

le **pays**
42⁸³ **de fougères**



GRANDE GRÈVE DE LA CHAUSSURE
A FOUGÈRES EN 1932
FASTES ET MALHEURS DE LA BRETAGNE

LOGEMENT ET CROISSANCE URBAINE
AMAND DAGNET
JARDINAGE BIOLOGIQUE

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Miroir brisé | 2 |
| L'œuvre Fougèraise d'Amand Dagnét | 3 |
| Fastes et Malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532) | 6 |
| Logement et croissance urbaine à Fougères depuis 1945 | 9 |
| La grande grève de la Chaussure : Fougères 1932 | 14 |
| Sculpter la pierre Sculpter des mots | 19 |
| Si on causait... de jardinage biologique | 20 |

LE PAYS

Revue bimestrielle sur les traditions, l'art, l'histoire, l'économie, l'environnement du Pays de Fougères.
Siège social : 6, rue de la Fourchette, 35300 Fougères.
Abonnement : 5 numéros - 50 F. Soutien : à partir de 60 F.
Prix du numéro : 10 F.
Cheque libellé au nom du « Pays » sans numéro de compte, envoyé à :

Daniel Heudré
6, rue de la Fourchette
35300 Fougères

Comité de Rédaction

Rémy Allain - Philippe André - Jean-Yves Baugé - Daniel Bouffort - René Cinté - Germaine Dolong-Guenné - Jacques Fauchoux - Jean-Claude Gaudier - Émile Gorais - Bernard Heudré - Daniel Heudré - Francis Lebrion - Michel Martin - Monique Ménard - Gérard Pontis - Joseph Pommerehne.

Photographie : Jean-Luc Barbellette - Joël Brun - Vincent Luquet.
Directeur de la publication : G. Dolong-Guenné - Montaubert - 35300 Fougères. Tél. 99.10.20.

TRAVAUX SCOLAIRES

Nous publierons les travaux d'élèves qui présenteront un intérêt pédagogique et qui seront en rapport avec l'histoire, l'environnement ou l'économie du Pays de Fougères.

EDITORIAL

MIROIR BRISÉ

Le film de Wajda nous remet dans l'actualité les personnages de Danton et Robespierre et leurs luttes révolutionnaires. Chacun incarne une conception de la Révolution Française, dans les années troubles de 1793-1794. L'un et l'autre crient leur certitude de posséder la vérité. A trois mois d'intervalle, ils finiront par payer leur tribut à la Révolution.

Fort de l'appui des modérés et d'une partie du peuple, Danton demande qu'on mette fin à la Terreur. Robespierre, soutenu par le Comité de Salut public, est persuadé que la Révolution est en train de se dévoyer et que la Terreur doit se déployer dans sa logique implacable. Deux figures historiques que le tempérament et la sensibilité opposent et qui, par des chemins divergents, essaient de découvrir la vérité. Les historiens de la Révolution présentent une information aussi complète que possible ; et il est fort difficile de conclure et de départager, car la vérité ne se laisse pas facilement approviser.

Dans le Pays de Fougères, Chouans et Républicains sont l'objet de lectures différentes de la part des historiens. Le combat de la Chaîne, entre St-Jean-sur-Couesnon et Romagné, au printemps 1795, est l'occasion pour les Chouans de tendre un guet-apens aux forces révolutionnaires dirigées par le général Hoche. L'événement, relaté par les historiens, donne lieu à deux versions différentes. De Pontbriand, frère de du Boisguy, prétend que tout un détachement de cavalerie composé de 25 hussards, suivi d'une colonne d'infanterie, aurait été massacré. La note administrative du département précise que quatre personnes furent tuées et quatorze déclarées absentes. Le Bouteiller et Pautrel reprennent les chiffres avancés par de Pontbriand. S'il est difficile d'affirmer des certitudes, il semble pourtant que la vérité ait été déformée et qu'elle serait plutôt du côté de la version républicaine. Les historiens locaux, dans leur sympathie pour les Chouans, ont probablement exagéré les chiffres. Mais il n'empêche que les uns et les autres défendaient des valeurs et un idéal auxquels ils croyaient.

Aussi la vérité est-elle une immense verrière, éclatée en mille morceaux. Chacun en relève une part et menace autrui de sa paroi aiguisée et tranchante. Au nom de la vérité qu'on est fier de détenir, que d'erreurs, que de malentendus et que de combats fratricides ont été commis dans l'histoire. Alors qu'il suffirait qu'avec beaucoup de patience et d'amour, on rassemble les fragments dispersés et on reconstitue l'ensemble. Comme le soleil embrase la verrière ornée de vitraux, la Vérité, enrichie de parcelles de vérités, serait transfigurée par la Beauté.

L'association Le Pays, composée de sensibilité et d'opinions différentes, mais animée par le même humanisme, est à son tour chercheuse de vérité. Mais elle ne prétend pas imposer une vérité qui aurait le visage fallacieux de l'unité. Elle veut simplement, par des voies différentes ou convergentes, découvrir sans cesse de nouveaux paysages. Aussi est-elle ouverte à toute personne conduite par la même volonté de recherche et la même curiosité. Explorer les diverses réalités de notre pays, poursuivre la même quête de la vérité, tel est le projet de notre association. Aussi sommes-nous accueillants vis-à-vis des bonnes volontés qui veulent œuvrer pour que vérité et beauté puissent rimer ensemble.

Daniel HEUDRÉ.

L'ŒUVRE FOUGERAISE D'AMAND DAGNET

Pour un CINQUANTENAIRE...

1933-1983... il y a 50 ans, le 1^{er} juillet, s'éteignait à Saint-Servan le chercheur et écrivain Amand DAGNET, natif de Saint-Etienne-en-Coglès. Il est d'usage de fêter les anniversaires de la naissance ou de la mort des hommes célèbres. Amand DAGNET devrait être au Pays de Fougères un homme célèbre par l'ampleur de son œuvre en français comme en gallo. Tout au long de cette année 1983 « LE PAYS » se propose, complétant ainsi le n° 21 de 1978, de remettre en lumière par des articles et un choix de textes.

L'ŒUVRE FOUGERAISE D'AMAND DAGNET

Quand Amand DAGNET parcourait les bords du Couesnon

« Les bords du Couesnon » paru en supplément à la « Chronique de Fougères » du 24 mars au 11 août 1906 peut être considéré comme la synthèse de l'expérience ancienne d'Amand Dagnét et des découvertes plus récentes faites au cours des vacances scolaires que le professeur de Lettres, alors à Morlaix, vient passer dans son pays, du côté de Croizé en St-Etienne-en-Coglès. C'est là qu'il est né en 1857, à deux pas du ruisseau du Vaucahier qui va plus loin se jeter dans la Minette qui, elle, rejoint le grand Couesnon, là où sont les mines d'argent de « Braie ». L'auteur y signale déjà à cette date une pollution importante de la rivière.

Doit-on dire Couesnon ou Couasson ? Le Couasson (c'est le nom que lui donnent les Bretons), dit Amand Dagnét, ou Couésson (c'est le nom qui lui donnent les Normands), malgré deux de ses premières sources qui sont mancelles, et son embouchure qui est en partie normande, est bien un fleuve breton. Il signifierait « Bois de la Terreur » : de coat (bois) et an aon (la peur).

Ce que sait le peuple

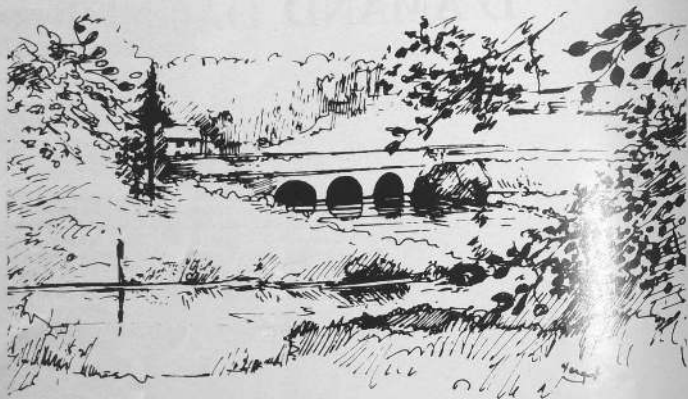
« Les Bords du Couasson » apparaît chronologiquement dans les travaux d'Amand Dagnét après ses deux grandes études sur la langue, le recueil des « Croyances populaires », le premier acte de « La fille de la Brunelas ». Il y fait œuvre de géographe, mais encore et toujours d'archéologue, d'historien, de conteur, de toponymiste ; en un mot, comme il le dit lui-même dans son avant-propos, de folkloriste : « Qu'est-ce que c'est que le folklore ? Un meunier me raconte que son moulin était autrefois un moulin banal, un moulin (il en dénombre 104 actionnés par le Couesnon et ses affluents) où tous les tenanciers d'un seigneur étaient obligés d'apporter leurs céréales à moudre... Un cultivateur de Parigné m'assure que son père a entendu autrefois au fond de l'étang de Passillé, sortir le son des cloches de l'ancienne église de l'ancien bourg englouti ; qu'un trésor est certainement sous la « pierre cour-coulée », car on l'a toujours dit... Voilà du folklore... Ce mot barbare

si vous voulez, mais qui dit juste : folk (peuple) et lore (connaissance) ; folklore : ce que sait le peuple ».

Bien des raisons donc pour l'infatigable chercheur de parcourir à pied et à bicyclette toutes les sinuosités de ce Couesnon « d'environ 24 lieues de longueur, depuis la fontaine de Couanette au Mont Saint-Michel qui forme une immense faucille, dont le manche va de la mer à Antrain et le fer recourbé, de cette ville à Fougères, en arrouissant son dos vers le sud ». Le professeur est resté paysan.

Du Nançon à la Minette

Après Fougères et son Nançon jailli des terres de Villamée, le Couesnon reçoit aussi le Muz qui passe sous les hauteurs de Montbelleux (ou Montbelleux) ou sont d'autres mines (de wolfram). « On sait que Montbelleux avait autrefois un château. Mais cette tradition d'un château à Montbelleux doit être vieille et se rattacher plutôt à l'établissement à cet endroit, d'un brenn celtique ou d'un fierri gaulois... ».



A Vendel, qui a deux ponts, a été découvert un cimetière gallo-romain contenant plusieurs sarcophages. Vers Mézières, au Moulin de la Roche « nombreux sont en ces parages les abris sous roches et les grottes, logements primitifs des premiers habitants de la contrée ».

Sur la rive gauche avant Vieux-Vy « la jolie gentilhommière actuelle d'Orange était autrefois le château, ou maison-forte d'Orange, qui succédait à un castrum romain, lequel avait été lui-même précédé par une forteresse gauloise. On a retrouvé en diverses places, l'aqueduc qui, des Landes de Pavée, amenait l'eau au castrum d'Orange ».

Sur le cours de la Minette, Amand Dagniet est chez lui. Peut-être mieux qu'ailleurs, il y connaît tous les mégalithes qui vont aussi s'égrener sur l'Oisance et le cours inférieur du Couesnon. Dans la vallée des « Monterozault » comme dans bien d'autres endroits d'Ille-et-Vilaine où il a laissé un souvenir, c'est Gargantua qui, sentant des « geyroux » dans ses soulers les laisse tomber là pour se « dégéner » : un peu plus loin, à la « Chair de Fées », il s'asseyait quelquefois sur cette grosse roche qu'il avait apportée et, un pied sur le clocher de St-Hilaire, un autre sur celui de Baillé, il « se trouvait très à l'aise pour pêcher la truite en Minette ».

L'Oisance et la bas-Couesnon

L'Oisance (ou le Loisance) est la rivière des châteaux. Elle prend son envol de deux étangs voisins du Châtelier, près du château de la Vieuville et de celui du Frety. Là encore se trouve un moulin dit de « La Remontante » où « le dernier meunier fut tué comme partisan des Chouans, par des Bleus venus de St-James ».

Aux Couardes au nord de Marigné, la plus haute des pierres descend la nuit de Noël pour aller boire à la rivière. Aux roches du Diable en St-Briec, en amont du château de la Motte, ce n'est plus Gargantua mais Satan en personne qui, fatigué, a laissé choir sa charge alors qu'il construisait le Mont Saint-Michel. A partir de là, nombreuses sont les références au Mont, voire à une mer qui aurait avancé aux environs d'Antrain jusqu'à la large plaine où l'Oisance vient mêler ses eaux à celles du Couesnon après avoir reçu entre autres celles de la rivière des Echelles qui visite le Rocher Portail.

Autrefois, c'était à Antrain que « Couesnon perdait son nom ». Il est des lors large et de peu de pente. « Aussi depuis Langle, il n'y aura plus de moulin ». Le fer recourbé devient manche de l'immense faucille. Le Couesnon a quitté le pays de Fougères mais Amand Dagniet n'interrompt pas pour autant son exploration. Il nous emmène jusqu'à la merveille,

Saint-Michel-au-peril-de-la-mer, dont il a toujours été un amoureux fervent. Louis Tiercelin qui a écrit la préface aux « Bords du Couesnon » propose d'appeler Amand Dagniet le « juif errant du pays fougérais ». « Mieux que tout autre vous avez pu le connaître, dit-il, son sol jusqu'en ses taupinières, ses hommes à une verree près ».

Jean-Yves BAUGE

Pour une bonne connaissance du Couesnon et de ses affluents on pourra se reporter à la carte hydrographique jointe dans le « PAYS DE FOUGERES », n° 6-7, 1975.

Amand DAGNET sur ses terres

(Voici comment sont évoqués dans cette page des « Bords du Couesnon » parue dans la Chronique de Fougères du 19 mai 1906, les alentours du Croizé, village natal de l'auteur, au confluent du Vaucadier et de la Minette)

...Le Vaucadier, qui, depuis le Mée, prend la direction Sud, arrive bientôt au Pont de la Croix-en-l'Eau (pron. Cronliou), où il reçoit encore (t. g.) le long des fossés de la grand route de Fougères, les sources qui descendent du Rocher-Cutesson.

Autour de ce village, il y avait autrefois, de nombreux mégalithes. Mais les carrières qu'on y a pratiquées un peu partout, auront bientôt fait disparaître les derniers.

A remarquer, cependant, une énorme pierre frite, au côté Nord d'une vieille maison occupée actuellement par Jean Valer. Cette tête de rocher effritée, arrondie, dépasse encore le sol de quatre mètres, sur une base de cinq à six. C'est ce bloc adhérent au sol qui s'appellait « Rocher Cutesson » (ou plus exactement cul-tesson et qui a donné son nom au village.

— « Aout'fais - me racontait Jean Morel, - y a bé longtemps d'ça, si longtemps que l'diàble fait core tout p'tit, les jénes gens dou péys, fill' et gars, allaint au Rocher-Cutesson.

« Ce roche-là tait core bé pù haout dans c'temps-là qu'astour, pasqué, en faisant les maisons, ils ont mis d'la terre au pied.

« Les jénes gens, don, montaint su l'haout dou roché o lous écuellée d'soupe dans les mains, et d'vaint s'laissé écrire sur l'... derrière jousqu'au bas, le pù adrétement possible.

« Les pù habiles arrivaint à ché tout dire su les pieds. « Les maladré chéyaint d'travé et cassaint lous écuellés ; i s'écorchaient même quequ'fais le... derrière sur les tés (tessons) cassés qui taint au bas. Et c'est ded-là que vient c'nom-là.

« Ça s'passait au baou temps, dans les sairées dou mas d'mai ; et les plus adre parmi les gars et les filles taint t'merqués, et i s'mariaint dans l'énée ».

« On dit » que c'est pour cela que le rocher en question est arrondi et comme usé par places.

Ce nom de pierre frite, si commun dans les pays rocheux a une étymologie fougéraise : — le mot vient du verbe *friter*, qui veut dire *fronter*, *érafiler*. « Faut friter la queue (tulle ou plaque de fonte) o d' bon oum (saindoux) pour bé faire la galette ». Ou encore : « La roche qu'i m'a accoussée n'm'a pas bieussé, mais i tait temps ! é m'a frité la tête ! ».

Le Vaucadier, après la Croix-en-l'Eau, arrive bientôt dans les marais, couverts d'eau souvent en hiver, qui

sont vers la rencontre du Vaucadier avec Minette.

Dans ces marais (les maras dou Kérouzé) arrive, sur la rive gauche du Vaucadier, cent mètres avant sa jonction, un ruisseau qui descend de la délicate et introuvable Fontaine du Croizé.

Le Croizé (on prononce : Kérouzé) est un assez grand village (huit feux) situé juste à la limite des deux communes de St-Etienne (N.) et St-Sauveur (S.), à 5 kilomètres du premier et à 3 du second ; et par conséquent, à la limite aussi des cantons de St-Briec-en-Coglès et Fougères (canton Sud).

Ce village a, des deux côtés de l'ancienne route de Fougères à St-Malo, une rangée de maisons en St-Sauveur et deux en St-Etienne, sans compter une maison plus récente (50 ans) en St-Sauveur, et une autre (25 ans) en St-Etienne. Les trois rangées se composent de maisons d'au moins trois cents ans.

Dans la rangée méridionale, il y a une maison (1613), la maison Bouffort, à l'intérieur de laquelle on remarque, sculptés des deux côtés de la cheminée, un homme et une femme nus.

Dans la rangée orientale, une maison de 1653 porte, sur le manteau en grani, de la cheminée (maison Huard), un écusson avec les lettres G. P. en chef, et une hermine en pointe ; un *choiré* est à côté.

Il y avait autrefois, au Croizé, sur le terrain Huard, une croix au milieu du village, près de l'amorce du chemin (ou port) qui va vers l'Aubertière. Les derniers débris en ont disparu il y a une vingtaine d'années.

Il y a une cinquantaine d'années, en extrayant de la pierre pour la construction d'une étable au bout d'à-haut de la rangée orientale, mon père trouva, dans la pièce appelée « le Rocher », à 150 mètres à l'Est, une belle hache en *cuivre rouge*. De plus mon frère, en charnant dans la pièce d'à côté (le Champ-du-Haut), trouva, il y a vingt ans, un assez gros *nucleus* en silex.

On trouve encore dans ces pièces d'assez nombreux mégalithes) et il est certain que l'établissement à cet endroit d'une famille gauloise, il y a deux ou trois mille ans, a dû être l'origine du Croizé.

Il est à remarquer (voir les archives) que le Croizé et son territoire ont toujours, depuis le milieu du XVII^e siècle, été possédés par des Huard, d'une part, et par des Rouilliers (ou descendants Dagniet) d'autre part.

Fastes et Malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532)

...pour mieux comprendre aussi l'histoire du pays de Fougères

Les éditions Ouest-France viennent de faire paraître un nouveau livre consacré à l'histoire de Bretagne : « **Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532** », par Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin, tous les deux professeurs d'université et déjà auteurs de plusieurs ouvrages et articles sur le Moyen Âge breton.

L'époque 1213-1532 est l'une des plus déterminantes pour la Bretagne, en tant qu'Etat indépendant avec ses institutions et sa culture propres. C'est aussi la plus mouvementée et la plus dramatique... Aussi les auteurs nous présentent-ils les événements, toujours de manière concise, sans trop de détails, mais avec suffisamment d'éléments pour tout comprendre. Quatre périodes subdivisent cette époque, se succédant chronologiquement.

La première correspond globalement au XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle. Elle commence donc avec l'avènement du duc Pierre Mauclerc, personnage central de toute cette histoire. Très controversé, voire critiqué par les historiens du siècle dernier, à cause de son alliance avec l'Angleterre qu'il sut forger contre le roi de France, il nous est présenté ici sous un jour plutôt favorable. Aux yeux de Jean-Pierre Leguay, il incarne véritablement la naissance, l'éveil de l'état breton après les longs siècles de la féodalité : une administration sans cesse renforcée et modernisée par ses successeurs, à l'image de celle des rois capétiens, se met en place, en même temps que s'ouvre le duché au grand commerce et que s'affirme le rôle de plus en plus fondamental des villes, au cœur d'un monde resté jusque-là très largement rural et presque exclusivement agricole, replié sur lui-même. Il s'agit véritablement pour la Bretagne d'un temps de genèse : celle de la civilisation urbaine : une période faste de « construction » au sens plein du terme, où se tissent déjà les fils du destin lorsqu'apparaissent les premières manifestations de la ferme convoitise du roi de France à l'égard du duché. C'est à ce moment que « la



Ces créatures singulièrement étranges hantent l'univers mental de l'homme du Moyen Âge. Elles expriment aussi son angoisse face aux manifestations, à la fois merveilleuses et prodigieuses, des forces célestes ou infernales qui accompagnent les miracles ou annoncent la venue des plus catastrophes épidémiques. (Page 19)

Bretagne devient un immense chantier militaire » (Page 19) et que l'imposante citadelle de Saint-Aubin-du-Cormier se plante là, comme un défi face à la France.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la guerre de Succession (1341-1364), « ses origines, son déroulement et ses conséquences », 23 ans de guerre civile opposant les partisans de Charles de Blois à ceux de la maison de Montfort. Jean-Pierre Le-

guay dresse un bilan de cette cruelle épreuve qui coïncide aussi avec les débuts de la guerre de Cent Ans : des pertes humaines sans doute considérables, mais inestimables « car les chiffres donnés par les chroniques sont totalement incontrôlables » (P. 111). Mais il est aisé de penser que la famine, la rigueur des intempéries, la peste, le mauvais ravitaillement des cités et « l'épuisement physiologique » ont été la cause d'une mortalité é-

frayable que l'auteur essaie d'évaluer. Cependant les conséquences de cet événement ne sont pas uniquement négatives. Les villes semblent même avoir mieux résisté à la désolation : la poursuite des travaux de fortifications de mieux en mieux adaptées à l'utilisation de l'artillerie, la généralisation de la capitainerie - qui répond tout à fait aux nécessités du temps - (P. 115). L'apparition des premiers rouages d'une administration municipale et l'octroi des « libertés » aux communautés bourgeoises... témoignent de la continue affirmation du phénomène urbain malgré les malheurs de cette période assez noire de l'histoire bretonne.

Finalement le triomphe des Montfort ouvre, vers la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle, une ère de relative prospérité à celle-ci est évoquée dans une troisième partie intitulée « La Bretagne sous les ducs de la maison de Montfort (P. 161 et suivantes). En effet la situation de la Bretagne contraste singulièrement avec celle du royaume de France au même moment, ce dernier étant dépeché, ruiné, par endroits complètement anéanti à cause de la guerre de Cent Ans. En Bretagne, on assiste, au contraire, au renforcement du pouvoir ducal sous les règnes successifs de Jean IV (+ 1399) et de Jean V (+ 1422). La Centralisation - politique se poursuit et le duc se donne tous les moyens de devenir « roi en son duché ». La volonté d'indépendance est plus forte que jamais, tandis que sur le plan économique les circonstances favorisent l'essor du commerce et des échanges : les foires et les marchés se multiplient et ne cessent de grossir, les marins bretons se font « rouliers des mers » de l'Angleterre à l'Espagne en passant par les Flandres, Bordeaux et La Rochelle pour la plus grande fortune des marchands de Saint-Malo, Vitré, Rennes, Fougères, Nantes, Vannes... Cependant cette impression optimiste est constamment nuancée : cette richesse apparente n'est que relative ; elle ne concerne pas toutes les catégories sociales, ni toutes les parties de la Bretagne. L'auteur fait ressortir en particulier l'originalité des pays de frontière comme le Coglais, dans un paragraphe consacré aux conflits dans les marches (pages 199 à 207) où tout n'est que désolation, dépopulation, pillerie et destruction. En fait il n'y a guère que les bourgeois qui tirent profit de cette situation. Aux yeux de certains même, le duché risque de devenir tôt ou tard un cadre trop étroit pour la satisfaction de leurs grands desirs... La quatrième partie, en guise de dénouement, traite de la fin de l'indépendance bretonne : la prise de Fougères, la bataille de Saint-Aubin-du-

Cormier en juillet 1488, l'invasion de la Bretagne, le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, en fin l'assimilation du duché au Royaume de France. Plus que le récit des faits, l'auteur s'attache à apporter des éléments d'explication à la défaite bretonne : le duc François II, dépassé par le tourbillon des événements, obligé de s'incliner en face d'un royal adversaire rusé comme Louis XI (+ 1483) ou franchement déterminé comme Charles VIII ; le manque d'argent alors que les besoins s'accroissent démesurément : une armée faible - recrutée à la hâte, manquant de cohésion et d'homogénéité - (P. 403) ; un système défensif insuffisant et en mauvais état ; une artillerie très inférieure à celle de la France... Les raisons du désastre sont multiples et si l'on ajoute la lassitude de la guerre dans les régions de marches et l'absence d'une conviction nationale et profonde, on comprend mieux comment l'Union de la Bretagne à la France, qui précède du malheur, s'effectue cependant avec une assez grande facilité : « Nous n'avons pas témoignage d'une hostilité quelconque de la population bretonne à l'égard du roi et de ses représentants... Or non seulement la population ne bouge pas, mais Charles VIII reconnaît dans une lettre - sa grande loiauté, honne et vraie obéissance... ce qui l'incite à confirmer enfin, le 7 juillet 1492, les privilèges fondamentaux du duché » (P. 423-424)... Mais à cette date celui-ci a déjà bel et bien cessé d'être indépendant.

En réalité l'intérêt de ce livre est de se présenter comme une synthèse originale, dans laquelle ces deux historiens nous font profiter de leurs longues années de recherches, portant respectivement sur les villes et la société urbaine en Bretagne médiévale d'une part, et sur le problème des mentalités religieuses d'autre part. Ils ont également intégré dans leur exposé les résultats de très nombreuses études, la plupart inédites ou de diffusion restreinte : thèses, articles de revues spécialisées, mémoires de maîtrise... fournissant autant d'éléments intéressants qui sans cela seraient restés dans l'ombre ou complètement ignorés du grand public. Cet ouvrage a donc le mérite de rendre compte d'une bibliographie bien au point, dans l'état actuel de la question, et le lecteur averti pourra mesurer lui-même l'importance des progrès accomplis depuis ces dernières années en matière de connaissances historiques ainsi que de méthode d'investigation et de traitement des sources archivistiques ou archéologiques : comptes de seigneuries, de misères, de péages, d'hôpitaux, de fabriques, registres de fiscalité et enquêtes de denombrement des feux... une quantité innombrable de documents analysés pour en dégager des données chiffrées et des calculs en pourcentages, éclairant d'un jour nouveau les problèmes économiques et démographiques. De l'aveu même des auteurs, « le souci de chiffrer les phénomènes » pour mieux les évaluer s'est avéré déterminant dans leur démarche : « Ce livre voudrait marquer l'avènement du quantitatif en un domaine où la chronique et ses succédanés ont longtemps primé. Finies les promesses guerrières et les détails pittoresques, voici le temps des comptabilités sévères, des budgets municipaux, des bilans démographiques et de l'évaluation de flux commerciaux, sans parler des tentatives de mesurer la densité de l'encadrement religieux » (P. 10)... Le problème délicat des structures mentales est également abordé par l'interprétation des sources à caractère religieux tout aussi nombreuses que variées : statuts synodaux des diocèses, sermons de prédication, enquêtes en vue de la canonisation de nouveaux saints, recits de miracles... qui nous révèlent les secrets de l'univers mental des gens de cette époque, dominé par une foi intense traduisant l'angoisse vitale du salut éternel et de la délivrance du péché sur laquelle se surimpose une superstition presque antique. Hervé Martin va jusqu'à parler de « folklorisation » du christianisme breton au XIII^e siècle et « reconnaît implicitement que la religion dominante n'a assuré son succès qu'en passant compromis avec le vieux fonds de croyance préchrétienne » (P. 95). La preuve en est fournie par « la sacralisation du sol breton » : des sources, des fontaines, des pierres, objets de vieux cultes païens de l'époque préhistorique, reçoivent au XIII^e siècle la marque du Christianisme.

Dans beaucoup de domaines les thèmes développés dans ce livre sont nouveaux. Par exemples, tout ce qui concerne l'implantation des ordres religieux en Bretagne n'avait pas encore fait l'objet d'une diffusion en direction du grand public. En ce sens il s'agit d'un livre neuf et espérons qu'il contribuera à chasser des esprits cette idée largement répandue mais fautive qui tend à faire du Moyen Âge breton une époque obscure, voire d'obscurantisme et d'« archaïsme ».

A l'intérieur de ce cadre, 1213-1532, les auteurs nous tendent une espèce de toile de fond sur laquelle apparaissent les acteurs de cette histoire, brossés en un tableau vivant et concret, en perpétuel mouvement : voici les bourgeois cités en riches habits de tissus précieux et de fourrure, ouvertement tournés vers l'avenir ; les seigneurs, grands, moyens et petits, déjà d'un autre âge et incertains face au destin ; les anciens moines des champs et les nouveaux moines des villes ; les paysans des



Miniature commémorant la remise d'un livre à la reine Anne, duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, de Richemont et de Vertus (1477-1514). Bien qu'enserrée, durant tout sa vie, de fêtes princières, la « Duchesse Anne » incarne surtout les grands malheurs de la fin de la Bretagne ducal qui s'ensuivent après la bataille de St-Aubin-du-Cormier (1488). D'après un manuscrit de la B.N.

campagnes dont les travaux continuent de régler le cycle du temps par l'éternel recommencement ; les artisans amateurs des faubourgs s'offrant comme en spectacle, tannant les cuirs, broyant l'écorce, moulant l'argile, tissant les toiles grossières de chanvre et foulant les draps fins de laine venue d'Espagne, d'ici ou d'ailleurs, taillant le bloc au pied de la muraille, fondant le métal sur le parvis... puis les pauvres, encore les pauvres en proie à une effroyable pullulation au moment des pestilances, dans les rues, sur les chemins, dans les hôpitaux-mouroirs ; les soudards, moitié ivrognes, moitié brigands, véritable vomissure de cette époque troublée, en quête de rapines ou de quelque méchant viol ; enfin, les pèlerins en voyage providentiel avec l'espoir caché d'une guérison, d'une vision, d'un miracle... Un monde de contrastes violents où à côté d'éléments apparemment immobles, rigides et immuables, comme la seigneurie foncière ou la paroisse rurale, tout semble bouger, se transformer, évoluer. En ce sens le **bas Moyen Age breton est à la fois une période de transition et de gestation** où se côtoient la richesse et la misère, se succèdent crises et accalmies... fautes et malheurs. Il est l'expression d'un univers engendré par l'insécurité, la peur, la faim, la guerre... la mort, et qui malgré tout réussit à survivre pour créer à nouveau : construire, relever ses ruines et essayer de justifier sa propre existence.

L'exposé de Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin comporte une bonne soixantaine d'allusions à Fougères, sans parler des très nombreuses références au pays du Coglais, aux Marches et à la région d'Antrain. C'est fondamentalement dans ce contexte qu'il faut replacer l'histoire du pays de Fougères au Moyen Age. En tant que telle, cette étude permet de mieux la situer, d'en mesurer toute l'importance, mais aussi d'en évaluer les limites.

Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532), un livre à lire pour mieux connaître l'histoire de Bretagne... pour mieux comprendre celle de Fougères.

René CINTRÉ.

Logement et croissance urbaine à Fougères depuis 1945

Deuxième partie : Reconquérir le Centre Ville

Dans un article précédent (1) nous avons montré les rapports entre urbanisme et logement à Fougères depuis 1945. Après une période de pénurie, apparaît progressivement un souci d'organisation plus « rationnelle » de la croissance urbaine. Parallèlement aux grandes opérations volontaires lancées par les municipalités Réhault et Madelain (zones d'habitation, zone industrielle), le mouvement d'urbanisation se poursuit par un bourgeoisement pavillonnaire largement spontané sur les marges de la ville. Il s'est accompagné ces 10 dernières années d'une prolifération spectaculaire des pavillons dans les communes périphériques qui est la manifestation d'un véritable exode de la population de Fougères : **les 3.4 des nouveaux habitants des communes des envi-**

rons immédiats sont des Fougérais.

Ce phénomène d'exurbanisation qui touche presque toutes les villes françaises fera l'objet d'un prochain article. Ses causes et ses formes en sont multiples mais il pose de manière spectaculaire le problème du déclin de la ville. Il est vrai que l'on ne construit pratiquement plus à Fougères. Depuis 1974 pourtant la municipalité a entrepris une action de réhabilitation du centre-ville. Les effets en sont encore peu spectaculaires mais des projets importants devraient aboutir à une transformation importante de ce qu'il est pour le moment difficile d'appeler « le centre ». Alors **simple réhabilitation ou véritable reconquête ?**

1) La stagnation du centre

Ces dernières années le mouvement de **densification** des quartiers du centre s'est poursuivi mais d'une manière discrète par la construction de petits collectifs mitoyens à l'alignement des voies ou en ordre discontinu (rue Jules-Ferry, rue Madiot, rue de Vitré, bd Jean-Jaurès, place Carnot, rue Albert-Durand...). Ces petits immeubles récents devraient combler une lacune du parc immobilier de la ville. Les enquêtes du CREDAF soulignent en effet que « la quasi-totalité des cadres installés à Fougères depuis 1969 n'ont pas trouvé en arrivant le type de logement correspondant à leurs souhaits : appartement dans un immeuble de standing ou maison individuelle » (2). Paradoxalement certains de ces appartements se vendent mal. Les causes ne sont pas seulement conjoncturelles (crédit, loi Quilliot...). Cela s'explique aussi par le fait que pour ces catégories sociales la demande de localité est plus forte que celle de l'accès à la propriété. De plus l'institution du PLD (plafond légal de densité) (3) de même que les dispositions du POS (4) font que la hauteur de ces édifices est limitée à 2 ou 3 étages. Logiques au point de vue architectural, ces mesures contribuent à augmenter la charge foncière par appartement ce qui se répercute en dernier lieu sur acheteurs ou locataires. De toutes façons le centre de la ville souffre d'une assez mauvaise attractivité, ce qui peut sembler paradoxal dans une ville au passé aussi riche. Ces dernières années la **dégénérescence du tissu urbain** s'accroît rapidement, même dans les quartiers à caractère architectural : dégradation des logements, diminution de la population, baisse de l'activité commerciale (rue Nationale, rue de la Pinterie...). Des quartiers très proches

| POPULATION sans doubles comptes | FOUGÈRES | DISTRICT (Lecousse, Beaucé, Javené, Lagrieux, La Selle-en-Liffré) | RESTE DU CANTON |
|---------------------------------|-------------|---|-----------------|
| en 1975 | 26 610 hab. | 3 759 | 9 259 |
| 1982 | 24 324 | 5 605 | 10 452 |
| soit | - 2 286 | + 1 846 | + 1 193 |



« Lefrançois-Nobey, Manufacture de Chaussures » L'usine fermée en 1962 employait 34 personnes à 50 mètres de la rue des Feuteries!

du centre commercial sont constitués d'une imbrication entre l'habitat et des industries ou des activités qui devraient plutôt trouver place en zone industrielle : E.D.F. (15 500 m²), Cyclone (près d'un hectare), Mode Confort (6 500 m²), Nazart, Barbier, Berlin, Rallu, etc... Ces activités maintiennent une certaine animation et freinent la dissociation excessive entre lieu de résidence et lieu de travail qui est une des plaies des villes actuelles. Mais elles consomment beaucoup d'espace, le plus souvent sur un seul niveau de plancher et ceci à une époque où l'on ne pense qu'à densifier au maximum l'espace central pour en favoriser l'animation et surtout rentabiliser l'utilisation du sol. De toutes façons même quand il est souhaitable, le transfert en zone industrielle est rarement envisageable étant donné la situation précaire de beaucoup des entreprises concernées. Rentable à long terme, le « Desserrement » industriel exprime en général un certain optimisme quant au développement futur de l'entreprise, ce qui n'est pas souvent le cas à Fougères (ex. : Cyclone...). À ces empri-

ses industrielles actives, s'ajoutent de nombreux locaux industriels désaffectés, résultant de transferts en Z.I. ou témoignages de la crise industrielle vécue par Fougères (Réhault, la SPLI...) et aussi beaucoup de petites usines plus anciennes dont les enseignes délavées rappellent la fortune éphémère de petits patrons chaussonniers. Ce paysage déprimant de friches industrielles intra-urbaines est le lot de toutes les villes qui subissent la crise d'industries de main d'œuvre développées au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Cette impression de dégénérescence, de sous-utilisation du sol urbain est accentuée par la grande trouée de la gare (5 ha 75) qui coupe la ville en deux, par l'aspect inachevé de certains quartiers (abords de la gare, rue Charles-Malard, rue Baron, place de la Grande Douve...) et par ces nombreuses brèches, ces ruptures inattendues, ces discontinuités de l'espace bâti formées par les nombreux hangars, dépôts plus ou moins utilisés, ces petits parkings encadrés par les pignons aveugles des maisons voisines. La disper-

sion des rues commerçantes contribue aussi à ce manque d'animation qui fait que le centre de Fougères, ville de 25 000 habitants, est beaucoup moins vivant que celui d'une ville comme Dinan (13 000 habitants).

Mais le centre n'a plus seulement un rôle utilitaire. Ce n'est pas seulement un lieu de résidence ou de consommation. Il doit être un lieu de rencontres collectives, un espace où l'on aime flâner. Il a une fonction ludique. Où se trouve à Fougères ce pôle d'animation sociale, culturelle, ce forum où pourraient s'épanouir ces activités ? Tout ceci fait dire à beaucoup de Fougérais que dans leur ville « il n'y a pas de centre ». On a pu dire : « Grâce à son passé, Fougères a gardé une âme, mais n'a plus de cœur » (5). Dans ces conditions et malgré la situation prédominante de l'économie locale, les préoccupations d'urbanisme sont-elles vraiment un luxe ? On peut même s'étonner qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que le débat soit ouvert sur cette question du centre et qu'il ait fallu cette politique prélectorale à propos du parking

de la Douve pour qu'enfin ces problèmes commencent, mais un peu tard, à concerner les Fougérais.

2) Les projets « Ville moyenne »

De ce point de vue, l'une des chances de Fougères est d'avoir bénéficié de la procédure des « Contrats de villes moyennes ». Instituée par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement en février 1973 elle concerne des villes de 20 000 à 100 000 habitants dont on souhaite améliorer le dynamisme démographique et la qualité du cadre de vie pour en faire de véritables relais du développement des régions. Elle prévoit des subventions de l'État de 30 à 35 % du coût des travaux entrepris par la commune auxquelles s'ajoutent 17,5 % de subventions de la Région. Depuis le début, 73 contrats seulement ont été conclus (sur 193 unités urbaines entrant dans cette catégorie d'après le recensement de 1963). Le choix de Fougères n'est pas sans relation avec la personnalité de son maire, M. Cointat, député R.P.R. et ministre de l'Agriculture en 1971. Le dossier d'intention a reçu l'approbation du ministère en 1975. L'idée de base du dossier était de créer un centre à Fougères et de favoriser l'os-

mosé entre les deux parties de la ville séparées par la voie ferrée et la gare. Un premier projet prévoyait de créer ce centre d'animation sur la place de la République en face de la gare, sous forme d'un centre culturel polyvalent. Un noyau commercial et des logements ILN devaient être construits sur une dalle à l'emplacement de la gare actuelle. Les conditions posées par la SNCF pour la cession ayant été estimées trop exigeantes par la ville, le projet a été abandonné. La salle polyvalente a été construite mais malheureusement dans un endroit où il lui est bien difficile de jouer son rôle d'animation et d'être un symbole monumental de la vie collective. Par ailleurs le dossier a été modifié en 1978 en tenant compte de ce changement majeur : le nouveau point fort devient l'aménagement des places de la Douve et Lariboisière qui jouxtent la Ville Haute mais qui ne forment pour le moment que deux grands parcs de stationnement. Un « concours d'idées » a été lancé et le projet du lauréat, M. Kaleski, un architecte urbaniste parisien, a été accepté



PLAN DU CENTRE DE FOUGÈRES

- Limite de la zone de restauration immobilière « Ville-Haute » et son extension
- + Limite de la zone de restauration immobilière « Bonabry »
- Principales rues commerçantes
- ▲ Principales emprises industrielles actives
- △ « Friches industrielles »

par le conseil municipal : il prévoit la construction d'un parking souterrain de 110 places, place de la Douve, surmonté de 1 200 m² de commerces en 2 galeries joignant le haut du bd Jean-Jaures et la rue C. Cordier ; la construction d'un local polyvalent de 1 000 m² et de logements accompagnent le programme de commerces (2 400 m² de SHO en 3 niveaux). La place Lariboisière deviendrait un mail « trait d'union piétonnier, routier et visuel entre la place de la Douve et son jardin, d'autre part l'Hôtel de Ville agrandi et son jardin » (6). Les travaux de la première tranche du parking ont commencé au mois de janvier 1983 (7).

Le pari bien sûr est discutable : le développement du centre réel peut-il se faire à cet endroit un peu

à l'écart de ce qui paraît être un axe commercial potentiel plus vivant : de la place d'Armes au boulevard Leclerc à la rue des Feuillettes ? La création de nouveaux commerces ne risque-t-elle pas d'appauvrir encore le tissu commercial existant ? Pourquoi ne pas déplacer le centre des sapeurs pompiers ?

Sans vouloir préjuger de la réussite de ce projet d'aménagement, il est certain qu'il améliorerait au moins l'aspect architectural de cette partie de la ville. D'autres aspects de ce plan « ville-moyenne » vont dans le même sens : embellissement du quartier du château et amélioration de ses liaisons avec la « ville haute », création ou amélioration de passages interquartiers (ex. : entre sous-préfecture et place Lariboisière...).



Vue prise vers le Sud-Ouest. Au premier plan l'espace neutre de la place Carnot traversée par l'axe (NO-SE) de la rue Charles-Malard (en bas) et du boulevard Leclerc (en haut à droite). Cette percée - à la Haussmann - réalisée dans les années 1950 draine tout le trafic de transit mais crée une coupure artificielle dans le centre-ville.

Au second plan, à droite le tribunal et la place Aristide-Briand. À gauche, désert automobile du cœur de la ville, la place de la Douve.

Vue aérienne du Centre de Fougères (Photo J.L. Barbelette)

3) La restauration immobilière : Ville Haute et Bonabry

Un autre aspect fondamental de la réhabilitation du centre est l'opération groupée de restauration immobilière lancée depuis 1974 en application de la loi Malraux du 4 août 1962 imposant aux propriétaires la mise aux normes d'habitabilité des logements anciens.

La municipalité a eu l'idée d'intégrer cet aspect dans le dossier « Ville-moyenne » ce qui a eu des retombées intéressantes (entre autres 1 million de francs pour l'amélioration de l'éclairage public de la vieille ville !). Cette opération groupée a été convertie en O.P.A.H. (8) en 1977. La réalisation en a été confiée à l'ARIM (9). Elle concernait la restauration des 11 ha de la Ville-Haute de Fougères quartier ancien, où l'ARIM avait recensé 452 logements non conformes sur 665, quartier en voie de dépeuplement aussi puisque sa population a diminué de près de 20 % de 1968 à 1975.

Les travaux ont consisté à installer le chauffage central, à refaire les installations électriques, à créer des salles d'eau, des w.-c. intérieurs, des cuisines... On a souvent procédé à une redistribution intérieure des logements. Les parties communes ont aussi été restaurées dans la plupart des immeubles : traitement des bois des charpentes, isolation thermique des combles, refécation des cages d'escalier, « remaniage » de la couverture...

Cette opération de restauration s'imposait de manière urgente mais ses effets sur la relance de l'activité commerciale et sur la capacité d'accueil, le repeuplement du quartier ne paraissent pas aussi nets qu'on aurait pu l'espérer : en 1982 on a pu estimer l'augmentation de population à 150-160 personnes au lieu des 500 avancées par l'ARIM dans son bilan final de 1980 (10). Comment expliquer ce succès limité ? Sans doute par le nombre important de petits logements offerts (70 % des logements locatifs réhabilités sont de type T1 et T2). Beaucoup de logements ne sont pas occupés ou sous-occupés (84,5 % sont occupés par une ou 2 personnes, soit des personnes âgées et assistées, soit de jeunes actifs travaillant dans le secteur tertiaire (11). Cependant des travaux

sont encore en cours et le nombre d'habitants nouveaux pourrait encore augmenter.

Une 2^e opération du même type est en voie d'achèvement à Bonabry. Ce quartier, contemporain de la « belle époque » de la chaussure (1880-1900) est constitué d'immeubles assez uniformes, maisons de rapport de 2 ou 3 étages construites à proximité des ateliers derrière la gare. Il en résulte une profonde imbrication qui rappelle à plus petite échelle et en moins systématique le paysage urbain de Roubaix avec ses « courettes » et ses ateliers presque artisanaux occupant les étages ou même les arrière-cours des immeubles. Les logements sont anciens (57,2 % antérieurs à 1915) et pour beaucoup dépourvus de confort. Avant les travaux 30 % n'avaient que l'eau froide, 52 % ni douche, ni baignoire, 44,6 % avaient des w.-c. sur palier ou dans la cour et 62 % étaient dépourvus de chauffage central). Pour ces raisons et à cause de l'exiguïté des logements la proportion de personnes âgées était importante. L'opération programmée avait 3 objectifs :

— social : assurer le confort nécessaire des logements et favoriser un apport de population jeune pour revivifier le quartier ;

— urbanistique : l'amélioration de l'aspect extérieur des bâtiments et des espaces publics ;

— économique : relancer l'activité commerciale en incitant la création de commerces dans les rues voisines de la rue des Feuilles (12).

L'O.P.A.H. concerne 406 logements (2) dont au 31 décembre 1982, 201 sont terminés, 39 en cours de travaux, 92 en cours d'étude et 74 en attente de réponses (3). Les travaux réalisés sont souvent très importants.

« Le dernier rapport d'activité de



L'impasso de la rue des Feuilles (à 150 m. du bd Leclerc)

| CSP | CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES MÉNAGES OCCUPANTS LES LOGEMENTS RÉHABILITÉS | | | |
|--|---|-----------|-----------------------|-----------|
| | Avant travaux | | Après travaux | |
| | Propriétaire occupant | Locataire | Propriétaire occupant | Locataire |
| Ouvriers | 5 | 13 | 10 | 25 |
| Employés | 3 | 7 | 3 | 18 |
| Cadres moyens | 4 | 4 | 5 | 5 |
| Cadres supérieurs et professions libérales | 1 | 6 | 3 | 11 |
| Retraités | 17 | 53 | 17 | 55 |
| Chômeurs | 1 | 3 | 1 | 3 |
| Commerçants | 2 | 4 | 2 | 5 |
| Vacants | 8 | 33 | | |

Fougères « Bonabry » — Rapport d'activité au 31.12.82 (ARIM Bretagne)

| | EVOLUTION DES LOYERS MENSUELS | | | | |
|--------------------|-------------------------------|----------|----------|----------|-----------------|
| | T 1 | T 2 | T 3 | T 4 | T 5 |
| Avant | 400 | 500 | 800 | 850 | 900 francs/mois |
| Après restauration | 536 | 786 | 1 050 | 1 200 | 1 516 |
| | + 34 % | + 57,2 % | + 31,2 % | + 41,1 % | + 68,4 % |

| TRAVAUX | PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS | | PROPRIÉTAIRES BAILLEURS | |
|---|-------------------------|------|-------------------------|------|
| | Nombre de logements | % | Nombre de logements | % |
| Remise aux normes sans reconstruction (ex. : installation du chauffage, sanitaire...) | 11 | 19 % | 6 | 3 % |
| Restructuration Agencement intérieur | 25 | 43 % | 23 | 9 % |
| Restructuration totale | 25 | 43 % | 23 | 9 % |
| Restructuration totale (parties communes) | 22 | 38 % | 237 | 88 % |

Le dernier rapport d'activité de l'ARIM (14) fait apparaître un bilan social favorable :

l'ARIM (14) fait apparaître un bilan social favorable.

Le logement des locataires a toujours été assuré, souvent dans un immeuble différent pour éviter les ennuis de deux déménagements. Les loyers ont augmenté de 31 % à 68 % selon la catégorie de logement mais presque tous les logements sont conventionnés et ouvrent droit à l'APL (Aide personnalisée au logement). Etant donné le bas niveau de revenus des locataires l'APL couvre de la moitié à la totalité du loyer dans la majorité des cas, notamment pour les personnes âgées. Ceci a entraîné une demande très importante de logements locatifs.

Sur le plan de la relance de l'activité commerciale, 35 commerces ont été restaurés dont 12 avec changement d'activité, 3 créés et 13 supprimés.

Des actions d'accompagnement sont en cours d'étude par les services municipaux : elles concernent l'aménagement de carrefours, d'un parking éventuellement sur la voie ferrée (négociations en cours avec la SNCF), d'espaces verts et l'aménagement d'une liaison entre le boulevard Leclerc et la rue des Feuilles, celle-ci étant transformée éventuellement en voie piétonnière ou libre.

Au total un bilan encourageant qui laisse supposer que l'OPAH serait reconduite par le biais d'un « programme d'intérêt général » portant sur une centaine de logements. Sur le plan du paysage urbain cela pourrait être la revanche d'un quartier qui tout en ne correspondant

pas à l'esthétique impérative des guides touristiques, a aussi « son mot à dire » et une animation potentielle peut être aussi importante que la Ville-Haute. Un projet d'OPAH concerne aussi la Ville-Basse ancienne (quartier de St-Sulpice-Rillé).

Toutes ces actions de réhabilitation s'inscrivent dans un vaste mouvement de reconquête des centres dans la plupart des villes françaises et européennes. A Rennes, il a revêtu des aspects spectaculaires : rénovation urbaine d'abord brutale dans les années 1955-1975 avec expulsion des populations et reconstruction d'îlots entiers (rue de Brest, Colombier, rue de St-Malo...), puis des actions moins traumatisantes : OPAH, 200 logements en cours sans compter des opérations achat-restauration par l'OHLM (123) — restauration du centre historique (places de la Mairie et du Palais, voies piétonnières...).

La transformation en cours du centre de Fougères a débuté plus tardivement. Elle s'apparente au 2^e type d'action, exception faite de l'OM-HLM dont le rôle paraît très effacé en matière de restauration (6 logements rue Alexandre III). Si la dégenérescence du tissu urbain central paraît stoppée, les conséquences démographiques seront-elles timides. De toutes façons pour le moment et malgré la conjoncture difficile le pavillonnaire a encore le vent en poupe.

Rémy ALLAIN.

- (1) - Le Pays - n° 41, p. 14 à 21.
- (2) CREDAF - « L'habitat à Fougères - (Janvier 1978)
- (3) PLD (Plafond légal de densité) institué par la loi du 31 décembre 1975. Il fixe à 1 (1,5 à Paris) la limite légale de densité, celle-ci représente le rapport entre la surface de plancher de construction et la surface du terrain. Cf. Code de l'Urbanisme 1.12.1 et 2. Son dépassement est subordonné au versement par le bénéficiaire de l'autorisation de construire d'une somme égale à la valeur du terrain dont l'acquisition serait nécessaire pour que la densité de la construction n'excède pas ce plafond. A la fin de l'année 1982 l'Assemblée Nationale a voté des mesures accordant aux collectivités locales la totalité du produit du versement et leur permettant de relever le plafond (limite : 2 et 3 à Paris).
- (4) Normes autorisées par le POS pour les immeubles dans les zones correspondant au Centre-Ville (POS publié le 27.9.1977) A.P. 8.5.1980.

| | UC1 | UC2 | UC3 |
|--------------|-----------|-------|------|
| Etages | R+3 | R+3 | R+2 |
| Hauteur max. | 12 m. | 12 m. | 9 m. |
| COS | 1,5 à 1,2 | 0,8 | 0,8 |
- (5) Note de présentation du concours d'idées pour l'aménagement du centre organisé en 1980 (25 projets).
- (6) Photomontage in « Fougères Information » n° 57 (octobre 82).
- (7) Chronique Républicaine 4/2/83 - « Le parking de la Douve... c'est parti ! ».
- (8) O.P.A.H. - Opération programmée d'amélioration de l'habitat - nouvelle procédure de restauration immobilière lancée en 1977. Elle fait l'objet d'une convention entre l'Etat (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) et la collectivité locale. Les programmes d'une durée de 5 ans sont cofinés ici à l'ARIM.
- (9) A.R.I.M. (Association de Restauration Immobilière de Bretagne, 16, rue V. Hugo, Rennes. Agence locale : rue Chateaubriand, Fougères.
- (10) La population de la zone correspondant à l'OH (INSEE) était de 1 355 habitants en 1975.
- (11) Bilan des O.P.A.H. - Brest, Fougères, St-Malo, CERUR, avril 1982.
- (12) Etude opérationnelle « Bonabry » - ARIM Bretagne, février 1978.
- (13) Comptes après travaux. Ceux-ci ont souvent entraîné des regroupements de logements plus grands (environ 10 % de logements et moins).
- (14) A.R.I.M. Bretagne. Rapport d'activité au 31.12.82. Fougères « Bonabry ».

La grande grève de la Chaussure : FOUGÈRES 1932

Nous commençons dans ce numéro la publication d'une série de trois articles portant sur la grande grève de la chaussure de 1932 à Fougères.

Cette série n'a évidemment pas la prétention d'épuiser le sujet, car bien des sources n'ont pu être explorées. Elle a simplement pour objectif d'apporter quelques éléments d'information essentiels pour comprendre ce que fut cette énorme « **empoignade sociale** », qui longtemps marqua et marque encore notre vieille industrie locale.

Justement, vous pouvez nous aider à faire revivre cette grande page d'histoire sociale. Certains d'entre vous en ont été les acteurs directs ! D'autres, plus jeunes, ont hérité de leur famille des objets, des documents, des journaux, des carnets, des souvenirs, « des chansons » qui datent de cette époque !

Justement, nous avons le projet de réaliser à la fin de la parution de cette série, une **exposition** et même une **rencontre** pour repérer de ces événements.

Vous pouvez nous aider !

Vous pouvez dès à présent prendre contact avec la Revue ou M. Bouffort, 10, rue des Bruyères, Parigné (35133 Fougères).

215 jours de grève dans la Chaussure !

Le 10 février 1932, sous les Halles, la grève dans l'industrie de la chaussure est votée par acclamation par près de 8 000 ouvriers et ouvrières.

Pendant 7 mois, jusqu'au 13 septembre 1932, cette grève qui va paralyser à 80 % l'activité économique de la ville, mettra au prise la Chambre Patronale de la Chaussure dirigée par Gastion Cordier à la classe ouvrière locale, puissamment organisé autour du Syndicat Général de la Chaussure C.G.T., emmené par Joseph Fournier.

S'il est difficile, à l'issue de cette formidable partie de bras de fer, de conclure de façon tranchée à la victoire de l'un ou l'autre camp, il reste que les conséquences de cette grève seront considérables à tous points de vue, tant pour l'avenir de l'industrie de la chaussure et le développement économique de la ville, que pour le rapport de force politique et social entre les classes.

PREMIÈRE PARTIE

Aux sources de conflit : L'Industrie de la Chaussure à Fougères au début des années 30

Le patronat ou la volonté d'adapter l'industrie locale à la crise

La grève de 1932 dans la chaussure intervient à un moment où l'industrie des cuirs et peaux subit de plein fouet les effets de la crise économique mondiale qui a éclaté bruyamment par l'effondrement de la Bourse de New-York en octobre 1929.

Jusqu'en 1929, et surtout entre 1914 et 1926, l'industrie de la chaussure avait connu une période florissante, notamment à Fougères où avait vu le nombre de fabriques doubler, la durée du travail se maintenir en permanence à 48 h, par semaine et le nombre des salariés avoisiner les 10 000. A part les années 1921 et 1927 où un fléchissement conjoncturel s'était fait sentir, la chaussure « marchait » bien et les salaires payés, dotés d'un système d'indexation sur le coût de la vie avantageux, servaient de référence à beaucoup d'ouvriers des autres « places » ou des autres industries.

Mais à partir de 1929, les choses se gâtent. La production industrielle locale qui était de 15 000 paires par jour, soit 3,5 millions de paires par an en 1925, tombe en dessous de 3 millions de paires en 1931, malgré quelques progrès en productivité. L'horaire de travail se situe en moyenne autour de 30 h, par semaine en 1931 et le nombre des ouvriers a été ramené aux environs de 8 000.

A la dépression généralisée qui atteint toutes les branches de l'industrie française surtout à partir de l'année 1931 (chute des indices de la production industrielle, multiplication des faillites), s'ajoutent dans la chaussure des difficultés supplémentaires : ainsi le patronat local évoque largement 3 thèmes pour expliquer la crise : d'abord l'accroissement des charges des entreprises, ensuite l'augmentation des importations des chaussures étrangères, enfin le niveau des salaires à Fougères.

S'il paraît peu utile de revenir sur le premier thème qui est grandement surestimé par les patrons, les deux autres doivent retenir l'attention.

Il est incontestable que les fabricants français subissent à partir

de 1927 la concurrence des productions étrangères en particulier d'Europe Centrale (Allemagne et Tchécoslovaquie) ; les importations de chaussures passeront en effet de 349 000 paires en 1928 à 1 013 000 paires en 1930 et 4 054 000 paires en 1931.

Et pendant toutes ces années, les députés Lefas (Fougères) et Merlant (Loire-Inférieure) liés au patronat de la chaussure feront démarches sur démarches pour obtenir un relèvement substantiel des tarifs douaniers pour protéger les produits français. Les tarifs douaniers seront relevés de 25 % en novembre 31 et un contingentement des importations sera appliqué à partir de juin 32.

Toutefois, il faut nuancer l'importance de ce problème, étant donné que les importations ne représentaient que 4 à 5 % de la production française en 1931.

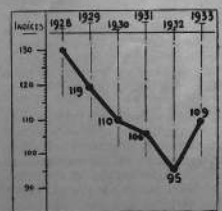
Dernier argument avancé par le patronat local, en guise d'explication de la crise : **les salaires payés à Fougères** sont bien plus élevés que dans les autres « centres » et obligent à pratiquer des prix de vente qui disqualifieront la « place » vis-à-vis de la concurrence. Et l'on trouve dans la revue professionnelle de la chaussure « Le franc parleur parisien » (février 1932) une étude selon laquelle pour un article français vendu 50 F., la part des salaires représente 7,50 F. ; pour un article de 50 F. fabriqué à Fougères, la part salariale représente 13 F.

En conséquence, au moment où il faudra décider et négocier les tarifs ouvriers la position du patronat sera de dire : « Il faut une réduction des tarifs ouvriers, pour s'accorder avec les prix de vente des autres centres. Le statu quo salarial, c'est la mort de l'industrie fougéraise ».

Notons toutefois, pour être complet, que selon la revue patronale déjà citée, les salaires n'entraient que pour 15 % dans les prix de vente (sortie fabrique) de la paire de chaussure.

Quoi qu'il en soit, l'année 1931 est particulièrement difficile. Le chô-

mage partiel est très important. Le « Réveil » hebdomadaire de la droite catholique, dans lequel s'exprime régulièrement le patronat de la chaussure, note que le chômage « a frappé avant Pâques presque toutes les usines de la place » et encore que presque toutes les usines ont été fermées entre le 15 et le 22 août (les congés payés n'existent pas !). Dans son rapport du 2^e semestre 1931, le secrétaire de la Bourse du Travail, Joseph Fournier indique que sa caisse de chômage a indemnisé (pendant ce 2^e semestre) 6 360 journées de chômage. Encore faut-il savoir qu'on ne paye que 60 journées maximum par personne, qu'il faut être adhérent à la Caisse et qu'il faut avoir été 10 jours ouvrables au chômage total pour percevoir la première allocation de 3 F. par jour (le salaire horaire moyen dans la chaussure est supérieur à 4 F.).



Graphiques extraits de : « Une grande industrie française dans la tourmente ». Paris 1935. P. LUCIUS.

La crise est donc bien là !

Et le patronat qui en grossit les facteurs locaux (en particulier le niveau des salaires ouvriers) sent bien que l'industrie fougéroise, telle qu'elle est structurée, aura du mal à y faire face.

En effet, malgré la puissance de la Chambre Syndicale de la Chaussure à laquelle adhèrent environ 45 fabricants et les capacités de son chef de file Gaston Cordier, personnage de stature nationale dans les cuirs et peaux, l'industrie locale est éclatée dans environ 90 entreprises, dont la plus grande partie emploie moins de 100 salariés et dont seulement deux ont plus de 400 ouvriers (Cordier et Morel).

Par ailleurs, la forme moderne de la grande industrie n'a guère progressé à Fougères : peu de sociétés anonymes, peu de sociétés en commandites ; quelques entreprises seulement en association ou en coopératives ; la plupart demeurent en effet des entreprises familiales. Dans la période faste du début des années 20, n'a-t-on pas vu certains « chefs de coupe » ou de montage s'établir à leur compte et se lancer dans l'aventure industrielle en ouvrant, avec leur famille et quelques amis, un atelier dans leur cave ou leur grenier ?

Dans ces conditions, l'industrie locale paraît bien fragile vis-à-vis des « Ford de la chaussure » tel Bata qui emploie en Tchécoslovaquie 20 000 personnes et fabrique 100 000 paires par jour ou même de certaines grandes maisons de Limoges et de Pont de l'Arche qui ont opté pour les méthodes de fabrication modernes : spécialisation des tâches, standardisation du produit, perfectionnement de l'outillage, économie de matière et de temps.

De ce point de vue, l'industrie locale s'est un petit peu endormie sur ses lauriers, misant davantage sur la renommée, la tradition et le savoir-faire que sur la compétitivité et l'innovation technologique.

Ainsi, au moment où la crise frappe, le patronat n'a-t-il qu'une solution pour sauver ses entreprises et garantir son standing de vie et ses privilèges ; rogner sur les miettes abandonnées aux ouvriers durant la prospérité, s'attaquer aux salaires, casser le système de rémunération mis en place en 1926.



L'usine Cordier (place Lariboisière) au début du siècle

Et la presse locale et patronale regorge d'articles fustigeant le niveau insoutenable des salaires, surtout cette fin d'année 1931 où doit se négocier le nouveau contrat (1).

Mais pour le patronat, s'adapter à la crise ne signifie pas seulement réduire la masse salariale. Il s'agit aussi de mettre à profit la crise pour s'attaquer à certaines conquêtes ouvrières, et en particulier, remettre à leur place les ouvriers et leurs syndicats. Et l'on verra le patronat partir en guerre contre une clause du contrat de 1926 qui confèrait à la CGT un contrôle sur les licenciements (les patrons ne pouvaient pas débaucher sans l'accord du

syndicat, et sans avoir préalablement réparti le travail, en diminuant les horaires). Cette question, sera d'ailleurs l'objet d'un conflit précurseur à la maison Cordier au printemps 1931.

Cette arrière-pensée anti-syndicale sera évidemment présente du début à la fin de la grande grève, comme seront également présents les règlements de compte politiques : depuis les élections de 1929, « les gauches » (SFIO et Radicaux) détiennent la majorité au Conseil Municipal de Fougères et le syndicaliste Fournier est le troisième adjoint dans une mairie où siège l'industriel Cordier, porte-parole de la minorité !

La classe ouvrière: s'accrocher aux acquis!

Jamais, sans doute, la classe ouvrière n'a paru aussi puissante à Fougères, que pendant cette période.

Pourtant, c'est l'époque où, en France, le mouvement ouvrier est plutôt en reflux qu'à l'offensive (baisse de la syndicalisation, division acharnée entre PC et SFIO, CGT et CGTU) (1 bis). Malgré tout, la classe ouvrière semble dominer la vie politique et sociale fougéroise.

Depuis 1929, donc, la Mairie est dirigée par le cartel des gauches. La liste cartelliste (parti radical + SFIO) a emporté 16 sièges (sur 27) et le maire Woelfel a comme deuxième et troisième adjoint deux syndicalistes SFIO, Eugène Trébourg et Joseph Fournier. Et l'ac-

tion municipale s'est évidemment réorientée, en faveur des plus modestes (construction nouvelle à l'hôpital, augmentation des crédits pour les vieillards, les indigents et des chômeurs), en faveur de la laïcité (construction de l'école de la Madeleine, du Cercle laïque...), en faveur des syndicats (subvention à la Bourse du Travail).

Sur le plan politique, la situation des partis de la gauche, et en particulier de la SFIO, est solide. En témoignent les résultats obtenus en pleine grève, aux élections législatives de mai 1932 où, à Fougères ville, Fournier (SFIO) obtient 40 % des voix, contre 14,7 % à Rebuffé (Radical) et 3,7 % à Mentec (PC). Le candidat proche du patronat Lefas n'obtenant que 37 % des suffrages (il sera néan-



Départ d'une course cycliste organisée par le Sport Ouvrier Fougérois (Photographie prêtée par M. G. Mentec)

moins) par le reste de l'arrondissement (2). On observe par ailleurs, l'existence d'une vie militante particulièrement riche et un intérêt très soutenu pour les réunions publiques qui rassemblent régulièrement 2 000 personnes sous les Halles et dans lesquelles la contradiction est systématiquement portée.

Sur le plan syndical et social, la classe ouvrière est puissamment organisée. Selon les sources officielles (2), il y a plus de 3 500 salariés qui adhèrent à un syndicat fougérois en 1930 et toutes les professions sont dotées d'organisations (cheminots, livre, commerce, bâtiment, ameublement, employés communaux, éclairage et force motrice, métallurgie, verrerie, hôpital et bien sûr chaussure).

Bien entendu, ce sont les syndicalistes de la chaussure qui sont les plus nombreux ; selon les mêmes sources et toujours en 1930, 2 100 à la CGT (rue Charles-Malard) dont 1 400 hommes et 700 femmes, 130 à la CGTU (qui a son local rue Kléber) et 230 au syndicat chrétien CFTC (rue Jean-Jacques Rousseau).

Le syndicat général de la Chaussure CGT, qui siège à la Bourse du Travail, rue Charles Malard, de par son implantation sur toutes les entreprises de la profession, de par son mode d'organisation par spécialité (coupeurs, monteurs, piqueuses...), de par ses moyens (un secrétaire permanent, une certaine assise financière) exerce une réelle hégémonie sur l'industrie locale. Son influence est encore ren-

forcée par les traditions dont il se réclame régulièrement (grève de 1906) par les responsabilités politiques qu'il occupe ses chefs, et enfin par une série d'organismes qu'il a créés autour de lui :

- une caisse de solidarité, destinée à venir au secours des syndiqués en cas de grève ;
- une caisse de chômage destinée à aider les ouvriers syndiqués au chômage total ;
- une caisse d'Assurances sociales ;
- un bureau de placement.

Le syndicat général qui semble se renforcer quelque peu pendant l'année 1931 (606 adhésions nouvelles annoncées (3) est en liaison étroite avec sa fédération nationale

des Cuirs et Peaux, dont le siège est d'ailleurs à Fougères. Il faut dire que cette fédération dont le secrétaire national est Marius Roux ne compte qu'environ 8 000 adhérents (4) et que par conséquent, le syndicat fougérois est sa principale implantation.

En plus, le syndicat de la chaussure est à l'origine de la constitution en 1927 d'une « Union Syndicale des Syndicats Confédérés des départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne » qui rassemble les syndiqués des Cuirs et Peaux de Rennes, Vitré, Pontorson et Ernée où le patronat fougérois a implanté quelques usines.

S'ajoutent encore à ces organisations, tout un réseau extrêmement dense de « sociétés amies » dans lesquelles les « confédérés » sont très actifs, et qui contribuent à l'homogénéisation et au regroupement de la classe ouvrière. Au premier rang de ces sociétés, se situent les coopératives ouvrières, de production comme l'« Emancipation » ou l'« Avenir des Travailleurs », de consommation comme la puissante « Alliance des Travailleurs » (5). Mais il faut parler aussi des associations culturelles (La lyre ouvrière), sportives (le sport ouvrier fougérois), patriotique (le Groupe Républicain des Anciens Combattants) sans oublier le « Cinéma du Peuple » directement géré par la Bourse du Travail, et les journaux qu'elle diffuse, le Peuple, quotidien de la CGT et le Semeur d'Ille-et-Vilaine, bimensuel de l'Union Départementale.

Les deux autres organisations ouvrières, la CGTU et le syndicat chrétien CFTC ont une influence

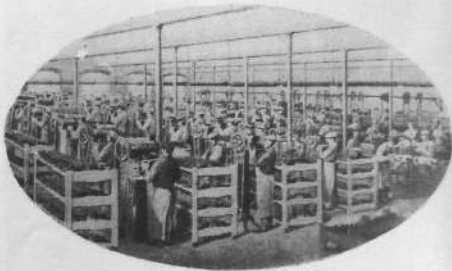


Un groupe de militants CGTU de Fougères (Photographie prêtée par M. G. Mentec)

bien plus modeste. Pourtant, elles jouent un rôle non négligeable, la CGTU en utilisant largement son appareil national et sa forte implantation dans d'autres centres des cuirs et peaux (durant cette période, des dirigeants nationaux tels que Montmousseau, Vassart, Tillion, Michel feront le voyage de Fougères) et en faisant preuve d'un formidable volontarisme : le syndicat chrétien en s'appuyant sur l'œuvre sociale et les réalisations de son maître à penser, l'abbé Briel (6).

C'est à cette classe ouvrière, certes divisée en trois familles qui ne se font guère de cadeaux (7), mais cependant bien structurée que le patronat prétend imposer ses vues à l'automne 1931.

Or aucun syndicaliste n'accepte de remettre en cause les conquêtes, contenues dans un accord signé en 1926, et il y a globalement identité de vues entre les trois courants pour considérer que la baisse des salaires ne peut résoudre une crise qui trouve sa source bien au-delà des horizons fougérois. On cite par exemple, les espadrilliers de Mauléon qui ont accepté de réduire leur salaire, et qui sont, toujours, pourtant frappés par le chômage. Et l'on propose des mesures telles que le contingentement des importations de chaussures étrangères, l'application stricte de la loi des 8 heures (certains centres de la chaussure font 54 ou 60 h. par semaine !), l'élévation de la scolarité à 14 ans, les congés payés (1 semaine), les 40 heures...



Vue d'un atelier

Lorsque début octobre 31 les patrons dénoncent le contrat de 1926 qui arrive à terme le 1^{er} mais 1932, en réclamant la suppression du système d'indexation des salaires sur les prix (appelé prime de vie chère), en demandant la révision (en baisse) de certains tarifs de base et en exigeant la liberté de débauchage et d'embauchage, toutes les conditions sont réunies pour l'éclatement d'un conflit de grande ampleur.

Après quelques entrevues et échanges de lettres aigres-douces, entre le patronat, décidé à ne pas se laisser étouffer par la crise, et les ouvriers accrochés à leurs conquêtes, rien n'est plus possible. Et lorsque le 5 février 32, Joseph Fournier demande par écrit aux pa-

trons de « lui faire savoir par écrit par non si vous acceptez ou refusez nos propositions qui sont les suivantes : stabilisation des salaires de base existants avec une majoration de l'indice de vie chère à 20 % et ceci pour une durée ne pouvant excéder l'année en cours » et de lui « faire connaître d'urgence la décision que vous avez cru devoir prendre afin que nous puissions donner un compte rendu à l'ensemble des Travailleurs de Fougères, mercredi soir 9 février aux Halles », beaucoup pensent que la grève est inévitable pour le 10 février.

(à suivre)

Daniel BOUFFORT.



Gaston CORDIER
Président de la Chambre Syndicale
des Fabricants de Chaussures
de Fougères

(1) Exemple : le « Réveil », numéro du 28 novembre 1931.

(1 bis) Depuis 1922 le mouvement syndical s'est séparé en deux, consécutivement à la scission PC-SFIO intervenue au Congrès de Tours en 1920, en CGT (dirigée par Léon Jouhaux et appelée « confédérée ») et en CGTU (dirigée par Gaston Montmousseau puis Benoît Frachon, liée au parti communiste et appelée « unitaire »).

(2) Déclaration à la préfecture d'I.-et-V. / Archives départementales 61 M 3.

(3) Compte rendu d'activité du 2^e semestre 1931 (le Semeur d'Ille-et-Vilaine, 15 janvier 1932, Bibliothèque municipale de Rennes 9574).

(4) A. Prost, la CGT à l'époque du Front Populaire ; description numérotée, A. Colin 1964.

(5) Voir le Pays, n° 39/82.

(6) Relire à ce sujet l'article de Bernard Heucrié dans le numéro spécial de juin 76 de Bretagne Aujourd'hui (toujours disponible).

(7) Entre les « confédérés » et les « unitaires » l'insulte est courante : les unitaires se font traiter de « martelés fougérois », de « moscouitaires », de « forts en gueule », et le leur rendent bien en les appelant « traîtres », « renégats ».

Sculpter la pierre sculpter des mots...

Pour Marc Vast, l'écriture est, tout comme les autres moyens d'expression, un Outil de Connaissance ; connaissance simultanée de notre monde intérieur et du monde extérieur, les deux se mêlant étroitement.

L'auteur des poèmes suivants est donc un intuitif plus qu'un intellectuel, l'écriture étant un support qui lui permet de nous révéler ses intuitions, ses aspirations.

L'on ne sera guère surpris par son attachement profond à des poètes tels que Arthur Rimbaud, Rainer Maria Rilke et Walt Whitman.

Pour la petite histoire, Marc Vast suit actuellement un stage de tailleur de pierre sous l'œil mi-assuré, mi-perplexe de Philippe André, animateur de ce stage ; sculpter la pierre ou sculpter les mots, les deux ne relèvent-ils pas d'une même essence ?

LE CHANT DE NOTRE VIE

Parfois, la nuit nous purifie,
elle nous appelle et nous offre la vision
de nos fausses clartés.

Par le puits de notre seul courage, nous allons jusqu'aux
profondeurs de notre Vie — ainsi elle nous aime.

Nous allons, et chaque pierre rencontrée nous dévoile
les Mystères que nous croyions oubliés,
les prières nomades, le silence des statues et la douleur de la Mère,
son bonheur.

Nous allons, dans les éires souterrains respirer la Mémoire
du Jour que nous ignorons.

C'est l'envol vers le Haut qui nous conduit tout en Bas,
nous qui croyons tenir au bout de nos doigts
l'épaisseur de notre Vie. — ainsi elle s'éloigne.

O cette chute qu'il nous faut contenir,
ce pourrait être le Souvenir du flottement de l'enfant
dans la chapelle maternelle, mais plus encore, c'est notre Mémoire,
c'est avant, bien avant...

C'est un Espace, entre deux Eternités.

Un cheminement nous invite, un galop-nous emporte,
ô l'éternel Mouvement qui déroute nos siècles !

Les Dieux se posèrent sur les plus hautes cimes,
nous offrant ainsi le goût et la force de l'Élévation.

Nous allons, et nos peurs sont le gage de notre voyage, ceux qui connaissent
leur mort franchissent tous les abîmes.

O nous, insectes tournoyant, l'arc-en-ciel nous attend.

C'est une invite qui nous parle, une chandelle qui s'allume
et qu'il nous faudra, soir après soir, protéger jusqu'au Jour royal.

Ce sont tous ces visages qui resteront
larmes séchées et masques brûlés, c'est notre Vie, — ainsi elle nous enseigne.

Nous allons, — c'est ainsi.

Marc VAST.

Cathédrale

Voici l'heure du vitrail.
Des couleurs respirent,
un soleil transpire.

Deux anges patientent,
ailes attentives et sou-
rire saint.

Voici l'heure de notre
vie, rosace placée dans
l'Eternité, dentelle de
pierre, légère... légère.

Voici le Don de l'Eter-
nité, voici l'Amour,
chaque jour dispensé.

Un sage très ancien
porte une barbe d'éther,
il a, sur son manteau
d'en-haut, une croix bleue
posée.

Voici toujours, et sur
l'humble dalle huit fois
centenaire, les ombres
d'en-haut s'évaporent,
colorées.

Voici les pierres qui
veillent, droites.

Pierres longues, en rêve
de sagesse.

Rois, saints, reines à
l'amour long, reposant.

Voici l'Heure du vi-
trail, des couleurs respirent,
un soleil transpire.

Si on causait... de jardinage biologique

« Aucune activité humaine, même la médecine, n'a autant d'importance pour la santé, que la qualité de l'Agriculture. »

L'évolution des techniques de travail du sol apporte un bien être à celui qui pratique l'agriculture ou le jardinage. La machine, à notre époque a suppléé l'homme et diminue énormément sa peine, mais ce progrès ne va pas sans inconvénients. La culture intensive et la sélection poussée fragilisent les végétaux cultivés. Les insectes et les maladies ont donc la partie plus belle.

Dépendant l'aspect le plus inquiétant est celui de la fertilisation chimique. Les engrais de synthèse fabriqués chimiquement ont accru les rendements et le sol devenu peu à peu un support plus ou moins inerte par endroit. Les désherbants chimiques sont venus renforcer cette action néfaste dans les sols dont la pollution augmente. La vie microbienne des terres a diminué dangereusement.

Si la quantité des végétaux produits a augmenté, leur qualité elle, a diminué. C'est là où se situe toute la difficulté du choix de la méthode. A court terme la haute productivité de la fertilisation chimique peut paraître intéressante mais si l'on observe ses nuisances à long terme la question mérite d'être examinée. Certains agriculteurs et jardiniers de la région de Fougères ont préféré produire un peu moins parfois, mais offrir une qualité supérieure en matière d'aliments, en pratiquant l'agriculture biologique ou bio-dynamique. C'est le cas de **Maurice Langlois** par ailleurs professeur d'horticulture qui, au Châtelier où il réside, a répondu à nos questions.



Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer la culture bio ?

A l'école d'Agriculture traditionnelle on acquiert les notions de fertilisation simple : N.P.K. = azote, phosphore, potasse + les oligo-éléments. La vie microbienne est minimisée. Les pesticides et les désherbages chimiques sont enseignés sans s'attarder sur leurs nuisances secondaires.

J'ai pratiqué cette culture plusieurs années sans me poser de questions. Puis un jour j'ai rencontré des gens qui pratiquaient la culture bio. Cela m'a interrogé. J'ai été sensibilisé par l'aspect polluant de la culture que je pratiquais. J'ai donc **potassé** la question.

J'en suis arrivé à considérer le sol et la plante qui forment le couple de base d'une toute autre façon. Il m'apparaissait alors que la culture chimique était un divorce entre le sol et la plante.

Pouvez-vous expliquer ces notions ?

Dans la culture chimique le sol passe au second plan, il est le moyen par lequel on obtiendra le rendement prévu. Il recevra l'engrais et le désherbant. C'est là où réside le divorce. La vie microbienne du sol est malmenée, agressée et détériorée par cette méthode. La plante elle-même absorbe des éléments pollués. Sa qualité est souvent amoindrie.

Par contre la culture bio préconise le respect de l'équilibre et l'harmonie entre la vie du sol et celle de la plante. L'emploi des engrais et pesticides chimiques est totalement absent et le végétal y gagne beaucoup en qualité. On peut imaginer les répercussions positives que cela peut avoir sur la santé.

En quoi consiste la culture bio ?

Le principe de base est la fertilisation naturelle du sol par le compostage, c'est-à-dire le recyclage des déchets végétaux et animaux mis en tas dont la décomposition se fait sur un an. Ce compost bien fait régénère les potentialités du sol. Il est enfoui superficiellement, jamais de labours profonds. On peut utiliser les engrais minéraux naturels : phosphate naturel, potasse d'Alsace (mine) ou les engrais organiques : déchets d'abattoirs, algues (maerl), fumiers.

On peut fabriquer de bons activateurs bio avec les purins d'ortie et de prèles qui sont de précieux auxiliaires. Les légumineuses (luzerne, haricots) fixent l'azote de l'air. Leur culture enrichit le sol en azote naturelle.

En ce qui concerne la culture bio-dynamique, elle fait intervenir un élément supplémentaire important : l'influence des astres par rapport à la date des cultures. Les anciens savaient qu'en semant les laitues en lune croissante elles **montaient à graines**. Il existe un calendrier planétaire qui indique les dates propices aux semis et récoltes chaque année (1).

Quelle défense des végétaux pratiquez-vous ?

En matière de lutte antiparasitaire l'arsenal naturel est assez complet. Les anciens là encore avaient du bon sens. Savez-vous par exemple que pour les pucerons une décoction de tabac, 10 mégots par litre d'eau macérés une nuit et pulvérisés ensuite, constitue une arme efficace et les traces ont disparu cinq jours après. Alors que le DDT laisse des traces pendant 30 ans dans le sol...

Les insecticides naturels sont nombreux : pyréthrine, roténone, baccopéine, nicotine, les fongicides (produits contre maladies) qui sont principalement minéraux, le cuivre et le soufre ; bouillie bordelaise et soufre micronisé sont utilisés contre l'oïdium, le mildou, la pourriture... Les méthodes de cultures sont importantes : l'assolement est pratiqué sur cinq ans, c'est-à-dire que la même culture ne revient sur la même parcelle que cinq ans après la dernière en date.

Les associations de culture revêtent une grande importance. On sait que certaines associations végétales sont bénéfiques, d'autres négatives.

Vous avez parlé de pollution et de répercussions sur la santé, pouvez-vous préciser ?

La culture intensive a demandé un emploi de quantités de plus en plus importantes d'engrais chimiques. Ces engrais par **lessivage** ont été entraînés dans les nappes d'eau souterraines si bien que à St-Pol-de-Léon ainsi que dans cinq communes voisines, la consommation de l'eau du robinet a été interdite début 1982 ! La présence de nitrate était de 200 mg/l, alors que la dose maxi autorisée est de 50 mg/l. Les nitrates donnent les nitrites : substance polluante dangereuse pour le foie et à tendance cancérigène.

Les nitrites peuvent se combiner avec divers éléments : pesticides, médicaments, nicotine, acides aminés des aliments, pour donner les nitrosamines cancérigènes dont l'effet peut se prolonger sur trois générations. Les nitrates provoquent des carences en vitamines A et B.

Les légumes constituent, et de loin, la source de nitrates la plus importante dans notre alimentation, puisqu'ils fournissent 70 à 80 % des

nitrates ingérés ; le reste provient de la charcuterie et de l'eau de consommation.

Les pesticides et les désherbants laissent des traces dans les aliments et lors de la cuisson leur nuisance est souvent augmentée. En règle générale, l'équilibre écologique est rompu dans la nature par les agressions chimiques et on constate une disparition des insecticides utiles ainsi que l'envahissement d'insectes résistants aux produits de traitements.

Notre état de santé est le miroir de l'état du sol et vice-versa. Le sol fait le végétal et nous consommons ce végétal ou l'animal qui s'en nourrit. Les déséquilibres se perpétuent tout au long de la chaîne.

...Mais peut-on nourrir une population en pratiquant la culture bio ?

Cette question est importante et la réponse pourrait être positive si les procédés de culture étaient généralisés. Ce qui augmente le coût de la mise en œuvre c'est le petit nombre de pratiquants. Les circuits commerciaux sont mal organisés en général. Certains groupes de consommateurs tels que la « Passiflore » à Fougères sont en jonction avec les producteurs. Ce système offre des débouchés en orientant la production. C'est un stimulant à double action.

Il est donc possible de nourrir une population avec la culture biologique. Les rendements sont voisins de la culture chimique quand la méthode est bien appliquée. La qualité des produits et leur richesse nutritionnelle fait que l'on mange moins. De plus l'état de santé s'améliore sensiblement et à long terme les frais de maladie diminuent considérablement.

L'intérêt de la démarche ne réside-t-il pas dans une prise de conscience plus grande de chacun, de l'interdépendance de l'homme et de la nature et donc d'une meilleure connaissance de nous-mêmes, et du milieu environnant. Toute agression vis-à-vis de l'environnement est une agression vis-à-vis de l'homme. Faudra-t-il attendre un seuil d'irréversibilité pour prendre des mesures alors inefficaces.

Ce n'est même pas un problème de pouvoirs publics, c'est une responsabilité de chaque consommateur. Quand chacun en sera conscient la partie sera gagnée.



Interview de Maurice LANGLOIS.

(suite page 22)

(1) Pour obtenir ce calendrier planétaire écrire : Josette DUCOM, Le Châtelier-Bardou, 24580 Issigeac

BIBLIOGRAPHIE

- Jardinage biologique Les Quatre saisons du Jardinage
6, rue Saulnier, 75009 Paris
Informations santé L'Impatient
9, rue Saulnier 75009 Paris

Plantes en sympathie

- Ail étrose
- Aubergine et haricot vert
- Mais, potiron et haricot
- Avoine et fève
- Betterave et oignon
- Betterave et haricot nain
- Laitue et chou
- Blé et maïs
- Carotte, ciboulette, pois et radis rose
- Oignon, poireau, carotte
- Salsifis et carotte
- Céleri et poireau
- Céleri et vesce d'hiver
- Cerfeuil et radis
- Chou et plantes aromatiques
- Concombre, courge, citrouille et maïs ou pomme de terre
- Fraisier, haricot, radis
- Laitue, fraisier, carottes

Plantes en antipathie

- Avoine et arbres fruitiers
- Absinthe et armoise : toutes deux de mauvaise compagnie pour les autres plantes. En effet, les sécrétions de leurs racines sont très néfastes.
- Ail, oignon, échalote et pois, haricot
- Tomate et chou
- Fenouil et haricot blanc, tomate, chou-rave
- Framboise et pomme de terre
- Giroflée et pommier
- Glaieul et pois, haricot
- Graminées et arbres fruitiers
- Chou-rave et tomate
- Chou-rave et haricot à rames
- Colza et moutarde des champs

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

administratifs, commerciaux, publicitaires,
brochures, catalogues, revues...

Adressez vous à



39 bis, rue de Nantes
B.P. 456 — 35304 FOUGÈRES CEDEX — Tél. (99) 99.51.91

comme votre revue « Le Pays de Fougères »

ART ET DÉCORATION



GALERIE D'ART Gravures anciennes
ENCADREMENTS Tableaux anciens

7, bd Leclerc - 35300 FOUGÈRES - Tél. (99) 99.30.98

A FOUGÈRES
L'ATELIER PHOTO



Jean-Luc Barbelette
8, BD MARÉCHAL LUCIEN

MARIAGE - PORTRAIT - REPORTAGE

Laiterie NAZART

Année 1982



Collecte du lait : 93 735 000 l.
Nombre de producteurs : 1 450

Productions :

Beurre : 4 373 tonnes
Camemberts : 2 604 000 pièces
Cheddar : 52 000 kilos
Yaourts : 699 000 pots
Caséine : 2 723 tonnes
Spécialité « Vieux Robin » : 3 600 kilos

GRANITS

Emile Rébillon

Le granit
dans toutes ses applications

Funéraires - Décoration
« Cheminées » - Bâtiments

Le granit à la portée de tous


Le granit moins cher
que certains matériaux éphémères
Le granit existe partout en Bretagne
Nombreuses sont les carrières aux riches
coloris : gris bleuté, bleu foncé, rose-jaune
Le granit est le seul matériau qui défie les
siècles
Le granit, c'est pour vous la tranquillité, un
placement sûr

BAILLÉ - 35460 St-Brice-en-Coglès
Tél. (99) 98.64.05
Télex : REGRANI 950184 F

Exportation de carrières : Lanhélin : bleu
foncé — Vire : bleu perlé — Le Gast —
Perros-Guirec : rose clarité — Pleumeur-
Bodou : jaune de Kerenc

AU
CRÉDIT
AGRICOLE

LE BON SENS
PRES DE CHEZ
VOUS

 **banque de bretagne**

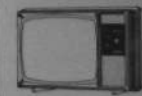
10, rue du Tribunal - FOUGÈRES

ACCUEIL CONSEILS SERVICES

DEPANNAGES

**René
BÉNÉNATI**

AGENT TECHNIQUE



TELEVISION

TOUTES MARQUES

Agent RADIOLA

35300 FOUGÈRES

INSTALLATIONS D'ANTENNES

ATELIER - Tél. 99.38.48 avec répondeur autom. en cas d'absence

Atelier :

90, avenue de la Verrière

(au fond de la cour)

Tél. 99.38.06

le matin de 8 h. à 9 h. 30

Un magasin moderne
des idées nouvelles



MICRO ORDINATEUR FAMILIAL TI 99/4 A
la console de base 2 489,00 F

LIBRAIRIE-PAPETERIE

MARY

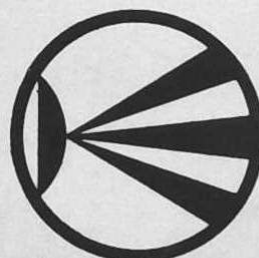
10, av. du Général de Gaulle
12, bd Jean-Jaurès
35300 FOUGERES — Tél. 99.75.40

**pinto
et fils**
2 services

l'entreprise

**et... "le coup
de main"**

ZAC GUÉNAUDIÈRE 99 23 74 99 04 24 FOUGÈRES



j.b. plantade
OPTICIEN

Nettoyer aux ultra-sons
vos lunettes

- les ajuster
- vérifier votre acuité
visuelle

CE SONT DES
SERVICES GRATUITS

**OPTIQUE
PLANTADE**

FOUGERES

Ne voyagez pas aujourd'hui avec une carte d'hier...

Préparez dès maintenant vos vacances avec
guides et cartes Michelin
guides bleus
guides du routard
guide Jeune Afrique
cartes I.G.N.

MAISON DE LA PRESSE

10, bd Maréchal-Leclerc - Fougères - Tél. 99.38.81

RELAIS FRANCE LOISIRS

le pays 43⁸³ de fougères

1755. Fougères (I-et-V.)
Les Halles et la Rue Nationale



GRANDE GRÈVE DE LA CHAUSSURE
A FOGÈRES EN 1932

HISTOIRE D'UN « BLEU DE MAYENCE »
LOGEMENT ET CROISSANCE URBAINE
A FOGÈRES DEPUIS 1945

L'œuvre fougèraise d'Amand Dagñet
AMAND DAGÑET ET LA GALLO

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT AU DÉBUT DU
SIÈCLE

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| La grande grève de la Chaussure : Fougères 1932 | 2 |
| Histoire d'un « Bleu de Mayence » | 8 |
| Logement et croissance urbaine à Fougères depuis 1945 | 12 |
| Amand Dagbief et le Gallo | 17 |
| Louvigné-du-Désert au début du siècle | 20 |

LE PAYS

Revue bimestrielle sur les traditions, l'art, l'histoire, l'économie, l'environnement du Pays de Fougères.

Siege social : 6, rue de la Fourchette, 35300 Fougères.

Abonnement : 5 numéros - 50 F.

Soutien : à partir de 60 F.

Pris du numéro : 10 F.

Cheque libelle au nom de « Paysan », numéro de compte, envoyé à :

Daniel Heudré

6, rue de la Fourchette

35300 Fougères

Comité de Rédaction

Rémy Allain - Philippe André - Jean Yves Bauge - Daniel Bouffart - René Cintri - Germaine Dulong-Guérin - Jacques Fauchoux - Jean-Claude Guier - Emile Gorras - Bernard Heudré - Daniel Heudré - Francis Leheson - Michel Mazin - Monique Méhain - Gérard Penis - Joseph Pommerehne

Photographie : Jean-Luc Barbekou - Vincent Loubé

Directeur de la publication : Daniel Heudré

TRAVAUX SCOLAIRES

Nous publierons les travaux d'élèves qui présenteront un intérêt pédagogique et qui seront en rapport avec l'histoire, l'art, l'environnement ou l'économie du Pays de Fougères.

« Un des hauts-lieux de la grève : Les Halles »

(Photographie prise par M. Darochet)

La grande grève de la Chaussure : FOGÈRES 1932

DEUXIÈME PARTIE

215 jours de grève dans la Chaussure !

Le 9 février 1932, au soir, par un froid vif, c'est près de 5 000 ouvriers et ouvrières qui sont venus assister à la réunion de compte rendu de négociations pour le renouvellement du contrat collectif, qui avait convoqué le syndicat C.G.T. Dès 19 h. 15, on attend déjà aux grilles des Halles. Joseph Fourmier prend la parole vers 20 h. 30, indiquant que le patronat a maintenu ses exigences :

- diminution de la prime de vie chère de 50 % (alors que l'indice officiel des prix sur lequel elle était calculée trimestriellement est passé, du fait de la crise et de la chute des prix, de 41,23 % début 1931 à 19,53 % début 32, ce qui a déjà amputé sensiblement les salaires ouvriers) ;
- diminution de certains salaires de base de 25 % à 30 % ;
- élimination dans le nouveau contrat de toute clause permettant un contrôle ouvrier sur l'embauche et la débauche.

La délégation ouvrière ayant reçu mandat impératif de ne négocier que sur la base de la reconduction de l'avantageux contrat de 1926, les négociations ont échoué une nouvelle fois.

Il ne reste plus alors que la grève pour obliquer la situation, un préavis ayant d'ailleurs été déposé le 5 février. Après les interventions de Marius Roux de la Fédération des Culs et Peaux C.G.T. et du dirigeant départemental de la C.G.T.U. Le noir, la grève est votée par acclamation vers minuit.

Ainsi commence un long et dur conflit qui va durer pendant 215 jours, l'ensemble de la population fougéroise, aussi bien par ses enjeux sociaux, économiques ou politiques, que par ses conséquences dans la vie quotidienne.



La foule devant les Halles lors d'une réunion (Bretagne aujourd'hui - Supplément au n° 22 - Juin 1976)

7 mois d'un dramatique face à face

Lorsque la grève est votée, le 10 février, les ouvriers sentent bien que la période n'est pas à proprement parler idéale pour lancer une action gréviste de grande ampleur : le travail n'abonde pas, l'on n'a fait.

Pourtant, malgré le marasme économique, février et mars demeurent dans l'industrie fougéroise des mois importants, ce n'est que vers la fin de la collection d'été, de sorte qu'elle soit livrée aux négociants avant les fêtes de Pâques (communions), et certaines usines ont à cette époque de l'année du « travail pressé ». Ensuite, après Pâques, il y a les « réassortiments » qui permettent de « pousser » jusqu'à la Pentecôte. Et puis, les ouvriers ont le dos au mur : accepter les exigences de G. Cordier et ses amis, c'est revenir à 1906, et remettre en cause l'aubaine qu'a acquise le syndicalisme dans les années. Enfin, les ouvriers ont confiance dans leur force et pensent pouvoir faire plier les patrons au prix de quelques semaines : le plus long conflit de Fougères, celui de 1906-1907, n'a duré que 103 jours. Ainsi pendant 4 mois, jusqu'à la mi-juin (après la Pentecôte), c'est la confiance dans les succès qui anime les ouvriers et leurs dirigeants.

À compter de début juin, la grève prend une tournure nouvelle (8) car on se rend compte que les patrons n'ont plus aucune raison de négocier avant septembre (puisque il n'y a plus de tout de travail pour des mois de juin, juillet, août, traditionnellement creux). Et l'épuisement du mouvement et des grévistes commençant à se faire sentir, la principale préoccupation des dirigeants ouvriers sera alors de terminer le conflit en sauvegardant le maximum d'acquis.

De février à mi-juin : obtenir un bon accord

Dans cette première phase de la grève, l'objectif des ouvriers sera de tout faire pour obtenir un accord acceptable.

D'abord il s'agira de construire un rapport de force en leur faveur. Dès le 11 février, la grève est massive. Les usines sont désertées, y compris par les employés et les contremaîtres. Et des consignes de surveillance des entrées et sorties de fabriques ainsi que de mise sur pied de piquets de grève sont données afin de décourager tout ouvrier tenté de faire le jaune.

Un comité de grève, réunissant uniquement des militants C.G.T. (les unitaires, les chrétiens et les non-syndiqués en sont exclus sous prétexte que les militants C.G.T. sont assez grands pour mener le mouvement seuls, étant maîtres de la place) et « prendront toutes les responsabilités » (9) est mis sur pied dès le 10 février. Composé de cadres syndicaux C.G.T. tels que Orlé, Braut, Joly, H. Cordier, Dartois, Bédier, et bien sûr J. Fourmier, c'est ce comité qui dirigera toute la grève, en étroite collaboration avec le conseil syndical du Syndicat de la Chaussure C.G.T. et des 200 délégués élus par service, qui étudieront et proposeront les tarifs de leur spécialité. Très tôt, le comité de grève prend des dispositions pour organiser la solidarité, collecter des fonds, répartir les aides et les secours aux grévistes, faire connaître la grève à l'extérieur, entretenir le moral des ouvriers et leur mobilisation (voir plus loin : Fougères en grève).

Fort de cette organisation, les ouvriers enregistrent quelques succès dans les premières semaines de la grève : une bonne vingtaine d'usines (employant au total plus d'un million d'ouvriers) acceptent leur proposition

de maintien du contrat de 1926 (10) et reprennent le travail : la détermination ouvrière ne fait pas même face aux provocations policières des 4 et 7 mars aux abords de l'usine Morel, rue des Prés (11) et ainsi qu'en témoignent l'expédition organisée contre les jaunes qui travaillent à Ernée, le 4 avril (12).

Malgré cela, les négociations reprises fin mars après bien des palabres (13) sur la base de nouvelles propositions patronales (qui n'ont d'ailleurs que très peu évolué par rapport à ce qu'elles étaient avant le déclenchement de la grève) n'avanceront guère avant la mi-mai.

Pourtant, le syndicat C.G.T. a fait des concessions importantes en acceptant, dans ses contre-propositions adoptées à l'unanimité, moins 31 voix le 1^{er} avril, la baisse de l'indice de vie chère de 19,53 % à 15 %, l'ouverture de discussions sur la production dans les services coupe et piéce, la révision des prix du service Louis XV (14) et la baisse des tarifs enfant et filette afin de faire venir à Fougères un peu plus de commandes de ces articles.

À cela, fin avril, le patronat, qui a rompu momentanément les négociations à la suite de l'expédition d'Ernée (12) répond par le maintien de ses exigences qui se chiffrent à une baisse de 25 % sur l'ensemble des salaires et tente même de « courcourter » les syndicats ouvriers en proposant (comme en 1906) l'organisation d'un référendum permettant aux ouvriers de se prononcer sur ses positions. Cette proposition n'aura aucun succès.

Dans cette nouvelle impasse, les ouvriers demandent et obtiennent la médiation du ministre du Travail du gouvernement Tardieu, Pierre Laval, qui convoque les deux délégations pour le début mai. En raison de l'assassinat du Président Doumer et donc de l'élection de son successeur Labrun, ainsi que de la victoire des gauches (radicaux, radicaux-socialistes et S.F.I.O.) aux scrutins législatifs des 1^{er} et 8 mai, c'est un ministre en passe de démissionner et évaquant les affaires courantes qui recevra les délégués fougérois (15). Le 10 mai 1932, à Paris. Malgré cela, un pas en avant sera fait : la question du contrôle du syndicat ouvrier sur l'embauche et la débauche sera en gros réglée par le projet d'accord Laval.



Dans l'attente du prononcé d'un jugement, on attend devant le tribunal (Photographie prise par M. G. Nericq)

Contre cette avancée, la délégation ouvrière aura consenti un nouveau recul sur l'indice de la prime de vie chère, en acceptant 10 %, soit en fait une réduction de tous les salaires de la ville de 8 %, par rapport à la période antérieure à la grève.

Les négociations reprennent sur le plan local dès le 25 mai, au rythme de plusieurs réunions par semaine. Début juin, l'accord définitif est fait sur le problème de l'embauche ainsi que sur le chiffre de l'indice.

On commence à espérer. Certains notent une légère détente (16). Pourtant, les discussions échouent sur le problème des salaires de base et notamment ceux de la coupe, les patrons continuant de subordonner le maintien du salaire de base à une amélioration de la production. Le 14 juin, on est à nouveau au point mort !

On peut dire dès lors que le patronat a gagné la première manche : il a réussi à contenir l'offensive des ouvriers pendant la période où celle-ci était la plus efficace (au moment où il y avait encore du travail). Il a réussi à s'unir pour résister à la pression ouvrière : 4 mois après le déclenchement de la grève, plus des 2/3 des fabricants n'ont pas signé d'accord avec le syndicat. Tout cela grâce aussi à son organisation et à l'autorité de son chef de file A. Cordier qui exercera des pressions commerciales ou bancaires sur les patrons hésitants et sur leur fournisseurs (fabrics, boîtes), tentera de faire suspendre Fourmier de son poste d'adjoint au maire, encouragera l'installation d'usines à Rennes (Toultain et Lecarboullec), à Vitré (Brière), à Cancale (Potier), à Dol, à Laval...

Terminer la grève la tête haute

Tel est l'objectif des deux camps dans cette deuxième période de la grève : cette dernière, après toutefois que le temps joue en faveur des patrons qui, de toute façon, n'ont pas de travail à donner avant septembre et qui, par ailleurs, ont obtenu des banques et de leurs fournisseurs le report de leurs traités jusqu'à la reprise.

C'est dans ces conditions, alors que de part et d'autre les caisses s'épuisent, alors que le minimum commence à faire défaut chez les ouvriers, alors que l'épuisement et la lassitude progressent, que la grève prend une tournure nouvelle : les militants se

jaunisse » et fustige « les ouvriers fougérois qui accomplissent le rôle néfaste de jaune » en publiant dans le Semeur d'Ille-et-Vilaine la liste de leurs noms et adresses. Rapidement, ces ouvriers (une centaine peut-être) à Laval, à Ermeé, pour les patrons fougérois deviennent de véritables parias. On va les chercher à la gare, on leur fait des conduites de Grenoble jusqu'à leur domicile, on chantant l'Internationale, la Syndicale, parfois même des crachats, des injures, voire des coups sont lancés. On dépose à leur domicile des fleurs jaunes (des genêts en général) ou des pancartes libellées ainsi : « Ici repose un jaunisson ! » et à la fin de la grève, on protestera avec véhémence contre certains patrons qui voudraient reprendre en priorité certains de ces ouvriers, dont la mise en quarantaine se poursuivra bien souvent jusqu'à la guerre !

Si la lutte des ouvriers parait une, les polémiques et les discussions entre les différents groupements vont bon train. Celles-ci sont largement alimentées par le fait que la C.G.T., largement majoritaire, a exclu totalement de la direction de la grève aussi bien les unitaires que les chrétiens. En plus, il y a toujours ce vieux contentieux entre les trois organisations, et en particulier entre C.G.T. et C.G.T.U. Pendant toute la durée de la grève, les dirigeants de l'actuelle C.G.T.U. se joignent pour critiquer l'absence de front unique ouvrier (c'est la nouvelle ligne de la C.G.T.U. et du Parti Communiste), pour exiger un comité de grève commun et une répartition commune des fonds de solidarité. A partir de juillet, la C.G.T.U. sera plus agressive, combatta les concessions faites au patronat et demandera que l'on substitue à la grève de longue haleine, une grève plus active, des actions plus directes contre les jaunes et les patrons, en citant les mineurs du Bonnage qui ont obtenu satisfaction car ils n'ont pas hésité à affronter les gardes-mobles.

A ces « méchancetés unitaires », Fournier répondra régulièrement que là où les unitaires étaient majoritaires (à Pont de l'Arche, à Romains ou chez Erlich-Montoux à Paris), ils n'ont pas mieux réussi que les grévistes de Fougères, et ont repris le travail avec des baisses de salaire.

Le syndicat chrétien qui semble d'ailleurs se renforcer quelque peu pendant la grève s'en tendra à une attitude bien plus modérée, reprochant seulement à la C.G.T. de ne pas l'avoir associé à la direction de la lutte et aux négociations.

Toujours est-il que la grève marquera une profonde fracture dans la population locale, faisant ressurgir au quotidien l'antagonisme de classe. Cela se traduira, y compris sur le plan électoral, aux élections du 1^{er} mai 1932 où Fournier, candidat socialiste, doublera les voix S.F.I.O. par rapport à la précédente consultation, témoignage d'une nette radicalisation politique de la classe ouvrière. Du côté patronal, cette tendance existait aussi, au point qu'un groupe de lecteurs catholiques du quotidien La Croix adressera une lettre à ce journal, peu suspect de sympathie ouvrière, pour protester contre un article paru en août 32, qui rapportait la misère et la détresse des ouvriers fougérois.

Cette coupure entre deux mondes se manifesterait crûment le 3 juillet, le patronat et les classes privilégiées honorant la réunion hip-pique de la Société des Courses, la population laborieuse se désolant de son côté, en forêt, à la Croix aux Morts.

Daniel BOUFFORT.

La Complainte des Fabricants

Air populaire - Le chat de l'écureuil

PREMIER COUPLET

Ah ! disait le grand Couder
Et vais tous vous faire couler (bis)
Disait le grand Couder
Et nous allons vous aider
Disaient Mirel et Gué.

2^e COUPLET

Ah ! disait le gros Réhault
J'ai cherché des fagins (bis)
Disait le gros Réhault
Nous pégrons notre prochain
Disaient Mirel et Boussin

3^e COUPLET

Ah ! disaient Hubert Guennep
Nous allons tous vous cotter (bis)
Disaient Hubert Guennep
Nous voulons les chevats à nous
Boulevard Carbellet et Tournier

4^e COUPLET

Ah ! disait le grand Gué
Je veux les cheveux noirs (bis)
Disait le grand Gué
Pour Lorr il est bien trop tard
Repondent Humant et Petant

5^e COUPLET

Ah ! disait le grand Couder
J'ai une mille dans mon grenier (bis)
Disait le gros Couder
Faudrait nous la faire voir
Repondent les deux Frères Desnoires

6^e COUPLET

Ah ! disait le grand Breze
Sur la place Lefebvre (bis)
Disait le grand Breze
Tu l'as fait sauter les paves
Les deuxiers Hubert et Houbert

7^e COUPLET

Ah ! disait le sergent Commaud
Continons toujours il le faut (bis)
Disait le sergent Commaud
T'auras la médaille aussi
Disait le p^{re} Hudy

8^e COUPLET

Ah ! disait le père Mariens
Les gros sont ce font plus de p^{re} (bis)
Disait le père Mariens
Prenez parole de sauter
Repond le bonnet Mirel

9^e COUPLET

Ah ! disait le grand Gêhan
Régardez, il est temps (bis)
Disait le grand Gêhan
Man ou, du courage, allez
D'avez sans et patacher

10^e COUPLET

Ah ! disait Edouard Pécors
J'en suis sûr, pas des plus p^{re} (bis)
Disait Edouard Pécors
Prenez le bon air, allez
Et que ce soit bientôt fait

11^e COUPLET

Ah ! disaient les Frères Guillaume
Nous mangions nos sacs à Dol (bis)
Disaient les Frères Guillaume
L'pan Thébaud dit non aussi
J'ai tout bousillé à Paris

12^e COUPLET

Ah ! disait Vienne Demorand
Ca finit au sal quand (bis)
Disait Vienne Demorand
Les Coups nous en bouchent un soir
Disait le fameux Soustier

La complainte des Fabricants

(8) Titre d'un article de Joseph Fournier dans le Semeur d'Ille-et-Vilaine (N° du 26 juin 1932), bimensuel de l'Union Départementale C.G.T. d'Ille-et-Vilaine (Bibliothèque Municipale de Rennes 8574).

(9) Déclaration de J. Fournier le 10 février, citée par « l'Effort », organe de la C.F.T.C. de Bretagne et du Maine, n° 89 de septembre 1932 (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 FER 1161).

(10) Le 16 février, 16 fabricants ont déjà signé : Coopérative Emancipation, rue Charny ; Gougé, rue de la Forêt ; Balthaz, rue des Feuillères ; Pontais, rue Nôber ; Gâlesne, avenue de la Verrière ; Degronde, rue des Récollets ; Barbe, rue Charles-Méard ; Anier des Travailleurs Fougérois, rue de Sévigné ; Simonot, bd Jean-Jaures ; Latrois, rue Charzy ; Penant, place Larbotière ; Barber, rue Charzy ; Gauthier, au Gué-Palloux ; l'Abélie, Fougères (coopérative), imp. Jeanne-d'Arc.

(11) Le 4 mars, Thomas et Sour, Vallée et Chopin, rue Baron ; Carré et Lohesse, rue de Sévigné ; Le 6 mars, Loran et Saurin, rue du Tribunal ; Hubert, rue Duquesnois ; Bourcier-Mirel, bd E. Roussin ; Le 10 mars, Lefort et Varet, bd St-Germain ; Le 5 avril, Davy, rue Cotterets ; Le 7 mai, Donzé, rue de Bonnavy (aux dernières propositions du Comité de Grève).

(12) Le peloton de gardes-mobles qui stationne dans l'usine Mirel (2 autres pelotons sont cantonnés à Fougères, l'un dans l'usine Corbin, l'autre à la caserne des Urbanistes) s'en prend à deux reproches à des manifestants, provoquant des coups de feu. Le 7 mars, les gardes à cheval chargeront la foule, composée de fermiers et d'ouvriers, rue des Fougères. Les manifestants se réfugient chez les commerçants. Trois jeunes ouvriers seront arrêtés et condamnés pour outrage et rébellion par le tribunal de Fougères le 15 mars, à 6 et 15 jours de prison avec sursis.

(13) De jour, une centaine de grévistes, dirigés par Fournier, se rendent à bicyclette à Ermeé pour faire une conduite de Grenoble aux ouvriers fougérois qui travaillent chez Gaboriau, lequel a démissionné une partie de son atelier de Fougères à Ermeé (Saboury s'en fut en train, drapant du syndicat jaune de la grève 1936).

(14) Dès le début du conflit, le maire Woellé a proposé ses bons offices. Le préfet Bodinier a également proposé comme médiateur. Mais, d'un côté le patronat refuse la proposition du maire, jugé trop partial (on lui reproche d'avoir fait pression sur certains industriels pour qu'ils acceptent les demandes des ouvrières), de l'autre, après les incidents devant l'usine Morel, le syndicat C.G.T. considère que le préfet n'est désqualifié. Ce n'est qu'après 7 semaines de grève, que les ouvriers prendront connaissance des nouvelles propositions des patrons.

(15) La Louvière est une spécialité de fabrication. Elle consiste à préparer la semelle, à l'ambrer et à la pointer avec précision de telle sorte que partant du bout, la semelle suive la gorge du talon jusqu'au bon bout. Cette spécialité constituait un service à part et recruta à des ouvriers très qualifiés.

(16) La délégation ouvrière était composée de Fournier, Gourné, Gauthier, Normant, Gréme, Roux de la Fédération Our et Peaux C.G.T. et Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T. La délégation patronale était composée de Cordier, Mirel, Finaut, Lorré, Lécabouffé. Le sous-préfet de Fougères, M. Desjardès assistait aux entretiens.

(17) M. Frédéric Feuillet, professeur à l'Ecole Industrielle de Paris et qui a travaillé à Fougères jusqu'à 1932 est désigné par le ministre, le 22 juillet, pour fournir un rapport sur la productivité exigible d'un ouvrier dans les conditions du travail à Fougères et dans les autres centres. M. Feuillet rendra un rapport plutôt favorable à la thèse ouvrière.

(18) Au début de la grève les patrons avaient consenti au maintien du salaire de base des coupeurs, à condition qu'ils produisent quotidiennement 72 morceaux à l'heure. Les différences négociées les avaient amenés à accepter une production horaire de 70, 68 et 65 morceaux et que le travail était plus ou moins gréviste.

(19) La position initiale des ouvriers était : « On ne peut faire plus que 63, 58 et 56 morceaux à l'heure. Elle évolue à 65, 63, 60. Sur la base du rapport de M. Feuillet, le ministre propose, le 29 juillet, de s'accorder sur 60, 63, 61. La délégation ouvrière semble être sensible à cette pression au point que le communiqué du ministre, à l'issue des pourparlers, précise qu'il y a semblé que l'entente est réalisée, y notant toutefois que cette entente sera soumise à la ratification des organisations intéressées. Le 4 août, les coupeurs refusent ce projet d'accord estimant qu'il équivaut à une baisse de salaire et que les ouvriers ont déjà fait suffisamment de concessions. Ils déclarent qu'ils ne peuvent accepter plus de 65, 62, 59 morceaux à l'heure.

(20) Fixation d'un préavis de 1, 2 et 3 mois en fonction de l'ancienneté (1 mois pour moins de 10 ans d'ancienneté, 2 mois de 10 à 20 ans d'ancienneté, 3 mois pour plus de 20 ans d'ancienneté) uniquement en cas de licenciement pour surcroît pendant la période d'activité (du 15 septembre au 1^{er} juin), cette disposition n'entrant en vigueur qu'à partir de septembre 1933.

(21) La délégation ouvrière était composée de Fournier, Gourné, Chennedé, Hilion, Normand.

(22) La délégation patronale était composée de Cordier, M. Berin, Braut, Chavet, Costard, Finaut, Lorré, Mirel, Morel, Assélinat également. MM. Woellé (Maire de Fougères), Skard (Chambre de Commerce), Buchet (Commissaire de Police), Le-fas (Député), Desjardès (Sous-Préfet), Moyne (Secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine) et bien sûr M. Dalmier (Maire du Travail).

(23) Dans le même numéro, J. Fournier plus modérément parle de « victoire morale incontestable ».

(24) Ouest-Eclair, 16 juin 1932.
(25) Ouest-Journal du 27 juin 1932.
(26) Ouest-Eclair du 30 juin 1932.
(27) Ouest-Eclair du 2 avril 1932.

(28) Dans les tous premiers jours de la grève, 55 industriels s'adressent par écrit au maire pour exiger de la protection de leurs usines et de leurs domiciles (Archives municipales de Fougères S.F. 62).

(29) La Semeur d'Ille-et-Vilaine du 26 juin 1932.

(30) La commission de police, M. Buchet, sans doute peu favorable aux grévistes signale dans ses rapports au maire : — 2500 personnes au meeting sous les halles en présence de Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., le 21 mars ; — 2500 personnes, le 24 mars, à la réunion du comité de grève, suivi d'une manifestation de 1200 personnes, le 8 avril à la réunion C.G.T. sous les halles ; — 1000 personnes à une réunion du P.C.F. lors du passage du député Monsieur qui a demandé au Parlement 1 million de francs de secours pour la ville de Fougères (Archives municipales de Fougères S.F. 62).

(31) Toujours le commissaire Buchet note : — 150 grévistes présents à partir rue Carro, lors d'un meeting travaillant chez Odoonny à Ermeé, le 5 avril ; — Le 6 avril, 100 grévistes invitant l'entrée de l'usine Proust-Sauzier, 300 se rassemblant devant la gare pour surveiller le départ des ouvriers qui vont travailler chez Poullet-Hubert à Carcé.

(32) Se succèdent à Fougères pendant la grève : le 13 février, Vazart (dirigeant national C.G.T.U.), 25 février, Reingemback (dirigeant C.G.T.), 10 mars, Zinwé (président national C.F.T.C.), 21 mars, Léon Jouhaux (secrétaire général C.G.T.), 29 mars, Roth et Baynaud (C.G.T.U.), 3 avril, Robt et Baumezon (C.G.T.U.), 19 avril, Moncaux (P.C.F., député de Paris), 5 août, Orlé (dirigeant Secours Ouvrier International), 15 septembre, Pierze (secrétaire national C.F.T.C.).

RAPPEL

Dans notre dernier numéro, nous indiquions notre souhait de réaliser une EXPOSITION ET UNE RENCONTRE, à l'automne, pour repenser de ces événements.

Ce projet tient toujours. Pourtant, alors que nous lançons un appel pour commencer à rassembler une documentation sur la grève de 1932, personne n'a pris contact avec nous.

Pourtant nous savons que des centaines de documents et souvenirs existent, ici ou là, dans les greniers, dans les albums photographiques mais aussi dans les cœurs et les têtes de ceux qui vécurent cette grande page d'histoire sociale.

Pourtant, nous serions que beaucoup souhaiter repenser sinon revivre cette période.

Sans votre aide, nous ne pourrions aller plus loin que la publication de cette série d'articles. Prenez contact avec la revue ou avec D. Bouffon, 10, rue des Bruyères, 35133 Parisg.

Histoire d'un «Bleu de Mayence»

qui «transite» par Fougères (1793-1794)

Un manuscrit

En cette fin de siècle, il est encore facile de recevoir le récit direct de Résistants des années 40, plus difficile de contacter des Poilus de 14-18, Au-delà, pour saisir l'Histoire de France — la nôtre — force nous est de faire confiance aux intermédiaires, historiens et philosophes de l'histoire, avec le risque des analyses interprétatives : on simplifie, on schématise, on trahit parfois.

Aussi est-ce une aubaine d'intercepter une tranche du temps, racontée par un témoin d'origine modeste qui fut acteur à la charnière d'une période mouvementée s'il en fut : la Révolution française. « LE VÉTÉRAN DE L'ANCIENNE ARMÉE » qu'est Jean-Claude Vaxelaire (1770-1850) apporte un écho incomplet certes mais sans fard en exposant ce qu'il a vu et vécu, son sang à l'appui, dans un manuscrit de 236 pages, composé au soir de sa vie et publié partiellement chez Delagrave à Paris, à la fin du siècle dernier, par les soins de Henry Gauthier-Villars dit Willy, mari de Colette, la célèbre romancière. Une édition toute récente restitue ce long document dans son intégralité.

La Patrie en danger

Lorsque J.C. Vaxelaire, ce fermier des Hautes-Vosges, franchit pour la première fois en août 1791 — il a 21 ans — les limites de son village paroissial, il est déjà animé par l'amour de sa Patrie. On vient juste d'arrêter à Varennes, le 20 juin 1791, Louis XVI qui tentait de rejoindre les Princes émigrés en Allemagne. Le général Custine, sous les ordres de qui combattait notre jeune soldat, vint à Epinal, choisi comme chef-lieu du tout nouveau département, pour susciter l'enthousiasme. Ayant passé l'hiver 1791-92 à Strasbourg où il fut incorporé à l'Armée du Rhin, le jeune enrôlé, au son du « Chant de guerre pour l'armée du Rhin » composé précisément à Strasbourg et à cette période par le capitaine du génie Rouget de Lisle et qui deviendra « La Marseillaise », se re-

trouve à Fort-Louis au printemps et rejoint Mayence en compagnie de Custine, de Marceau, de Kleber surtout, cet Alsacien à la crierie de lion, ce « dieu des batailles » (une rue de Fougères porte son nom) pour mener là les fameux combats qui les rendront célèbres.

Contre les « Blancs »

Ces « Bleus de Mayence » font trembler l'Europe. Aussi les choisit-on

pour « pacifier » l'Ouest qui, de la Bretagne à la Vendée, surtout depuis la Saint-Joseph 1793, se raidit dans la rébellion ou la résistance. Selon le Vétéran « les premières colonnes de l'Armée de Mayence partirent le 24 de juillet pour rentrer en France ». Invaincus, ils ont défilé, hâves, squelettiques, devant les Prussiens ébahis : la famine les a eus et non pas la mitraille ; ils ont mangé le dernier chat, le dernier rat de la ville, alors seulement ils sont partis, tête haute,



Kleber

fusil à l'épaule.

Exacerbée de la résistance des « Blancs » à la levée en masse de 400 000 hommes pour sauver la patrie en danger aux frontières, la Convention dirige sur la Vendée ceux que l'Europe ne peut vaincre.

Voici le récit du Vétéran sur sa Campagne de l'Ouest :

« Au bout de trois ou quatre jours, nous eûmes l'ordre de partir pour la Vendée. Nous nous rassemblâmes à Nancy, sur la Place Louis XV. Elle était remplie de voitures chargées à notre égard. Nous partîmes donc pour ce maudit pays de la Vendée, en prenant la route de Vaucauleurs, Orléans, Blois, Tours, Saumur et Angers, enfilâ à Nantes.

En faisant notre route nous trouvâmes tout beaucoup de paysans qui nous demandaient si nous n'avions pas vu leur fils. Imaginez-vous que l'on agitait ainsi que l'on avait agi aux environs de Nancy, c'est-à-dire que les farceurs jouaient très bien leur rôle.

L'on nous disait qu'il y avait beaucoup de prêtres dans la Vendée et que nous serions très bien avec eux. Mais hélas ! cher lecteur, vous apprendrez par mon histoire (tant que par un ouvrage que vous pourrez vous procurer, lequel a pour titre « Les lettres vendéennes »), et les caresses qu'ils nous faisaient, et leur générosité. Les Vendéens appelaient notre armée « l'armée du diable » mais eux, c'était « l'armée de Jésus-Christ ».

Quoique nous étions beaucoup de monde, nous étions encore quelquefois obligés de rétrograder. Ce fut un désastre et un meurtre incroyables. Après la guillotine dont les anciens ont eu connaissance, il y avait les barques à soupape qu'on mettait les femmes et les filles dedans. Ces barques avaient un trou dans le milieu qu'on appelait « soupape ». Le conducteur de la barque avait une petite chaloupe pour se retirer à l'écart, et une fois que l'on était au milieu de la Loire, le matelot levait la soupape et tous ceux qui étaient dedans coulaient au fond.

Au printemps 1794, on eut l'ordre de mettre à feu et à sang. L'auteur de cela était Carrier, représentant du peuple (il vaut mieux dire représentant du Diable).

Nous fîmes deux ans dans ce pays-là. De là nous allâmes dans le département de la Mayenne où il fallait souvent escorter la diligence aussi bien que dans la Vendée. Nous y passâmes un hiver et puis nous allâmes à Fougères, à Domfront (département de l'Orne). Nous y restâmes quelque temps. C'était au printemps. Nous étions guère mieux vus dans le pays des Chouans que dans la Vendée.

Après cela, l'an trois de la République, nous allâmes à Alençon, nous y restâmes quelque temps. Un ordre vient encore de retourner à Domfront.

Un ordre vient au bataillon qu'il fallait choisir six hommes ayant vingt-cinq ans, taille de 5 pieds deux pouces au moins, qui aient fait quatre campagnes, et qui sussent lire et écrire. J'avais tout cela. L'adjutant major Votot me dit :

« Vaxelaire, j'aurai soin de vous si vous voulez rester au bataillon ».

Qu'on m'aurait donné les épulettes, pour rester dans un pays comme ça ! Quelle joie pour moi d'aller à Paris ! Votot me dit :

« Toutes les légions qui ont été formées à Paris ont été licenciées et vous le serez encore ».

Commentaires approximatifs

Il fallait empêcher les Chouans de communiquer avec la Vendée car s'ils s'entendaient et que l'Angleterre s'en mêlait — c'était le but de l'expédition vers Granville — C'en était fait du bonnet de la République ! Cette stratégie explique la présence du Vétéran Vaxelaire dans le maquis dangereux de la Forêt de Fougères, l'hiver 93-94. On s'accommode mal du manque de détails sur son passage à Fougères mais il nous suffit d'évoquer « QUATRE VINGT TREIZE » de Victor Hugo ou « LES CHOUANS » de Balzac pour ressusciter la violente et pathétique atmosphère en ces lieux et moments. Il a assisté à « la guerre de cannibales » (Balzac) et, au terme de son séjour mille fois risqué en Bretagne, loin de conclure avec Victor



Soldat de l'Armée de Mayence

L'auteur de cela était carrier, représentant
 de principes, de nos frères deux ans dans le pays
 de la nous allâmes dans le département
 de la Mayenne, ce qui fallait à l'avant
 « ce qui la diligence aussi bien que dans
 la seconde nous y passâmes un tiers
 et puis allâmes à l'épave de l'empire, de
 nous y restâmes quelque temps et fut
 au printemps nous nous allâmes qu'on
 nos sans le fait des chevaux qu'on
 la vendit

Page manuscrite de la Guerre de Vendée

Hugo que « la révolution française est le plus puissant pas du genre humain depuis l'avènement du Christ », il a aspiré de toutes ses forces à quitter « ce maudit pays » et sa réaction a coïncidé avec celle du général Marceau écrivant à sa sœur : « Je ne reviendrai pas en Vendée. Je veux combattre à l'étranger. Là seulement est l'honneur et la gloire ».

Son état d'esprit est tout entier contenu dans la devise placée en exergue de son manuscrit : « L'amour de la patrie fut le mobile de ma vie ».

C'est lui par ce sentiment primitif et puissant, évident comme l'air vif des sapins qu'il respirait avant son enrôlement, que J.C. Vaxelaire quitta sa terre et sa charrie. Il aurait pu, après deux ans de combats acharnés, fort d'un décret de décembre 1791 l'autorisant à quitter l'armée, remonter dans ses Hautes-Vosges. Mais, par amour de son pays, il accepte l'épopée de l'Ouest, nous venons de le voir. Cependant le qualificatif de « patriote », avec son contenu exclusif et excessif, ne lui convient pas. Il abhorre le fanatisme des deux camps. Sa foi patriotique est mise à rude épreuve et il est persuadé, au bout du compte, qu'on l'a engagé dans une sale besogne en le dirigeant vers l'Ouest. Il se considère floué sur les motifs invoqués pour pacifier les « blancs ». Il pensait à une rébellion et c'était une guerre de religion où on avait tout de même tout mélangé : défense du terroir, du royalisme et du catholicisme. Il n'y comprenait plus rien. Ceux d'en face l'insultaient : tu es de « l'armée du diable ». Non, car le « représentant du diable », c'était ce tueur de Carrier.



Dessin du Vétéran

Ils les leurs, voyez ma triste situation au
 Siège des de Paris d'ans, en Galicie
 Sans aucun secours, c'est tout le 22
 mille et sept cent quarante huit

BATAILLE DES PYRAMIDES



Bataille des Pyramides (Image d'Epinal)

En ce qui concerne « l'armée de Jésus-Christ » on ne l'en fera pas dormeur : de telles exactions horribles, de part et d'autre, ne manifestent pas la charité chrétienne. Jamais il n'aurait accepté un tel déplacement dans l'Ouest pour un tel alibi, s'il avait su.

Son jugement est précieux car il provient d'un élément de la base, d'un simple « pioupiou », d'un sans-voix. Il prouve que les idéaux exacerbés n'imprégnent pas la majorité du petit peuple. Il demeure l'adepte silencieux d'une révolution non sanglante, libérée de cet acharnement meurtrier, démesuré. Etait-il nécessaire que les événements prennent cette tournure impitoyable ? Le fatalisme n'est pas l'œuvre de l'histoire car cette dernière est menée par les hommes et la sagesse peut donc être au rendez-vous. S'il faut plier les peuples par tant de sang, cette révolution n'est pas la meilleure. Mais comme elle eut lieu, il est permis de lui demander des comptes. A l'abri du séisme, par l'éloignement de plusieurs siècles, il n'en coûte rien aujourd'hui de trouver belle cette époque et de la présenter en modèle face à l'univers. Mais on ne peut oublier tout-à-fait la multitude des victimes des deux bords qui combattirent chacun pour la conquête de leur liberté et n'en jouirent pas.

Après son aventure malheureuse dans l'Ouest, Vaxelaire, après quelques mois à Paris où il assista à l'exécution de Robespierre, ira combattre à nouveau sur les rives du Rhin. Puis ce sera la Campagne d'Italie, deux ans

durant, aux côtés d'un jeune général, juste dans ses âges : Bonaparte. Il le suivra dans l'expédition d'Egypte et en Palestine. Il sera à la fameuse Bataille des Pyramides qu'il raconte avec vicieux — pour une fois, l'image d'Epinal est vraie :

« Aussitôt que nous fûmes près des Pyramides, nous aperçûmes l'Armée des Mamelouks tout en cavalerie, laquelle nous entoura et, de suite, Bonaparte fit mettre l'armée sur six rangs. Il n'avait presque (que) de l'infanterie ; il partagea ses troupes en cinq divisions qui formèrent autant de carrés et se flanquant mutuellement ; les bagages furent mis au centre et l'artillerie aux angles de chaque carré. Les Mamelouks se balançoient sur leurs chevaux, ils tournaient sur les flancs des carrés. On les laissa approcher jusqu'à la portée de la mitraille et de la mousquetterie. Alors les angles s'ouvrent, l'artillerie se démasque et les foudroie. Ils s'acharnent en vain à rompre les rangs. Le feu des haies des baïonnettes qu'on leur oppose, leur courage, leur agilité, leur nombre, leur fureur, rien ne put les soustraire à une entière défaite.

Le fruit de la Bataille des Pyramides fut la prise du Caire.

La moitié du manuscrit est consacrée à cette expédition qui dura trois ans et sept mois. Il fut blessé à la tête au siège de Saint-Jean-d'Acree, sous l'œil du Corse et contracta la peste à Haïfa, ce qui lui aurait valu d'être jeté à moitié vivant dans « le grand cimetière de la mer » s'il n'avait été joueur de

violin, instrument de luxe, dans un bivouac, pour aider au repos du guerrier ! Près d'Alexandrie, au cours d'une bataille navale épouvantable, il eut la jambe droite déchaînée et se la fit amputer à son retour à Toulon. Pendant tout son temps de service — qui dura douze ans ! — il ne connut guère de repos, si ce n'est à l'hôpital où il dit — feroce — avoir reçu les soins « des bouchers de l'Armée qui charcutent ». Pourtant pas de vaines lamentations, pas de tirades contre les injustices du sort ou contre la société. Il n'exhala jamais de haine contre l'ennemi, si intrépidement pourtant en Egypte. Les souffrances horribles de la guerre, il les endura avec une résignation presque héroïque qu'il faut attribuer en grande partie à la formation chrétienne qu'il avait reçue, si imparfaite soit-elle.

Malgré son handicap, de retour dans ses Hautes-Vosges, il s'installa en ferme, se maria à 35 ans et aura 9 enfants. A 70 ans il se fabrique un violon pour charmer ses petits-enfants. Cent fois rescapé de la mort, il mourra à 80 ans, ayant terminé son manuscrit. Ce n'est point pour se poser en héros qu'il mit « la main à la plume » ni par le sot amour d'une publicité qu'il ne prévoyait pas, mais uniquement pour laisser un enseignement à ses fils.

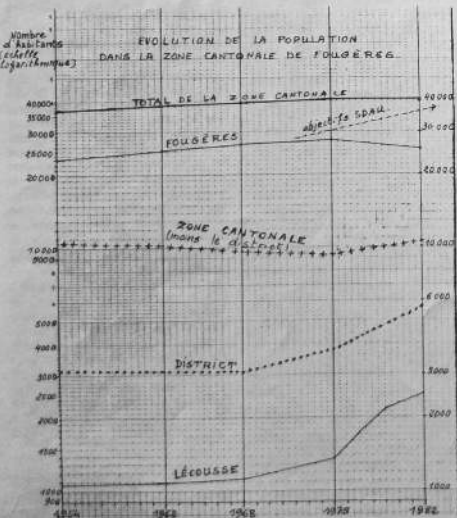
Un de ses descendants,
 Robert VAXELAIRE,
 (Juvené)

Logement et croissance urbaine à Fougères depuis 1945

Troisième partie :

L'extension pavillonnaire et l'éclatement de la ville

Beaucoup de gens se sont émus lors de la publication des résultats du dernier recensement de population. Pour la première fois de son histoire, la période 1944-45 mise à part, la population de la ville de Fougères a diminué (de 8,6 %, soit 2 286 habitants de moins qu'en 1975). Etant donné l'importance de l'excédent naturel (1) on peut en déduire qu'AU MOINS 3 500 PERSONNES ONT QUITTÉ FOUGÈRES DEPUIS 7 ANS ! Les objectifs du S.D.A.U. (2) qui prévoyait 38 000 habitants pour l'agglomération en 1985 sont donc complètement démentis. Il paraît même exclu que le district de Fougères (3) se développe à ce point en raison de la diminution rapide des emplois dans l'agriculture et de la stagnation industrielle. Pourtant les communes des environs connaissent une augmentation rapide de population (+ 21,5 % de 68 à 75 et + 49,1 % de 75 à 82 dans le district) comme le montrent les courbes d'évolution. Mais cette croissance est due essentiellement à un solde migratoire positif qui s'explique pour les 3/4 par l'arrivée de Fougères. Déjà (4) de 1968 à 1975, près de 450 ménages soit environ 1 400 personnes ont quitté Fougères pour habiter une maison individuelle dans une des communes périphériques (5). L'hémorragie qui touche la ville de Fougères, comme d'ailleurs les huit autres communes périphériques bretonnes sauf Saint-Malo, correspond donc à un phénomène de diffusion de la croissance urbaine sous forme pavillonnaire dans les campagnes environnantes.



I. Le bourgeonnement pavillonnaire de la ville

Il a débuté dans les années 60. C'est lui qui est en très grande partie responsable de l'étalement spatial spectaculaire de la ville. La comparaison des extraits des éditions de 1957 et de 1975 de la carte au 1/50 000 est révélatrice : la surface de Fougères a plus que doublé en 20 ans, passant d'environ 225 ha à 525 ha auxquelles il faudrait ajouter une centaine d'hectares acquis de 1975 à 1982. Cette extension a été faite dans trois directions principales (6) : vers le Sud, sur l'interfluve Cousnon-Nanon les petits lotissements privés hétérogènes occupent presque tout l'espace (le Clos Pichon, la Bayette, etc.). Vers le Nord, en dehors de celui des Cotterêts et de celui de la Humardais, dominent les lotissements groupés au sein du lotissement communal de Saint-Malo, constitué à l'emplacement de l'ancienne cité d'urgence et pour lequel la municipalité avait cédé le terrain à un prix avantageux (7). Il était destiné à des familles modestes et nombreuses (4 enfants et plus). Les constructions se poursuivent sans interruption vers Lécousse (Folleville). A l'opposé la zone de Montaubert est perchée à Fougères comme un quartier résidentiel « bourgeois » site attractif entre la ville et la « zone verte » de Montaubert avec son école d'équitation. Le style de cet ensemble a été volontairement accentué : taille plus importante des lots (jusqu'à 1 907 m²), aménagement de la voirie, éclairage de style, obligation pour les S.C.I. des derniers lotissements de présenter un plan d'ensemble avec mise en réserve d'un hectare d'espaces verts municipaux. Ces caractères se retrouvent dans la

qualité et le style des constructions surtout dans la « Résidence de Montaubert » où tous les propriétaires (cadres, commerçants aisés...) se sont adressés à des maîtres d'œuvre ou des architectes. Mais dans les lotissements voisins la diversité sociale est plus grande. Avec des prix de terrain de 150 à 200 F. par m², le recours à des « pavillonnaires » s'impose (entre les 2/3 et les 4/5^{es} des maisons sont des pavillons livrés clés-en-main par des constructeurs nationaux (Phérix, OIL...), régionaux (Sonnak, MCI...) ou locaux (Guillaume, Constructions Fougères). C'est cette clientèle potentielle aux revenus moyens qui était visée par le promoteur de la zone d'habitation des Ornières (8). Cette opération, lancée en 1978, est un événement urbanistique et architectural à Fougères. Elle s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de « coulée verte » du Valon de Grosley (9). La partie occupée par l'ancienne zone d'habitation était une zone typique et marquée qui avait fort mauvaise réputation à Fougères. Y faire une opération-pilote était presque une gageure. Elle a été facilitée financièrement et techniquement par son inscription au contrat « Ville-moyenne » (10). L'assainissement et l'aménagement ont été réalisés en collaboration par les services municipaux et les techniciens de l'Agence de l'Arbre. Le plan (11) prévoyait deux rues de part et d'autre d'un parc central avec élargissement. L'architecte (11) a fait preuve d'originalité tout en restant dans des normes acceptables pour la clientèle potentielle.

Au total, 150 logements dont 70 maisons individuelles et 80 appartements. L'espace privatif est sacrifié et codifié (pas de potager) mais en compensation le parc est entretenu par la municipalité. L'intégration au milieu urbain est réussie mais la proximité de la rocade et de la zone industrielle est un handicap de même que la forte densité des constructions. Sans les facilités de financement (PAP et APL) (12) il est certain que cette intéressante opération d'urbanisme aurait pu être un échec commercial.

II. Lécousse, commune de banlieue

Championne d'Ille-et-Vilaine pour le taux de croissance démographique de 1975 à 1982 (+ 83,5 %), Lécousse a fait parler d'elle. Par son dynamisme, par la composition sociologique de la population nouvelle et la part des lotissements groupés, cette commune s'ap-

parente en fait à la banlieue de Fougères qui s'y prolonge presque sans solution de continuité. Cette coalescence progressive est d'abord le résultat d'un mouvement spontané dû à la proximité de la ville. C'est aussi un choix d'urbanisme qui a été fait dès 1966. A cette époque le maire soulignait déjà l'urgence d'un plan d'urbanisme pour sa commune (12) : « Le développement de Lécousse se fera vers l'Est, ce développement étant conditionné par le relief. Cette extension se fera à partir du bourg actuel vers l'Est et pourra conduire à la jonction avec Fougères » (13). Ces orientations sont corroborées par la POS élaborée conjointement avec celle de Fougères. Depuis on assiste effectivement à un bourrage de l'espace compris entre le bourg, les zones d'activités et le quartier de Montaubert. Ce développement se fait sous forme d'une véritable marée pavillonnaire venant à l'assaut du bourg mais sans lien avec lui : celui-ci ne connaît d'ailleurs pratiquement aucune activité commerciale (14). Les magasins BUT, LECLERC, GLOBAL... contribuent à revitaliser financièrement la commune mais non ce qui devrait être son centre (Leclerc et Global sont implantés à 2,5 km du bourg). D'autre part les nouveaux lotissements regardent vers Fougères où les habitants travaillent en très grande majorité. Le plan-massé des quartiers de l'Echange et de la Dussetière le montre bien : aucune rue ne les relie directement au bourg et leurs liaisons avec Fougères sont presque plus rapides. Les lotissements de la Croix-Dorée sont mieux intégrés. Par contre, celui de Folleville est le prolongement de la rue de Saint-Malo (Fougères) - Cœur de la Gare et de la Haute-Mottele sont construits sur des impasses branchées sur la RD 155 (route de Saint-Brice) et donc complètement isolés.

Le parti d'urbanisme choisi est donc discutable. Certains élus et habitants redoutent maintenant que Lécousse ne soit définitivement rattachée par Fougères. Malheureusement le passé paraît difficile à corriger. Un projet est à l'étude pour élargir le bourg sur le versant ouest de la colline, notamment dans le style local et jardin public. Mais pour que la commune retrouve son individualité, des actions énergiques devraient être entreprises dans le domaine socioculturel et commercial. Depuis quelques années, les nouveaux habitants de cette zone nord-ouest de l'agglomération ressentent (15) l'absence ou l'éloignement de commerces. L'implantation d'au moins une superette et de quelques commerces banaux s'imposent, et

de préférence près du bourg. Lécousse a été prise de vitesse. Un supermarché de 1 200 m² avec galerie marchande de 500 m² (en projet et discussion depuis 1977) va finalement être construit sur un espace libre, route de Saint-James (sur Fougères). Sans parler du danger de suréquipement pour l'agglomération provoqué par une surface commerciale aussi importante, les conséquences en seront négatives pour Lécousse dont la fusion avec Fougères va être accélérée. On peut se demander si les efforts nécessaires dans d'autres domaines, notamment pour favoriser l'intégration des nouveaux lotissements, seront suffisants pour que la population de Lécousse n'ait pas l'impression d'habiter une commune-dortoir. Cet exemple devrait plaider une nouvelle fois en faveur d'une conception du développement urbain à long terme et à l'échelle du district.

III. La croissance péri-urbaine...

La création du district de Fougères en 1968 (3) reflète cette prise de conscience de la nécessité d'une action commune en matière d'aménagement et d'équipement. Celle-ci est encore plus nécessaire actuellement étant donné l'ampleur du mouvement d'urbanisation. La carte n° 1 montre que cette « rurbanisation » affecte de manière plus ou moins nette et plus ou moins récente presque toutes les communes de la région de Fougères. Elles semblent sortir d'un torpéur de près d'un siècle : leur déclin date en fait des années 1900 comme dans la plupart des communes rurales de France. Les communes de Saint-Brice-en-Coglès et de Louvigné-du-Désert se distinguent par une reprise démographique plus précoce (1954) qui s'effectue au bénéfice exclusif des deux petites villes. Elles exercent une influence notable sur les communes voisines : la croissance du bourg de Saint-Etienne est due à la création de nouveaux lotissements dont une grande partie des habitants travaillent à Saint-Brice et secondairement à Fougères. Même chose pour Meilleville ou La Bazouge-du-Désert près de Louvigné (16). Il faut expliquer aussi l'évolution apparemment aberrante des trois communes limitrophes de Beaucé, Laignel et Lécousse. Un décret du 18 mars 1963 les a rattachées administrativement à une partie de leur territoire communal et de leur population, ce malgré les protestations des municipalités et des habitants concernés.

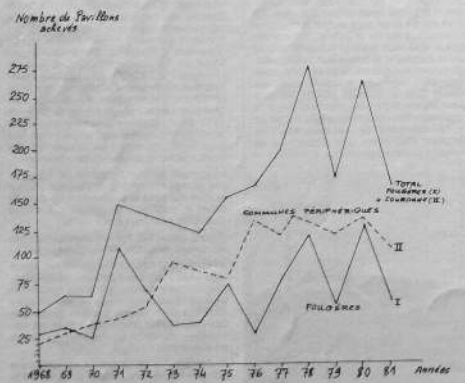
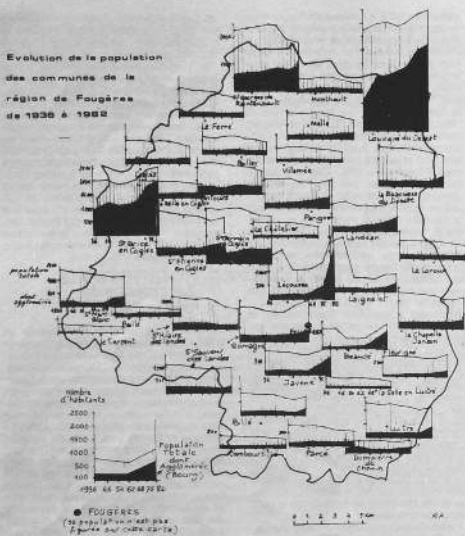
Laignel accuse Fougères de « l'inspiration des grands champs » de l'espace vital de son territoire et Lécousse (voit) dans ce projet le motif (sic) de frapper des voisins plus faibles en plein cœur » (17). A quoi répondent les arguments financiers du conseil municipal de Fougères : « Fougères n'entend sur personne. Notre ville voit seulement pouvoir se développer. Centre industriel, elle a des charges de plus en plus lourdes et elle ne pourrait pas des dispositions pour empêcher sa population de continuer à se disperser en dehors de ses limites » (17).

A l'époque cette opération de chirurgie administrative concernait plus de 2 000 personnes équivalant à une perte de population de 33 % pour Lécousse, 47 % pour Beaucé et 73 % pour Laignel ! Sur un fond d'érosion rurale continue, on assiste à trois types d'évolution récents : — des communes connaissant une forte reprise de leur population totale, accompagnée d'une forte concentration dans le bourg (16). C'est dans cette catégorie Lécousse, Beaucé, Javenç. Romagné sont



Le quartier des Ornières à Fougères. Maisons individuelles et semi-collectives accolées 2 à 2 ou en bandes disposées autour de placettes. Un réseau de chemins pédestriens relie au parc central et à l'élargissement.

Evolution de la population des communes de la région de Fougères de 1938 à 1982



EVOLUTION DU NOMBRE DE PAVILLONS CONSTRUITS PAR ANNÉE A FOUGÈRES (II) ET DANS LES 5 COMMUNES DE SA COURONNE SUBURBAINE (I) (Lécousse, Laignelet, Landéan, Parné, Beaucé, La Selle-en-Luitré, Romagné, Javené) (Statistiques C.R.E.D.A.F.)

trois communes du district et une de la commune suburbaine. Ceci tient à la création de lotissements nombreux et souvent de grande taille : parfois sous forme d'opérations groupées (3 à Romagné, 4 à Beaucé, 7 à Javené, 12 à Lécousse...). La plupart de ces communes avaient connu déjà avant 1968 un début d'urbanisation sous forme de maisons individuelles isolées ou agglomérées le long des axes routiers conduisant à Fougères. Ce phénomène dure encore : il est responsable de plus du tiers de la construction pavillonnaire de 1975 à 1980 dans la couronne suburbaine moins Lécousse (19).

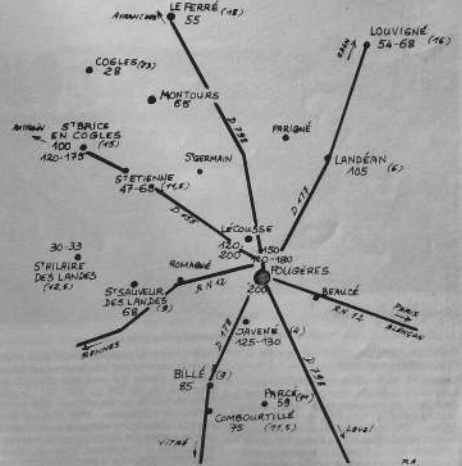
— Les communes dont le déclin est ralenti depuis 1968 et qui connaissent une reprise tardive (de 1975 à 1982) en partie à cause de leur plus grand éloignement de Fougères (5 à 10 km) : Parné, Landéan, Laignelet, La Chapelle-Janson, Fleurière, Billé, Saint-Sauveur-des-Landes, Saint-Germain-en-Croix, Luitré.

— Les communes dont le déclin ou la stagnation se poursuit. Au Nord : Le Châtelier (— 8,3 % de 75 à 82), Montbuis (— 14,2), Poilly (— 15,5), Villamér (— 9,9), Montbault (— 12,7), La Lorie (— 3,2). Au Sud : Parcé (— 3,9), Combaudelle (— 8,1), Saint-Hilaire (— 6,3). Mais même dans ces communes plus éloignées sont les bourgs qui ne se sont pas un peu développés avec un nouveau groupe d'habitation de 5 ou 10 maisons (Parné, St-Hilaire, Montbuis, Le Châtelier). Dans les trois cas la part croissante de la population agglomérée est due à la volonté de limiter la dispersion anarchique des constructions ou « mitage » dont les inconvénients esthétiques et économiques ont été depuis longtemps dénoncés et qui dans une région d'habitat dispersé et de petites propriétés agricoles prennent des dimensions inquiétantes (20). L'initiative de cette lutte contre le mitage peut venir des municipalités elles-mêmes. En plus de Saint-Hilaire et Louvière, quatre communes se sont dotées d'un P.O.S. : Lécousse, Romagné, La Selle-en-Luitré, Javené. Des cartes communales sont à l'étude à Laignelet et Landéan. De toutes façons, la politique d'urbanisme au niveau national, influencée depuis 1976 par les idées écologiques, s'est orientée vers une meilleure protection de l'environnement (21) même dans les communes dépourvues de P.O.S. La sévérité de la D.D.E. en matière de permis de construire en zone rurale a favorisé la concentration sur le bourg. Il est encore trop tôt pour voir l'impact de la loi de décentralisation de ce point de vue (22). Aussi néfaste que le mitage est l'improvisation qui précède à l'implantation de beaucoup de lotissements : décidés en fonction de l'offre foncière (quand un beau terrain est mis en vente) et pour permettre de donner du sang neuf à une économie locale parfois moribonde, ces opérations sont souvent en situation de concurrence entre deux communes voisines d'où mévente importante dans certains lotissements communaux. D'autre part, alors qu'ils devraient avoir des outils privilégiés d'urbanisme la conception de la plupart d'entre eux est d'une très grande pauvreté (plan, espaces publics, clôtures, règlements d'architecture). Beaucoup de ces opérations ne méritent vraiment pas plus que leur définition juridique (« division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments... » (23)). Les maisons, prises individuellement, sont souvent belles bien que le style soit-disant « régional » fasse aussi des ravages (qu'est-ce que le style « breton » ?). Mais le groupement de ces édifices souvent perchés sur des « mottes » fait quelquefois 2 ou 3 fois la superficie du bourg primitif et au lieu de constituer avec lui un ensemble harmonieux, l'écrase et le défigure. L'Etat prévoit des subventions pour les lotissements de qualité dans les petites communes de moins de

5 000 habitants (24). Une circulaire du 2-2-79 favorise les projets bien intégrés à l'agglomération existante (« Opération-greffe... »). Mais aucune des communes de la région de Fougères n'a été concernée par ces mesures (24 bis).

IV. ...et ses causes.

Deux facteurs techniques ont facilité cette explosion pavillonnaire, notamment sous sa forme « rurale ». L'industrialisation de la construction individuelle dont le pionnier a été « Phéniex » et la généralisation de la voiture individuelle qui a permis à des catégories modestes de construire sur des terrains moins chers, viables ou non, dans les communes rurales périphériques. Les prix pratiqués (carte 2) dans les lotissements varient fortement avec la distance à Fougères et la situation par rapport aux principaux axes routiers (carte 2). Ceux des lotissements communaux (les 3/4 des quelque 100 opérations autorisées depuis 1970) sont d'ailleurs à des niveaux parfois très élevés les prix sont arrêtés lors de l'autorisation et ne bougent plus pendant plusieurs années. Ces éléments permettent d'expliquer la part croissante des catégories sociales modestes dans les communes périphériques, comme le montrent les analyses du C.R.E.D.A.F. sur les catégories socio-professionnelles des Fougérais ayant acheté entre 1975 et 1980 : le pourcentage d'ouvriers passe de 48,9 % à Fougères à 50,1 % à Lécousse, à 63,4 % dans la couronne suburbaine (notamment à Beaucé, Romagné, Javené) et 71,1 % dans les autres communes des cantons, notamment Fleurière, Luitré, La Chapelle-Janson (19). Ces changements se lisent aussi dans l'architecture et le « standing » de la construction. Une enquête que nous avons faite sur la part des différents types de constructeurs dans les lotissements hétérogènes (notamment les opérations groupées) montre le pourcentage plus important des « pavillonnaires » nationaux ou régionaux (Phéniex, C.T.M.) (M.C.I., C.I.L., Sonac...) dans les lotissements périphériques (41,2 % par rapport à Fougères (29,9 %)). D'autres facteurs ont joué qui n'ont bien sûr rien de spécifique à la région de Fougères : le climat d'inflation qui depuis 10 ans provoque des comportements d'anticipation, l'assouplissement du crédit dans les années 70 et notamment le développement des prêts aidés. Par contre le système des comptes et plans d'épargne-logement (créé en 1965 et 1969) s'est répandu tardivement dans la zone d'influence de la Caisse d'Épargne de Fougères. Le montant des prêts principaux est faible : réticence des populations d'origine rurale ? Importance plus grande des apports personnels chez les enfants d'agriculteurs qui n'ont besoin que d'un prêt complémentaire ? En fait cela s'explique surtout par une information insuffisante et les revenus trop faibles des ménages ouvriers, principaux clients, qui ne peuvent charger suffisamment leur plan et ne peuvent donc bénéficier d'un prêt intéressant. Par contre le rôle de la réforme du financement du logement du 3-1-77 instituant les prêts conventionnés, les P.A.P. et l'A.P.L. (25) est fondamentale. Cette réforme qui ne supprime pas « l'aide à la pierre » mais la fait passer au second plan derrière l'aide à la personne, explique l'aplanissement d'une 2^e génération de pavillonnaires. Elle a sans doute eu à Fougères un impact plus évident que la moyenne en raison du fort pourcentage de population modeste (26) mais aussi du faible niveau moyen des salaires. Dans des branches mal payées comme le cuir, la chaussure, les textiles, Fougères se situe encore à un niveau inférieur à la moyenne française



PRIX MOYEN DU M² DE TERRAIN AMÉNAGÉ EN FRANCS - EN JUILLET 1982 - (dans des lotissements ou existant des lots en vente) (D.D.E., Notaires, Maisons) Entre parenthèses : les communes du bourg à Fougères en Km

— 5 % pour la chaussure... — 17 % pour l'habillage... — 25 à 30 % pour le verre... (27). Mais la généralisation du 2^e salaire éclaire le paradoxe que nous avons souligné en introduction (6) entre la prolifération pavillonnaire et la situation économique. En secteur groupé, le PAP peut atteindre 70 % du prix de vente si les ressources du bénéficiaire sont comprises entre 60 et 100 % du plafond de ressources. 80 % si ces ressources sont inférieures à 60 % de ce plafond. Ce prêt ainsi que le prêt conventionné (P.C.), 12,5 % en 82, peut être assorti d'une APL. Des promoteurs ont pu ainsi proposer des conditions exceptionnelles de financement dans le cadre de plusieurs opérations groupées du même type que celles de Fougères : l'exercice le plus important est la réalisation sur la commune de Lécousse des deux opérations groupées de « La Dussellière » (par le Foyer moderne - L'Aigillon 74-75) et du « Village de l'Échange » (par la S.A. HLM Bretagne CIL). Certains ménages accédant à la propriété dans ce cadre, constituent des cas limites. Par exemple, ce ménage avec 4 enfants dont le revenu imposable 1980 était de 43.440 F. (un seul salaire) a pu bénéficier d'un PAP - 100 % sur 20 ans au taux de

| | Accession à la propriété (zone de Fougères) | Locations privées | Départs Hors-Fougères | Mutations internes | Divers (Départ Retraite) |
|------|---|-------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|
| 1977 | 33 | 36 | 56 | 89 | 10 |
| 78 | 51 | 28 | 30 | 68 | 3 |
| 79 | 97 | 39 | 59 | 55 | 7 |
| 80 | 104 | 55 | 71 | 113 | 9 |



Jardinage intensif dans un lotissement groupé (Lérououx)

ments vacants (notamment de type F4 et F5), laissés par ces départs.

Environ 18 % de ces accédants en provenance des collectifs de l'O.M. HLM sont allés dans les lotissements groupés, où ils représentent environ 39 % des habitants (29). Les raisons de ces départs ne tiennent pas tellement à l'inconfort ou au bruit dans les HLM, bien que le parc de ces logements commence à vieillir sérieusement et que les opérations de restauration se soient fait attendre (645 logements collectifs HLM sont aménagés à 1965). La cause principale est cependant la recherche d'espace, d'un logement plus vaste. Fougères était, avec Vitré, la ville de Bretagne où le taux de surpeuplement des logements était encore le plus fort en 1975 (28,1 % contre 18,4 % à Saint-Malo, 18,1 % à Saint-Brieuc, 19,9 % à Vannes, 24,5 % à Rennes...) (30).

Enfin il est évident que les facteurs psychologiques du départ en pavillon sont aussi fondamentaux. Comment expliquer autrement le choix du ménage cité précédemment ? Mais ils sont très difficiles à appréhender. Ils ne sont d'ailleurs pas toujours clairement conscients chez les intéressés. Parmi ces motivations, le besoin de liberté assimilé à la propriété même si à Fougères comme ailleurs, ce besoin a été largement conditionné par la publicité faite pour la maison individuelle. Une bonne partie de la nouvelle classe ouvrière de Fougères (arrivée avec les décentralisations) y est particulièrement sensible. Elle a gardé des attaches étroites avec la campagne et une mentalité plus individualiste. Beaucoup de Fougérois sont des citadins qui refusent de se couper de leurs racines paysannes. L'occasion à la propriété d'une maison individuelle est souvent l'occasion de se rapprocher géographiquement de la famille et de retrouver en partie un mode de vie qu'on avait abandonné en arrivant en HLM (31). Ceci est perceptible même dans les ensembles pavillonnaires intégrés. Les semaines qui suivent l'installation du ménage sont l'occasion d'un rituel original de marquage de l'espace (construction de clôtures, de murs de péralpains...) avec des essais de transgression des limites imposées par le cahier des charges (construction de petits bâtiments annexes : clapiers, cabanes de rangement...). Le jardin potager, qui dans les 2/4 des cas occupe la majeure partie de l'espace, est cultivé avec les méthodes de la ferme : travaillé avec le motoculteur, ou « rotovator » d'un parent agriculteur, il est planté entièrement en pom-

mes de terre la première année pour « nettoyer la terre », soit très souvent un épandage de fumier qui peut atteindre 500 kg pour des lots de 300 ou 400 m² ! L'année suivante prolifèrent les châssis, mini-serres et tunnels plastiques... Mais presque toujours ce retour à une véritable agriculture à temps partiel est dissimulé derrière la maison comme si malgré tout l'image du citadin était plus valorisante. Il est certain aussi que lorsque l'endettement pour la maison atteint 30 à 40 % du revenu familial (32), les produits du potager représentent un appoint qui n'est pas négligeable. Ce problème du jardin est certainement une des causes des réticences des Fougérois face à certains programmes groupés ou le cahier des charges impose des limites à ces « activités agricoles » (Clubs des Citadins), où l'on ne peut pas faire le tour de sa maison, ou les possibilités de ranger des outils sont plus réduites, etc.

L'examen des conséquences de cette mutation pavillonnaire nécessiterait une étude particulière. Conséquences pour Fougères ou l'émigration de population à des conséquences financières, politiques... Conséquences pour les communes périphériques ou les municipalités composées d'agriculteurs n'ont pas toujours su s'adapter aux préoccupations différentes de leurs nouveaux administrés. Elles ont été souvent dépassées par les nouveaux problèmes financiers (remboursement des emprunts, nouvelles charges...) et la nécessité de prévoir de nouveaux équipements. Dans l'ensemble ceux-ci sont en retard. Contrairement à ce qui se passe dans la périphérie de Rennes par exemple, la renaissance commerciale de ces bourgs n'a pas vraiment commencé. Si cette situation devait se maintenir, il n'est pas certain que les « rurbains » de la région de Fougères aient gagné en qualité de vie (nécessité de deux voitures, multiplication des déplacements coûteux...). Reste quand même le sentiment de plus grande liberté du pavillonnaire. Comme le disait un secrétaire de mairie pour justifier l'absence de toute planification dans sa petite commune : « Les gens veulent pouvoir faire ce qu'ils veulent ». C'est un luxe dont l'architecte Alberti parlait déjà : « Comment ne se montrerait-on pas satisfait d'avoir un lieu de repos tout près de la ville où l'on pourra faire exactement ce qui plaît ». Mais c'était au XV^e siècle bien avant que cette forme de résidence ne subisse la fatalité de la masse » (33).

Rémy ALLAIN.

- (1) Excédent naturel = naissances — décès = + 1 790 de 1966 à 1973 (+ 6,8 %).
- (2) Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Cahier de Fougères a été approuvé par A.P. du 12.5.1975.
- (3) Le District de Fougères a été créé à la fin de 1966. Il comprend actuellement les communes de Fougères, Lérououx, Javençé, La Sabotterie-Lafite, Beaucé et Lagueret.
- (4) Evolution du District (moins Fougères) :

| | 1963 | 1966 | 1973 |
|------------------|-------|----------|-------|
| Facteur naturel | + 157 | + 96 | + 237 |
| Solde migratoire | - 171 | + 18,6 % | + 184 |
| Solde final | - 14 | + 654 | + 184 |

- (5) Voir les deux études du C.R.E.D.A.F. (habitat à Fougères) (1978) : — Le Bourg pavillonnaire (octobre 1981) — Le Bourg pavillonnaire (octobre 1981) depuis 1945 — Le Pays, n° 41, boulevards de la République — L'habitat — des opérations ou la division partielle n'est pas soumise au régime juridique habituel des lots. Les secteurs pavillonnaires de la ZAC de la Forêt.
- (6) Voir carte p. 15 — Le Pays n° 41.
- (7) 76 F/m² en 1971. Avec une superficie départementale de 6 F/m² pour des lots inférieurs à 600 m².
- (8) C.E. S.A. HLM de Bretagne. Les cadres supérieurs, commerçants, professeurs libéraux et cadres moyens y représentent 50 %, des accidents, moins de 30 % dans les secteurs pavillonnaires de la Forêt.
- (9) Voir carte n. Le Pays n° 41.
- (10) Sur le contrat « Ville nouvelle », voir l'étude n° 42 du Pays, consacrée au centre-ville.
- (11) Le plan a été réalisé par M. Desros, architecte et M. Le Berre.
- (12) C.R. de la réunion du 27.6.68 du C.E.P. présentée par le maire de Fougères (M. Maeslin) en présence du maire de Lérououx (M. Chermis) et de MM. Turrel (D.E.C.), Guillet (C.E.P.) et Blottiere (Cahier Mury).
- (13) Projet Mury.
- (14) Les articles du bouq se retrouvent à cet effet un garage, un fabricant de monuments funéraires, un commerçant, une pharmacie et est récemment implanté (1981).
- (15) Environ 3 000 habitants nouveaux depuis 1970.
- (16) Cf. stabilisation des migrations alternantes.
- (17) Chronique Républicaine, 16.11.1968. Population des communes contre le projet d'installation de Fougères, soumis au Conseil général.
- (18) La population agglomérée est la population concernée au chef-lieu de la commune.
- (19) C.R.E.D.A.F. « Le Bourg Pavillonnaire ».
- (20) En 1971 près de 30 % des exploitations de la zone rurale avaient une surface inférieure à 5 ha.
- (21) Décret du 7.7.77 P.N.U. Article R.111.14.7.
- (22) Des restrictions importantes à la loi Durieux (2.3.82) ont été reportées par la loi du 7.1.83. Elles vont dans le sens d'un accroissement de la tutelle de l'Etat.
- (23) C.U. R.3151 Décret du 26.7.77.
- (24) Censitaire du 26.1.78.
- (25) P.A.P. Prêt accessoire à la propriété. A.P.L. Aide personnalisée au logement.
- (26) Ouvriers = employés + personnel de service = 73,5 % de la population active totale. Ouvriers = 54,3 % de la P.A.T. à Fougères = 40 % de la P.A.T. du District.
- (27) — Douzième n° 7 (INSEE) Fougères, sur 90 salaires à Fougères (C.R.E.D.A.F.) — C.E.D.E. — Vie Régionale et Formation — le cas de la Bretagne et du Pays de Fougères (1960-1975). La Documentation Française (A.V. 80).
- (28) Renseignements amplement communiqués par Mme Bouché (O.M. HLM).
- (29) Enquêtes personnelles.
- (30) INSEE sur les raisons de cette situation voir Le Pays n° 41 page 18.
- (31) Sur le logement du petit jardin, voir Le Pays n° 41.
- (32) Endettement moyen = 28 %.
- (33) L. Mumford.

L'œuvre fougéroise d'Amand Dagriet

Amand Dagriet et le Gallo

En 1899 Amand Dagriet présente au Concours littéraire et archéologique de Rennes son ouvrage « Le Patois Fougérois » (Dialecte Haut-Breton) — Essai de grammaire comparée remarquée sur la prononciation des sons et articulation, règles sur les équivalences ou mutations des sons et autres aléas du français au fougérois ; notes philologiques, étymologiques ; les dix parties du discours et 16 mots de conjugaisons suivis d'un vocabulaire Français-Fougérois et Fougérois-Français, d'une anecdote et d'une chanson en fougérois — pour lequel il obtient le « Grand Prix d'Hommeur » offert par le Président de la République !

A l'égal d'une cathédrale

Le jeune professeur alors au Collège d'Ernée à 32 ans et, loin de se « déconnaître », met à profit le nouveau savoir auquel l'a fait accéder tardivement un vicar de la paroisse de Montours pour jeter un long regard sur la culture traditionnelle qui a été la sienne jusqu'à l'âge de 17 ans avant qu'il ne devienne « bourgeois par circonstance » (1). Dès la préface il affirme en toute modestie : « Né dans la campagne fougéroise, ayant habité la campagne et parlé campagnard pendant quinze ans, puis fréquenté en observateur les paysans parlant le Fougérois et les autres idiomes de l'Ouest de la France, nous croyons pouvoir traiter, sinon savamment, du moins avec quelque connaissance des faits, le Patois Fougérois ». Amand Dagriet fait preuve d'une grande lucidité dans l'analyse historique de son « patois fougérois » : « ... Si le Dialecte du Duché de France — qui n'est que le frère parvenu des autres dialectes de la France féodale — si ce dialecte, donc, a prospéré avec la Monarchie, et est devenu Langue Nationale, les autres patois... n'en sont pas moins vénérables, et ils méritent, à l'égal d'une cathédrale ou d'un cromlech, d'être conservés à la postérité ». Il manifeste également une clairvoyance étonnante dans la description qu'il fait de sa langue lui reconnaissant sur l'ensemble de la Bretagne orientale une unité qui n'est pas tellement de mise à cette époque des « patois » : « Le Fougérois — qu'on pourrait avec quelques modifications et additions seulement, appeler le Haut-Breton — se distingue surtout par le grand nombre de voyelles et diphtongues, sonores et nasales ; on peut y compter près de trente sons différents. Mais plusieurs de ces sons sont étranges à la langue française... C'est pourquoi j'ai dû pour ne pas à plaisir, défigurer et allonger certains mots recourir à quelques signes conventionnels ». Ceux qui travaillent aujourd'hui à l'orthographe du gallo retrouvent quelques-unes des idées d'Amand Dagriet qui s'imposent naturellement.

Ce premier ouvrage va attirer sur le chercheur fougérois les critiques favorables de Gaston Paris, administrateur du

Collège de France, Paul Sebillot, directeur de la Revue des Traditions Populaires, Georges Dottin, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. Plus tard c'est Joseph Loth, doyen de la même Faculté, qui fera part à Amand Dagriet de son grand intérêt pour *Le parler pittoresque de Canac*, résultat de sa présence comme enseignant à Saint-Servan de 1894 à 1902 et publié en collaboration avec Joseph Mathurin. Le gars du Croizé traite d'égal à égal avec les plus grands linguistiques du moment. Il s'est d'ailleurs pour la grande de son « Patois Fougérois » paru de 1902 à 1905 aux Annales de Bretagne mis à l'école des dernières méthodes de transcription phonétique de l'abbé Rousselot du Collège de France : le lexique du *Parler du Coglais* passe de 600 à 1 300 mots décrits avec la rigueur la plus scientifique.

Le créateur du théâtre gallo

Tout le théâtre gallois d'Amand Dagriet ne tient pas dans ses grammaires et glossaires. Il est en 1901 le créateur du théâtre gallo avec *La Fille de la Brunel* qui va, mais guère avant la fin des années 1930, servir de référence à toute une génération d'auteurs de théâtre et aura même les honneurs de Radio-Rennes...

Un autre ouvrage fait la part belle au gallo. Il s'agit de *Croniques Populaires du Pays de Fougères* publié dans la Chronique de Fougères en 1899 puis réédité en 1923 sous le titre *Au Pays de Fougères... il était une fois*. On y trouve trois textes « Les menous d'loups » (voir « Le Pays » n° 21), « Les piloux » (voir « Le Pays » n° 22), « La Chasse-Artus » et un chaplet de dieries qui s'égrènent au rythme de la vie paysanne.

Tableaux météorologiques :

- I pleut, i grêle
 su la maison au mêle ;
 La mère qu'est d' dans
 qui grisse des dents ;
 Le père qu'est d' sus
 qui dit qu'tout est perdu -
 (Les gibouilles de mars)

Réparties amusantes

- A qui penses-tu qu'nd tu n'penses dans rin ?
 - J'pense que la chemise est bonne
 mais c'qu' i yu d' dans n'voud rin -

Proverbes

- Si aouva (= orvet) véyait
 Et si sourd (= salamandre) ouéyait
 Nul homme ne véytrait -

Formules « éducatives »
 (à un enfant qui demande des souliers au lieu de sabots)
 « Mon gars tu n'auras qând les fromis courront
 par les rotes »

Devinettes
 « Peücerot,
 Lêche-pot,
 Longis,
 Mal-assis,
 Le p'tit da dou Paradis »
 (Les cinq doigts de la main)

A l'avant-garde des idées linguistiques de son temps,
 précurseur dans le domaine de l'écriture, inventeur du
 théâtre, inlassable collecteur de mots, de dictees, de contes,
 Amand Dagniet a, de 1889 aux années 1920, édifié une part
 importante de ce qui fait aujourd'hui le patrimoine culturel
 de la Bretagne galloise.

Jean-Yves BAUGE.

(1) Un siècle du train de la vie au Coglais

(Amand Dagniet fait suivre sa première grammaire de 1889 d'un texte qu'il présente comme « spécimen de la prose fougeraise ». C'est la trame de cette anecdote qui deviendra en 1901 le premier acte de « La Fille de la Brunelas ».)

Ça s'est arrivé, gna pas bê longtemps, à la ferme dou
 Gué-Bôchoux, en Saint ***
 José Leloup s'tait amourâché d'Perrine Doupré ; et v'la
 qu'un dimanche la raissée qu'i faisait baou, i s'décidit à
 yallé tâte l'terrain, pour sava à la fein c'qui m' était, en
 attendant que l'père et la mère à la Perrine taint à vêpe.
 — Bonjour, Perrine, qu'i y dit comme ça en entrant. —
 — Ha ! quins !... bonjour, José. — Te v'la toute soule,
 don, ené à c'qui paraît l'you sont don tes gens ? — As-tu

vu... te v'la bê curieux, ta... (qu'è y dit comme ça...) qu'ça
 t'fait-i ? as-tu don affaire à yeux ? — Nenni, vais-tu,
 Perrine, s'tait sourment pour sava, vais-tu. — Eh ! bin, i
 sont à vêpe, mes gens ; tu l'savas-ti pas bin ? passent-i pas
 par auprès d'cez ta pour allé au bourg ?... Tu fais
 l'en-peine à l'espèrs, j'cra. (E prit son chaudron, et allit
 devers l'étable es vaches.) — Vieux tu bê qu'j'aouge
 t'ainde ? là c'qu'i y dit comme ça, li, en la sieuvânt...
 j'vas teni la côue es vaches tandis qu'tu vas les tîre ? —
 Ah ! ma fa, nenni... c'est pas la peine... j'vas bê les tîre

UNE DÉCLARATION

(Anecdote de la vie Rustique au pays Fougerais)

toute soule, sâns ta. — Mais xia, vais-tu, ma Perrine !...
 j'vas pas t'gêné et j'vas l's'empôsé de t'sali tes hardes dou
 dimanche. I y allit tout d'même.

Après ava bê conté d'une sorte et d'l'aouté, et d'toutes
 sortes de chéises, i s'en véint dire comme ça, tout d'un
 coup :

— Ma Perrine, s'tu savas que j'm'embête, que je m'fûte
 du !... i ya des fais... si j'm'créyas, je cra qu'f'iras bê
 m'néyé dans la deuvé qu'est dér cez nous. — Ah !...
 quins !... mon pauve José, et pourqua don qu'tu l'en-
 nouyées tant qu'ça ? — Ah !... vais-tu... pasque ;... v'la
 c'que c'est !... Je vedras m'marié, et je n'troue pas o qui
 — Aussi vra ! (qu'è y dit comme ça, lé, o un petit air
 maléin...) ah ! tu n'troues point o qui !

... J'n'en connais pas meins bin, ma, et pus d'anne, qui
 vedraint bê d'ta (qu'è y dit comme ça en l'égardant en
 dessous). — Et desqueules don qu'tu vieux conté, dis ma
 Perrine ? — Vais-tu bin l'fieuraoud !... i fait la mine de
 n'pas sava, dimme !... Et la Gélique Davi ?

... et la Fanchette Simon ?... et la Josette Faouchou,
 don ?... en v'la pourtant qui n'te dirait pas non... en
 v'la tout qui voudraint bê dou gar José Leloup qu'tu
 courants bin. — Je n'dis pas non, vais-tu, ma Perrine, pour
 cèz-là... mais... ah !... à c'qui dit comme ça, en baissant
 la tête, i n'a une... cète-là... je péyerai bê che pour
 qu'le mariage bê d'ma !

La Perrine rougit comme un sang. — Dit don, ma Perrine,
 (qu'è venait comme ça en contant bê vite)... tu sais bê
 c'qu'j'vieux dire, par ?

E n'l'ergardit, mais en véyalt bin qu'è compèrnat c'qu'i
 v'lait dire. È y répodit pourtant qu'nomma, qu'è n'com-
 pèrnat pas... mais d'une voix si drôle qu'en aurait dit
 qu'èl aurait kèrié.

José, li, toutes ces menteres-là l'enhardissaient ; i véyalt bê
 qu'ça tornait comme i velait.

Allons, (qu'è y dit comme ça à la fein)... tu vieux bê que
 j'n'en conté à tes gens quand i vont s'en revèni
 d'vêpe ?... tu vieux-t-i bin, dis ma Perrine ?...

E n'disait pus rin, lé ; méains, èl avait fini d'tîre ses bêtes,
 et è s'saovit o son chaudron en y chetânt une veillade
 par sùs son épaoule, qu'i comprit bin, li.

I n'en demândit pas pus : il véyalt bê qu'il avait guégné.

Juste à c'mément-là, v'la qu'i yut l'horhomme et la
 bonnefemme qu'arrivaient par l'aire : i voas dit tout.

En n'véyalt pus la Perrine par là ; méains, lé, è tait allée
 s'caché dans l'haout, et d'éd là, è oeyait bê tout c'qui
 disant auprès dou sieudu d'la maison.

José tait bon gar. En n'avait jëmèains oui conté d'li en
 mauvaise part : les accords furent faits.

Astour-éi, l'gar José n'va pus teni la côue es vaches quand
 sa femme, la Perrine les tîre. Ça n'empose pas qu'è s'ement
 toujours autânt.

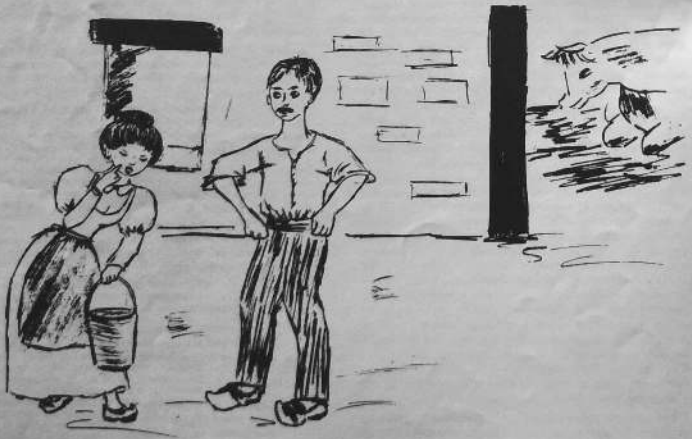
Méains, le dimanche la raissée, durant que la Perrine
 souvègne les bêtes, José, en lieu d'lois teni la côue, i quit
 la corde dou herc.

Visage de Fougezès

Rue Nationale (dite Grand'Rue « du Bouzq Neuf »)



FOUGEZÈS — Rue Nationale — L.



LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

au début du siècle



Vieille gendarmerie

La gendarmerie existe toujours et n'a pas changé. La maréchaussée la quitta vers 1900 et une tricoterie de 10 ouvrières en utilisa une partie vers 1920. Le reste était en logement et l'est resté jusqu'à nos jours.



Les halles

Les halles n'existent plus. Autrefois elles abritaient le « marché au beurre ». Les producteurs y apportaient leurs paniers. Le marchand goûtait et achetait. Certains y mettaient le doigt pour sentir et apprécier. Un fraudeur avait mis des pommes de terre cuites au milieu de la motte. Un autre avait salé avec une livre de sel pour gagner du poids. Cela ne marcha qu'une seule fois.



La route de Fougères

Juban, négociant. On venait y remplir les bouteilles ou les bonbonnes.



Le chantier de granit Gouyet

Un des plus grands chantiers de la région spécialisé dans les travaux d'art. Cette entreprise employa jusqu'à 80 ouvriers. Elle réalisa, entre les deux guerres, de nombreuses églises et monuments aux morts. Elle restaura notamment une partie du Mont Saint-Michel.

Philippe ANDRÉ



*Aulze
Visage
de
Fougères*

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

administratifs, commerciaux, publicitaires,
brochures, catalogues, revues...

Adressez vous à



39 bis, rue de Nantes
B.P. 456 — 35304 FOUGÈRES CEDEX — Tél. (99) 99.51.91

comme votre revue « Le Pays de Fougères »

ART ET DÉCORATION

GALERIE D'ART Gravures anciennes
ENCADREMENTS Tableaux anciens

7, bd Lecerc - 35300 FOUGÈRES - Tél. (99) 99.30.98

A FOUGÈRES
L'ATELIER-PHOTO

Jean-Luc Barbelette
8, BD MARECHAL LÉCLERC

MARIAGE - PORTRAIT - REPORTAGE

Laiterie
NAZART

Année 1982



Collecte du lait : 93 735 000 l.
Nombre de producteurs : 1 450

Productions :

Beurre : 4 373 tonnes
Camemberts : 2 604 000 pièces
Cheddar : 52 000 kilos
Yaourts : 699 000 pots
Caséine : 2 723 tonnes
Spécialité « Vieux Robin » : 3 600 kilos

AU
CRÉDIT
AGRICOLE

LE BON SENS
PRES DE CHEZ
VOUS

banque de bretagne

10, rue du Tribunal - FOUGÈRES

ACCUEIL CONSEILS SERVICES

GRANITS

Emile Rébillon

Le granit dans toutes ses applications

**Funéraires - Décoration
« Cheminées » - Bâtiments**

Le granit à la portée de tous

Le granit moins cher
que certains matériaux éphémères
Le granit existe partout en Bretagne
Nombreuses sont les carrières aux riches
coloris : gris bleuté, bleu foncé, rose-jaune
Le granit est le seul matériau qui défie les
siècles
Le granit, c'est pour vous la tranquillité, un
placement sûr

BAILLÉ - 35460 St-Brice-en-Coglès
Tél. (99) 98.64.05
Télex : REGRANI 950184 F

Exportation de carrières : Lanhélin : bleu
foncé — Vire : bleu perle « Le Gast » —
Perros-Guirec : rose clarté — Pleumeur-
Bodou : jaune de Kerenoc

DEPANNAGES

**René
BÉNÉNATI**



AGENT TECHNIQUE

TELEVISION

TOUTES MARQUES

Agent **RADIOLA**

Atelier :
90, avenue de la Verrerie
(au fond de la cour)

35300 FOUGERES

INSTALLATIONS D'ANTENNES

Tél. 99.39.06
le matin de 8 h. à 9 h. 30

ATELIER : Tél. 99.36.46 avec répondeur autom. en cas d'absence

Pour tous
les événements heureux
de votre famille

- Naissance
- Profession de Foi
- Mariage...

vous trouverez à la

Librairie - Papeterie

M A R Y

10, avenue du Général-de-Gaulle
(face à la poste)
FOUGÈRES

Le plus grand choix
de faire-parts,
d'images et de menus

et des CADEAUX
A TOUS LES PRIX

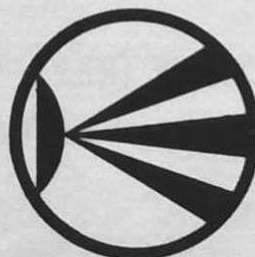
**pinto
et fils**

2 services

l'entreprise

**et... "le coup
de main"**

ZAC GUÉNAUDIERE 99 23 74 - 99 04 24 FOUGÈRES



j.b. plantade
OPTICIEN

Nettoyer aux ultra-sons
vos lunettes

- les ajuster
- vérifier votre acuité
visuelle

CE SONT DES
SERVICES GRATUITS

**OPTIQUE
PLANTADE**

FOUGERES

Cette année, visitez la Bretagne profonde,
celle de la campagne, de la forêt

Découvrez l'habitat, les coutumes, le folklore
mais aussi l'histoire

avec le nouvel album d'Olivier MORDREL

LA BRETAGNE (Ed. Fernand Nathan)

En vente à la

MAISON DE LA PRESSE

10, bd Maréchal Leclerc - 35300 FOUGERES — Tél. 99.38.81

le pays de fougères

44⁸³



**Considérations historiques à propos de
quelques noms de lieux du Pays de Fougères
et de ses environs**

La grande grève de la Chaussure en 1932

Nuit d'angoisse

**La vie scolaire dans le Pays de Fougères
au XVIII^e siècle**

**L'œuvre fougeraise d'Amand Dagnêt
Diabaïges et Gabjies**

Dessin de Gilles Hergot

SOMMAIRE

Considérations historiques à propos de quelques noms de lieux du Pays de Fougères et de ses environs 2

La grande grève de la Chaussure, Fougères 1932 9

Nuit d'angoisse 14

La vie scolaire dans le Pays de Fougères au XVIII^e siècle 16

L'œuvre fougéraise d'Amand Da gnet Diabaiges et Gabjies 20

« LE PAYS »

Revue bimestrielle sur les traditions, l'art, l'histoire, l'économie, l'environnement du Pays de Fougères.

Siège social : 6, rue de la Fourchette, 35300 Fougères.

Abonnement 5 numéros 50 F. Soutien : à partir de 60 F. Prix du numéro : 10 F.

Chèque libellé au nom du « Pays » sans numéro de compte, envoyé à :

Daniel Heudré
6, rue de la Fourchette
35300 Fougères

Comité de Rédaction

Rémy Allan - Philippe André - Jean-Yves Bauge - Daniel Bouffort - René Gintre - Germaine Dulong-Guénée - Jacques Faucheux - Jean-Claude Gaultier - Emile Gortais - Bernard Heudré - Daniel Heudré - Francis Lebréton - Michel Martin - Monique Ménard - Gérard Pontis - Joseph Pommeret.

Photographie : Jean-Luc Barbelette - Vincent Louët.

Directeur de la publication : Daniel Heudré.

TRAVAUX SCOLAIRES

Nous publierons les travaux d'élèves qui présenteront un intérêt pédagogique et qui seront en rapport avec l'histoire, l'art, l'environnement ou l'économie du Pays de Fougères.

Considérations historiques à propos de quelques noms de lieux du Pays de Fougères et de ses environs

Une certaine approche de l'histoire du Moyen Age

Dans le numéro 37 de notre revue, on pouvait lire un article de J.Y. Bauge déjà consacré à l'évocation de « quelques noms de lieux du pays de Fougères » et réalisé à partir des travaux du regretté Gaston Latimier et de Joseph Martin, tous deux experts en généalogie palloise appliquée à la toponymie (1). Cette science a pour but d'étudier l'origine étymologique, la formation et l'évolution des noms de lieux du pays de Fougères, et ce n'est pas nous qui irons à l'encontre des propos de l'auteur, tant il est vrai que l'avance d'éléments de population cette bretonnante vers l'est de la Bretagne a pu être observée et vérifiée. De même, notre région a très bien pu faire l'objet de ces visites inopinées des hommes du Nord débarqués ici ou là de leurs drakkars sur le littoral ou à l'embouchure des fleuves... Rien cependant ne permet de conclure à l'existence durable d'une forte colonisation bretonne dans cette partie de la Bretagne orientale qui se caractérise par la persistance de vieilles et puissantes influences héritées des époques gallo-romaine et franque. Quant à l'apport « Viking », il doit apparaître en fin de compte plutôt modeste, d'autant qu'on a démontré par ailleurs qu'il n'y a presque pas eu d'établissement nordique, ... même en Normandie ! (2).

Notre propos se veut fondamentalement d'une nature différente. D'ailleurs, nous n'avons ni les compétences scientifiques nécessaires, ni les connaissances érudites indispensables pour « décortiquer » ainsi la sémantique des mots et déceler telle ou telle

origine spécifique, lointaine, remontant à la mise en place des peuples. La question est d'importance, certes, mais elle n'est pas tout à fait de notre préoccupation. L'article d'aujourd'hui concerne plutôt une approche de l'histoire du pays de Fougères, à l'époque médiévale, à partir de quelques noms de lieux ; une histoire particulièrement riche dont les sources sont imprimées dans les paysages et se lisent dans la nature comme dans un livre ouvert.

I. Pays de frontière et de marche

Terre de frontière et de marche, le pays de Fougères reste encore imprégné des souvenirs un peu obscurs des temps mérovingiens ou les hommes, par nécessité vitale et toujours en proie à une espèce d'instinct tribal, éprouvaient le besoin de marquer leur territoire. Plus que les fleuves, les montagnes ou les grandes plaines, les forêts, vides et presque impenétrables, constituaient les véritables séparations entre les peuples. Mieux que les longues murailles qui pouvaient être prises d'assaut, elles s'élevaient comme des barrières infranchissables au-delà desquelles commençait le domaine de la peur et de l'insécurité, source de toutes les affabulations qui infligeaient aux mentalités cette vision horrible du monde inconnu. Les forêts inquiétaient et rassuraient en même temps, mais surtout elles garantissaient l'inviolabilité du territoire interdit à toute personne extérieure, donc étrangère et ennemie. A cette époque, le pays de Fougères était bordé presque tout entier par les grandes forêts, entendez les forêts-déserts dont il ne reste plus que des lambeaux avec celles de Villegardier, de Rennes, de Fougères, du Pertre et de la Guerche... Dans un petit ouvrage paru en 1947 sur « les frontières de la France », Roger Dion écrivait déjà qu'« à l'aube des

temps historiques, en Europe occidentale, l'idée de frontière était inséparable de désert » (3). Le nom de « Désert » est assez répandu dans le pays de Fougères et ses environs immédiats. Il désigne des localités comme Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert, Désertines au cœur du Petit Maine, ainsi que plusieurs petits hameaux, et rend compte de ce concept dans une région qui séparait jadis le territoire des Francs de celui des Bretons. Il faut imaginer un secteur complètement répulsif, en proie à une nature hostile, vide d'hommes, mis à part quelque ermite en quête d'isolement mortificateur ou quelque réproché à la recherche d'une tanière en guise de cachette ; une bande de territoire laissée à l'état sauvage qui constituait jusqu'au VIII^e siècle la marche franco-bretonne.

Par là même, il s'agissait d'une zone stratégique de première importance. Aussi, dès cette époque les Francs mirent-ils en place tout un réseau de fortifications, aujourd'hui disparues, pour surveiller les populations bretonnes à l'ouest, considérées comme dangereuses et d'une sauvagerie sans pareil.

Le plus ancien système de défense et de surveillance des marches trahit encore sa présence par le terme de « Guerche ». Ce nom n'apparaît pas moins de six fois dans le seul pays de Fougères et ses environs, aux lieux dit « La Guerche, Les Guerches ou La Guerchais » dans les communes de Saint-Marc-le-Blanc, Gabard, Lanrigant, Broualan et Mecé... sans omettre la fameuse Guerche de Bretagne qui tout au long des dix siècles du Moyen Age n'a cessé de monter la garde aux portes du duché. Il s'agit vraisemblablement de postes militaires situés dans les points les plus névralgiques, notamment à proximité des voies romaines, en tant que principaux axes de communication. Au sud de Saint-Brice, par exemple, une « Guerche » commandait le carrefour de deux vieux chemins dont l'un était peut-être la voie d'Avranches à Nantes (4). En plus de cela, « Les Guerches » témoignent de la pénétration d'une certaine influence franque dans les régions situées sur la bordure orientale de la Bretagne. Celle-ci se trouve confirmée également par le matériel archéologique, qu'il s'agisse des cercueils de pierre présentant toutes les caractéristiques des tombes mérovingiennes, découverts au Châtelier, Le Tiercent, Dompièrre, Le Loroux, Louvigné et Vendel, ou des pièces de monnaies, aussi mérovingiennes, recueillies à Beaucé, Fleurgné, Vendel et dans bien d'autres endroits d'Ille-et-Vilaine et de Haute-Bretagne. Mais, d'après G. Souillet, auteur d'un article



A l'arrière-plan, la motte féodale témoigne de la présence du seigneur et de sa domination sur le monde paysan alentour (Miniature de la fin du Moyen Age, extraite des « Grandes heures de la duchesse Anne ». B.N. Photo. I.B.U. Rennes d'après l'édition de Leopold Delisle, 1913).

sur le problème des « Guerches », paru en 1944, il n'en faut pas conclure pour autant à une région de peuplement franc ; il s'agit seulement d'une marche « où les usages et les mots francs ont été diffusés par des éléments militaires, qui se fondront rapidement au substratum gallo-romain... » (5).

L'idée de frontière, de limite ou de contact se trouve également confirmée par l'utilisation fréquente du mot de « Bazouge ». Il est dérivé du mot latin « Basilica » qui pouvait signifier une église, une simple chapelle ou une quelconque autre fondation religieuse. Il désignait en fait, plus spécifiquement un ancien lieu de christianisation.

Il est remarquable que ce toponyme, avec toutes ses variantes, « Bazoge », « Bazoche », « Bazoque », « Bazougers » etc... apparaît fréquemment dans les départements limitrophes des régions orientales et sud-orientales de la Bretagne, à l'intérieur de laquelle la christianisation fut plus tardive, les populations bretonnes restant massivement païennes et pendant longtemps fermées à la nouvelle religion ; pas

avant le V^e siècle, date à laquelle est attestée l'existence des églises de Rennes, Nantes et Vannes. En attendant, la péninsule armoricaine était comme cernée par le christianisme, installé sur son pourtour, dans des positions pionnières disséminées au milieu de ce désert-frontière, dont nous venons de parler. Dans la Gaule, à peine sortie de l'Antiquité, ces « Bazouges » étaient aussi des lieux de rencontre, d'échange et de rendez-vous situés aux confins des territoires. Roger Dion les décrit comme « étant à la fois des marchés et des sanctuaires, des champs de foire, de prière et de jeux... au bord de quelque grand chemin, en un point où la frontière ailleurs imprécise était marquée par une pierre, un arbre, une croix ou tout autre signe durable » (6). Il devait en être ainsi pour celles que nous venons d'évoquer ; leur situation était en tout cas conforme à cette idée fondamentale.

A l'époque carolingienne, « la Marche » devenait une circonscription à caractère spécifiquement militaire dans le but de protéger le pourtour de l'empire et empêcher les incursions

des populations indésirables. Au nord, à l'ouest, au sud se mettaient en place un glacis protecteur dont les responsables désignés par l'empereur lui-même, étaient les marquis. La Marche de Bretagne fut peut-être la première créée ; en tout cas, elle apparaît expressément mentionnée dans les textes dès 778, c'est-à-dire au début du règne de Charlemagne (7). Zone très étendue, elle comprenait les comtes de Rennes, Nantes et Vannes... et l'un des plus fameux marquis ne fut autre que le comte Roland, le propre neveu de l'empereur, personnage d'histoire et d'épopée, aux exploits immortels. Au cœur du petit bois de Dompierre-du-Chemin, « Le Saut de Roland », paysage un peu singulier et empreint d'un certain mystère, semble aussi faire partie de la légende.

Enfin, tant que la Bretagne réussit à préserver son indépendance, et jusqu'à l'aube des temps modernes, « la Marche » ne cessa d'évoquer l'idée d'une

zone limite, vague et incertaine, plus ou moins épaisse, déployée en avant d'une ligne frontièrement déterminée. Cette dernière était ponctuée de forteresses imposantes qui constituaient autant de verrous surveillant « les entrées et issues » du duché, et dont Fougères était certainement l'une des principales clefs... le toponyme de « Marche » apparaît au moins 5 ou 6 fois aux environs de la vieille citadelle.

II. « Terre dévastée »

L'idée de frontière se trouve encore renforcée par beaucoup d'autres désignations plus originales illustrant les conséquences dramatiques et inévitables d'une telle situation au centre des événements qui caractérisent toute l'histoire de Bretagne au Moyen Âge. Il faudrait faire le récit de tous les combats qui ne cessèrent de couvrir cette terre de ruines et de l'abreuver de sang. Sur toute leur étendue, de l'em-

bouchure du Couesnon à la baie de Bourgneuf, les régions de marche sont jalonnées de villages aux noms évocateurs : « la Fléchaye », « la Bataille », « la Poignardaye », « la Mare au sang » (8). Rien que dans le pays de Fougères et ses environs, relevons « la Sanguinière » sur le territoire de la commune de Luitré et « la Bataillière » entre Poilley et Parigné.

Au IX^e siècle, ce furent les guerres entre les rois bretons et les empereurs carolingiens dont le tournant principal fut la fameuse bataille de Ballon en 845 où Nominos remporta sur Charles Le Chauve une victoire décisive qui entraîna l'évacuation de la Marche par les Francs. Aux X^e et XI^e siècles on vit les Bretons et les Normands se livrer réciproquement à des expéditions mortelles qui mirent toute la région du Couesnon à feu et à sang. « La Sauvagerie », « St-Laurent-de-Terregatte », « St-Aubin-de-Terregatte », du latin *Terra vastata*, « terre dévastée » témoignent encore de l'ampleur du désastre dans ces endroits contestés, où la Sélune et le Beuvron formaient une ligne de défense naturelle entre les seigneurs ennemis.

Nous avons déjà évoqué dans les numéros précédents de notre revue les violents combats qui se déroulèrent dans le pays aux époques suivantes : au XII^e siècle, durant les années 1150 et 1160, guerres entre Raoul II de Fougères et Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre (9) ; au XIII^e siècle, de 1225 à 1234, guerres entre le duc Pierre Mauclerc et Saint Louis (10) ; aux XIV^e et XV^e siècles, les séquelles de la Guerre de Cent Ans qui anéantirent littéralement le Coglais (11) ; enfin, à partir de 1488, la terrible « Guerre de Bretagne » conduite par Charles VIII et La Tremoille, à l'issue de laquelle le duché vaincu devait perdre son indépendance (12)... Tandis qu'à St-Aubin-du-Cormier, au soir du 28 juillet 1488, « la Lande de la Rencontre » était jonchée de plusieurs milliers de corps mutilés, transpercés, piétinés, sans autre linéaire que la nuit tombée.

La toponymie conserve le souvenir de ces heures tragiques : « La Brûlerie », « La Ville au feu », « L'Otagerie », « La Motte aux Anglais », « La Volerie », « La Pillardais » sont les noms les plus évocateurs que l'on rencontre fréquemment dans le pays de Fougères, Combourg et Dol qui souffrirent le plus des ravages exercés par les gens de guerre de toutes catégories et de toutes nations : « Anglois », « François », « Armiquais », « Brabançons », « Ecoissais », « Allemands »... et même « Bretons ». De plus, les documents d'archives confirment les « pilleries », « Roberies » et

« exactions » qui s'y déroulaient quotidiennement dans les années 1430, au plus fort de la Guerre de Cent Ans. Les textes parlent souvent de ces bandes de « brigands », « larrons des bois », « bucconniers », « faux viraiges », « fouillards »... tous gens peu recommandables qui « passent et repassent » tous les jours dans les environs des marches, se livrant aux pires méfaits en toute impunité (13) ; et c'est par dizaines que les habitants du Maine occupé par les Anglais sollicitent auprès de l'administration du duc de Bedford des « saufconduits pour aller en Bretagne voler, giboyer et chasser » (14).

Une autre indication des malheurs du temps est encore fournie par les noms tels que « Normandie », « Normandière », « Cotentinais », « Coutancière » rencontrés une dizaine de fois dans la région comprise entre Fougères, Rennes et Dol. En effet, environ 12 500 Normands vinrent trouver refuge en Bretagne dans les années 1420, fuyant avec tristesse et nostalgie leur pays natal complètement détruit. La plupart durent s'installer dans les villes, à Fougères, Dol et Rennes où leur présence est attestée. D'autres se dispersèrent dans les campagnes où « ils labourèrent pour gagner leur vie » et finirent par s'y installer après avoir pris soin de rebaptiser le lieu de leur exil. Ent tout cas, partout ils contribuèrent au développement de l'industrie textile, aussi bien dans les grands centres urbains que dans les paroisses rurales où ils étaient ; dans la commune de Vautorte en Mayenne, le village de « la Coutancière » avec ses lieux dits environnants « la Pellerie », « la Drapelrière », « la Hallerie » et « la Cordelière » disposés le long d'un ruisseau qui se jette dans l'Ernée, apparaissait au centre d'une petite zone artisanale rurale qui laisse encore soupçonner la présence de Normands actifs et entreprenants : on y devait travailler les peaux, les fourrures et le chanvre, peut-être le lin et la laine.

Pays de frontière et de marche, zone de contact et d'échange, terre de misères et de souffrances, mais aussi d'accueil et d'espoir, tel se révèle le pays de Fougères au Moyen Âge, dont l'histoire jaillit d'un sol blessé et refermé sur son passé comme le couvercle d'un vieux sarcophage enfoui et silencieux.

III. Seigneurs et paysans

A partir du IX^e siècle et jusqu'au XI^e siècle régneront partout l'anarchie et la désolation : éclatement de l'empire carolingien, raids dévastateurs des pirates normands, guerres continues opposant entre eux les seigneurs ou les princes. La société féodale naissait à peu de ces germes d'insécurité, de



Scène de la vie des champs : la moisson ou « sciage » des blés à la faucille en été (Miniature de la fin du Moyen Âge extraite des « Grandes heures de la duchesse Anne ». B.N. Rennes d'après l'édition de Léopold Delisle, 1913).

violence et de malheur. Elle se cristallisait autour du château, à la fois abri et moyen de défense, habitation du seigneur et aussi instrument de sa domination sur les pays d'alentour.

Le pays de Fougères semble compter beaucoup de ces fortifications un peu somnolentes dont la toponymie a conservé la trace d'un hémissement particulièrement dense. Plus d'une vingtaine de désignations en « Motte » ou « Mottais », « Châtel » ou « Chatellier » évoquent encore ces constructions militaires... sans compter les nombreux lieux dits en « Roche » ou « Rocher », « Plesses » ou « Haie » qui sont plus aléatoires quant à leur signification. Au départ simples tours

en bois entourées d'une palissade, elles se transformèrent assez vite, dès l'époque romane en édifices plus conséquents en pierre, ainsi que l'indiquent les termes « la Courtine » (commune de St-Etienne-en-Cogles) ou « les Archères » (commune de Sens-de-Bretagne), également rencontrés. Enfin, à titre d'exemple, sur le territoire de la commune de Landéan, juste à proximité des fameux Celliers du même nom, subsistent toujours, sous la forme de petits hameaux, les lieux dits « la Motte », « le Pressoir », « la Touche », témoins de l'existence passée d'une de ces multiples châtellenies, végétant dans une clairière à l'ombre du donjon seigneur.



D'après un compte de 1391, on ne dénombre pas moins de 168 usagers de la forêt sur le domaine de St-Aubin-du-Cormier, pour la « peçon à l'anée » de 417 porcs et 134 « porcelets », moyennant une redevance de 18 deniers par tête (A.D.L.A. B 2451/5) (Miniature de la fin du Moyen Âge extraite des « Grandes heures de la duchesse Anne ». B.N. Photo : BU Rennes d'après l'édition de Léopold Delisle, 1913).

rial... D'une manière générale, on trouve ces toponymes disposés le long des cours d'eau, au sommet des versants escarpés des petites vallées encaissées, utilisant au mieux les protections naturelles offertes par le terrain ou tous autres accidents du sol. Le site de la paroisse du « Châtelier » au nord-ouest de Fougères est tout à fait significatif de cette position stratégique, dominant de plus de 60 mètres la vallée de la Loisanche qui formait à cet endroit, avec la confluence d'un autre petit ruisseau, une espèce de douve naturelle rendant l'approche difficile en cas d'attaque. Mais en y regardant de plus près, on pourrait facilement mettre en évidence la présence de tout un réseau organisé de fortifications implantées le long des rivières principales, comme la Loisanche et surtout le Couesnon, rendant compte de la volonté déterminée d'édifier une ligne de défense naturelle, face aux grands fiefs voisins, tels le duché de Normandie ou le comté du Maine... Fougères étant la principale articulation de ce système, située justement en position carrefour, près de la confluence du Nançon et du Couesnon (15).

Selon Guy Fourquin, « un des grands événements de l'histoire universelle a été la lutte victorieuse, qu'entre la fin du X^e et le XIII^e siècle, l'homme a menée en occident contre la nature pour enfin la mieux dominer ». En effet, les XI^e, XII^e et XIII^e siècles furent l'époque des grands défrichements. La conquête de nouvelles terres cultivables revêtit trois formes simultanées : élargissement des terroirs anciens, création de nouveaux terroirs et de villages neufs par des communautés laïques ou religieuses, enfin défrichements dus à des initiatives individuelles (16).

Les pays de Fougères n'échappent pas à l'évolution globale, et par rapport à ces trois types d'extension des zones de mise en valeur, la toponymie est tout à fait révélatrice. Les désignations en « Essart », « Touche », « Mesnil », « Landelles » ou « Noe » et surtout celles en « Ville » ou « Villeneuve », « Breil » ou « Plessis », généralement suivies d'un nom de personne indiquent le progressif recul de la forêt pour laisser la place à de nouveaux villages et parcelles de culture et d'élevage : « le Breil Renard », « le Breil Rigaud », « le Plessis Massu », « le Plessis Gautier », et les nombreux exemples autour de la forêt de Fougères : « la Touche Cochonnais », « la Ville Gontier », « la Ville aux Beufs », « la Porcherie », « le Brûlis »... (17).

A la lisière des bois parmi les landes et les taillis, les « breils » servaient de petits enclos destinés à la païsson des animaux. Les comptes du receveur du

domaine de St-Aubin-du-Cormier de 1392-93 font ainsi apparaître plus de 270 utilisateurs de la forêt, jouissant du « droit de breil et cloaison à l'année », répartis sur 23 paroisses environnantes, plus l'abbaye de St-Sulpice, à raison de 18 deniers par « beste » pour les hommes dépendants directement de Monseigneur le Duc, 2 sous pour les autres et 12 deniers par porc... Sans parler de tous ceux qui y mettaient au mois ou pour quelques jours leurs moutons, « pourcels », chèvres... et « ung bouc » et qui, moyennant une faible redevance étaient autorisés à couper à « la faucille » des « litères », des « genets » et des « jaons » sur les étendues de landes (18). A proximité, des « panitières » étaient aménagées, sortes de grandes volières grillagées servant à piéger les oiseaux. Toujours dans le même compte, on n'en dénombre pas moins de 22, dont chacun des usagers devait donner « 6 chappons par an » pour avoir le droit de les tendre (19).

Toutes ces références toponymiques du pays de Fougères font ressortir le rôle essentiel de la forêt et de ses abords immédiats dans la vie quotidienne des gens du Moyen Age. On peut y mesurer aussi l'importance de cette région en matière d'élevage, à tel point qu'elle contribuait au ravitaillement direct et régulier de la ville de Rennes.

L'originalité du pays réside cependant dans la mise en place, à partir du XIII^e siècle, d'un important peuplement intercalaire sous la forme d'une dissémination de fermes isolées. Cette intense dispersion est presque en totalité due à l'initiative individuelle de dizaines et de dizaines de défricheurs en quête de lopins à cultiver, à une époque où la poussée démographique commençait à se faire ressentir. Témoignent encore de ce phénomène tous les noms de lieux en « Alleux », simples ou accompagnés d'un nom de personne, signifiant terre sans seigneur, possédée en propre et donc, en principe, libre de redevances... une situation qui présentait donc quelque avantage. Cet élan irrésistible vers la terre apparaît encore avec tous ces « herbégements » qui perpétuent le souvenir de leur premier fondateur : « la Gilbertière », « la Guillardière », « la Hamonnière », « la Goupillière », « la Blanchardière », « la Baudinière » etc... Les exemples fourmillent dans tout le secteur de Liffre et de St-Aubin-du-Cormier.

En fait, la démarche de ces hommes, à la fois paysans, bûcherons, artisans et gardiens de cochons... mais aussi guetteurs des frontières et bientôt francs-archers fut sans cesse encouragée par l'autorité ducal avant tout

désireuse de « populer » cette région d'intérêt stratégique primordial. De Pierre Mauclerc, fondateur du château de St-Aubin-du-Cormier en 1225 à la Duchesse Anne au XV^e siècle, les habitants des paroisses de Liffre et de St-Aubin bénéficièrent de faveurs et de privilèges constamment renouvelés comme « exemption de tailles, coutumes, aides et exactions quelconques, outre avoir en notre dite forêt certains devoirs et usages » (20).

Enfin signalons l'intervention et le rôle des grands seigneurs, le duc en tête ou le baron de Fougères lui-même, au profit des paysans par la pratique courante et normale de la concession de terre, moyennant le paiement d'une redevance évaluée lors de « la baillée » : le cens. Celui-ci était assez modique, mais il impliquait fondamentalement la dépendance du « paysan-tenancier » vis-à-vis de son « suzerain-propriétaire ». En 1452 le dénommé Richard Bussel devait ainsi verser au receveur de St-Aubin-du-Cormier une somme de 10 sous pour deux maisons, dont une située rue du Pavement, un petit courtiel et cinq pièces de terre équivalentes à une superficie de 7 journaux 3/4 (21). Le cens s'est maintenu, presque inamovible jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Sa survivance à travers les âges est encore perceptible aux nombreux lieux « la Genstie » ou « l'Affagement » (exemples au sud-ouest de St-Germain-en-Coglès et près de Liffre).

Quant aux termes « la Poterie », « la Terrierie », « la Perrière », « la Corderie », « la Tannerie », « la Pelletterie », « la Mercerie », « la Clouère », « les Chenevères »... ils rendent compte des multiples activités rurales qui, à côté des travaux des champs, animaient les campagnes dans des petits ateliers nichés le plus souvent au fil de l'eau, et aujourd'hui à jamais endormis.

IV. « Messire Loup »

« Chanteloup », « la Haye peau de loup », « la Louvelais », « Heurte-loup », « la Ville au loup », « la Louvrie », « la Louvelière », « Chiloup », « le Bois louveau », sans oublier les classiques « Fontaine aux loups » et « Fosse aux loups »... la litanie serait longue de tous ces noms de lieux perpétuant de génération en génération l'ancienne vision du loup. Rien que dans le pays de Fougères et ses environs on peut en compter une cinquantaine, bien davantage que dans le reste de la Bretagne (22). Certes, ils ne remontent pas tous au Moyen Age, puisqu'il semble bien que les loups ne soient maintenus en assez grand nombre dans nos régions jusqu'au début du XIX^e siècle (23), mais ce fut sans conteste au cours des plus noires épo-

ques de guerre, de peste et de famine qu'ils pullulèrent, régnant sur une nature ramenée à l'état sauvage et en proie au maléfice. A la fin des années 1420, le Coglais apparaissait comme « un pais vuide et inhabité fors d'aucunes femmes anciennes ou petits enfants qui ne pouvaient fuir, partie desquels enfans et femmes anciennes furent par la grand abondance de loups qui y habitoient estranglés, ainsi qu'il est notoire » (24)... Dans les pires moments ils pouvaient s'approcher jusqu'aux portes des villes, comme St-Aubin-du-Cormier où « le bourg aux loups » désignait à coup sûr un quartier plus régulièrement menacé que les autres.

Tout près d'ici, dans une Normandie complètement anéantie, leur prolifération fut la cause d'un véritable traumatisme et d'une mortalité sans précédent au cœur du Cotentin, le prieur de la Bloutière, Guillaume le gros, écrivait en 1369, non sans effroi, dans son d'apocalypse : « les loups « vident partout ! » (25). A partir de 1419, le roi d'Angleterre qui venait de conquérir toute cette région, fut obligé de multiplier les mesures pour leur destruction : « il est venu à nostre reconnaissance, que depuis ces présentes nos guerres et à l'occasion d'icelles, plusieurs loups et autres bestes ravissantes se sont grandement excrues en nostre duchie... et tellement que pitoyablement y ont devouré plusieurs créatures humaines, dont nos supliers subjets sont tielment apovantés, que bonement ne se osent tenir en leurs maisons es villes et villages desclous, ne y laisser enfans et vacquer en leurs labours. Et ausi ont lesdites cruels bestes moult diminué les bestiaux et nourritures desdits pays, lesquels en sont presque tous dévourés... » (26). Les louvetiers étaient encouragés dans leur entreprise par des primes spéciales. Ainsi, en 1449, Thomas le lot et Regnaud Moisson perçurent « 48 sous pour leur salaire d'avoir pris es bois de la Lande d'Airon (en Avranchin) et tué 3 loups et 3 louves » dont ils apportèrent « les bures et les bourbelières » au compte et recette de la vicomte (27). Enfin notons, toujours en Normandie, qu'un impôt extraordinaire fut institué au profit des nieurs de loups. En 1422, il équivalait à 2 ou 4 deniers tournois par feu « à prendre et avoir sur chacun feu des habitants et estans à 2 lieues près du lieu ou ledit loup ou louve aura été pris, sans y comprendre touzefoys les mendiens ne les misérables personnes »... (28).

Le toponyme « Loupendu », avec toutes ses variantes, est plus original. On le rencontre un peu partout, mais il convient de remarquer qu'il apparaît assez fréquemment aux abords de la Bretagne et du Maine : « Loup



Scène de la vie des champs : labour, hersage et semences en automne (Mesure de la fin du Moyen Age extraite des « Grandes heures de la duchesse Anne », B.N. Paris) - BU Rennes d'après l'édition de Léopold Delisle, 1913.

pendu » dans la commune du Loroux, « Loupendu » dans celle de Larchamp, « Penloup » en St-Pierre-des-Landes... évocation suggestive de la justice de l'homme à l'égard du loup vaincu ; expression d'une sorte de revanche pour l'exemple, à l'issue de laquelle le terreur qu'il inspirait devait se retourner contre lui ; probablement aussi, manifestation collective à caractère rituel pour démystifier l'animal diabolique. Il y avait ici quelque chose de tragique qui frappait l'imagination.

Le loup pendu, comme un vulgaire larron, exposé à la risée du public, était une vision qui non seulement rassurait, mais provoquait une grande jouissance. Elle traduisait victorieusement, l'espace d'un instant, cette aspi-

ration profonde de l'homme du Moyen Age à vouloir triompher du mal et du péché : « Mort à la race des loups ! - voulait dire aussi « Mort à Satan et à ses créatures ! » Parmi celles-ci les loups garous étaient les plus effrayants. Véritables incarnations du Diable, ils prenaient naissance dans les profondeurs tourmentées de l'univers mental des gens de cette époque d'où ils s'échappaient pour hanter le monde (29).

Les cas de lycanthropie (29) sont fréquents au Moyen Age et les explications de ce phénomène étrange se heurtent à une certaine part du mystère. Il est vrai que nous entrons avec ce sujet dans le domaine de la sorcellerie, aux secrets encore bien gardés. La

légende de « la Croix du loup pendu » racontée par Victor Brunet, à la fin du siècle dernier, nous revient alors à la mémoire : une histoire inspirée de documents d'archives se déroulant en 1383 dans la petite paroisse de Sentilly, au bailliage d'Argentan. Nicolas le Testu, cleric raté et âgé rêvait cependant d'accéder à la prêtrise et pour atteindre ce but, « il était prêt à tout faire, même de vendre son âme à Messire Satanas » (90). Une nuit, poussé par l'envie et la nécessité, il n'hésita pas à voler les ballots de plusieurs marchands qui se rendaient à la foire de Guibray... sans qu'on le soupçonna un seul instant. Mais, le jour de la Toussaint le curé-doyen d'Argentan prononça l'excommunication contre le coupable, « au milieu d'une immense affluence de peuple ». A partir de cet instant, le comportement de Nicolas changea et devint pour le moins bizarre, suscitant même la curiosité. Quelques-uns commencèrent à penser qu'« il pouvait bien porter la haine du diable, durant la nuit du samedi de chaque dimanche. Puis pendant quelque temps tout bruit cessa... jusqu'à la messe de minuit, le jour de la Fête de Noël. A dix heures du soir, Nicolas remplissait comme d'habitude ses fonctions de cleric dans l'église de Sentilly. Tout alla bien jusqu'à onze heures. Mais à partir de ce moment Le Testu oublia le service

divin ; il paraissait agité d'une manière extraordinaire ; il ne pouvait tenir en place. Tout à coup un cri terrible se fit entendre dans le sanctuaire sacré. Ce cri n'était pas un cri humain, c'était un hurlement lamentable, déchirant poussé par un loup, un loup véritable... A peine le lou garou fut-il hors du lieu saint que cinquante autres hurlements semblables au premier se firent entendre à l'unisson, provoquant le terreur. A partir de ce moment là nul ne revit plus Nicolas Le Testu qui avait pris la tête d'une meute de loups, dévastatrice et féroce, s'attaquant sans répit aux troupeaux de moutons bien gras... et l'auteur de poursuivre : « mais, en quelque endroit qu'il se trouvait, l'homme livré à Satan devait, chaque semaine, durant la nuit du samedi, au dimanche parcourir sept paroisses et s'arrêter devant sept croix différentes. La vérité est que le loup garou, à cause de sa métamorphose, ne pouvait se défendre quand il se trouvait en face d'une croix ». C'est là que Jehan Fédébrix, seigneur du lieu, l'attendit pour le tuer d'un coup d'épée à la tête. Puis, il le fit pendre à un grand chêne. « Le lendemain, durant toute la journée, le peuple afflua auprès du manoir de Sentilly. Nul n'osa détacher le corps du pendu afin de lui donner sépulture. L'ancien loup garou servit de nourriture pendant le rude hiver de 1385 aux corbeaux, aux

cornelles et aux pies. Et longtemps encore on vit son affreux squelette osciller au gré du vent, jusqu'au jour où la corde pourrie se rompit... C'est pour cela que la croix prit le nom de « Croix du loup pendu » afin de rappeler cet événement sinistre aux générations futures ».

Bien sûr tous les noms de lieux en « loupendu » dans le pays de Fougères ne sont certainement pas dûs de manière systématique à des phénomènes de lycanthropie. Pourtant cette singulière histoire a le mérite de mettre l'accent sur quelques coïncidences troublantes. En effet, les loups garous, et les manifestations de sorcellerie qui leur sont associées, semblent bien correspondre, géographiquement et chronologiquement avec les disparitions d'animaux et les vols de moutons que nous avons pu constater ici ou là... Une façon pour les vrais auteurs de crimes de détourner les soupçons et de les transférer sur le loup maudit, transformé en victime expiatoire. Or nous pourrions démontrer par ailleurs que ce genre de délit était assez spécifique aux contrées de marche et de frontière à toutes les époques, en particulier à la fin du Moyen Âge. Une caractéristique qui incombait fondamentalement au pays de Fougères et ses environs.

René CINTRÉ.

La grande grève de la Chaussure : FOGÈRES 1932

TROISIÈME PARTIE

LENDEMAINS DE GRÈVE

Un bilan économique et social très lourd

Après 7 mois de grève totale, l'accord signé entre patrons et ouvriers permet la reprise du travail à compter du 14 septembre 1932. Comme beaucoup d'accords survenant à l'issue d'un conflit d'une telle épaisseur, le nouveau contrat signé est le fruit de plusieurs compromis. D'un côté, les patrons ont renoncé à leur projet de baisse brutale des salaires de 25 à 30 %, de l'autre, les ouvriers ont consenti des diminutions de salaires de l'ordre de 15 % en moyenne, tout en maintenant le contrôle syndical sur l'embauchage et le débauchage en cas de surmombre, avec en plus quelques garanties contre d'éventuelles sanctions pour faits de grève.

Personne d'ailleurs ne cria victoire : on préféra conclure du côté ouvrier que les « 8 000 grévistes de la chaussure ont obligé le patronat à restreindre ses prétentions » (31) et on dira même plus tard que « le contrat n'est évidemment pas parfait » (32). Du côté de la CGTU, on n'hésite pas à qualifier l'accord de « capitulation honteuse » !

Il est vrai que de part et d'autre, il n'y a pas de quoi crier victoire : le bilan économique et social de la grève est en effet très lourd. Quant aux conséquences sur le plan politique et syndical, elles seront loin d'être négligeables.

Après 7 mois de grève totale, l'accord signé entre patrons et ouvriers permet la reprise du travail à compter du 14 septembre 1932. Comme beaucoup d'accords survenant à l'issue d'un conflit d'une telle épaisseur, le nouveau contrat signé est le fruit de plusieurs compromis. D'un côté, les patrons ont renoncé à leur projet de baisse brutale des salaires de 25 à 30 %, de l'autre, les ouvriers ont consenti des diminutions de salaires de l'ordre de 15 % en moyenne, tout en maintenant le contrôle syndical sur l'embauchage et le débauchage en cas de surmombre, avec en plus quelques garanties contre d'éventuelles sanctions pour faits de grève.

Aussi, c'est un chômage massif et sans précédent qui fait suite à la grève. De 400 chômeurs totaux avant le déclenchement du conflit, on passe aux 2 200 chômeurs à la fin septembre 32 ! Et encore, les ouvriers qui ont la chance de travailler ne sont occupés que 24 à 28 heures par semaine pendant tout le 4^e trimestre 32, hormis dans les coopératives et les entreprises qui ont accepté les propositions ouvrières au début de la grève.

C'est que plusieurs fabriques ont fermé leurs portes (Denis Lepage en mars 32, Marigny-Ménager en août ; Gaboury, Le-loutre et Lécuyer, Vve Groult, Cornée mises en liquidation en décembre 32). D'autres cessèrent leur activité plus tard comme Blouin et Fils, Lacroix, Landrieux, Roussel... D'autres encore ne rouvrent que partiellement comme le consortium TBBA (Tréhu, Brionne-

Breteché, Alsa) qui ne fait reprendre qu'une usine sur trois en septembre, ne réemployant que 150 ouvriers sur 650.

En juillet 1934, on peut déjà mesurer les dégâts : 13 usines ont fermé et la production locale enregistre une chute très importante, l'horaire moyen se situant toujours autour de 30 heures par semaine.

Pourtant, dans l'intervalle, souvent à l'initiative du syndicat chrétien, quelquefois même à l'initiative d'anciens patrons, plusieurs nouvelles coopératives voient le jour : l'Arvor (fondée en mars 32), Supermélior, les Talonniers Réunis, Chaussure Atlantide, la Prévoyante (fondées en août et novembre 32) misent sur leur forme juridique (qui les exonère de certaines charges) pour abaisser les prix de revient et tenir face à la concurrence et à la crise.

Néanmoins, il faudra attendre 1936 pour que les chiffres du chômage se dégonflent en-dessous de la barre des 300 et que la durée du travail remonte à 48 heures par semaine (33).

Sur le plan financier, les conséquences de la grève n'auront pas été longues à se faire sentir. Outre la pression considérable que fera peser sur le budget de la ville les emprunts souscrits pour alimenter la Caisse de Chômage (34), on enregistra à partir de 1933 une

(14) Arch. nat. KK 324 (1413-1434).

(15) Cf. cartes 1/25000 IGN : Fougères-Ouest et Fougères-Est.

(16) Guy Fouquin : Histoire économique de l'occident médiéval, coll. U. A. Colin 1969, p. 141-151.

(17) Cf. cartes 1/25000 IGN : Fougères-Ouest et Fougères-Est.

(18) Arch. dép. Loire-Atlantique B2451/5 (1392).

(19) Arch. dép. Loire-Atlantique B 2451/3 (1401).

(20) Arch. municipales de Rennes, liasse n° 66. Actes et mandements de Jean V, n° 1634 et 2677.

(21) Arch. dép. Loire-Atlantique B 2273.

(22) Cf. carte 1/25000 IGN : Fougères-Ouest et Fougères-Est, 1/50000 : Erret, Landivy, St-Hilaire-du-Harcouet, Dol, Combourg.

(23) Art. L. Durand-Vaugaron : le loup en Bretagne pendant cent ans, d'après des documents inédits (1773-1872) in Annales de Bretagne, tomes 70 et 71 (1963-1964). Art. Vicomte de Beauvais de Saint-Paul : Souvenirs d'un vieux bretonnier in Revue des provinces de l'Ouest (1891) Louviers de la Mayenne - M. de la Blanchère est mort à son château de Grazy-le-Bois le 11 novembre 1885, âgé de 70 ans, il avait chassé 49 ans les grands animaux. D'après les chiffres que m'a communiqué M Louis de la Blanchère, son fils, il a détroit dans sa vie plus de 200 loups, 300 sangliers et plus de 400 renards... »

(24) Vicomte Le Bouteiller : Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères, tome III, p. 90.

(25) Art. Bernard Jacqueline : la grande peste des diocèses d'Avranches et de Coutances pendant la guerre de Cent Ans in Société archéologique de la Manche, tome 57 (1948), p. 42.

(26) Léon Puisseux : L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e siècle, Caen et Paris (1866), p. 86.

(27) Art. Ch. Le Breton : L'Avranchin pendant la guerre de Cent Ans, in Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, Décembre 1878, p. 54.

(28) Rôles normands et français et autres pièces tirées des Archives de Londres par Bérigny en 1764-1765-1766 in Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XXIII (1858), n° 1379, p. 255.

(29) Voir à ce sujet l'article intéressant de Robert Delort : La guerre du loup in Revue l'Histoire n° 53, p. 6-17. Lycanthropie : lorsqu'un homme se transforme en loup.

(30) Victor Brunet : La légende de la Croix du loup pendu in Revue des provinces de l'Ouest, 1^{er} janvier 1891, p. 62-66.

(1) Le Pays n° 37. J.Y. Raage : A propos de quelques noms de lieux du pays de Fougères.
 (2) Cf. art. Pierre Dettelonde : Normandie, la chasse aux ancêtres Vikings in revue l'Historique, n° 49, p. 100-102.
 (3) Roger Dion : Les frontières de la France. Hachette 1947, p. 17.
 (4) G. Souillet : Toponymie et histoire. La Gouche et la marche franco-bretonne in Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome XXIV 1944, p. 34.
 (5) G. Souillet : Art. cit. p. 46.
 (6) Roger Dion : op. cit. p. 28.
 (7) Cf. art. Léon Levlain : La marche de Bretagne, ses marais et ses comtes in Annales de Bretagne. Tome LVIII 1951, p. 34.
 (8) Art. Vicomte E. de Bréhier : Les marches de Bretagne du V^e au X^e siècle in Bulletin Archéologique de l'association bretonne, 3^e série, tome VI, 1886, p. 78-79.
 (9) Art. René Cintré : un grand seigneur de Fougères. Raoul Firin Le Pays n° 15, 1977.
 (10) Art. René Cintré : l'Hermine, le lion et la fleur de lys in Le Pays n° 23 et 24, 1979.
 (11) Art. René Cintré : Le Pays de Fougères pendant la guerre de Cent Ans in Le Pays n° 34-35-36, 1981.
 (12) Art. René Cintré : la bataille de St-Aubin-du-Cormier in Le Pays n° 10 et 11, 1976.
 (13) Arch. dép. Loire-Atlantique B 2450 (1437).

baisse des recettes due à la fermeture d'usines mais aussi à la faillite d'artisans et commerçants, étranglés par le crédit qu'ils ont consenti pendant la grève.

Plus grave encore, le premier mars 1933, la banque Beaucé chez qui 30 fabricants sont clients suspend ses paiements suite selon son communiqué, « aux repercussions d'une grave grève de 7 mois », « à des retraits continus » et à cause de « clients industriels débiteurs ». La banque Beaucé, vieille de 30 ans, ne s'en remettra pas et sera dissoute le 8 mai 33, heureusement sans graves conséquences pour ses clients.

De la même façon que l'arrêt de la grève est suivi d'importantes difficultés sur le plan économique, sur le plan social, aucune amélioration ne se fait sentir. Au contraire même, avec la montée en flèche du chômage la misère connaît une recrudescence évidente, au point que les cantines scolaires gratuites continueront de fonctionner pendant plusieurs mois, que les corvées de bois reprendront pendant l'hiver 32-33, que l'on distribuera encore 50 000 F. de secours par semaine au printemps 33.

AVIS

Le danger de Fougères, après les événements passés, se trouve dans l'obligation de racheter tout nouveau crédit des consommateurs.

Dans l'Ouest-Journal du 8 décembre 1932. Et encore, on doit estimer à plus d'un millier de personnes les ouvriers qui ont quitté définitivement la ville. Le secrétaire de mairie déclare à cet égard en décembre 32 (35) qu'on ne connaît plus de crise du logement à Fougères et que dans beaucoup de familles, l'un des membres s'est exilé. Cette perte de population, difficilement chiffrable, est d'ailleurs corroborée par certains indices officiels :

— le nombre d'inscrits (36) sur la liste électorale de Fougères passe de 5 726 en mai

32, à 5 676 en avril 33, à 5 594 en décembre 33 et 5 459 en avril 36 ;

— la comparaison entre les recensements de 1931 et 1936 fait apparaître une perte de 601 habitants et l'on s'aperçoit en entrant dans le détail que ce sont les rues ouvrières qui se sont le plus dépeuplées (37).

Dans les usines qui travaillent, tout ne va pas pour le mieux non plus et le moins qu'on puisse dire est que le climat n'est pas très serein : de multiples incidents surviennent soit à propos de l'application des nouveaux contrats, soit à propos de la reprise d'un « jaune », soit à propos de licenciements. Le Conseil de Prud'hommes et le Tribunal auront à trancher de nombreux litiges chez Siccard, chez Lecarboullec, chez Cordier. Plusieurs grèves éclateront même, notamment chez Morel et Gaté à propos du service piquère, où de nouveaux modèles, qui n'avaient pas fait l'objet de discussion à la signature du contrat, ont été introduits.

Des conséquences importantes sur le plan syndical et politique

C'est dans ce climat économique et social difficile qu'on assiste à plusieurs évolutions sur le plan syndical.

D'abord, la CGT qui a pris toutes les responsabilités et les charges de la grève, accuse le contre-coup de son bilan mitigé. Il semble que quelques adhérents la quittent, d'autres ne cotisent plus, sans qu'il s'agisse pourtant de pertes massives. Sur 2 500 adhérents, début 1932, on ne retrouve que 1 535 votants à l'élection du Conseil syndical début 33, et Fournier déclare au Congrès de l'Union départementale CGT en août 33 que « les travailleurs de Fougères sont restés fidèles à la CGT contrairement à ce que l'on aurait pu croire » et qu'« on a dépassé largement les 2 000 adhérents ».

Certaines critiques sont formulées à l'automne 32 contre Four-

nier lui-même, au point que celui-ci décide de démissionner du secrétariat et du Conseil syndical (alors qu'il ne fait pas partie du tiers sortant) et de se représenter devant les syndiqués à l'Assemblée générale du 14 janvier 33, laquelle le réélira très largement.

Plus nette semble être une certaine lassitude, une certaine apathie et un certain désinvestissement militant de quelques cadres syndicaux, que le vieux dirigeant Feuvrier doit houspiller à plusieurs reprises dans les colonnes du Semeur d'Ille-et-Vilaine. Mais une baisse d'enthousiasme et de régime chez certains militants qui ont été « sur la brèche » pendant 7 mois, n'est-elle pas naturelle ?

Pourtant, du côté chrétien, la progression paraît certaine. Au sortir de la grève, le syndicat de la rue J.J. Rousseau annonce 650 adhérents dans la chaussure, contre 230 déclarés à la Préfecture en 1930. Le résultat des élections prud'homales de novembre 1932 confirme effectivement cette tendance, en dépit d'une forte abstention (2 électeurs sur 3). Mais le syndicat chrétien ne s'appuie-t-il pas désormais sur les nouvelles coopératives ouvrières qu'il a mises en place ?

Il reste que cette progression va se poursuivre jusqu'à 1936, date à laquelle il déclarera compter 2 700 adhérents (la CGT alors réunifiée n'en déclarera que 3 100).

Quant aux unitaires, on peut estimer que leurs effectifs et leur audience n'ont guère évolué pendant et à la suite de la grève. Par contre, leur ardeur n'a pas faibli et ils continueront à revendiquer haut et fort des secours plus importants pour les chômeurs, des « comités d'unité et de résistance » pour exiger aucun renvoi d'usine, l'affichage obligatoire de tous les tarifs et accords dans chaque usine, la résistance à toute aggravation des conditions de travail (38).

Sur le plan politique, les conséquences de la grève seront bien plus marquantes : ce sera un recul important des partis de gauche.

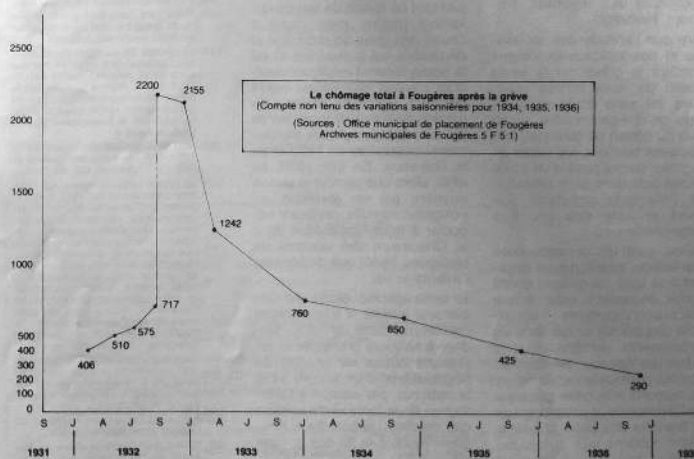
SITUATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE FRANÇAISE EN JUIN 1934

(Tableau établi d'après les renseignements recueillis par M. Paul Fortailleur, Conseiller du Commerce extérieur)

| Centres de production et région | Nombre d'usines fermées | Nombre d'usines travaillant au ralenti | Diminution de la production journalière (nombre de paires) | Durée moyenne de la semaine de travail (en heures) | Nombre d'ouvriers inscrits au chômage | Observations |
|---------------------------------|-------------------------|--|--|--|---------------------------------------|---|
| Fougères | 13 | 45 | 10 à 12.000 | 20 à 30 | 550 | Un grand nombre d'ouvriers ont quitté la région |
| Limoges | 15 | 60 à 75 % | 4.500 | — | 2.200 | Chômeurs partiels : 2.700 |
| Toulouse | 25 | 70 | 5.000 | — | 650 | |
| Nîmes | 10 | 90 % | 2.000 | — | 300 | |
| Lyon | 17 | 2 | — | — | 50 | |
| Romans | 5 | toutes | 1.400 | — | 800 | |
| Marseille | 5 | — | 1.500 | — | 400 | |
| Amiens | 5 | toutes | 1.200 | 18 à 24 | 120 | |
| Nantes et Chateaux | 5 | 40 % | — | — | 30 % | |
| Bordeaux | 20 | 100 | 50 % | 20 à 40 | — | |
| Bayonne | — | toutes | 25 à 50 % | — | — | |
| Charentes | — | 20 | 2.000 | 24 à 30 | — | |
| Nancy et Alsace-Lorraine | — | toutes | 25 à 50 % | 30 | — | En Alsace, la situation est plus difficile qu'en Lorraine et dans la région nantaise. |

Paris — La situation est plus difficile que partout ailleurs, mais les statistiques font défaut.

Tableau extrait de « Une grande industrie française dans la tourmente » par P. LUCIUS (Paris 1935)



Le premier signe en est l'élection législative partielle du 8 avril 1933 (31) où Fournier perd près de 500 voix à Fougères-Ville (1 556 voix contre 2 015 en mai 32. Mentec reculant lui aussi de quelques voix). Ce recul de la gauche est confirmé à l'élection municipale complémentaire du 22 octobre 33, organisée à la suite de la démission de deux conseillers de droite (démission qui s'ajoutait à la vacance de 5 postes dans le Conseil municipal). Les 7 sièges à pourvoir sont rattrapés sans coup férir par une liste conduite par Rebuffé, mais soutenue par le patronat, la droite et les catholiques locaux, devant celle soutenue par le maire et Fournier. De cet échec cinglant, la gauche non communiste pourtant toujours majoritaire au Conseil municipal tire la conclusion que sa gestion a été désavouée et démissionne en bloc, provoquant de nouvelles élections municipales auxquelles elle ne présentera pas de liste.

Un an après la fin de la grève, la gauche a donc perdu la mairie et aucun dirigeant ouvrier n'y siège plus. Il faudra attendre 1935 pour voir à nouveau des socialistes élus (Fournier, Trébourg, Herbert).

Dire que l'attitude des socialistes et des radicaux-cartellistes pendant la grève est la seule raison de leurs échecs politiques est sans doute exagéré. Mais on doit reconnaître, qu'en plus du départ de quelques 300 électeurs ouvriers, les suites de la grève auront pesé d'un poids décisif tant dans la mobilisation de l'électorat populaire que dans le vote des couches moyennes.

Telles sont les conséquences immédiates que l'on peut dégager à la suite de ce long conflit social, en prenant toutefois une précaution importante : il est difficile d'apprécier ce qui dans les événements postérieurs à la grève en découle directement comme conséquence, de ce qui se rapporte à la **crise générale de l'économie** et notamment de la branche des cuirs et peaux. Car n'oublions pas que toutes les villes dont l'activité principale

était le travail du cuir ont particulièrement mal traversé la période 1931-1936. En témoigne la situation de Limoges, où sur 150 usines de chaussures en 1928 il n'en reste que 60 début 36, et même celle de Paris où 30 fabriques ferment entre 1930 et 1933. Aussi, accuser les ouvriers et notamment Fournier d'être les « destructeurs de l'industrie » fougéroise, comme le firent certains patrons, paraît bien péremptoire. Aussi, qualifier l'accord du 13 septembre 1932 de « capitulation honteuse » n'est-ce pas sous estimer largement le poids de la crise économique, notamment dans la branche ? Car, des grèves, dans les autres centres, il y en eut aussi, moins longues certes, mais se terminant toutes cependant par des compromis voisins de celui de Fougères.

Reste une autre conséquence à long terme, plus grave bien que plus difficile à apprécier, celle du **traumatisme** causé par la grève, ou plutôt par les suites difficiles de la grève, dans la mémoire ouvrière.

Car avec le recul, la grève de 1932 sera longtemps jugée comme une période noire non pas tant en raison de son déroulement propre, mais plutôt à cause des mois de chômage et de misère qui la suivirent. C'est la seule façon d'expliquer pourquoi un des prolétariats parmi les plus organisés et les plus expérimentés de l'Ouest (40) se tint à l'écart des grands mouvements populaires de 1936 et de la libération. En juin 1936, en effet, alors que partout la classe ouvrière est en ébullition (41) Fougères travaille, préférant négocier à froid l'application dans la Chaussure des accords de Matignon, plutôt que de pousser l'avantage (42).

Et cette attitude, dictée par une certaine lecture et interprétation des événements de 1932, tendant à toujours privilégier la recherche autour de la table de négociations d'un accord avec le patronat, par rapport à l'affirmation de la force et du nombre des ouvriers, prévaudra à Fougères jusqu'à la fin des années 60.

Savoir si une telle attitude se révéla payante dans le long terme pour les chaussonniers nous amènerait sur un terrain bien actuel de polémique syndicale. Aussi préférons-nous refermer la cote grande page de l'histoire sociale de Fougères.

Daniel BOUFFORT.
(Janvier-mai 1983)

- (31) Semeur d'Ille-et-Vilaine, 24 mai 1932.
(32) Joseph Fournier dans le Semeur d'Ille-et-Vilaine, 17 décembre 1932.
(33) La semaine de 40 heures n'entraîne en application dans la chaussure que le 15 mars 1937.
(34) Suite à l'emprunt contracté en mai, un nouvel emprunt de 500 000 F. est soucrit en septembre, ce qui grèvera le budget municipal de 166 000 F. par an pendant 10 ans.
(35) L'Ouest-Journal du 8 décembre 1932.
(36) Avant 1945, seuls les hommes de plus de 21 ans ont le droit de s'inscrire sur les listes électorales politiques.
(37) Le nombre de ménages résidant rue des Fontaines diminua de 14 (soit une perte de 58 personnes) entre 1931 et 1936. La rue Pinterie perdit pendant la même période, 24 ménages soit 83 personnes. Par contre la rue du Tribunal augmenta de 6 ménages et la place Lariboisière de 4.
(38) Le Travailleur Unitaire, organe de la 17^e région des Syndicats Unitaires (1^{er} PER 1963 - Archives dép. d'I.-et-V.).
(39) Le député Lefas, vainqueur aux élections générales de mai 1932, a été élu Sénateur d'Ille-et-Vilaine, et a, en conséquence, démissionné de son mandat. Une élection législative partielle est donc organisée le 8 avril 1933. Huit candidats s'y présentent : M. La Poullien (soutenu par Lefas), M. Joisson (radical-socialiste, soutenu par le maire, Woelleil), M. Hennessy (radical, lui aussi, soutenu par M. Rebuffé), M. Royer et M. Archer (tous les deux divers droite), Fournier et Mentec. Le Poullien sera élu au 2^e tour, devantant Joisson de 1 000 voix environ.
(40) Dans son compte rendu moral de 1932, Fournier ne dit-il pas que « Fougères est à l'avant-garde du mouvement syndical ». Le Semeur d'Ille-et-Vilaine, 28 janvier 33.
(41) Par exemple à Louvigné-du-Désert, où la grève éclata dans le granite.
(42) Si bien qu'il faudra plusieurs années avant que la question des congés payés ne soit réglée localement.

Chant de grève

Refrain
C'est la grève complète,
De la lie, des vilains,
Malgré nos misères
Nous serons vainqueurs demain.
(bis)

Air : L'Internationale

1^{er} couplet

Nous tous travailleurs de Fougères,
Luttant presque sans feu ni pain,
Ceux qui veulent violer nos salaires
Sauront bientôt que c'est en vain.
C'est la fierté de notre race
Qui dit à tous : jusqu'au bout !
Dans un effort insurmontable
Bientôt nous renverserons tout.

3^e couplet

Exploités, grands et p'tits nous sommes
Par les ennemis des travailleurs.
L'usine nous appartient en somme
Elle est bâtie de nos sueurs.
Méprisants nos seigneurs modernes
Ceux qui nous plument tour à tour
Exigeons de plus gros salaires
Et le droit de vivre au grand jour.

5^e couplet

Fougérais soyons syndicalistes,
Défendons tous les malheureux
Exploités par les nouveaux riches :
A tous enfin, ouvrons les yeux.
Opposons leur notre drapeau,
Nos contrats en bonne et due forme
Ou bien, ils nous auront la peau.

(Parue dans le Semeur d'Ille-et-Vilaine du 19 novembre 1932)

RAPPEL

Nous avons indiqué notre souhait de réaliser une EXPOSITION ET UNE RENCONTRE, à l'automne, pour repenser de ces événements.

Ce projet tient toujours.

Pourtant, alors que nous lançons un appel pour commencer à rassembler une documentation sur la grève de 1932, personne n'a pris contact avec nous.

Pourtant nous savons que des centaines de documents et souvenirs existent, ici ou là, dans les greniers, dans les albums photographiques mais aussi dans les cœurs et les têtes de ceux qui vécurent cette grande page d'histoire sociale.

Pourtant, nous sentons que beaucoup souhaitent repenser sinon revivre cette période.

Sans votre aide, nous ne pourrions aller plus loin que la publication de cette série d'articles.

Prenez contact avec la revue ou avec D. Bouffort, 10, rue des Bruyères, 35133 Parigné.

Nuit d'angoisse

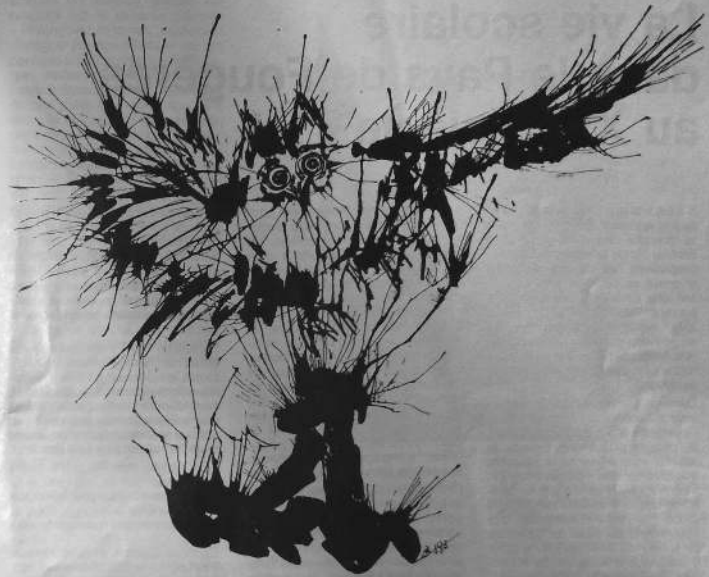
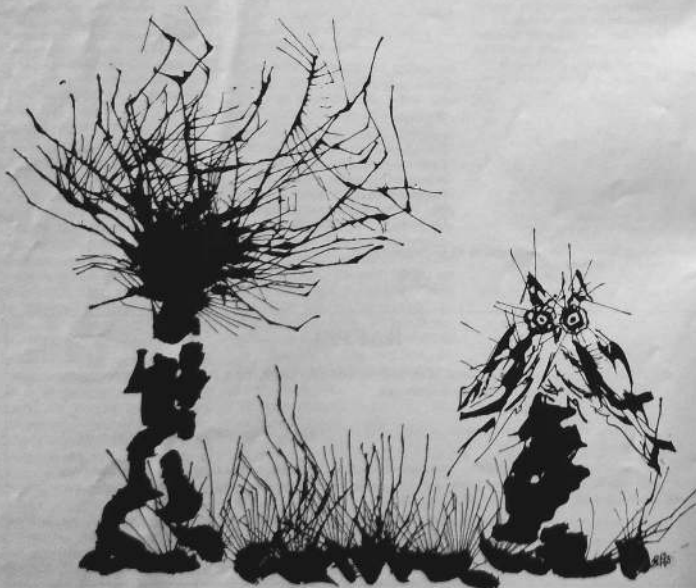
C'est une de ces longues nuits d'hiver, longue, noire, une de ces nuits de « dernier croissant » qui apparaît par moment entre les nuages bas de novembre.

Angèle s'est assoupie. Dans le lit de l'autre côté de la cheminée, son fils dort. Léon le petit commis est blotti dans sa loge près des vaches. Dehors, les maisons du village se confondent avec les grands arbres.

Les aboiements des chiens réveillent Angèle : « *Qu'elle heure peut-il être ?* » dans le noir, le tic-tac de l'horloge ne peut rien lui apprendre, mais les derniers tisons se consomment dans la cheminée : 10 h. 30, 11 heures peut-être !...

Par la fenêtre on aperçoit les contours de la grange d'en face grâce à un timide rayon de lune. La fatigue d'une dure journée de travail a raison d'Angèle qui se rendort, rassurée par la présence de son berger.

Brusquement elle se réveille, quelque chose d'anormal la sort de son sommeil : « *Mais oui, c'est bien ça, tous les chiens se sont tus...* » Assise dans son lit elle pense : « *Peut-être un renard qui rôde !* » dans ce cas, c'est bien connu, les chiens à « l'attache » se tapissent au fond des niches. Ce renard l'agace, il cherche peut-être un trou pour entrer dans le poulailler et lui prendre une de ses belles poules qu'elle garde pour pondre au printemps. *Et restes-lui impuissante !...* Le silence continue, lourd, angissant. Angèle s'est glissée sous les couvertures, il fait froid. Minuit vient de sonner. *Et si ce n'était pas un renard ?* On dit que « Bête Martine » cette créature mi-femme mi-jour qui se cache dans les bois du Châtelier endort les chiens avant de hanter les pauvres gens qui dorment. Certains assurent l'avoir vue se sauver à quatre pattes une nuit de pleine lune.



« *Mais enfin je divague, je ne vais pas croire à ces sornettes, on me dit courageuse* ». Angèle retrouve difficilement un sommeil agité.

Dehors un chien hurle, les autres lui répondent, concert habituel des milieux de nuit. C'est lugubre, mais pour l'instant, rien ne vient inquiéter ces braves bêtes. Sur le toit d'en face une chouette souffle bruyamment, hulule, s'envole et se perd dans le noir.

Le fils s'agite sur sa couche en marmonnant. A ce moment Angèle entend son berger aboyer furieusement. Le Médor d'en face s'est mis de la partie, un bruit étrange terrifie tout le monde, bêtes et gens, comme si quelqu'un secouait, traînait des chaînes. Ce bruit passe devant la porte, s'éloigne, puis revient, Angèle frissonne : « *Serait-ce le nœud de l'étang de la Chaîne sur la route de St-Ouen ?* » On dit qu'à l'époque où un rival l'a poussé dans l'eau voilà dix ans, il revient pour se venger. « *Mais qu'il aille ailleurs, pense-t-elle, j'en suis pour rien dans ses malheurs* ». Dressée sur sa couche elle essaie de voir par la fenêtre. Un instant elle a cru voir passer une forme indistincte : « *Une "effraie" peut-être, mais non ça vole plus vite ! alors la dame blanche* ». Les cheveux lui en dressent sur la tête.

Bien sûr, elle sait comme tout le monde qui, bien vivant fait la « dame blanche ». C'est un nommé Chenon. Il y a une vingtaine d'années ils étaient deux à vouloir la même fille. Pour s'en débarrasser l'autre l'a « envoûté » ; et depuis, pour se venger, il passe ses nuits à faire peur aux femmes seules. « *Ça finira sûrement par son malheur*... » Angèle a peur d'en être la victime. De plus cette maison n'a pas de porte de derrière pour s'enfuir et chercher de l'aide. Elle était plus rassurée avant, dans la ferme qu'elle habitait au Ferré : la maison avait deux portes. Mais à la mort de son mari, tué en 1914, elle avait dû partir et reprendre une plus petite ferme. La voilà là, bloquée, et l'autre dans la cour qui continue... que de misères la même nuit ! Pourtant elle aurait dû se méfier : dans la journée, ce corbeau du haut du chêne, des heures durant il avait crié ces « cadoq » de mauvaise augure et puis, elle s'était piquée avec une épine noire, autre mauvais présage.

« *Que c'est triste de rester seule quand tout se ligue pour vous porter malheur !* »

Angèle en est là de ses méditations quand un premier coq chante, un autre lui répond, le jour va poindre. Une wache meugle, il est temps de se lever, d'allumer le feu, de se remettre au travail. Le jour va vite dissiper toutes ces angoisses.

Joseph POMMEREUL.
Illustrations : Serge BOUVIER.

La vie scolaire dans le Pays de Fougères au XVIII^e siècle

S'il est vrai que c'est au XIX^e siècle que la question de l'enseignement va prendre une place importante dans la vie de la nation, les siècles précédents ont vu des tentatives diverses se déployer pour organiser une éducation des enfants à travers l'institution scolaire. Le XVIII^e siècle, à ce propos, a connu un développement spectaculaire des établissements scolaires, avec des soucis pédagogiques en pleine évolution.

Dans un premier temps, je m'arrêterai au collège de Fougères dont l'existence à cette époque devient de plus en plus fragile. Ensuite, je voudrais vous présenter la situation, très diverse, des « petites écoles ». Et enfin, cerner quel a été le résultat de cette vie scolaire sur un point précis : le degré d'instruction des populations du pays de Fougères au milieu du XVIII^e siècle, à partir d'une étude des signatures et écritures des déclarations fiscales.

I. Le collège de Fougères

La ville de Fougères a une très ancienne tradition scolaire puisque nous connaissons l'existence d'une école dans la ville dès le XI^e siècle. Elle était dirigée par Hardouin de Chartres. C'est cette école qui devait former Etienne de Fougères, familier d'Henri II Plantagenet auteur du « Livre des Manières » (1). L'un des textes littéraires qui marquent la naissance de la langue française.

À la fin du XVI^e siècle, un certain Martin de Brézel, seigneur de la Gardais, faisait une donation importante pour la fondation d'un collège à l'intérieur des murs de la ville (2). Les bourgeois de Fougères soutiennent aussitôt cette fondation, sans doute pour contrecarrer l'influence de l'abbaye de Fillé, alors occupée par les Génovéfains, qui avait son propre collège.

Au XVIII^e siècle, ce collège, appelé collège Saint-Yves fonctionne toujours, malgré une existence souvent précaire. Les subventions accordées par la communauté de ville

sont insuffisantes, notamment pour assurer le salaire des trois ecclésiastiques attachés au collège. Un double palliatif est apporté à cette situation. Les trois professeurs sont considérés comme officiers de la paroisse Saint-Sulpice sur le territoire de laquelle est situé le collège. De préférence aux étrangers, ils recevront les honoraires de messes et seront payés de leur assistance aux enterrements auxquels ils seront toujours considérés comme présents même s'ils ont lieu aux heures de classe. De plus, la confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Roch, alors florissante à Fougères, s'engage à verser chaque année une somme de 300 livres (3).

Ces efforts ne seront pas suffisants et le collège Saint-Yves ferme ses portes en 1747. Les difficultés rencontrées pour payer les professeurs ont contraint la communauté de ville à engager des professeurs peu compétents. Un texte de l'époque nous apprend que « l'un d'eux montrait ce qu'il ne savait pas ». Les familles préféraient envoyer leurs enfants au collège de Rennes, tenu par les Jésuites jusqu'en 1762, ou à l'Hôtel des Gentilshommes créé en 1742 pour l'éducation des fils des gentilshommes pauvres de Bretagne.

Cependant la confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Roch et la communauté de ville ne se tinrent pas pour battues et elles réussirent à remettre le collège en route en 1768. Les Récollets, franciscains réformés et spécialisés dans la prédication, avaient une maison à Fougères et auraient bien voulu prendre la direction du collège mais la communauté de ville préféra des prêtres séculiers, sans aucun doute plus faciles à contrôler. Dès 1774, il fallut à nouveau fermer le collège. Il ne se rouvra qu'après la Révolution.

Le plus ancien des trois professeurs, ou régents, qui tenaient le collège, était de droit le principal. Il avait voix délibérative à la communauté de ville et au bureau des pauvres. Chaque régent, outre ses

180 livres d'appointements recevait 20 sols par mois de chaque élève qui étudiait sous sa direction, exception faite pour les pauvres qui avaient l'instruction gratuite. Une autre rétribution de 5 sols par an était également imposée aux élèves pour le balayage des classes (5).

Le collège Saint-Yves de Fougères offrait un enseignement couvrant toutes les classes, jusqu'à la rhétorique inclusivement. Louis Rallier, futur député de Fougères, a écrit une « Epître à mon fils sortant du collège » qui nous donne un aperçu de la formation qui y était donnée :

« De l'école, mon fils, prêt à quitter les bancs,
Que ne savez-vous pas ? Pendant cinq à six ans,
Vous avez écouté maint professeur habile.

Expliqué Cicéron, Phèdre, Horace, Virgile ;
En un mauvais latin traduit de bon français,
Appris un peu de grec, d'allemand ou d'anglais.

Vous n'êtes pas bien fort peut-être en rhétorique.
Mais vous savez, je pense, assez d'arithmétique.
Un peu même d'algèbre, et vous pouvez enfin

Le crayon tour à tour et l'archet à la main
Accompagner un chant, dessiner une tête » (6).

En 1773, une fête est donnée au collège à l'occasion de la distribution des prix, fête dont nous avons conservé le programme qui nous renseigne aussi sur le contenu de la formation donnée en ce collège (7).

La séance commence par une pièce de théâtre, en l'occurrence « Les Plaideurs » de Racine. Le rôle du juge Dandin est tenu par Jean de la Riboisière qui deviendra commandant en chef de l'artillerie de la Grande Armée. Il a 14 ans au moment où il tient ce rôle. Tous les acteurs ont entre 13 et 15 ans.

Ensuite un exercice oratoire est proposé sur le canevas suivant : « Phronyme, Athénien, également distingué par son mérite et par les services qu'il a rendus à la République, vieillard de 90 ans, est retenu captif à Syracuse avec Eugène, un de ses petits-fils, enfant âgé de 4 ans ; ils languissent tous les deux dans un sombre cachot. On ne peut rendre la liberté qu'à l'un ou l'autre ; le choix paraît indifférent au tyran de Syracuse ; il en veut un et est prêt à délivrer celui que les Athéniens demanderont ». Deux élèves doivent plaider l'un pour l'enfant, l'autre pour le vieillard (cet élève est alors âgé de 16 ans) et un troisième est le juge.

Suivent deux courtes scènes théâtrales jouées par les plus jeunes : « Le petit paysan hardi » sous-titré, « Entrée de théâtre » et « Le qui-proquo » sous-titré, « Drame imité des jeux de la petite Thalie », donc de style comique.

Le spectacle se poursuit par des « vers en dialogue » où trois élèves interviennent, par le compliment où intervient un enfant de 7 ans, et par le vaudeville chanté par un élève de 13 ans.

Que dégagez de ces deux textes qui nous livrent quelque chose de la pédagogie mise en œuvre dans ce collège de Fougères au XVIII^e siècle ?

Les humanités tiennent bien sûr la première place mais nous nous éloignons de ce qui a constitué l'idéal du siècle précédent. Le grec occupe nettement moins de place. Rallier écrit à son fils qu'il n'a appris qu'un peu de grec. Jean de Viguierie dans son livre sur « L'institution des enfants » précise qu'« après 1750, le grec est presque partout relégué du rang des vieilles lunes » (8). Le latin garde toute son importance avec trois auteurs vendettes, Cicéron, Horace et Virgile qui sont jugés comme les maîtres de la langue latine. Mais le latin n'est pas intervenu au cours de la fête donnée à l'occasion de la distribution des prix. C'est qu'il est en passe d'être considéré comme une langue morte au profit de la langue française qui, désormais, va prendre la première place. Les classiques, ce sont maintenant les auteurs du siècle de Louis XIV. La rhétorique est maintenue ainsi qu'en témoigne l'exercice oratoire. Mais le thème choisi est intéressant. Plus que de persuader, il s'agit de toucher, dans une situation où il est fait appel au sentiment. Comment ne pas s'émouvoir au sort d'un vieillard de 90 ans et d'un



Le collège Saint-Yves

enfant de 4 ans ? Le romantisme va pointer. Les disciplines scientifiques sont peu présentes, alors que dans la France du XVIII^e siècle elles connaissent d'indéniables progrès, aussi bien en ce qui concerne la recherche que l'enseignement sans aucun doute, à Fougères, les humanités et la rhétorique semblaient plus importantes pour ces fils de petite noblesse ou de bourgeoisie qui, le plus souvent, se préparaient à des carrières juridiques.

Qu'en était-il de l'enseignement donné aux jeunes filles ? Difficile de le préciser avec exactitude. Les Ursulines ont un couvent à Fougères, créé dès 1609. Aucun document, à ma connaissance, ne nous permet de préciser exactement leurs activités éducatives. Les Filles de la Sagesse vont également ouvrir une maison en 1778 pour l'éducation d'un certain nombre de jeunes filles pauvres (9). L'éducation des jeunes filles s'inscrit dans la perspective des œuvres de charité tout comme les « petites écoles » que je vais maintenant aborder.

II. Les petites écoles

La réforme tridentine s'est voulue une riposte à la réforme protestante, mais plus largement aussi une tentative de christianiser plus profondément les masses chrétiennes. En assurant aux fidèles, sur-

tout ceux des paroisses rurales, un minimum d'instruction, les responsables ecclésiastiques entendent rendre plus profonde et plus réelle l'action du catéchisme. L'école élémentaire fait désormais partie de la nouvelle pastorale paroissiale. Les statuts et ordonnances synodales des deux derniers siècles de l'Ancien Régime reviennent constamment sur le sujet.

Dans les « Statuts du diocèse de Rennes » publiés en 1726, l'évêque, Mgr Charles Le Tonnelier de Breteuil demande : « Dans toutes les paroisses, les recteurs feront établir de petites écoles pour les garçons et pour les filles ; l'école des garçons sera faite par un prêtre ou par un laïque de probité et capacités reconnues ; celle des filles par une veuve ou par une fille âgée, de vertu certaine ». L'évêque défend les écoles mixtes sous peine d'excommunication (10).

Concrètement, qu'en est-il au XVIII^e siècle dans le pays de Fougères ? Indéniablement les recteurs ont pris au sérieux les appels des évêques successifs ou, plus probablement, ont-ils mesuré eux-mêmes l'enjeu pastoral de ces « petites écoles ». J'en ai recensé 20 qui sont explicitement mentionnées, ce qui représente approximativement la moitié des paroisses ayant leur « petite école ». Très largement, les écoles pour garçons

l'emportent sur les écoles pour les filles. La petite paroisse du Châtelier possède la caractéristique d'avoir une école mixte, avec autorisation donnée par l'évêque de Rennes en 1771. Une rente est affectée à l'entretien « d'une maîtresse d'école pour les filles et même pour les garçons jusqu'à leur première communion » (11).

Le plus souvent l'école est dirigée par un prêtre, choisi par le recteur ou par l'abbé de Rillé dont les chanoines réguliers desservent un certain nombre de paroisses comme Antrain, Bazouges-la-Pérouse ou St-Georges-de-Reintembault. La fondation de l'école et son financement sont pris en charge par des paroissiens aisés. A St-Jean-sur-Couesnon, c'est un recteur qui, dans son testament, prévoit la fondation d'une école en 1743. A cet effet, il lègue une grande maison et des terres au maître d'école qui sera un prêtre, autant que possible originaire de la paroisse. Il devra instruire gratuitement les enfants pauvres et apprendre le latin à deux garçons de la paroisse, de manière à les rendre capables d'entrer en quatrième au collège de Rennes (12).

A La Chapelle-Janson, une femme fonde en 1788 une rente pour le salaire d'une maîtresse d'école au village de la Templeire, distant de deux kilomètres du bourg. C'est elle-même qui se réserve le soin de faire l'école durant sa vie.



Ecoliers du XVIII^e siècle

« L'Enfance », l'enseignement est donné par un prêtre. Gravure d'après Dandré Bardon.

Une association va même voir le jour rassemblant des femmes vouées à l'instruction des enfants. L'association est créée par Marie Gigon, née dans le Perche, de parents pauvres. En 1697, elle ouvre à Fougères une école de charité en compagnie de quelques femmes pieuses. Le recteur de la paroisse Saint-Léonard favorise la fondation et, en 1728, l'évêque de Rennes approuve l'association qui reçoit le nom de « Filles de l'instruction chrétienne ». Une deuxième maison est fondée à Louvigné-du-Désert. Ces femmes, que l'on appelait les Gigonnes, du nom de leur fondatrice, étaient libres de tout vœu et autres engagements. Elles subsisteront jusqu'à la Révolution et on les verra même réapparaître sous la Restauration, avant l'arrivée des Frères de l'instruction chrétienne (13).

Dans ces petites écoles, les filles sont mieux prises en compte que dans l'enseignement que nous appelions secondaire. Il est significatif de noter qu'à Fougères même les garçons n'étaient pas pris en charge, à moins de fréquenter le collège ce qui n'était possible qu'à l'élite sociale.

Ce qu'on faisait dans ces écoles devait ressembler à l'éducation donnée dans les « petites écoles » d'alors. On y apprend surtout à lire, un peu moins à écrire ou à calculer. Il n'y a pas de salle de classe ; tout se passe chez le maître d'école.

Dans les donations, apparaît souvent une maison qui lui servira de lieu d'enseignement et d'habitation. Le temps de classe est limité aux mois d'hiver.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des écoles dûment répertoriées. Cependant des documents laissent entrevoir une forme plus souple de scolarisation, un peu au grès des circonstances et des dispositions de certains. Les « Souvenirs » d'Emile Souvestre évoquent une situation qui me semble bien caractériser un style plus souple d'école à la fin du XVIII^e siècle. « Le maistrer » de notre époque, logé et payé aux frais de la commune, secrétaire de mairie, propriétaire le plus souvent et officier dans la garde rurale, ne peut donner qu'une idée bien inexacte de ce qu'était, en Bretagne, un maître d'école avant la Révolution. Les leçons de celui-ci ne se donnaient point dans un local commun ; le professeur allait chercher ses élèves de cabane en cabane. Il les trouvait tantôt à l'étable, piquant les repousses d'ajonc, tantôt dans le pré, coupant l'herbe nouvelle ; tantôt aux champs, gardant les troupeaux. Tous deux s'asseyaient où ils s'étaient rencontrés, sur l'aube de pierre ou sur le fossé verdoyant, les livres étaient ouverts et les leçons s'y donnaient. Si l'heure du repas venait à sonner, le magister prenait place à la table des hommes, tandis que le tailleur, son naturel ennemi, ne mangeait que plus tard, à la table des femmes. Tout le jour était employé ainsi à courir les fermes isolées, et le dernier dimanche de chaque mois, le maître d'école recevait cinq sous de chaque famille... » (14).

À côté des écoles bien établies, il devait y avoir pas mal de maîtres d'école sans école.

Maintenant, il serait intéressant de mesurer les résultats de cette éducation donnée dans les écoles du pays de Fougères au XVIII^e siècle.

III. Le degré d'instruction des populations fougèreses au milieu du XVIII^e siècle

Une étude des signatures et des écritures des déclarations de revenus pour l'imposition du vingtième en 1749 permet d'approcher assez précisément le degré d'instruction des populations du pays de Fougères au XVIII^e siècle. Je le fais en m'appuyant sur les recherches d'Yves Hamoniaux (15).

Pour s'acquitter de son obligation fiscale, le propriétaire doit fournir une déclaration selon un modèle répandu dans les paroisses par les subdélégués. S'il sait lire et écrire, il rédige lui-même sa déclaration. Sinon il doit recourir à un tiers, le plus souvent le notaire. Après vérification du document, le propriétaire, s'il le peut, signe au bas du texte, après la datation.

S'il ne sait ni lire ni écrire, il fait appel à deux personnes qui rédigent et attestent pour lui la valeur de la déclaration.

Nous aurons donc trois catégories de personnes : celles qui savent rédiger, celles qui savent signer et celles qui ignorent complètement l'écriture.

Les documents analysés ne concernent que les contribuables propriétaires, soit 30 % du total.

Le pourcentage des propriétaires qui ont rédigé est fonction de la proximité ou de l'éloignement de la ville de Fougères : 30 % à Beaucé, à proximité, 6 % seulement à St-Georges-de-Reintembault aux limites du Maine et de la Normandie. Il y a également un lien étroit entre le fort pourcentage de propriétaires rédigeant eux-mêmes et les grandes superficies agraires ainsi que les revenus supérieurs à 200 livres. Les riches laboureurs sont plus souvent les personnes aptes à rédiger un formulaire administratif. Il y a donc un lien entre revenu et niveau d'instruction.

Parmi les propriétaires qui ne savent ni écrire ni signer leur déclaration nous trouvons à Beaucé une proportion de 3 % et à St-Georges-de-Reintembault de 41 %. Ce dernier chiffre, important, est le signe

que plus on s'éloigne de la ville, plus les écoles rurales se font rares. Et pourtant nous savons qu'il y en avait une à St-Georges-de-Reintembault. Il faut peut-être voir aussi dans ce chiffre l'habitude des populations rurales de s'en remettre à leur recteur, notaire ou marquisier pour les affaires importantes ou la volonté des seigneurs de maintenir plus aisément sous leur coupe une population sans instruction. Il ne faut pas cependant sous-estimer la capacité de raisonnement ou de réflexion de ces ruraux propriétaires, libres de leurs actions, disponibles à toute action d'information ou de révolte. C'est ce que révélera la chouannerie à la fin du siècle.

En ce qui concerne les propriétaires qui ont seulement signé leur déclaration nous avons une moyenne de 56 %.

En conclusion de cette étude, il apparaît qu'un propriétaire sur deux sait signer sa déclaration, un sur quatre ne sait pas écrire, un sur six a rédigé et écrit le texte.

L'écriture elle-même est intéressante à étudier de près. À côté de l'écriture régulière et claire des notaires ou des habitants de la ville, il faut souligner l'écriture hésitante et presque illisible des travailleurs manuels ou des gens des campagnes.

Jamais, à la place de la signature, nous ne trouvons un signe comme un X ou une croix. Le contribuable utilise toujours un tiers pour signer à sa place. On peut y voir le désir de savoir exactement, par lui-même ou l'un de ses proches, le contenu de sa déclaration.

En terminant, je voudrais établir le pourcentage de propriétaires qui ont rédigé par rapport à la population totale. 3 % environ savent rédiger leur déclaration. Ce sont des contribuables qui ont une connaissance des formulaires et des exemples de texte à remplir, qui sont en mesure de lire, d'écrire le relevé de leurs biens sans s'en remettre à autrui, qui ont en leur possession un état de leurs revenus qui peut leur servir de modèle. Si ce sont souvent des notables locaux qui rédigent eux-mêmes, on note quelquefois aussi des propriétaires très peu fortunés qui écrivent ces textes et nous font découvrir le « patois » local des campagnes à côté des écritures régulières. Les bourgeois des villes ou encore les considérations plus ou moins économiques des nobles et leurs longs discours.

Telle apparaît donc la situation scolaire dans le pays de Fougères au XVIII^e siècle. Elle ne me semble pas sensiblement différente de la situation du territoire qui forme maintenant le département d'Ille-et-Vilaine, mais un peu supérieure à celle du reste de la Bretagne et même d'une partie du Val de Loire. La Révolution va, pour un temps, jeter bas les structures scolaires de l'Ancien Régime. Le XIX^e siècle, avec ses nombreuses congrégations enseignantes va renouveler le système scolaire pour le faire passer du service charitable à un service progressivement pris en charge par la société.

Bernard HEUDRÉ.

(1) Elienne de Fougères. Le Livre des Manières, édité par R.A. Lodge, Genève, Droz, 1979.
 (2) Le Boutellier (Vicomte). Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères, Rennes, 1913, t. IV, p. 86.
 (3) Ibidem p. 264.
 (4) Ibidem p. 323.
 (5) Guillotin de Corson (abbé). Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, Rennes, 1882, t. III, p. 415.

(6) Coimant Michel. Les députés de Fougères, in Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères, Fougères, 1969, p. 22-23.
 (7) Le Boutellier (Vicomte), Ibidem, p. 324-326.
 (8) Viguerie Jean. L'Institution des enfants, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 102.
 (9) Guillotin de Corson, Ibidem, p. 225.

(10) Ibidem, p. 391.
 (11) Ibidem, p. 404.
 (12) Ibidem, p. 462.
 (13) Le Boutellier (Vicomte), Ibidem, p. 168.
 (14) Emile Souvestre. Souvenirs d'un Bas-Breton, cité par Fr. Fumet et J. Carouf. Lire et écrire, Paris, les Éditions de Minuit, 1977, t. I, p. 63.
 (15) Hamoniaux Yves. Les gens de Fougères et les habitants des campagnes au XVIII^e siècle (thèse de III^e cycle), Fougères, 1983.

L'œuvre fougeraise d'Amand Dagniet

Diâbaïges et Gabjies

Amand Dagniet prend en 1922 à Saint-Servan sa retraite de professeur après 20 ans passés au collège de Morlaix. L'année suivante il fait imprimer chez Henri Rebuffé à Fougeres sous le nouveau titre de *Au pays fougerais*... il était une fois une seconde édition revue, corrigée et augmentée des *Croyances populaires du pays de Fougeres* qui avaient paru dans « La Chronique » en 1899. En une autre occasion Amand Dagniet a expliqué comment, vivant au XX^e siècle, il a pu être en contact par ses grands-parents avec un XVIII^e siècle tout proche et c'est le plus souvent de ce temps-là qu'il nous entretient ici, de l'ancien temps d'« avant la Révolution ».

DES HOMMES...

C'est alors qu'on rencontrait la nuit auprès des croix des « dansoux » et des femmes en blanc (« femmes en blanc ») qui dansaient en rond et, en silence, obligeaient le voyageur attardé à se joindre à eux jusqu'à épuisement.

Les « fainoux » étaient, sont (car ici le présent s'impose à l'époque d'Amand Dagniet) des jeteurs de sorts, mendians ou voisins jaloux, qui « fainent » sur les bêtes ou sur les récoltes. « La dernière fois que vous aviez baratté vous n'aviez mis qu'une heure et demi à amener le beurre ; cette fois-ci vous avez une bonne barattée qui vous promet une grosse moche de beurre ; voilà que depuis plus de quatre heures vous jouez du ribot, et le lait ne fait que mousser sans donner de beurre : c'est qu'un fainoux vous en veut ».

Les « mesureux de grain » hantent les greniers où ils sont condamnés à mesurer éternellement à grand bruit pour avoir fraudé sur les quantités de leur vivant. Car un grand nombre de ces manifestations surnaturelles est évidemment lié à la notion de faute à expier. C'est ainsi que, de la même façon, il revient quelquefois la nuit dans les églises des prêtres qui n'ont pas été fidèles à toutes les obligations de leur ministère et qui doivent dire des *messes blanches* jusqu'à ce que, par mégarde, un chrétien se trouve là la nuit pour y répondre.

D'autres prêtres ont eu, par contre, la réputation de pouvoir s'opposer à tous les « diâbaïges », tel ce fameux abbé Courtoux craint de Satan lui-même et des hommes en qui il s'incarnait comme, par exemple, les « violonnoux ». « Au dire des gens du pays cet ennemi du genre humain a une affection toute particulière pour cet instrument... La raison en serait que, de tous les instruments de musique, ceux à cordes font mieux vibrer celles de nos sentiments ».

Quant aux « guéroux » on appelait ainsi des hommes qui à l'aide de drogues dont ils se frottaient le corps prenaient les qualités physiques du loup tout en conservant de l'homme la parole et la pensée. Mais nous touchons déjà ici au domaine animal également d'une grande importance dans l'éventail fantastique déployé par Amand Dagniet.



La croyance aux hommes-loups remontée à la nuit des temps (Gravure du XII^e siècle. Musée d'Evreux).

... ET DES BÊTES

Josette Latouche va comme chaque soir à la « brune » (= crépuscule) chercher sa vache blanche dans la prairie où elle est à pâturer. Elle y est reçue par un formidable beuglement de l'animal qui fait un saut extraordinaire par-dessus le fossé avant de disparaître. C'était Bête-Martine... François Roullier, sur le chemin creux de la Brosse au Croizé, se trouve en présence d'un chat noir qui devient aussitôt de la taille d'un mouton, puis d'un bœuf « avec des yeux comme de la braise ». C'était encore Bête-Martine.

A la ferme de Teillay « on dit qu'il s'est accompli pendant la Révolution des forfaits abominables... Et à partir de ce moment-là on a entendu à certaines époques dans la ferme, les jardins et les champs des bruits étranges, des cris affreux comme des appels désespérés ». C'est la bête de « Taya » qui a la particularité de n'avoir jamais été vue mais seulement entendue malgré les nombreuses chasses dûment organisées contre elle.

Dans ce bestiaire fabuleux apparaissent aussi d'autres espèces bien réelles qui constituent le quotidien des paysans du pays fougerais. Le chat mâle ou « marcaou » est curieusement, après l'âge de sept ans, supposé être possédé du diable, accusé même de se rendre à des sabbats. « Que se passe-t-il dans ces réunions ?... On n'en sait rien au juste. Mais des gens affirment qu'un gros chat noir, une bête énorme et qu'on ne reconnaît jamais pour un chat du pays, semble présider ces assemblées nocturnes. On sait aussi qu'il s'y fait un vacarme infernal de tous les cris que la gent féline sait pousser ».

Enfin il y a les loups et des hommes qui, à l'aide de quelque « gabjie », tiennent la clef de certains secrets et une puissance telle sur ces animaux qu'ils sont capables de les diriger à leur guise, de les commander, de les faire accourir sur un simple signe : ce sont les « menoux de loups ».

mythologie. Amand Dagniet, témoin du savoir populaire, plein de méfiance pour les « modernistes à outrance » exprime plutôt tout au long du livre un sentiment de regret.

Jean-Yves BAUGE.

La Chasse-Artus



Ne faut-il pas voir dans les multiples représentations de Bête-Martine et de quelques autres un souvenir lointain d'espèces animales disparues ? Ici un aurochs, dessin du naturaliste suisse Konrad Gesner au XVI^e siècle.

UNE NATURE REDOUTÉE

Comme il y a des menoux de loups il y a des « menoux d'orage » qui se servent de leur science pour faire du tort à des voisins hais en s'en prenant à leurs récoltes. Les êtres vivants savent quelquefois utiliser l'environnement à leur profit par la sorcellerie ou l'instinct. Les loups aussi épaississent la brume de leur haleine pour saisir plus facilement les brebis.

Le plus souvent pourtant la bête comme l'homme vit au milieu d'une nature redoutée. Les chevaux et les vaches craignent le « buhânt » (= brouillard) qui leur fait voir des êtres invisibles pour nous. Chez l'homme les tempêtes de vent provoquent inexorablement les suicides. « Chaque fois que les trous des serrures, les ais disjointes des portes, les tuyaux de cheminées soufflent, sifflent, hurlent et poussent comme des plaintes de damnés, on dit qu'il doit y avoir des noyés ou des pendus dans les environs et que c'est au milieu de tout ce vacarme dont ses ailes hideuses sont les premières causes, que le diable s'envole avec l'âme des malheureux qui ont déserté lâchement la vie ». Le diable se trouve également dans les tourbillons qui sont la cause de désastres sans pareil. « Quel est donc le vent, quelle est donc la tempête qui aurait pu, si le diable ne s'en était mêlé, abattre neuf gros chênes dans la rabine qu'il y a au midi de Chaudesfontaines, sur le chemin de Landunmont, et les trainer... Jusque de l'autre côté de l'allée ?... Voilà ce que vous auriez objecté F.R., si vous aviez voulu lui démontrer comme quel tourbillon sont des courants atmosphériques que... les tempêtes sont de l'air qui, etc., etc. ».

Aujourd'hui les tourbillons ne sont plus que des courants atmosphériques et le vent de l'air qui se déplace. Le diable a évacué la scène. On pourra se satisfaire de la disparition d'un obscurantisme, se désoler aussi de la perte de notre

(Parmi les croyances populaires du pays de Fougeres que rapporte Amand Dagniet il en est une qui, connue en Bretagne sous le nom de *Chasse du roi Arthur* — en gallo : « Chasse-Artus » —, est commune à quelques variantes près à un grand nombre de régions d'Europe puisqu'on la retrouve en Suède sous le nom de *Chevauchée des Dieux*, en Allemagne du Nord sous celui de *Chasse de Wotan*. Dans la tradition française du Moyen Âge c'est la *Mesnie Hellequin*, troupe d'esprits fantastiques qui, montés sur des chevaux rapides, accompagnés de chiens bruyants, sont condamnés en punition de leurs péchés à chevaucher ainsi jusqu'à la fin du monde).

Il arrive parfois aux gens attardés, le soir, par les chemins ; à ceux qui sont dehors avant le jour le matin ; aux personnes qui ont le sommeil léger la nuit, d'entendre au-dessus de leur tête des bruits aériens, comme un tumulte de voix, de cris, d'appels, de hurlements rauques, ou prolongés, qui semblent venir d'abord de très loin, qui s'approchent, passent, et disparaissent en s'éteignant graduellement : c'est la *Chasse-Artus* (prononcez : *chassartue*)...

— J'ai entendu Joseph Taupin (prononcez : *José Taoupéin*) raconter ce qui suit à Julien Gautier (prononcez : *Jélien Gaoutia*) :

- « Mon gars, un onque à papa a vu et oui, comme j'te vais et comme j'te ouais, la *Chassartue* une fa dans sa vie. Et en peut bin l'craire, pasqu'i n'tait pas mentoux.
- « C'tait quequ'énies avant qu'i meurge, un sa, sù l'coup d'dix heures, qu'i tait core par ses champs à faire je n'sais qua si basse heure ; i ouit tout d'un coup comme des sortes de chabaoudus qui'airaient abeyé en l'air.
- « I faisait c'hor comme en pyein jour, et pourtant i n'v'ayait rin en tout. Le bruit s'rapp'chait toujours et grossissait.
- « I s'arrêtait tout d'même et i paraît qu'il ut un p'tit qua peu à c'moment-là. Méains i n'perdit point la tête, et i pensait bin qu'ça d'vait yête la *Chassartue* ; i fit, o son bâton, un grand cercle autour de li, d'peu qu'les chiens s'posaient trop près d'li s'y'naint à descende dans l'endro où i tait.
- « Pasque, tu sais aussi bin qu'ma, mon gars Jélien, qu'les chiens d'la *Chassartue* n'peuvent pas entre dans un rond qu'un homme a fait autour de li, et qu'i n'peuvent pas reste sù la terre pus d'cinq minutes chasque fa, c'qui arrive une fa toutes les lunes, c'qui fait treize fa par an.
- « I v'nait d'fin d'faire ça, et d'ercorrmânde son âme, qu'i ouit les abeyments qui s'rapp'cheit et s'rapp'cheit core... Et tout d'un coup i vit pus d'trente chiens, de toutes grandours et de toutes couleurs qui taint rangés autour dou rond qu'il avait tracé auprès d'la hêche dans champ oussu'li tait. I taint tous la tête tournée d'ves li, et i n'avait un qui tait bê pas gros que l'assouit ; i paraît que c'tait Artus qu'avait té châgé en chien pour méurt, sielde sa meite. Et tout ça abeyait à v's assauté l'a orailles ; et ça puait, mes émis !... y'avait ou en mouit !...
- « Heureusement qu'i n'résistait pas longtemps là, et qu'i se r'lévitrent en l'air pour continue d'courre et d'abeyé jousqu'à la féin dou monde ».

GARAGE DU PARC



René Heudré



Agent TOYOTA - VOLVO

Vente - Réparations - Stock véhicules occasions

11, rue du 70^e R.I. - 35500 VITRÉ

Tél. (99) 75.00.20

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

administratifs, commerciaux, publicitaires,
brochures, catalogues, revues...

Adressez vous à



39 bis, rue de Nantes

B.P. 456 — 35304 FOUGÈRES CEDEX — Tél. (99) 99.51.91

comme votre revue « Le Pays de Fougères »

Laiterie NAZART

Année 1982



Collecte du lait : 93 735 000 l.
Nombre de producteurs: 1 450

Productions :

Beurre : 4 373 tonnes
Camemberts : 2 604 000 pièces
Cheddar : 52 000 kilos
Yaourts : 699 000 pots
Caséine : 2 723 tonnes
Spécialité « Vieux Robin » : 3 600 kilos

GRANITS

Emile Rébillon

Le granit
dans toutes ses applications

Funéraires - Décoration
« Cheminées » - Bâtiments

Le granit à la portée de tous

Le granit moins cher
que certains matériaux éphémères

Le granit existe partout en Bretagne

Nombreuses sont les carrières aux riches
coloris : gris bleuté, bleu foncé, rose-jaune
Le granit est le seul matériau qui défie les
siècles

Le granit, c'est pour vous la tranquillité, un
placement sûr

BAILLÉ - 35460 St-Brice-en-Coglès
Tél. (99) 98.64.05
Télex : REGRANI 950184 F

Exportation de carrières : Lanhélin : bleu
foncé — Vire : bleu perle « Le Gast » —
Perros-Guirec : rose clarté — Plumeur-
Bodou : jaune de Kerenoc

AU
CRÉDIT
AGRICOLE

LE BON SENS
PRES DE CHEZ
VOUS

banque de Bretagne

10, rue du Tribunal - FOUGÈRES

ACCUEIL

CONSEILS

SERVICES

DEPANNAGES

René
BÉNÉNATI



AGENT TECHNIQUE

TELEVISION

TOUTES MARQUES

Agent RADIOLA

INSTALLATIONS D'ANTENNES

ATELIER - Tél. 99.36.48 avec répondeur auto. en cas d'absence

Atelier :
90, avenue de la Verrière
(au fond de la cour)

35300 FOUGÈRES

Tél. 99.36.08
le matin de 8 h. à 9 h. 30



GALERIE D'ART
ENCADREMENTS
Gravures anciennes
Tableaux anciens

7, bd Leclerc - 35300 FOUGÈRES - Tél. (99) 99.30.98



A FOUGÈRES
L'ATELIER-PHOTO

Jean-Luc Barbelette

8, bd Maréchal Leclerc

Mariage - Portrait - Reportage

Choisissez dans
l'univers informatique

Librairie - Papeterie

MARY

10, avenue du Général de Gaulle
12, bd Jean-Jaurès
35304 FOUGERES - Tél. 99.75.40



TI 99 4/4 2 290,00 F

Un
professionnel
à votre
service

Micro ordinateurs
Calculatrices
Jeux
électroniques

Catalogue
sur simple demande

3 650,00 F



T 07

LECTEUR

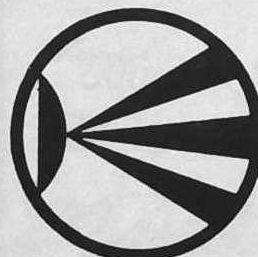
pinto et fils

2 services

l'entreprise

et... "le coup
de main"

ZAC GUENAUDIERE 99 23 74 99 04 24 FOUGERES



j.b. plantade
OPTICIEN

Nettoyer aux ultra-sons
vos lunettes

- les ajuster
- vérifier votre acuité
visuelle

CE SONT DES
SERVICES GRATUITS

OPTIQUE PLANTADE

FOUGERES

Cette année, visitez la Bretagne profonde,
celle de la campagne, de la forêt

Découvrez l'habitat, les coutumes, le folklore
mais aussi l'histoire

avec le nouvel album d'Olivier MORDREL

LA BRETAGNE

 (Ed. Fernand Nathan)

En vente à la

MAISON DE LA PRESSE

10, bd Maréchal Leclerc - 35300 FOUGERES — Tél. 99.38.81

le pays 45⁸³ de fougères

N
A
I
T
R
E
A



F
O
U
G
È
R
E
S

De la vie quotidienne dans le Coglais
au XIX^e siècle.

Le tragique destin du caporal Lechat.

Le laboureur et la République.
Histoire de la Maternité de Fougères.
Sage-femme de 1^{re} classe...

SOMMAIRE

- De la vie quotidienne dans le Coglais au XIX^e siècle 2
- Le tragique destin du caporal Lechat ... 7
- Le labourer et la République 12
- Histoire de la Maternité de Fougeres 16
- Sage-femme de 1^{re} classe... 20

Photo couverture : François-René, né le 23 septembre 1863 - 1 jour.

« LE PAYS »

Revue bimestrielle sur les traditions, l'art, l'histoire, l'économie, l'environnement du Pays de Fougeres.

Siège social : 6, rue de la Fourchette, 35300 Fougeres.

Abonnement : 3 numéros - 50 F. Soutien : à partir de 60 F. Prix du numéro : 10 F.

Chèque libellé au nom du « Pays » sans numéro de compte, envoyé à :

Daniel Houdré
6, rue de la Fourchette
35300 Fougeres

Comité de Rédaction

Rémy Allain - Philippe André - Jean-Yves Baugé - Daniel Bouffort - René Girard - Germaine Dolong-Guénée - Jacques Fauchoux - Jean-Claude Gautier - Emile Goetis - Bernard Houdré - Daniel Houdré - Francis Lebrun - Michel Martin - Monique Méhard - Gérard Pontis - Joseph Pommeret.

Photographie : Jean-Luc Barbelette - Vincent Loat.

Directeur de la publication : Daniel Houdré.

TRAVAUX SCOLAIRES

Nous publierons les travaux d'élèves qui présenteront un intérêt pédagogique et qui tiennent en rapport avec l'histoire, l'art, l'environnement ou l'économie du Pays de Fougeres.

L'œuvre fougeraise d'Amand Dagnét

De la vie quotidienne dans le Coglais au XIX^e siècle

Fidèle observateur de l'environnement de sa jeunesse Amand Dagnét se devait de produire un ouvrage traitant de la vie quotidienne des paysans du Coglais. Cet ouvrage « Un siècle du train de la vie (le XIX^e) au Coglais », curieusement signé du pseudonyme de Romain du Croizé (prénom du père et lieu de naissance de l'auteur), mélange de mémoires personnelles et de description scrupuleuse, parut en 1914. Ce petit livre de 114 pages bourré de documents inégalables est en fait une des œuvres essentielles d'Amand Dagnét.

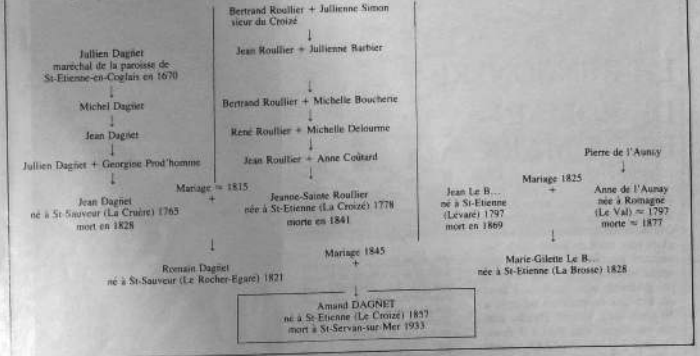
Le roulement des travaux

Du fagotage des haies en hiver à la fabrication du cidre en automne en passant par les semailles de printemps et les batteries d'été « le roulement des divers travaux de la campagne n'a pas plus changé que les saisons » mais « c'était la coutume (l'auteur parle d'avant 1870) de s'unir entre laboureurs pour les gros travaux : bêcheries de guéret, cueillettes de chanvre, moisson (scéyerie) et batterie de froment, etc... pour lesquels tous les voisins envoyaient des aides

sur simple indication du jour marqué pour ces ouvrages... Ces grosses besognes si fatigantes étaient aussi des occasions de réjouissances. On peinait dur dans la journée, mais on causait joyeusement, l'esprit du cru pétillait dans les conversations comme le bon cidre dans les moques ; et le soir, pour se délasser, on trouvait encore la force de danser des avant-deux sur les syllabes chantées : tra-deri-dera-tra-deralalla, que le bon noteur de la compagnie rythmait de son mieux à défaut de violon ».

Il ajoute aussi « On travaillait certes plus dur... mais ce qu'on mangeait bien ». Et suit l'énumération des cinq repas réglementaires (sauf en carême) : « déjunié » (un écuelle de soupe et une beurrée de pain), « collationné » le matin et l'après-midi (de la galette avec du beurre, des cives ou de l'oignon en été ; du pain ou de la galette avec du « pommé » ou du « s'reizé » (2) en hiver), « raissié » (de la soupe de lard et du lard avec de la galette et une beurrée de pain), « souppé » (de la soupe maigre et une beurrée). Il y avait pour les batteries des ragouts de viande douce, des frcots de haricots, même de la morue ou des sardines fricassées pour les jours maigres...

Au début d'un siècle du train de la vie Amand Dagnét retraçant l'histoire de sa famille du côté paternel et maternel donne assez d'éléments pour nous permettre de reconstituer un véritable arbre généalogique. Nous vous le proposons pour la simple poésie que renferme cette accumulation de noms de lieux toujours présents et de gens aujourd'hui disparus.



Chronique de noces

Les mariages étaient évidemment l'occasion d'un acte cérémonial. Amand Dagnét propose dans « Le train de la vie » deux récits de mariages. Le premier est celui d'Anne-Marie, sa sœur aînée et marraine, avec Théophile Herbel, « piquou d'pierre ». L'auteur est alors à Montours chez l'abbé Piel qui l'a pris sous sa coupe pour lui faire son instruction. La messe de mariage a lieu le matin mais le repas ne commence que vers 5 ou 6 heures du soir et tous en profitent pour faire des stations dans les auberges du bourg de Saint-Etienne puis une excursion à Saint-Eustache ou au château de Saint-Brice. « La table est ordinairement dressée dans un hangar si c'est le beau temps, dans une grange mieux fermée si c'est l'hiver. Tout est tendu de draps blancs et de verdure... Si aux fiancés c'était la promesse qui se dérangeait, aux noces c'est le marié qui, en bras de chemise, s'empressait de table en table, pour voir si rien ne manque... Lorsque commencent à passer les desserts la mariée se lève et la première, dit d'une voix assez faible et timide, une chanson ; elle ne lève pas les yeux, oh, non ! mais tout

le monde écoute avec un silence quasi religieux et applaudit à tout rompre ; c'est la règle, que la chanson soit belle ou laide, bien ou mal dite ».

Amand Dagnét vient d'être nommé professeur fonctionnaire à Laval lorsqu'il se rend cette fois au mariage de son frère où il est garçon d'honneur. Il poursuit sa chronique de noces par des détails concernant les vêtements : « ...Aux campagnes coglaises les nouvelles mariées sont seulement couronnées ou diadémées et portent, au reste, un costume riche, mais dans les formes et couleurs ordinaires : robe à taille, tablier et fichu. La seule différence d'il y a 25 ans et à présent (1914), c'est que la couronne ou le diadème de fleurs d'orange se plaçait sur la grand-coiffe et à présent la coiffe est supprimée ». Cette couronne est, à l'aube, le prétexte de la cérémonie du discouronnement où les compagnes de la mariée, tout en la consolant, lui enlèvent ses épingles une à une en en gardant pour elles car cela porte chance. « Les invités à une noce revêtent aussi ce qu'ils ont de plus beau. Les hommes ont, ce jour-là, un paletot, sorte de veste qui tient le milieu entre la jaquette et le veston... Des jeunes gars (musoux) viennent

danser. On en sait à peu près le nombre et on prépare avec les restes un repas spécial pour eux. Ceux-là peuvent venir en dimanche ordinaire, c'est-à-dire en blouse ».

La parure de chaque jour

De la coiffe sous tous ses avatars : « catiolle » monumentale, « grand-coiffe » puis coquette « doguine », au reste du costume qui heureusement a moins varié, Amand Dagnét consacre un long sous-chapitre à la parure féminine de chaque jour. A la « brassière » distincte du « cotillon » à succéder la robe d'un seul tenant. Le traditionnel « mouchoû d'cou », fichu à pointe tombant derrière au bas du dos, l'indispensable « devantière » (tablier) sont restés à peu près immuables.

Le costume masculin a lui aussi varié, surtout en ce qui concerne la veste. Celle « à queue de pie » se voyait au début du XIX^e siècle même aux foires et aux marchés. Puis vinrent la jaquette et le « fourron » qui arrive au bas des reins. La blouse, généralement en coton

LA RENCONTRE DE ROMAIN ET DE MARIE

En 1841 meurt Jeanne-Sainte Roullier veuve de Jean Dagnet (les femmes mariées conservaient alors leur nom de jeune fille). Ses enfants procédèrent bientôt à une vente volontaire des objets qu'ils ne désirent pas garder. Parmi ceux-ci une crémaillère adjugée à 30 sous, un **BANCHÉ** (huche placée au-dessus des lits) à 3 écus, un lit à 4 **QUENOUILLES** (colonnettes) à 13 francs... Ce sera l'occasion de la première rencontre des parents d'Amand Dagnet...

« Il la remarqua plusieurs fois avec sa mine robuste et délicate tout à la fois, paraissant toute frêle encore dans son gros cotillon de fernelle et son mouchoir d'écru, avec sa mignonne figure au fond de sa grande catiolle de toile blanche. »
(Photographie de Claude Doize extraite de « Costes et costumes de l'ancien comté de Rennes » de Simone Morand)



C'était, dis-je, à la vente qui suivit le décès de ma grand-mère, Jeanne-Sainte R..., morte dans une maison à elle, où elle habitait, au Rocher-Egaré, en Saint-Sauveur, que mon père et ma mère se virent peut-être pour la première fois.

La vente avait lieu dans et devant la petite maison que mon père m'a fait connaître depuis ; maison que j'avais en vénération jusqu'à ce que de nouveaux propriétaires lui fissent subir des réparations qui, pour moi, étaient des profanations.

Oui, le jeune Romain..., du Rocher, n'avait sans doute jusqu'alors jamais vu la toute jeune Marie-Gillette Le B..., de la Brosse, en Saint-Etienne. Mais celle-ci avait entendu plusieurs fois parler de celui-là comme d'un jeune homme sérieux, aimant les livres et les occupations intellectuelles, qui employait parfois, même ses loisirs à monter à lite et à signer aux pors et aux filles de son voisinage, à ceux qu'il voyait désireux d'en savoir un peu plus que le commun d'alors.

Ce nom même de *Romain*, bien peu répandu dans la contrée, avait attiré son attention. Elle le connaissait donc déjà un peu, sans l'avoir vu peut-être. Mais ce jour-là, elle ne le quittait guère des yeux et suivait avec une curiosité toute particulière ses allées et venues, ses moindres gestes.

C'était un beau brun, d'ailleurs, de taille moyenne, aux traits réguliers.

Et dans la foule venue ce dimanche-là à la vente, un grand nombre avaient affaire à lui ; on l'appelait de droite et de gauche :

— « Romain, vas-tu vendre la *pèle fricassouère* ? — Nenni, j'l'a garde pour ma. »

— « Et la *brûte neuve* (machine à broyer le chanvre) ? — Noutte seu Jeanne l'a r'tenue ; mais la vèille va yêtr

vendue. » — « Dis-donc, Romain ? — De qua ? — Et la *boursoute* (brouette à une roue) ? — A vendre aussi. » — « Dis-donc, Romain, je n'y'rai qu'dimanche pèrchain l'banché qu'j'ai aité ; j'nai pas d'moiaé assé. — Ça n'l'a fait rin, va ; j'vous connais ben, et puis, c'est inscrit » ; etc. etc.

Enfin, Romain... était l'homme du jour, et surtout pour la fillette (elle avait quinze ans) qui avait nom Marie Le B...

Cependant elle était loin de penser que la Providence lui destinait Romain... pour mari.

Romain..., lui aussi, avait bien entendu quelquefois parler de la fille aînée à Jean Le B..., de la Brosse ; cette *Marie*, qui passait dès ce temps-là pour la plus jolie fille du pays. Il la remarqua plusieurs fois pendant la vente, avec sa mine robuste et délicate tout à la fois, paraissant toute frêle encore dans son gros cotillon de *fernelle* (grossière étoffe de laine) et son *mouchoir d'écru* (petit châle) rouge et bleu, avec sa mignonne figure au fond de sa grande *catiolle* de toile blanche.

Oui, il la remarqua ; à plusieurs reprises il arrêta ses regards sur ce joli visage d'enfant qui voulait déjà emprunter le sérieux de la femme. Et il se disait que la renommée était encore au-dessous de la vérité, et que la fille à Jean Le B... était réellement une très belle fille qui devait aussi être très bonne...

Enfin la vente finit, la journée aussi. Les hommes d'affaires serrèrent leurs papiers, burent une dernière *tassée* de cidre et s'en allèrent. Les acheteurs en burent deux ou trois et partirent aussi avec leurs familles.

Les marchands de cidre « au cul de la tonne », qui s'étaient installés dans la cour et dans l'aire, emmenèrent aussi leurs fils vides. Et le village du Rocher entra dans son calme habituel.

LE VOYAGE A RENNES

1867... Amand Dagnet s'est fait remarquer au catéchisme et à la distribution des prix. Son parrain commandant à Rennes l'invite chez lui à passer ses vacances. Pour économiser les trois ou quatre francs de la diligence Amand fait le voyage avec M. de Pincé marchand de beurre qui va à Rennes chaque semaine pour ses affaires. Toute une expédition, mais que de découvertes à chaque détour de route !



« Nous voilà sur la place du Champ-Jacquet, entourée de maisons aussi hautes que le clocher de Saint-Etienne ! »
(Photographie de la place du Champ-Jacquet vers 1900 extraite de « Rennes, naguère 1850-1919 » de Jean-Yves Veillard. Editions Payot.)

Nous partîmes donc un beau matin du commencement d'août 1867. Je m'assis à l'arrière du long camion, sur un bout de la bâche, qui abritait la charge, les pieds ballants ; lui s'assit sur l'un des *limons* (brancards) pour guider les chevaux ; mais de temps à autres, quand il n'y avait pas de bourgs à passer ou d'autres voitures à venir en sens contraire, il venait se mettre à côté de moi pour me dire les villages que nous voyions, et me renseigner sur tout ce que je lui demandais. D'ailleurs, aux montées, nous descendions et marchions côte à côte.

Toutes les trois ou quatre lieues, nous nous arrêtions dans un bourg ou à une simple auberge pour laisser souffler les chevaux ou les faire manger et boire. Nous passâmes à Saint-Jean, où je vis pour la première fois le *Cousasson* ; puis à Saint-Aubin-du-Cormier (pron. : *Staubri*). Nous avions douze lieues à faire ainsi, mais le chemin ne me parut pas ennuyeux ; tout m'intéressait, tout était nouveau pour moi. Et cependant nous ne devions arriver que le soir, à la nuit.

Ce fut ensuite la forêt de Haut-Sève, que nous traversâmes comme la route, en ligne droite. Qu'elle me semblait longue derrière et devant, la route, en cet endroit.

Puis Gosné, où nous mangeâmes une bouchée, vers midi. Puis Liffré avec son joli calvaire neuf en granit.

Ce calvaire était presque une connaissance pour moi ; je l'avais vu arracher des entrailles de la terre à l'état de bloc, dans la carrière des *Herbiaoux* (famille Herbel), aux Rochers-de-Tellay ; je l'avais vu ensuite, une fois dégrossi, sortir de la carrière par un attelage de plus de quarante chevaux pour le transporter ici (Liffré) et le finir sur place. Je saluai respectueusement cette grande croix qui venait quasiment de chez moi.

Nous arrivâmes ensuite à la Forêt de Rennes ; puis à la « Mi-Forêt », la promenade favorite des *Rennais* pendant la belle saison.

Enfin nous aperçûmes les premières maisons bourgeoises qui annonçaient les approches de la ville.

J'étais donc bientôt rendu à Rennes !... Mon cœur battait fort, mes yeux voulaient tout voir.

Voici le premier bec de gaz ; il est allumé. Comme cela éclaire bien auprès de la langerne crasseuse de l'écurie, ou de la chadelles de *roûsine* (résine) !... Nous entrâmes dans la rue de Fougères ; quelles grandes maisons auprès de celles de chez nous ; et qu'il y en a !... Et que le monde, et que de voitures de toutes sortes ! Et puis on y voit aussi clair qu'en jour ! C'est trop à la fois. Je ne désire plus qu'une chose : arriver chez mon parrain.

Nous voilà rue du Champ-Jacquet !... Nous voilà sur la place du Champ-Jacquet, entourée de « maisons aussi hautes que le clocher de Saint-Etienne ! »

Voilà ma tante sur le seuil de sa porte, au haut des quatre ou cinq marches qui y accèdent ! Je la reconnais bien ; elles est venue chez nous une fois, et puis nous avons son portrait en belle dame à grand'coiffe, et à riche robe étalée en demi-crinoline !...

Ah ! elle me reconnut bien aussi, elle, ma chère tante, ainsi que mon parrain qui arrivait de son travail.

Et j'eus des compliments sur ma place au catéchisme, et sur mon *prix Mancel* et sur ma bonne mine ; et j'eus aussi une délicieuse soupe aux choux et au beurre, mais bien plus grasse que celle de chez nous ; on voyait bien que j'étais chez un marchand de beurre.

— Quel bon mois ! Que de choses merveilleuses et quelles belles promenades !

bleu brillant, s'est portée dans la deuxième moitié du siècle avec des longueurs et des encolures diverses laissant voir la chemise « guêrouée » (1) ou au contraire cachant la « falle » (haut de la poitrine) jusqu'au menton pour ne faire apparaître que la cravate. Le gilet, lui, souvent de couleur à grandes fleurs n'a guère changé.

C'est en « grisette » (mélange de fil teint en bleu et de fil écru) pour l'été et en « tirtaine » (mélange de gros fil de chanvre et de laine) pour l'hiver que l'on confectionnait les « hinnes » (pantalons) des hommes aussi bien que les cotillons des femmes. Plus tard la toile de coton de couleur remplaça la grisette et la « fernelle » (grosse étoffe de laine) remplaça la tirtaine. Le paysan du Coglais n'avait toujours pas les moyens de s'offrir, pour ses vêtements comme pour ses draps, le tissu de meilleure qualité qui allait aux bourgeois.

La maladie et la mort

La vie quotidienne ce sont aussi les mauvais moments. Chaque journée recèle certes ses joies mais surtout ses craintes ; on a vu par ailleurs que les loups étaient bel et bien une réalité au début de ce siècle-là. Amand Dagnet raconte qu'en 1825 tout le pays fut éprouvé par un terrible choléra (« Les fossoyeurs ne pouvaient avenger à creuser les tombes assez vite, et les cloches ne cessaient de tinter le glas ») et que son père, alors jeune enfant, ne fut pas atteint parce que, sur les conseils d'un oncle médecin à St-Aubin-du-Cormier, il se gava

de mûres sauvages. Vers 1852 ce furent les « grandes fièvres » (la typhoïde) qui sévirent sur toute la contrée.

La mort rôde et même si les veillées ne se caractérisent plus à l'époque de l'auteur par la présence de personnes comparables aux « pleureurs » ou « pleureuses » de certaines sociétés qui sur un certain ton improvisaient des exhortations et faisaient l'éloge du mort, elles sont une fête funèbre qui attire tous les gens du village et des villages voisins. Ils passent la nuit autour du défunt en récitant des prières interrompues par des moments de repos où l'on sert à boire du café ou du cidre et parfois à manger. « Ce sont les voisins et amis qui portent le défunt à l'église. Tout le long du chemin, quelqu'un du cortège funèbre qui porte une poignée de croissettes en bois — une lamelle aplatie de saule ou autre bois tendre, fichée en travers dans un autre bois fendu, de 25 ou 30 centimètres de long — en dépose une aux croix qui s'élèvent sur le parcours. Et lorsqu'à un carrefour, on voit sur le piédestal d'une croix une douzaine de croissettes, on peut dire qu'une douzaine de défunts ont passé par là pour aller trouver leur dernière demeure de la terre ».

Un bagage de savanceté

Vie et mort ont pour scène un monde fermé duquel toute sortie constitue une aventure, tel ce voyage à Rennes qu'Amand Dagnet effectue admiratif à l'âge de dix ans...

Il a depuis peu fait son entrée à l'école : « La classe en ce temps-là, Grand Dieu ! Que c'était drôle... C'est qu'il n'y avait qu'un seul maître, M. Rochelle, et une seule salle ; et dedans quatre-vingts ou cent élèves, suivant la saison ». De toute façon l'auteur précise que c'est seulement vers 1830-1840 qu'on commence à trouver des instituteurs établis dans les bourgs à qui il était demandé de savoir pour le moins lire, écrire et compter. Auparavant on avait recours à des maîtres ambulants. Pour une « modique rétribution et une beurrée de pain avec une moque de cidre à l'occasion, ils venaient quatre ou cinq fois la semaine dans le village, réunissaient les gars et les filles au pied d'une barge ou à l'abri d'une haie quand il faisait beau, dans une grange quand il faisait mauvais ». Pourtant Jean Dagnet, grand-père d'Amand, avait à lui une vraie petite bibliothèque et Julien, son arrière-grand-père, savait peut-être le latin et possédait en tout cas un « livre d'heures », sorte de bréviaire pour chaque saison à l'usage des laïques...

Leur petit-fils devait lui aussi — hors de cet enseignement naissant qui n'était pas une bien grande ouverture sur le monde — se constituer seul un « bagage de savanceté » qui allait lui permettre de devenir cet écrivain attachant qui, cinquante ans après sa mort, nous emmène encore à l'école de notre culture.

Jean-Yves BAUGE.

- (1) Noter c'est frapper du pied pour manquer le rythme du chant.
- (2) Fait avec des cristes.
- (3) Glacée, c'est-à-dire empeset et repessée.

Le tragique destin du caporal LECHAT

Mars 1915

Depuis 8 mois, la guerre fait rage.

Après les grands mouvements de la bataille de la Marne et de la « course à la mer » (septembre et octobre-novembre 1914), le front occidental est stabilisé sur une ligne Ypres - Arras - Soissons - Reims - Verdun. La guerre de position fait suite à la guerre de mouvement. Les fantassins s'entendent dans les tranchées, se transforment en terrassiers et vivent en tampe.

Puisqu'on ne peut plus encercler ou « tourner » l'adversaire, il s'agit de « percer » ses lignes. C'est la doctrine qui guide désormais l'état-major français du général Joffre : tenter de percer les lignes allemandes en usant par des actions de détail leurs défenses, ces actions ayant également pour but de réagir contre la vie déprimante des tranchées. Cette tactique du « grignotage » a été inaugurée dès décembre 1914 en Artois et en Champagne. Une nouvelle tentative de percée est fixée

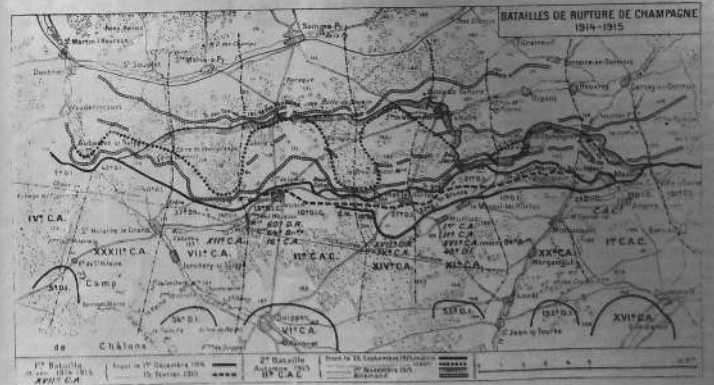
pour février-mars 1915 en Champagne dans la région comprise entre Souain et Beausejour, au nord de Suippes, avec pour but secondaire de soulager les Russes engagés dans des combats importants du Front oriental, au Nord de la Vistule.

C'est cette tâche qu'on assigne au 1^{er} et XVII^e corps de la 4^e Armée du général de Langlé de Cary.

Engagée le 16 février par un temps exécrable, malgré de lourdes pertes, l'offensive française ne permet de progresser que de quelques centaines de mètres. Après plusieurs jours de combat indécis, De Langlé tente d'élargir la brèche en faisant intervenir le 7^e mars la 60^e Division (Général Reveillac) qui a pour mission d'attaquer à l'aile gauche du dispositif, dans le secteur du village de Souain. C'est le 336^e régiment d'infanterie, en ligne dans ce secteur depuis plusieurs mois qui entre en action.



Le caporal Lucien Lechat



Un p'tit gars du Ferré dans la tourmente

Lucien LECHAT, un gars du Ferré, est caporal dans la 21^e Compagnie du 336^e R.I. Né le 21 avril 1891, au Ferré, Lucien LECHAT, fils d'un piccaou, et qui déclare la profession de garçon de café, est parti faire ses deux ans de service militaire (1) en 1912, au 36^e R.I. de St-Lô. La guerre survient avant la fin de son « temps » et il est versé dans le 336^e R.I. formé en septembre 1914 à la caserne Bellevue de St-Lô, avec des réservistes provenant essentiellement des départements bretons et normands.

Le 7 mars 1915, la 24^e Compagnie du 336^e R.I. monte à l'assaut dans le secteur du village de Souain, mais est « rejetée » dans ses tranchées avec des pertes sérieuses (2). Deux heures plus tard, on fait sortir la 20^e Cie, sans préparation d'artillerie suffisante. Cette dernière est également repoussée « avec des pertes sanglantes » (3). Dans la nuit du 7 au 8 mars, c'est la 18^e Cie qui reçoit l'ordre d'attaquer par surprise, puis le 8, c'est au tour de la 17^e Cie, sans que jamais les conditions de réussites soient réunies. Nouveaux échecs...

Le 9 mars, la 21^e Cie prend les premières lignes à 8 heures du matin. Les hommes n'ont pas récupéré des combats précédents, après plusieurs jours passés en premières lignes dans le secteur du moulin de Souain. Devant leurs yeux s'étend le glacis qui remonte vers les lignes allemandes « semé de cadavres en tenue bleue des camarades tués dans les attaques de la veille » (4). Dans un état de fatigue et de tension nerveuse, ils attendent jusqu'à 4 heures l'ordre d'attaquer (5). Au moment de l'attaque, quelques hommes seulement sortent des tranchées, mais semble-t-il de graves menaces proférées par le commandant de la brigade, à l'encontre de ceux qui ne sortiraient pas (on aurait menacé de faire tirer l'artillerie française sur les positions tenues par la 21^e Cie). Pourtant, le commandement ne sanctionne pas cette défection collective : il se borne à donner l'ordre à la 21^e Cie de recommencer l'assaut le lendemain, 10 mars, pour qu'elle se rachète.

Sur le terrain, le lendemain rien n'a changé : la préparation d'artillerie est toujours aussi insuffisante et inefficace, les mitrailleuses allemandes sont toujours aussi meurtrières, les réseaux de barbelés sont toujours aussi infranchissables. A 4 h. 30 du matin, la majorité de la Compagnie refuse à nouveau de quitter les tranchées. Des patrouilles sont alors désignées pour sortir. Le caporal Lechat participe, semble-t-il, à cette mission périlleuse.



Inhumation du caporal Lechat (16 octobre 1924) — Le cortège au départ de la gare de Fouquieres

Plus tard, un nouvel ordre d'attaque est donné. Cette fois-ci encore, aucun soldat ne quitte la tranchée !

Devant ce nouveau refus, le commandant réagit et fait désigner pour passer devant le Conseil de Guerre 6 caporaux et 18 hommes (1 caporal et 3 hommes par section). Motif : refus d'obéissance en présence de l'ennemi. Les 24 hommes sont traduits devant le Conseil de Guerre de la 60^e Division, réuni le 16 mars 1915 à la mairie de Suppes. Le conseil de guerre est composé conformément au Code de Justice militaire et au décret du 6 septembre 1914 qui rétablissait les cours martiaux aux armées ; mais on doit noter que sur 5 juges, un seul, le président, faisait partie d'une unité combattante et était par conséquent à même d'apprécier la situation face à laquelle se trouvaient les hommes de la 21^e Cie, les 9 et 10 mars. Aussi bien les dépositions

des accusés que les témoins cités (un chef de bataillon du 336^e R.I. et un aspirant de la 21^e Cie) confirment que les hommes étaient « déprimés », « sans force », « démobilisés ». Il apparaît également que c'est plus par « instinct de conservation » face à un ordre qui les conduisait à une mort certaine que par « refus d'obéissance », que les hommes ne sont pas sortis des tranchées. On pense un moment que le Conseil de Guerre va se ranger à ce point de vue : il acquitte 2 caporaux et 8 soldats dont on n'est pas sûr qu'ils aient entendu l'ordre de se porter en avant. Puis, il acquitte les 10 autres soldats.

Mais, raidissement brutal, pression de la haute hiérarchie (6) ou peur de la contagion devant la multiplication des refus collectifs d'obéissance dans une guerre où la troupe subit des pertes sans rapport avec les maigres résultats



Inhumation du caporal Lechat (16 octobre 1924)

obtenus, toujours est-il que le Conseil de Guerre rend à l'unanimité, un jugement inique. Les caporaux Le Foulon, Girard, Maupas et Lechat « coupables d'avoir à Souain, le 10 mars 1915, refusé d'obéir au lieutenant Morvan commandant la 21^e Cie qui leur donnait l'ordre de marcher contre l'ennemi » sont condamnés à mort et à la dégradation militaire. Au terme de la

Celle-ci, institutrice dans la Manche, comme l'était son mari, avait entrepris toute une série de démarches, dès qu'elle avait connu l'exécution de Suppes, c'est-à-dire dès la fin mars 1915. Surmontant les multiples obstacles qui lui valurent tant dans sa vie privée que professionnelle ou sur le plan pecunier, sa situation de « veuve de fusille », avec une volonté inébranlable, bravant la détresse et la

payantes car le 18 mai 1921, le Garde des Sceaux déferra l'affaire des quatre caporaux devant la Chambre des Mises en Accusation de la Cour d'Appel de Rennes.

Le 1^{er} octobre 1921, la Cour d'Appel de Rennes rendait un arrêt en tout point favorable aux quatre fusillés pour l'exemple :

« Considérant que la volonté intelligente et libre est un élément essentiel de toute infraction à la loi pénale ; qu'il ne semble pas que dans leur état de dépression physique et morale les quatre caporaux Girard, Le Foulon, Lechat et Maupas aient eu la volonté nécessaire pour obéir le 10 mars 1915 à l'ordre reçu de leur commandant de compagnie de marcher contre l'ennemi ; qu'à cet égard, il existe tout au moins un doute dont ils auraient à bénéficier ; qu'impressionnés vraisemblablement par le succès de faire des exemples dans une période critique de la guerre et peu familiarisés avec le droit pénal, les juges du Conseil de Guerre paraissent avoir été dominés par la matérialité du fait de non-obéissance alors qu'ils devaient s'attacher en outre à l'élément intentionnel du crime ; que dans ces conditions la sentence est sujette à faire l'objet d'un nouvel examen au point de vue de sa réformation ».

L'affaire était renvoyée devant la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation pour y être jugée sur le fond. Tout s'annonçait pour le mieux, le procureur général près la Cour de Cassation avait conclu, dans ses réquisitions écrites, à la « réformation des décisions du Conseil de Guerre ». Pourtant, le 24 mars 1922, la Cour de Cassation rejetait la demande d'annulation du jugement de Suppes. Sans doute que la puissance du « lobby militaire » avait impressionné les juges...

Si ce jugement est perçu comme une défaite par les familles Maupas et Lechat il provoque aussi, une vague de réprobation dans l'opinion, notamment dans les milieux de gauche et chez les anciens combattants. La cause des malheureux caporaux devient populaire. Un « comité Maupas » est créé dans la Manche et obtient le retour des restes du caporal du cimetière de Suppes à celui de Sarilly (9 août 1923). Une souscription en faveur de l'édification d'un monument dédié aux quatre caporaux est lancée en juillet 1924. Parallèlement, un « comité Lechat » est mis sur pied dans la région lougévaise en 1923 pour organiser le retour des restes de l'enfant du Ferré. C'est MM. Patin de Louvigné-du-Desert et Dufeu de Montours, responsables de la Ligue des Droits de l'Homme, qui préparent cette cérémonie



Les cérémonies au Ferré (29 avril 1924)

loi, le jugement du Conseil de Guerre n'est susceptible ni d'appel, ni de pourvoi. Seul un recours en grâce auprès du Président de la République est possible (7). Mais, c'est là un droit tout à fait superflu, puisque les malheureux caporaux sont dégradés et passés par les armes, en présence de tout le régiment, moins de 24 heures après le jugement.

La nouvelle de la mort du caporal Lechat parvient au Ferré quelques jours après l'exécution. Mais on ne sut rien dans l'immédiat, des circonstances de sa mort. Sa famille, sa sœur et son beau-frère, M. et Mme Janvier reçurent l'avis de décès officiel avec les condoléances du ministre de la Guerre et le secours immédiat. Sur l'acte de décès, parvenu à la mairie du Ferré figurait, de la même façon que pour les autres soldats tués à l'ennemi, la mention « MORT POUR LA FRANCE ».

Ce n'est que plusieurs années après que Mme Janvier apprit les circonstances tragiques de la mort de son frère : une campagne de presse avait en effet été engagée par la Ligue des Droits de l'Homme, en faveur de la réhabilitation des quatre caporaux, à l'instigation de la veuve de l'un d'eux, Mme Maupas. Dans l'année 1920, Mme Janvier prit contact avec Mme Mau-

pas, Mme Maupas s'était mise en quête de témoignages dans le but d'obtenir la réhabilitation de son mari. Elle confia le fruit de ses recherches à la Ligue des Droits de l'Homme, qui déposa en janvier 1920 auprès du Garde des Sceaux, une requête en révision du jugement du Conseil de Guerre de la 60^e Division.

Ainsi commençait la longue marche pour la réhabilitation des quatre caporaux de Souain, à laquelle les familles de Maupas et de Lechat se consacreront pendant 14 ans.

14 ans de procédure pour annuler quelques minutes d'un Conseil de Guerre !

Le 11 août 1920, le Garde des Sceaux rejetait officiellement la demande de révision du jugement du Conseil de Guerre.

Il fallut attendre le printemps 1921 pour que l'espoir renaisse à l'occasion de la discussion de la loi d'amnistie à la Chambre des Députés. Ferdinand Buisson, député de la Seine et président de la Ligue des Droits de l'Homme et Jean Jade, député du Finistère et ancien commandant de la 18^e Cie du 336^e R.I. se firent les avocats des fusillés de Suppes devant la Chambre. Leurs interventions furent

nie, tandis que dans l'été 1924, de nombreuses personnes adhèrent au Comité. L'« affaire Lechat » rencontre un écho grandissant. Plus de 150 personnes y participent à une réunion à l'initiative de la L.D.H. (Ligue des Droits de l'Homme) à Fougères et plusieurs personnalités locales s'engagent : le maire du Ferré, M. Goude, le conseiller général de St-James, M. Gautier, le directeur de la Chronique de Fougères, M. Rebuffé, les syndicalistes fougérois Lepoutier et Fournier... La veille de l'inhumation au Ferré, c'est plus de 500 Fougérois qui participent à un meeting sous les Halles, en présence de Mme Maupas et du député Garnard, responsable national de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le 16 octobre 1924, les cérémonies d'inhumation de Lucien Lechat connaissent également une grande influence. Arrivé par le train à la gare de Fougères, le cercueil du fusillé est accompagné jusqu'à la sortie de la ville par des délégations de nombreuses sociétés d'anciens combattants et de mutilés et par plusieurs milliers de personnes. Au Ferré, où certains avaient fait courir le bruit, que la cérémonie tournerait à la « manifestation politique et anti-religieuse avec drapeau rouge », beaucoup de monde également. La plupart des sociétés d'anciens combattants de la région sont présentes, bien que certaines dont l'U.N.C. de Fougères se sont abstenues estimant qu'une « tournure » et un « caractère politique » avaient été donnés à cette cérémonie (6).

Sous la pression de la mobilisation populaire autour du cas des quatre caporaux, mais aussi avec la victoire du cartel des gauches aux élections de 1924, une nouvelle loi d'amnistie est



Cérémonie de réhabilitation au caporal Lechat - Le Ferré (29 avril 1934). Sur cette vue on reconnaît, de la gauche vers la droite : M. Janvier (2^e personne à partir de l'annonce) puis Mme Janvier (en coiffe) et Mme Maupas.

promulguée. Elle permet le réexamen de l'affaire par la Cour de Cassation, toutes chambres réunies.

Mais, entretemps, la mobilisation des esprits autour de la cause des quatre caporaux est un peu retombée en dépit de l'organisation de plusieurs manifestations : le 17 mars 1925 au Ferré, célébration du dixième anniversaire de l'exécution, le 20 septembre 1925 inauguration du monument de Sartilly (7). Le 21 avril 1926, la Cour de Cassation rejette, une nouvelle fois, l'instance en révision du jugement de Suippes. Elle estime que « malgré tous les témoignages recueillis au sujet de l'état d'épuisement physique et moral de Maupas, Lefouon, Girard et Lechat, tirés au sort et fusillés en 1915, pour n'avoir pas exécuter l'or-

dre de marcher à l'ennemi, il n'est pas établi avec une certitude suffisante que cet épuisement ait véritablement aboli leur volonté ».

Malgré ce nouvel échec, Mme Maupas et ses amis ne désarment pas. Ils fondent aussitôt un « Comité national pour la réhabilitation des victimes des conseils de guerre ». Ils trouvent à nouveau des alliés à la Chambre des députés, en la personne de l'infatigable Jade et de Valière, député de Limoges et défenseurs des fusillés de Flirey (8). Les deux députés déposent un projet de loi préconisant la constitution d'un tribunal spécial formé d'un jury d'anciens combattants pour réviser les sentences des conseils de guerre. Bien accueillis par les députés (200 d'entre eux contresignent le texte), le projet de loi Jade-Valière est adopté le 17 mars 1928. Après de multiples amendements proposés par les sénateurs. La loi du 9 mars 1932 institue une COUR SPÉCIALE DE JUSTICE MILITAIRE, juridiction exceptionnelle destinée à se prononcer sur les sentences émises par les conseils de guerre et les cours martiales pendant la guerre 1914-1918.

Le 3 mars 1934, la Cour Spéciale de Justice militaire, reprenant les attendus de la Chambre des Mises en Accusation de Rennes, prononce l'annulation de la sentence du conseil de guerre dans les termes suivants : « La Cour, attendu que l'arrêt du Conseil de Guerre rendu le 16 mars 1915, et suivi le lendemain de l'exécution de quatre caporaux, était contraire à l'esprit de justice ; que la répression n'a été limitée qu'à quatre caporaux ; qu'il est un fait notoire qu'ils n'ont pas obéi mais qu'il se dégage des témoignages

entendus et qu'il résulte de l'enquête postérieure ce fait très net que les attaques ordonnées étaient irréalisables ; qu'elles devaient rester sans résultats et vouer à la mort tous ceux qui sortaient des tranchées ; que les troupes n'avaient plus un ressort suffisant pour faire le sacrifice de leur vie » ; « Annule le précédent jugement, acquitte les quatre caporaux, décharge leur mémoire des condamnations prononcées contre eux, accorde à leur famille le franc de dommages et intérêts qu'elles réclamaient, condamne l'Etat aux frais et dépens ».

C'est le dimanche 29 avril 1934, qu'aura lieu au cimetière du Ferré la cérémonie officielle de réhabilitation du caporal Lechat. Une foule importante mais moindre qu'en 1924 y participe, en dépit du fait que les récents événements du 6 février 1934, avaient profondément divisé le monde combattant (9).

Depuis, la première travée du cimetière du Ferré, au bord de la route, a retrouvé son calme. Lucien Lechat est désormais honoré au même titre que le capitaine de gars du Ferré, tombés en 1914-1918. Mais il est sans doute bon, que de temps à autre, l'on repare de cette « affaire » pour rappeler que les guerres se font toujours avec des hommes et que les tribunaux d'exception rendent de bien mauvais services.

Daniel BOUFFORT.

Pour en savoir plus...

— La tragédie des quatre caporaux de Souain a largement inspiré le romancier Humphrey Cobb dont le récit servi de base au scénario du film « PATHS OF GLORY » (Les sentiers de la gloire), réalisé en 1957 par Stanley Kubrick. La version française fut longtemps interdite en France, et sa première présentation à Bruxelles en 1958 (en pleine guerre d'Algérie) fut marquée par des incidents avec un groupe d'anciens combattants français.

Le film n'a été diffusé par la télévision française que très récemment. Le roman d'Humphrey Cobb existe en français dans la collection « Marabout ».

— Mme Maupas a publié un livre racontant son combat pour la réhabilitation de son mari. Ce livre intitulé « LE FUSILLÉ », est paru en 1933-34. Il est malheureusement introuvable aujourd'hui.

— L'affaire des quatre caporaux de Souain a fait l'objet d'un article très documenté paru dans la revue historique de l'armée, n° 2 (1973) dont l'auteur est M. Guy Pedroncini, maître de conférence à la faculté des lettres de Mans. Cet universitaire a particulièrement étudié la guerre 14/18 et notamment les mutineries de 1917. Il est également utile de se référer à son article paru en octobre-décembre 1974 dans la revue historique sur « Les cours martiales pendant la Grande Guerre ».

— En 1983, est paru aux éditions J.C. Lattès, un roman de M. Alain Scoff narratif l'histoire du soldat Bersot, fusillé pour refus d'obéissance à Fontenoy en 1915. Le soldat Bersot avait refusé de passer un pantalon maculé de sang et de boue. Quoiqu'un peu romancé, ce récit donne un aperçu des conditions de vie au front et du caractère expéditif de la « Justice » militaire.



Le monument des fusillés de Souain dans le cimetière de Sartilly (50).

(1) La fameuse loi de 3 ans se sera donc, ce en août 1913 sous le gouvernement Briand.

(2) Citation extraite du discours prononcé à la Chambre des Députés, par le parlementaire Jean Jade, ancien commandant de la 1^{re} Cie, du 130^e R.I., le 23 avril 1921, en faveur de la réhabilitation des quatre caporaux de Souain. Le texte de ce discours est paru dans la Chronique de Fougères du 20 octobre 1924.

(3) L'état-major du général Joffre avait été très net : il fallait être « imposable » qu'il s'agisse de réprimer les défaillances ou faire faire appliquer les sentences rendues.

(4) On ne sait toujours pas très bien si dans le cas qui concerne les quatre caporaux de Souain, un secours en grâce a été demandé. Certains (J. Jade, Mme Ma-

upas...) en font état. Par contre, rien dans les archives officielles, que M. Pedroncini a dépouillé, se permet de l'affirmer.

(5) La Chronique de Fougères du 9 août 1924.

(6) Entre les deux guerres, le mouvement combattant, très puissant, était divisé en plusieurs organisations, suivant des clivages idéologiques. C'est ainsi que l'Union Nationale des Combattants était classée plutôt à droite, l'Union Fédérale des Mutilés se situant plutôt à gauche, ceci pour ne parler que des deux plus grands mouvements. Plus près de renseignements sur ce sujet, lire l'excellent petit livre d'Alexandre Perrié « Les Anciens Combattants », Éditions Guillemin-Lévy, 1977.

(7) Le monument est l'œuvre de Maurice Vianes, également auteur du « Mur des Fédérés », dédié aux morts de la commune de Paris, dans le cimetière du Père-Lachaise.

(8) Le 19 avril 1915, la 3^e Cie du 67^e R.I. est en action près de Flirey (Meurthe-et-Moselle). Quatre soldats sont considérés à mort pour refus d'obéissance devant l'ennemi. Ils seront fusillés et se seront réhabilités, eux aussi, qu'en 1934.

(9) C'est ainsi que dans son journal « Le Combattant d'Ille-et-Vilaine », l'U.N.C. reproche qu'il « le cimetière du Ferré est devenu une tribune » et que « sera commémoré certains tout Paris, au prix d'une Ligue des Droits de l'Homme... S.D.L.R. a activement contesté le droit de descendre dans la rue, le 6 février » (Arch. dép. Ille-et-V. 1. PPR 171111).

(Les photographies de 1924 et 1934 ont été amplement prêtées par M. Alexandre Cadot du Ferré. Reconnaissances également à Mlle, la secrétaire du musée du Ferré et à M. Raquet Amadé d'Armenches)

Charles Tillon

Le Laboureur et la République

Michel Gérard,
député-paysan sous la Révolution française

Editeur : Fayard

Une lecture désire faire partager son enthousiasme pour l'histoire extraordinairement riche de ce paysans du Pays député aux Etats Généraux de 1789. Elle s'effacera au maximum pour laisser la parole à Charles Tillon qui raconte superbement son ancêtre.

Michel Gérard naît dans la commune de Mongermontré près de Rennes le 2 juillet 1737. Rennes tient d'ailleurs une place très importante dans sa vie donc dans le livre. Sa mère meurt en 1743, son père en 1749. Il est recueilli par un oncle, un marchand de Rennes chargé de sa tutelle. Il se met à fréquenter l'école. « Pour ce fils de paysan ce fut sa chance » (Sans doute le collège des Capucins devenu collège Saint-Martin). Mais, « dans la solitude du foyer de son oncle, il chérissait cœur et âme le rêve de devenir laboureur à la ferme du Tuel où son tuteur veillait à lui conserver les murs de torchis et une pièce de terre ». Michel Gérard pourra partager durant quelques années « la vie d'un milieu où il s'éveillera aux idées qui afflueront dans la cité ». « Des fréquentations ajoutent à ces qualités d'esprit intuitif la curiosité d'un caractère rebelle par nature, avide de liberté et de plein air, décidé à rester un fils de paysan ». Et pourtant, « épouser la terre c'est faire l'apprentissage du métier le plus méprisé... un métier sans pardon pour personne. Il deviendra, quand même, paysan du Tuel. En même temps il fréquentera, la société d'agriculture

où l'on dut « apprécier ses bons conseils : supprimer la jachère, cultiver la pomme de terre, apprendre à choisir les semences, entretenir les talus qui protègent des mauvais vents.

« Plus de 30 ans avant la Révolution des sociétés de pensée » ou de lecture s'étaient créées... Une curiosité s'éveillait enfin dans le milieu rural avec l'apparition de feuilles volantes, d'almansachs de colporteur... Courant d'échanges et de rencontres qui allaient donner naissance à un besoin d'expérience et d'action partagé... C'est en fréquentant un cercle de lecture que Michel Gérard s'était fait des amis de la petite bourgeoisie à la fin des années 1770... On sut ainsi à la ronde qu'on pouvait se fier à lui... Il s'était fait assez d'amis pour qu'on l'invitât souvent dans des assemblées de grand bourg... qu'on l'admette dans des assemblées de baillage...

« Le paysan de Mongermontré est devenu un homme estimé, solide, au chef couvert d'une chevelure qui lui tombe aux épaules ».

En 1741, il décida, sur le tard, à 44 ans, de se marier à une ac-



Michel Gérard

corte veuve avec trois fils vivants. Elle continuerait à gérer sa propre ferme de Coupigné, aidée de son fils aîné, Gérard, laboureur « comme devant » le Tuel. Le vicaire général du diocèse de Rennes accorda une dispense « de deux empêchements par affinité du 3^e au 4^e degré qui se trouvait entre eux ». Quand le mariage reçut sa bénédiction à Rennes « il en

fut qui pensèrent que la veuve se faisait bien libérale d'épouser un paysan qui passait pour avoir des lectures condamnables mais tous s'accordèrent pour convenir qu'il n'avait guère l'air d'un loup ravisseur ».

Sa vie continue à une époque où la marche des idées tisse « LA TRAME DU CHANGEMENT ».

Charles Tillon explique la situation sociale et politique de l'époque tant en France qu'en Bretagne. Il fait

surtout une véritable radioscopie du monde paysan de notre région et de son implication dans les prémices de la Révolution et dans la Révolution elle-même. Toutes les classes de la société sont campées de façon saisissante. « Les bourgeois, que Michel Gérard appelait le Haut Tiers, détiennent la moitié de la fortune du pays. Ils pourraient, à Rennes en particulier, avoir besoin des paysans... Le bas clergé et son salaire de carême »



Charles Tillon

LES TITRES de ses chapitres ainsi que les citations qu'il met en exergue sont admirables : le poids de la terre. Ils ne souffriront aucune humiliation. La pureté des grands commencements. La bourgeoisie à talents. Le siècle qui allait venir serait un siècle heureux.

LES SOURCES

Ce livre est beaucoup plus que l'histoire du Père Gérard, il est le plus passionnant des livres d'histoire sur la Révolution.

Charles Tillon s'appuie sur des citations aussi nombreuses que variées. Son livre est la quintessence d'un travail de compilation dont je croisais seuls capables ces nouveaux moines historiens qui passent des années de leur vie à travailler sur des archives et font une œuvre comparable à celle d'un homme qui bâtrait tout seul une cathédrale. S'il fallait citer toutes les sources du livre une page de cette revue n'y suffirait pas. Depuis « Le code paysan » de Le Balp « L'histoire de Rennes » à laquelle des professeurs éminents ont collaboré. « L'histoire de la Révolution dans les départements de Bretagne ». Les cahiers de doléances avec des extraits remarquables « Les paysans de l'Ouest », « Analyse de la Révolution française » (par Dubois-Crancé), Mathiez, Dupuy, les bulletins de l'Assemblée, les archives d'Ille-et-Vilaine, les « bulletins des Etats Généraux et correspondance de la sénéchaussée, etc. etc... sources d'époque, analyses contemporaines... Extraits d'auteurs : Comte de Saint-Simon, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Mme de Sévigné, Michelet, Chateaubriand, Jaurès...

MICHEL GÉRARD et CHARLES TILLON

Ce « Laboureur et la République » a été écrit avec un montage de documents mais je lui vois un autre visage : celui de Charles Tillon.

Le descendant lointain de Michel Gérard (pas si lointain que cela puisque Charles Tillon naît 82 ans après la mort de Michel Gérard) ne pouvait se rapprocher de son ancêtre et comprendre cet homme du terroir qui vécut à une époque où cela « valait la peine d'avoir du caractère » qu'après avoir été le Charles Tillon de l'histoire. En filigrane du « Laboureur et la République » il y a tout Charles Tillon : ses propres expériences rennaises dans sa jeunesse et son adolescence, son adhésion aux grandes idées d'un parti dans « la pureté des grands commencements », sa participation active à la Résistance puis à un gouvernement issu du grand élan de la Libération. « Quand l'histoire s'écrit grâce à l'exemple populaire, les pouvoirs établis l'oublient souvent au gré des jeux politiques... (Ainsi pour la Résistance ajoutait-il) ses déceptions : « Pourquoi vouloir si souvent mettre en croix ceux par qui les grands actes s'accomplissent », « La liberté », à présent, voici que ça sert à redonner de l'appétit et du ventre aux gros

propriétaires » (Sous la Convention et après mais aussi... aux profiteurs des guerres faites avec le sang des peuples).

Charles Tillon s'est sûrement reconnu dans ce laboureur (de) la République qui a participé avec toute sa foi et ses forces vives à la préparation des Etats Généraux, aux Etats Généraux puis à la Constituante et à l'Assemblée Nationale. Non seulement il fait œuvre d'historien en reconstituant jour par jour, événement par événement, la période prérévolutionnaire et révolutionnaire mais il s'est totalement identifié à son ancêtre.

Je ne doute pas que les livres de Charles Tillon, tous ses livres, serviront dans l'avenir à écrire l'histoire des grands moments du XX^e siècle puisque cet écrivain en a joué les premiers rôles mais, je ne puis que conseiller à tous ceux qui aiment l'histoire, à tous ceux qui l'enseignent, surtout, de se servir de ce « Michel Gérard ». Nulle part je n'avais trouvé de pages plus éloquentes, plus documentées sur l'élection des députés du Tiers. « C'est en Bretagne que la Révolution avait commencé » citation de Bertrand de Mottéville, dernier intendant de Bretagne... Action des étudiants (Rennes, St-Malo, Nantes, Lorient). La révolte de Rennes avec la journée des bricoles (janvier 82), le chef de cette journée était le futur général Moreau. Les communautes bretonnes (Rennes, St-Malo) qui se soulevèrent pour préparer très démocratiquement l'élection des députés du Tiers en 88 pendant « Ce printemps des écritures pour des semences d'orage ». Le rôle du club des Bretons : tous les députés bretons s'assemblaient et discutaient (la

noblesse bretonne était absente puisqu'elle avait refusé de déléguer des représentants). Ils ne cessèrent de correspondre avec la province « Représentants du peuple à leurs électeurs ». Leurs idées servent à tous, par exemple, pour la liberté de la presse, à Mirabeau dans « Le courrier de Provence ».

A propos de la nuit du 4 août « Oui, Michel Gérard avait à la serpe, en paysan, commencé à trancher l'équivoque à propos de la légitimité des droits féodaux ».

Je ne puis rendre compte de la marche des événements depuis la décision du roi de convoquer les Etats Généraux jusqu'à la fin de la Constituante (Michel Gérard rentre au Tuel puisque les députés de la Constituante ne sont pas rééligibles). Je me dois de laisser aux lecteurs l'envie folle de lire ce « roman d'histoire » chaque page, chaque ligne en vaut la peine. Si j'ai conseillé à ceux qui enseignent l'histoire de lire cette œuvre, j'en conseille plus vivement encore la lecture à ceux ou à celles qui ont des responsabilités politiques, qu'ils en fassent leur livre de chevet ! On y voit comment des hommes sont petit à petit corrompus par le pouvoir et en oublient leurs idéaux. La Fayette lance la garde nationale contre des milliers de manifestants paisibles auxquels ont été mêlés des provocateurs qui lancent des pierres sur la garde. Résultat : 50 cadavres. « Triste fin de la Constituante qui transforme la garde nationale en force de répression contre les factieux ». Il faut lire ce livre pour ne jamais oublier comment l'action de ceux qui défendent de grandes et nobles causes est sapée, minée. Ce livre, pour des politiques, contient divers autres enseignements ! L'histoire n'avance qu'à tout petits pas grâce à des hommes comme Michel Gérard.

MICHEL GÉRARD AUX ETATS GÉNÉRAUX

J'ai déjà pris dans le livre quelques extraits qui campent le bonhomme mais je n'ai pas suffisamment parlé de son action ou de son influence dans la préparation et le déroulement des Etats Généraux. Et pourtant, Charles Tillon dans un style fourmillant de formules à l'emportepièce, dans un style où l'esprit jaillit en feu d'artifice, dans un style qui devient grand et beau quand les événements le requièrent, Charles Tillon fait revivre son ancêtre heure par heure pour certaines journées. On le suit pas à pas dans ces années 89-90-91 en même temps

qu'on respire l'air de ces temps historiques. Faisons donc, seulement quelques pas, en sa compagnie guidés de main de maître par Charles Tillon.

L'ouverture des Etats Généraux devait avoir lieu le 27 avril, elle fut retardée par un massacre de travailleurs qu'un provocateur du roi avait poussé à commettre des exactions (Dubois Crancé). « Les collègues de Michel Gérard sont pour l'heure en émoi dans l'attente de leur présentation au roi... Toute la cour et ses entours bourdonnent des futilités de l'étiquette... On s'habille, on se mire... Sans se soucier de ce qu'on jase dans le Tiers sur ce sujet, Michel Gérard a décidé d'en rire... il traita chez Louis XVI comme à la messe de Montgermont... Député par les paysans, il entend être reconnu comme tel « Y aurait-il de la honte à cela ? »... des millions de paysans ne portent encore sur leur dos que des guenilles... Il est là pour leur compte... les hanches serrées dans un loud paletot de drap brunâtre, culotte de laine grise, guêtres de forte toile boutonnée... comme au dételé de ses bœufs... quelle charge pour un paysan d'être député, mais quelle dérision s'il portait perruque !... Les députés défilent ! A mesure qu'ils avançaient, les cris s'enflaient, couraient... « C'est un Breton !... Il a refusé l'habit. Vive les paysans de Bretagne ! »... un laquais pourtant s'avance vers Gérard et lui conduit tout éberlué vers le roi... Louis XVI lui tend la main et lui dit : « Bonjour mon bonhomme ! » C'est de bonne politique à cause de l'offense de la noblesse bretonne qui n'a pas voulu participer aux Etats Généraux. Plus tard les députés du Tiers abandonneront l'habit noir qu'on leur avait imposé. A noter qu'un autre député est en costume du Morbihan : Corentin Le Floch.

L'action de Michel Gérard ne se sépare pas de celle du comité des Bretons. Pour lui c'est plus facile de s'y exprimer qu'au milieu des députés. L'autorité du club des Bretons s'est grandement renforcée puisqu'il s'est ouvert aux députés des autres provinces, parmi eux Camille Desmoulins et Robespierre ! Michel Gérard qui a pris son mandat de député comme « une chose sainte » n'aura confiance « que dans les hommes qui agiront selon leurs dires et qui demeureront attachés à leurs engagements ». Grâce au club des Bre-

tons les députés du bas clergé rejoignent le Tiers et ce sera la nuit du 4 août... Malgré l'humilité de Michel Gérard, le voici à la tribune, porté par sa foi dans le changement et « le bulletin de l'Assemblée note que pour écouter le laboureur il se fit un grand silence ». Pour Michel Gérard Le Chapelier c'est « le grand bavard de Rennes ». « Mirabeau qui l'avait subjugué dans ses premiers discours » il le regarda ensuite « comme un grand ébouffé qui lui fait crainte ». Michel Gérard est constamment en relation avec la municipalité de Rennes. Il s'entretient avec elle sur le droit de veto du roi et sur les décrets du 4 août. Son intervention dans la discussion sur la constitution civile du clergé est d'une grande pertinence. « Je demande que les curés de campagne ne soient pris que dans les campagnes parce que si on les choisit parmi les gens des villes où ils sont accoutumés à la richesse et au luxe quand ils sont dans les campagnes ils les écrasent ». « On peut regretter qu'à la Constituante il n'y eut pas par département, attentif à son banc, un modeste député comme le paysan Gérard ». Il se mortond que la Constitution ne sorte pas de l'assemblée. Son honnêteté éclate au club des Jacobins (alias club des Bretons) « On nous reproche de ne pas gagner nos 18 livres, on dit que plusieurs d'entre nous ne disent rien quoiqu'ils soient bien payés. Ça me fâche parce que personne de ma famille n'a passé pour être riche d'argent qu'il n'a pas gagné ».

Il est farouchement fidèle au principe des cahiers de doléances et peste contre Le Chapelier « c'est-y pour revenir en arrière ? »

Il me faut, hélas ! passer beaucoup d'événements mais comment résister au plaisir de citer quelques extraits du livre sur la fin de l'Assemblée Nationale Constituante « Grand à jamais d'avoir voté la déclaration des droits de l'homme ». Lamartine écrit dans son histoire des Girondins « On eût dit que l'Assemblée Nationale était pressée de déposer la responsabilité des événements qu'elle ne se sentait plus la force de maîtriser ». Charles Tillon assure que son ancêtre, Michel Gérard, « n'avait pu que souffrir des péripéties qui marquaient tristement la fin d'une assemblée épuisée d'avoir assumé un destin prodigieux. Mais sa droiture se cabrait de voir que ses collè-

gues, partis de Rennes si allégrement unis en avril 89, allaient revenir au Pays déchirés ».

Pourtant Camille Desmoulins raconte comment la foule attendait dehors la sortie des partants. « Selon la réputation qu'ils s'étaient faite, la foule amassée sur la terrasse des Tuileries cria à tous ceux qu'elle connaît et le père Gérard est, depuis longtemps, de ceux-là « Vive les braves législateurs, les députés sans tache ! ». Charles Tillon conclut : « Ce fut en emportant le cri du cœur de la foule parisienne que Michel Gérard, las comme au soir des grandes semailles, quitta à jamais Paris ».

Il revient donc dans sa ferme du Tuel.

Le livre de Charles Tillon se poursuit avec de très beaux chapitres, celui qui montre son ancêtre acceptant de servir l'œuvre de la Constituante en prêtant son nom, sa notoriété. L'estime qu'il a suscité à « L'Almanach du Père Gérard ». Dans un autre chapitre il fait une analyse : « Terreur et chouannerie au Pays de Rennes ». On y apprend le rôle de la femme de Gérard dont la crédulité est utilisée pour soutenir les prêtres n'ayant pas prêté serment. « On imagine combien les rapports familiaux purent au temps de ces épreuves, engendrer de dramatiques sentiments ».

Michel Gérard a atteint puis dépassé 70 ans alors que les pages d'histoire se sont tournées : courte Législative, orageuse Convention, « Consulat encore barbouillé d'idées républicaines qui prit la place du Directoire ». Bonaparte le dominant « de toutes ses victoires si bien qu'il lui faudra en gagner toujours de nouvelles à coups de soldat ». L'Empire : la triste Restauration au début de laquelle mourra notre ami, le Père Gérard.

Les pages qui relatent sa mort témoignent de l'émotion que ressent Charles Tillon. Le registre de l'état civil de Montgermont ne laisse de sa mort qu'une note d'une « sombre éloquence ». Il est vrai qu'elle se produit au moment de la Terreur Blanche (8 décembre 1815). Au moins cette mort le préserva-t-elle d'un terrible outrage : l'odieuse cérémonie d'exorcisme organisée à Montgermont contre les fauteurs d'idées subversives en 1816. « Tant la nouvelle de sa fin avait répandu d'émotion ». En plus des désaveux pour tout ce que la Ré-



Le Serment du Jeu de Paume par David

© Roger Violet

volution avait fait que les habitants durent signer, Joseph Lebreton, beau-fils de Gérard, maire de Montgermont était « déchu de ses fonctions ainsi que ses adjoints... l'administration de Montgermont pour la mortification de ses habitants était rattachée à celle de St-Grégoire ». Cette campagne se prolongera longtemps encore contre le vieux paysan, député aux Etats Généraux jusque 100 ans après 1789 sous la plume d'un certain M. de Kerwiller. Charles Tillon, heureusement ne termine pas son livre sur ces faits dignes de l'inquisition mais avec un chapitre qui l'intitule « Le siècle qui allait venir allait être un siècle heureux » (Espoir de Michel Gérard !...)

Quant à moi c'est par des citations que je trouve vraiment belles que je terminerai cette passionnante lecture. Puis-je vous avoir donné l'envie de lire cet ouvrage !

« Pour oublier l'amertume de l'âge comment renoncerais-je à compter son intime trésor, la peur qu'il dut vaincre, le toupet qu'il dut prendre pour dire, par jets rudes, ce qu'il pensait devant l'Assemblée, en gardant un accent gallo mais d'égal à égal

avec ceux qui maniaient si habilement la puissance de leur voix. Il avait eu ce bonheur-là ».

« La Révolution ça ne s'apprend pas dans les livres... La sueur au front, il aurait voulu réconcilier la vie avec la mort pour en revenir à la foule des grands jours de Rennes, de Versailles, de Paris, qu'il avait de si près vécus ».

« Le repos lui viendrait quand il aurait couru, comme pour s'y perdre, les champs de sa mémoire. Fortune inouïe qu'aucun paysan ne posséda jamais que d'avoir conservé dans le cœur la palpitation humaine d'une Révolution pendant toute une vie ».

« Quand sa bière fut clouée, huit bras de paysans le portèrent en civière pour le mettre en terre entre l'église hostile et la vieille motte féodale. Et personne ne peut dire où fut creusé son trou de solitude ».

G. DULONG-GUENÉE

Histoire de la Maternité de Fougères de 1941 à nos jours

Dans la vie de la cité, la Maternité n'est pas seulement la pépinière où se surveille son avenir. Elle est aussi un lieu de rencontre privilégié, un « carrefour social ».

L'accouchement en effet n'est pas seulement un événement psychologique. Il est aussi « un acte éminemment psychologique » (Pr. R. Merger) et plus encore « un fait culturel qui répond à un code social » (Madame Frevault d'Allonnes, professeur de psychologie à la Sorbonne).

A Fougères, il suffit de voir le dimanche le rituel va-et-vient des familles les bras chargés de cadeaux et de fleurs, pour comprendre l'importance sociale de la Maternité.

Si l'on excepte les Maternités de la ville de Rennes, la Maternité de FOUGÈRES est devenue la plus importante d'Ille-et-Vilaine par le nombre de ses accouchements :

| | 1980 | 1981 |
|------------|-------|-------|
| FOUGÈRES | 1 076 | 1 010 |
| Redon | 710 | 702 |
| Vitré | 676 | 749 |
| Saint-Malo | 616 | 599 |

Qui se souvient encore que sous l'occupation allemande, en 1942, il n'y avait que 210 accouchements, une seule sage-femme, un médecin non qualifié en Obstétrique et — comme on le verra à la fin de cet article — une effroyable mortalité des femmes et des enfants ?



Quel chemin parcouru !

Le nombre des sages-femmes augmente parallèlement : 2 en 1948, 3 en 1968, 4 en 1969 pour atteindre 8 aujourd'hui.

Il faut un livre pour raconter toute l'histoire de la Maternité de FOUGÈRES dans ses aspects anecdotiques, humains, techniques et sociaux. Dans cet article, on se contente de décrire les principales étapes de son évolution et surtout de donner — avec une extrême précision — ce qui intéresse les femmes : les résultats obtenus.

Deux époques : 1941-1961 : l'ancienne Maternité
1961-1981 : la nouvelle Maternité.

L'ancienne maternité qui est située de l'autre côté de la rue en face de l'hôpital actuel peut toujours se voir. A son fronton en mosaïque, au-dessus du mot MATERNITÉ, figure un très bel écusson de Fougères. A cette époque, si une césarienne était nécessaire, il fallait transporter la femme en brancard et en ambulance — souvent en pleine nuit — dans le service chirurgie.

Première étape : 1952-1961

- la césarienne doit être réalisée par le médecin-accoucheur
- la salle des césariennes doit être située à côté de la salle de travail

Que la césarienne en cas d'urgence doive être réalisée par le médecin-accoucheur lui-même est une notion admise dans tous les pays modernes. Ce qui aujourd'hui paraît évident ne l'était pas en 1952. Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste pour comprendre que si — au cours de l'accouchement — il se produit par exemple une proclivité du cordon (le cordon descend avant l'enfant) ou une hémorragie cataclysmique par placenta bas inséré, la césarienne doit être faite immédiatement si on veut un enfant vivant. S'il faut transporter la femme dans un autre établissement ou attendre un autre opérateur qui peut être immobilisé par une intervention, l'enfant risque de mourir (voire la mère) et la césarienne devient inutile ! Bien d'autres observations précises pourraient être données.

A Fougères, c'est le grand mérite du Dr. Abgrail arrivé le 1^{er} juillet 1952, d'avoir su imposer malgré une vive opposition ce progrès décisif en Obstétrique.

Mais la réalisation n'est complète qu'en mars 1961 lorsque la maternité quitte ses anciens bâtiments pour s'installer dans ses locaux actuels qui étaient un service de chirurgie. Enfin ! la salle des césariennes est à côté de la salle des accouchements.

Deuxième étape : 1970-1971

- le monitoring du cœur fœtal
- la réanimation néonatale moderne.

L'enregistrement en continu au cours de l'accouchement du cœur fœtal et des contractions utérines (monitorage cardiocardiographique) est tellement bénéfique que le nier relève de l'ignorance et de la malveillance.

A Londres, au St-Mary's Hospital, R. Beard démontre que l'introduction de ce monitoring fait chuter la mortalité périnatale de 29,3 pour 1 000 en 1972 à 15,6 pour 1 000 en 1973 (ces chiffres sont à comparer avec ceux de Fougères qui tombent à 5,94 pour 1 000 en 1981).

A Fougères, dès 1970, le monitoring est introduit (appareil sonicaid). En outre Fougères est le premier hôpital après Rennes à être en Bretagne équipé d'une table moderne de réanimation néonatale. Cet événement provoque une émission de télévision. En 1971, les sages-femmes de Fougères vont suivre un stage à Rennes de réanimation néonatale. Un médecin spécialisé dans la réanimation néonatale ne sera affecté à la maternité qu'en 1978.

Une très importante étape « technique » a été franchie. Il va suivre une étape « humaine » de grande signification.

Troisième étape : 1974-1975

- la grande humanisation de la maternité
- la méthode psychoprophylactique.

L'histoire de ce qu'on appelle alors « l'accouchement sans douleur » est fort curieuse. La seule véritable méthode de psychoprophylaxie, basée sur la physiologie de Pavlov, a été mise au point en U.R.S.S. par Nicolaïev (1936), Platonov (1940) et Velovski (1950). Dès juillet 1951, toutes les maternités soviétiques l'appliquent et un accoucheur français, Fernand Lamaze de la clinique des Métallurgistes à Paris, va l'étudier sur place et l'introduit en France en 1952. Mais il se heurte à une vive hostilité réactionnaire. En 1956 — coup de théâtre — le Pape Pie XII exalte la méthode, souligne :

- l'humanisation des fonctions maternelles,
- la ravalisation de la maternité et de la condition féminine,
- l'exaltation de l'effort et de la maîtrise de soi et condamne les salles de gésine d'autrefois où régnent l'angoisse et l'agitation. Le 8 janvier 1956, à Rome, le Pape commente ainsi le célèbre « tu enfanteras dans la douleur » : « En infligeant cette punition aux premiers parents et à leur descendance, Dieu ne voulait pas défendre et n'a pas défendu aux hommes de rechercher et d'utiliser toutes les richesses de la création (...) pour rendre la vie de ce monde plus supportable et plus belle, d'alléger le travail et la fatigue, la douleur, la maladie et la mort, bref de « soumettre la terre » (Genèse I, 28) ».

A Fougères, Mme Robinault qui est sage-femme depuis 1950 introduit la psychoprophylaxie en octobre 1974 avec beaucoup de courage et de détermination pour vaincre inertie et incompréhension. En 1976, les sages-femmes s'organisent de façon collégiale (Mmes Robinault, Simon, Reuzé, Cogrel, Maurin, Jean et Feuillet). Ce qui est remarquable à Fougères, c'est que la psycho-prophylaxie et l'information des femmes sont très bien appliquées. Toute l'équipe du personnel y participe. Dans d'autres maternités cette méthode est mal comprise car soit déléguée à telle ou telle sage-femme, soit déformée par de récentes innovations fort contestables. Enfin la persévérance dans l'effort des sages-femmes mérite d'être soulignée car depuis 10 ans, leur conviction est la même. Elles suivent des cours de perfectionnement en particulier à la Maternité Fernand Lamaze.

Simultanément de 1970 à 1978, le Dr. Abgrail ouvre des séances d'entretien publiques sur la contraception qui remportent un vif succès auprès des femmes fougéroises. Ceci prouve la vocation éducative et sociale qui caractérise tout particulièrement la Maternité de Fougères.



Ancienne maternité

Quatrième étape : 1978

- nouvelle conception technique et humaine du Service public
- ouverture des consultations externes
- échographie obstétricale.

La transformation du médecin-chef de service à temps partiel en un poste à temps plein, le refus du médecin-chef de « tout secteur privé » (habituel à cette époque) va donner à la Maternité de Fougères une nette avance sur l'inéluctable transformation du Service public.

Devant le succès des consultations de gynécologie hospitalières, l'administration ouvre :

- en 1978, une consultation externe : Dr. Stofft,
- en 1979, deux consultations externes : Dr. Stofft et Dr. Vercoastre,
- et en 1982, trois : Dr. Stofft, Dr. Vercoastre et Dr. Lefèvre.

Actuellement, les consultations fonctionnent matin et soir, y compris le samedi matin.

L'administration a veillé à un équipement adapté à la gynécologie moderne : investissement en matériel médico-chirurgical :

- 1978 : 123 809 francs,
- 1979 : 198 125 francs,
- 1980 : 152 662 francs, etc...

En outre, l'Hôpital de Fougères a rétabli un droit tombé en désuétude : le droit des sages-femmes hospitalières à faire — en plus des séances de préparation à l'accouchement — des consultations externes d'Obstétrique. Ainsi, les femmes de la région de Fougères peuvent exercer un libre-choix de consultations entre trois gynécologues-accoucheurs et — pour la surveillance de leur grossesse — les sages-femmes.

L'échographie obstétricale est une très grande découverte à condition d'être utilisée à bon escient. Il ne sert à rien de multiplier ces examens si les résultats précieux ne sont pas communiqués aux accoucheurs et aux sages-femmes qui seront responsables de l'accouchement.

Seuls accoucheurs et sages-femmes peuvent en effet tirer parti de cet examen : retard de croissance, malformations, anomalies de position de l'enfant ou du placenta, etc... C'est la raison pour laquelle l'acquisition d'un appareil d'échographie à la disposition — jour et nuit — des accoucheurs donne à cet examen toute sa valeur.



Nouvelle maternité

Les médecins de famille restent la base fondamentale de la médecine moderne et ce serait une grosse erreur de considérer le développement extraordinaire de la maternité comme une concurrence redoutable pour eux. Bien au contraire ! Le Service public se contente de mettre à leur disposition la sécurité des nouvelles techniques. Voici un exemple : dans les deux derniers mois de la grossesse, l'examen le plus important pour dépister une souffrance fœtale pouvant aboutir à une mort in utero est le monitoring du cœur fœtal qui ne peut être effectué qu'à la maternité. Si cet examen est favorable, la patiente retourne chez elle et la surveillance est exercée par le médecin de famille en collaboration avec la maternité. On évite ainsi bien des hospitalisations qui ne sont réservées qu'aux cas exceptionnels. Quand la mère retourne chez elle avec son enfant, le médecin de famille reçoit le compte-rendu des accoucheurs et des pédiatres. Enfin, le médecin de famille est tout à fait qualifié pour donner les conseils de contraception aux couples et n'adresse la femme au service de Gynécologie que dans des cas particuliers qu'ils sélectionnent eux-mêmes.

Cinquième étape : 1981 — l'anesthésie péridurale

L'anesthésie péridurale permet de supprimer les sensations douloureuses de l'accouchement tout en conservant à la mère une pleine conscience. Elle peut être appliquée aussi bien pour les césariennes que pour les accouchements par les voies naturelles. En

fait, cette méthode ne s'applique qu'à des cas particuliers. Ses indications sont pesées en particulier lors des entretiens de préparation à l'accouchement avec la sage-femme.

A Fougères, la récente réorganisation du service d'Anesthésie-Réanimation avec l'arrivée de trois médecins temps plein venant du C.H.U. de Rennes permet son application très facilement dans d'excellentes conditions techniques.

Les résultats de la Maternité

Une maternité ne se juge pas seulement sur l'accroissement son activité mais aussi sur :

- 1) La mortalité maternelle,
- 2) La mortalité périnatale,
- 3) La morbidité néo-natale.

1) Mortalité maternelle

Pour Fougères, deux périodes :

1952-1972 : 7 morts de femmes sur 10 801 accouchements, soit 0,70 pour mille.

1973-1982 : aucune mort de femmes sur 10 006 accouchements, soit 0,00 pour mille.

Les résultats de Fougères sont donc remarquables, car actuellement en 1982, la mortalité maternelle est de l'ordre de 0,14 pour mille pour les accouchements par voie basse, de 1,00 pour mille environ pour les accouchements par césarienne (en fait ce chiffre oscille selon les auteurs et les régions de 0,7 pour mille à 2 pour mille).

Tout le monde est d'accord pour dire que le risque de mortalité pour la mère est 4 à 6 fois plus élevé par césarienne que lors de l'accouchement par les voies naturelles. Ceci explique que les césariennes (10 % des accouchements environ) ne doivent pas être des solutions de facilité mais que leurs indications doivent être solidement justifiées.

2) Evolution de la mortalité des nouveaux-nés de 1941 à 1981

Pour la période de 1941-1972, les chiffres sont extraits de la thèse de médecine de F. Abgrail soutenue en 1974 (3). Le chiffre des morts-nés ne concerne que les enfants morts à la naissance.

| | Nombre d'accouchements | Morts-nés | Pourcentage | Référence Inserm pour la France |
|-----------|------------------------|-----------|-------------|---------------------------------|
| 1941-1952 | 3 774 | 194 | 51,14 ‰ | |
| 1953-1962 | 4 485 | 104 | 23,19 ‰ | 1959 : 17,3 ‰ |
| 1963-1972 | 6 317 | 81 | 12,83 ‰ | 1965 : 14,5 ‰ 1969 : 14,2 ‰ |

Pour les années 1980 et 1981, les chiffres sont ceux établis par M. Bardainne dans un article (4) qui analyse de façon très détaillée chaque cas, un à un.

Selon l'usage international, M. Bardainne ne se contente pas de donner les chiffres des morts-nés. Il y ajoute les enfants nés vivants mais décédés avant le 7^e jour de vie (mortalité néo-natale précoce).

| | Nombre d'accouchements | Mortalité néonatale précoce | Pourcentage pour la France | Référence Inserm France |
|------|------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|
| 1980 | 1 076 | 9 | 8,36 ‰ | 10 ‰ |
| 1981 | 1 010 | 6 | 5,94 ‰ | 10 ‰ |

Ainsi Fougères avec — en 1980 — un chiffre de 8,36 pour mille naissances et — en 1981 — un chiffre de 5,94 pour mille naissances se trouve avoir de bien meilleurs chiffres que la moyenne nationale (10 pour mille) et peut rivaliser avec les meilleures maternités de France et d'Europe.

3) Morbidité néonatale actuelle à Fougères

Aujourd'hui un contrôle infiniment plus sévère et plus méticuleux des résultats des maternités est exercé par la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales. On ne se contente pas d'étudier les enfants morts mais également les enfants vivants présentant des anomalies. Les chiffres sont établis pour chaque maternité en comparaison avec la moyenne du département d'Ille-et-Vilaine.

| | FOUGÈRES | | I.-ET-V. | |
|------|----------------------------|------|----------|--|
| 1979 | Détresse respiratoire | 0,4 | 0,8 | |
| | Etats neurologique anormal | 0,2 | 0,6 | |
| 1980 | Appar inférieur à 6 | 0,18 | 0,74 | |
| | Détresse respiratoire | 0,56 | 0,77 | |
| | Etat neurologique anormal | 0,28 | 0,50 | |
| 1981 | Appar inférieur à 6 | 0,3 | 0,9 | |
| | Détresse respiratoire | 0,3 | 0,8 | |
| | Etat neurologique anormal | 0,3 | 0,5 | |

Par Appar inférieur à 6, on entend les nouveaux-nés qui ont présenté des difficultés de réanimation à la naissance. Il est clair qu'à Fougères, on obtient des résultats bien meilleurs que ceux de la moyenne départementale.

En outre la chute du nombre des enfants prématurés est très spectaculaire : le taux qui atteignait autrefois 12 à 15 % s'effondre dans les trois dernières années à un chiffre oscillant entre 4 à 6 %, et que le meilleur taux au monde est celui de la Suède (3 %).

Ce taux de 3 % est à la portée de Fougères dès que l'ensemble des femmes aura compris la nécessité de consulter suffisamment tôt à la maternité.

Avenir de la Maternité de Fougères

La transformation d'une maternité en service de Gynécologie-Obstétrique, l'ouverture de trois consultations externes rendent rapidement les locaux actuels exigus.

Un exemple : le 28 avril 1983 pour 36 lits théoriques, il y a 42 femmes hospitalisées. 40 réclament une chambre individuelle. Or, il n'y a que 14 chambres individuelles.

Ceci explique la pétition que des femmes de Fougères ont adressé le 16 avril 1982 au président du Conseil d'administration. On peut y lire « il serait souhaitable que le nombre des chambres individuelles soit augmenté... ».

L'adaptation de la Maternité de Fougères à ses devoirs nécessite :

- 1) La création urgente de 10 chambres individuelles supplémentaires avec douches ;
- 2) La création d'une salle d'intervention adjacente à la salle de césarienne, etc... etc...

L'agrandissement de leur maternité est un objectif digne de rassembler Fougérais et Fougérais au-dessus de leurs rivalités politiques.

La Maternité de Fougères est d'abord une équipe de 44 personnes, où personnel soignant et non soignant poursuit le même but et contribue aux résultats remarquables ici consignés.

La parfaite coordination avec les services d'Anesthésie-Réanimation et de Pédiatrie, son ouverture à tous les médecins de famille épris de progrès, l'organisation collégiale des sages-femmes et des accoucheurs, son esprit exemplaire de Service public, font de la Maternité de Fougères une préfiguration de la médecine sociale du XXI^e siècle.

Dr. Henri STOFF,
Gynécologue-Accoucheur,
Chef de Service,
Membre de la Société française d'Histoire de la Médecine.
Mme Marie-Madeleine SIMON,
Sage-femme - Surveillante-chef



Fronton

Références bibliographiques

- 1) Archives Centre Hospitalier de Fougères.
- 2) Statistiques Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales. Premiers certificats de santé.
- 3) Abgrail Françoise - Mortalité à la Maternité de l'Hôpital de Fougères de 1941 à 1972. Thèse médecine Rennes 1974.
- 4) Bardainne Michel - Mortalité périnatale au Centre hospitalier de Fougères en 1980 et 1981 (article non encore publié).
- 5) Braard G., Rumeau-Fouquette C. - Mortalité périnatale. E.M.C. Pédiatrie 9 - 1980.
- 6) Rumeau-Fouquette et coll. Evolution de la pathologie périnatale. I.N.S.E.R.M. J. Gyn. Obst. Biol. Rep. 1978-7-908-918.

Sage-femme de 1^{re} classe...

Je suis sage-femme honoraire depuis 3 ans et j'ai 70 ans. J'ai exercé en profession libérale, à St-Brice-en-Cogles pendant 31 ans, ensuite j'ai travaillé en milieu hospitalier : 4 ans dans une maternité publique et 12 ans dans une maternité privée, aussi ai-je eu une vie très mouvementée au cours de ma carrière et depuis plusieurs années, mes enfants me demandent non pas de faire un roman (je ne suis pas romancière) mais un récit de ma vie professionnelle que les sages-femmes d'aujourd'hui ne connaissent pas. J'ai longtemps hésité et dernièrement, lors d'une réunion de sages-femmes, quelques jeunes collègues m'ont demandé de raconter ma vie car elles ne travaillaient plus dans les mêmes conditions.

Atavisme

Il faut vous dire que je suis née à la campagne, chez ma grand-mère qui habitait à 14 kms de Rennes. Ma grand-mère tenait une petite ferme avec deux vaches, en outre, elle assistait les docteurs pendant les accouchements et donnait les soins aux malades des alentours. « Je vais aider le docteur à chercher un enfant dans les choux », me disait-elle.

Grand-mère qui m'a élevée jusqu'à l'âge de 10 ans me vouait un amour profond, j'étais son idole. Je me devais de lui succéder.

J'ai appris, l'année de mes 7 ans, que les enfants ne naissaient pas dans les choux ; Emma, une camarade âgée de 5 ans assista, en regardant par le trou de la serrure, à la naissance de son petit frère. Elle me raconta la scène avec force détails, de « grands anneaux » avaient particulièrement attiré son attention (j'ai su plus tard qu'il s'agissait des forceps). J'ai rapporté à ma grand-mère ce que m'avait dit Emma. Bien sûr je ne devais pas la croire car elle avait menti, mais c'était fini, lorsque grand-mère partait avec le docteur, je savais pourquoi...

J'ai appris à cette époque à connaître et à aimer le milieu paysan. Mon plaisir était d'être avec mon amie Yvonne sur le tas de gerbes au moment des battages, de boire du lait baratté et de manger une galette chaude avec un œuf cuit sur la tulle. Je voyais les fermiers couper le blé à la faux. Cette connaissance de la campagne m'a sûrement beaucoup apporté pour exercer ma profession.

L'école de sages-femmes

À la rentrée scolaire d'octobre 1923, j'ai habité définitivement à Rennes chez mes parents. En 1931, je passais mon bac « Math-élem ». Je pensais tout d'abord à faire médecine, mais la santé de mon père était chancelante, de plus j'avais une sœur de 5 ans plus jeune que moi et un petit frère âgé de 2 ans. Je décidai de devenir sage-femme malgré l'opposition de mes parents et plus particulièrement de celle de mon père qui aurait voulu que je sois professeur. J'avais 18 ans, j'étais

trop jeune, il fallait à cette époque une dispense pour commencer mes études.

Je suis allée seule voir le « grand patron » directeur de l'école de sages-femmes. D'abord il s'est montré réticent mais devant mes arguments il m'a accordé la dispense. Je me dois de rendre hommage à ce « grand patron » qui a été pour moi un professeur remarquable et un protecteur ; dès le début de mes études j'allais avec lui en clientèle et grâce à lui, j'ai beaucoup appris. D'autre part la maîtresse sage-femme était une amie de ma famille, elle m'avait connue dans le ventre de ma mère. J'étais, je dois le dire, une privilégiée.

Les études duraient 2 ans. Nous étions 12 élèves en première année. L'année suivante nous n'étions plus que 7 : c'est dire que la sélection existait déjà.

La maternité annexée à l'Hôtel-Dieu de Rennes comprenait deux salles communes. L'une était réservée aux femmes mariées, l'autre

aux « filles-mères ». Les « filles-mères » attendaient depuis le 6^e mois de grossesse à l'hôpital de Pontchaillou et à partir du 9^e mois elles entraient à la maternité de l'Hôtel-Dieu.

Il faut souligner qu'à cette époque, il était de bon ton d'accoucher à son domicile ou dans une clinique privée ; la maternité accueillait surtout les femmes de milieux peu favorisés.

En plus de ces salles communes nous disposions d'une salle de cours avec « l'écorché », un squelette et des os dans une grande boîte. Des chambres nous étaient réservées pour les gardes. Nous étions de garde à tour de rôle, nuit et jour pendant huit jours.

Lorsque j'ai débuté mes études, je ne savais rien de ce qui m'attendait aussi ma première garde fut-elle une rude épreuve qui a marqué toute ma vie professionnelle. Je n'avais en effet jamais entendu parler de crise d'éclampsie ! Or, le premier soir arriva une femme dans le coma ; réunion autour d'elle, présence du « grand patron » et des étudiants. On me laisse ensuite seule près de la malade et on me dit : « Vous appellerez lorsqu'elle fera une crise ». « Quelle crise ? » me disais-je en regardant cette femme qui ronflait. Je ne tardai pas à le savoir, la malheureuse commença des convulsions... Je m'affolai... au lieu de tirer la sonnette, j'allumais et j'éteignais la lumière... enfin je réussis à prévenir la maîtresse sage-femme, puis arrivèrent les internes et le « grand patron » qui lança à la cantonade ces paroles qui m'étaient destinées : « Cette petite-là, elle a voulu faire ce métier et bien qu'elle sache qu'elle en verra bien d'autres ! »

Effectivement, j'en ai vu bien d'autres cette semaine-là. Cette femme est morte après une césarienne et après avoir fait 32 crises d'éclampsie. Deux autres sont mortes dans les mêmes conditions. Je savais à présent ce qu'était l'éclampsie, c'est pourquoi je l'ai toujours redoutée.

En première année d'études, nous suivions des cours de sciences naturelles et de puériculture, nous ne faisons pas de piqûres, nous assistons seulement aux accouchements et aux césariennes. J'avais le privilège, je l'ai dit précédemment d'aller en clientèle avec mes deux professeurs, donc dès ma première année je pouvais

suivre l'évolution d'un accouchement. C'est au cours d'une intervention que j'ai fait ma première piqûre intramusculaire alors que les professeurs pratiquaient une anesthésie à domicile.

J'étais très occupée : les cours, les gardes, les soins en ville... mais cela m'était bénéfique, de plus j'étais rémunérée. La première année s'est donc bien passée, l'examen aussi. En deuxième année, je l'ai déjà dit, nous n'étions plus que 7 élèves, par conséquent les tours de garde étaient plus rapprochés, en plus, lorsqu'il se présentait des grossesses extra-utérines ou des cas très particuliers, j'assistais avec les étudiants en médecine aux opérations. C'est au cours de cette période que j'ai pu voir les travaux du Dr. Le Damany sur les malformations des hanches des nouveau-nés. Nous faisons pratiquement tous les accouchements : « tête », « siège » sauf les « traverses ». Bien sûr, nous vivions parfois des aventures, en voici une particulièrement remarquable :

Une veuve, enceinte de 7 mois, voulant cacher son état disait à son entourage qu'elle avait un fibrome. L'enfant qu'elle portait était mort, il fallait pourtant le sortir du ventre de sa mère. Je pratiquai l'anesthésie tandis que l'interne retirait une jambe, puis l'autre avec le corps et les bras. Mais la tête se rompit au niveau du cou, elle était restée à l'intérieur de l'utérus. On utilisa le forceps ; rien à faire. On fit appel à un grand maître, le Dr. Brault qui réussit l'opération.

Cette histoire ne serait pas complète si je l'arrêtais là. Je dois ajouter que la femme, sous l'effet de l'anesthésie, avoua qu'elle avait fait une injection utérine avec de l'eau de javel, elle nous dit aussi qu'elle avait une bouteille de champagne dans sa chambre... Après une telle nuit éprouvante et atroce, les internes estimèrent que nous avions bien mérité de boire cette bouteille.

5 juillet 1933, jour de l'examen, je l'apprenais. Nous devions passer les épreuves soit avec « le grand patron » soit avec un professeur de l'école de médecine que je ne connaissais pas et qui ne nous connaissait pas. Le « grand patron » heureusement m'appela la première, je tirai au sort une question : « le placenta previa », j'étais ravie... Je fus reçue première de ma promotion avec la mention « très bien ».

Installation

Je n'étais pas majeure, par conséquent je n'avais pas le droit de m'installer en clientèle, je suis donc restée à la maternité. Fin juillet 33, le Dr. Brault me propose un remplacement de 10 mois au moins dans un chef-lieu de canton d'Ille-et-Vilaine. La sage-femme que je remplaçais n'étant plus très jeune, me laisserait très certainement sa clientèle et les deux docteurs du pays avec les recommandations de mon protecteur me prenaient sous leur responsabilité jusqu'à ma majorité.

C'est ainsi que le 31 juillet 1933, c'était un dimanche, j'arrivai à St-Brice que je découvrais, accompagnée de ma mère avec pour bagages une bicyclette, une valise, 2 trousseaux, des seringues, un bock, des blouses, un appareil à tension et un stéthoscope.

Ma mère reprit le car. Je me suis retrouvée seule dans une maison triste rue de La Selle-en-Cogles. Je m'installai dans une petite chambre, une autre pièce était partagée en deux. Je disposais d'une petite salle, d'une cuisine rudimentaire et d'un petit cellier pourvu d'une pompe à eau.

Heureusement je fis rapidement la connaissance d'une vieille demoiselle, Hyacinthe Rodoff qui habitait la même maison, au premier étage. Elle devint mon amie.

Hyacinthe faisait du raccommodage à domicile, elle me faisait de la réclame. Quand j'étais absente, elle répondait la nuit aux gens qui venaient chercher la sage-femme. Hyacinthe m'a été précieuse, elle m'a souvent remerciée, je tiens ici à l'en remercier.

Donc, la nuit de mon arrivée, on est venu me chercher. C'était une belle nuit d'été. Je suis partie en charrette à cheval assise entre deux hommes. Je portais une robe blanche et une veste de velours noir. Pour arriver au village où devait avoir lieu l'accouchement, on a dû emprunter pendant plus d'un kilomètre un chemin cahoteux.

L'enfant que je devais aider à venir au monde était déjà né. Je me retrouvai en pleine campagne, dans une salle en terre battue, éclairée par une lampe à pétrole. De l'eau bouillait dans un chaudron sur le feu de la cheminée. On avait mis à ma disposition un plat en terre. La femme qui venait d'accoucher, me trouvant trop



Les élèves sages-femmes et les internes de l'Hôtel-Dieu de Rennes en 1934

jeune, ne voulait pas que je la « délivre ». Après avoir bavardé avec elle, je réussis à la convaincre. Je suis restée deux heures à son chevet, je lui ai fait une piqûre d'ergotine car je craignais une hémorragie.

Pendant tout ce temps, les hommes et les voisins arrosaient la naissance... puis ils m'ont ramené cahin-caha en charrette.

Le lendemain, quand j'ai voulu remettre ma veste, j'ai constaté que le velours était tout rapé.

Quant à la nouvelle accouchée, je n'ai pas pu lui rendre visite, j'étais bien incapable de retrouver son village. Ceci ne l'a pas sans doute pas étonnée outre mesure, les visites post-natales n'étaient pas de coutume en ce temps là. Je suppose qu'au bout de quelques

jours elle avait repris sa tâche quotidienne.

Quelques jours plus tard, je me rendis dans une ferme qui me rappelait celles de mon enfance. J'y rencontrai des paysans sympathiques et intelligents. J'ai senti ce jour-là que je m'attachais au pays. C'est vrai puisque j'y vis encore.

Jeanne Martin-Dubreil,
Michel Martin.

(1) Eclampsie : crise convulsive frappant les femmes enceintes.

(à suivre)

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

administratifs, commerciaux, publicitaires,
brochures, catalogues, revues...

Adressez vous à



39 bis, rue de Nantes
B.P. 456 — 35304 FOUGÈRES CEDEX — Tél. (99) 99.51.91

comme votre revue « Le Pays de Fougères »

ART ET DÉCORATION

GALERIE D'ART Gravures anciennes
ENCADREMENTS Tableaux anciens

7, bd Lécerc - 35300 FOUGÈRES - Tél. (99) 99 30 96

A FOUGÈRES
L'ATELIER-PHOTO

Jean-Luc Barbelette

8, BD MARCHEL LÉCLERC

MARIAGE - PORTRAIT - REPORTAGE

Laiterie NAZART

Année 1982



Collecte du lait : 93 735 000 l.
Nombre de producteurs: 1 450

Productions :

Beurre : 4 373 tonnes
Camemberts : 2 604 000 pièces
Cheddar : 52 000 kilos
Yaourts : 699 000 pots
Caséine : 2 723 tonnes
Spécialité « Vieux Robin » : 3 600 kilos

AU
CRÉDIT
AGRICOLE LE BON SENS
PRES DE CHEZ
VOUS

banque de bretagne

10, rue du Tribunal - FOUGÈRES

ACCUEIL CONSEILS SERVICES

GRANITS

Emile Rébillon

Le granit dans toutes ses applications

Funéraires - Décoration
« Cheminées » - Bâtiments

Le granit à la portée de tous

Le granit moins cher
que certains matériaux éphémères

Le granit existe partout en Bretagne

Nombreuses sont les carrières aux riches coloris : gris bleuté, bleu foncé, rose-jaune
Le granit est le seul matériau qui défie les siècles

Le granit, c'est pour vous la tranquillité, un placement sûr

BAILLÉ - 35460 St-Brice-en-Coglès
Tél. (99) 98.64.05
Télex : REGRANI 950184 F

Exportation de carrières : Lanhélin : bleu foncé — Vire : bleu perle « Le Gast » — Perros-Guirec : rose clarté — Pleumeur-Bodou : jaune de Kerenc

DEPANNAGES **René BÉNÉNATI**

AGENT TECHNIQUE

TELEVISION

TOUTES MARQUES

Agent RADIOLA 35300 FOUGERES

Tél. 99.35.06
le matin de 8 h à 9 h 30

INSTALLATIONS D'ANTENNES

ATELIER - Tél. 99.36.46 avec répondeur autom. en cas d'absence.



Librairie - Papeterie

MARY

2 magasins à votre service :

— **10, av. du Général-de-Gaulle**

- Livres et fournitures scolaires
- Exposition des dernières nouveautés littéraires B.D.
- Fournitures de bureau
- Calculatrices et micro-ordinateurs
- Livres et jeux éducatifs pour enfants

— **12, boulevard Jean-Jaurès**

- Travaux manuels (macramé, peinture sur soie, etc...)
- Livres pour enfants et pédagogie
- Livres et fournitures scolaires (vente aux écoles)

MARY — FOUGÈRES - ☎ 99.75.40

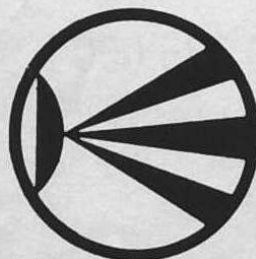
**pinto
et fils**

2 services

l'entreprise

**et... "le coup
de main"**

ZAC GUENAUDIÈRE 99 23 74 99 04 24 FOUGERES



j.b. plantade
OPTICIEN

Nettoyer aux ultra-sons
vos lunettes

- les ajuster
- vérifier votre acuité visuelle

CE SONT DES
SERVICES GRATUITS

**OPTIQUE
PLANTADE**

FOUGERES

Collectionneurs, les catalogues 1984 sont parus :

- **Neudin**
- **Yvert & Tellier (7 volumes)**

- **Gadoury**
- **Thimonier**

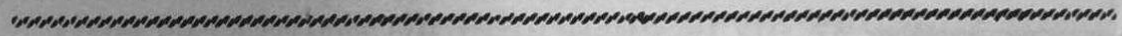
Vous trouverez également :

- classeurs, albums, matériel philatélique, timbres de collection
- classeurs cartes postales anciennes et modernes
- classeurs pour pièces de collection

MAISON DE LA PRESSE

10, bd Maréchal Leclerc, FOUGERES — Tél. 99.38.81

RELAIS FRANCE LOISIRS



le pays 46⁸³ de fougères



Fougères, ses faubourgs, ses quartiers, et ses rues : " AU COEUR DE LA CITÉ MÉDIÉVALE "

L'Eglise de Champeaux ou une vision humaniste de la mort

Regards sur les fêtes de campagne Avec Jean Marais : " La dernière bataille des Chouans "

Odile Gautry " une enseignante, une résistante "

Gallo

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Fougères, ses faubourgs | 3 |
| L'Église de Champeaux ou une vision humaniste de la mort | 13 |
| Regards sur les fêtes de campagne | 17 |
| Avec Jean Marais "La dernière bataille des Chouans" | 18 |
| Odile Gauty | 20 |
| Gallo | 22 |

LE PAYS

Revue bimestrielle, sur les traditions, l'art, l'histoire, l'économie, l'environnement du Pays de Fougères.

Siège social : 6, rue de la Fourchette, 35300 Fougères.

Abonnement - 5 numéros : 10 F
Soutien : à partir de 100 F
Prix du numéro : 12 F

Chèque libellé au nom du « Pays » sans numéro de compte, envoyé à :

Daniel Heudré
6, Rue de la Fourchette
35300 Fougères

Comité de Rédaction

Rémy Allan - Philippe Andes - Jean-Yves Bang - Daniel Bouffon - René Cinto - Germaine Dubourg-Guenné - Jacques Faucher - Jean-Claude Gaudier - Emile Gortais - Jacky Hamard - Bernard Heudré - Daniel Heudré - Francis Leherion - Michel Martin - Solange Balmou - Gérard Poëlle - Joseph Poinçonnet

Photographie : Jean-Luc Bachelette - Vincent Louët

Directeur de la publication : Daniel Heudré

Tél. 09.30.61 à partir de 17 h.

TRAVAUX SCOLAIRES

Nous publierons les travaux d'éèves qui présenteront un intérêt pédagogique et qui seront en rapport avec l'histoire, l'art, l'environnement ou l'économie du Pays de Fougères.

Photo couverture : L'Église de Champeaux

Editorial

A périodes régulières, nous nous sommes posés des questions sur l'existence du Pays, et cela surtout pour des raisons financières. Les prix d'imprimerie ne cessent d'augmenter. Pour vous en convaincre, il suffit de vous reporter aux prix de vos quotidiens. Depuis, nous avons réussi à maîtriser les tarifs. La publicité, les fêtes organisées par l'association et surtout le bénévolat de tous les membres nous ont permis de tenir notre budget. De plus, souvent, cet équilibre budgétaire tenait de l'exercice périlleux.

Mais il ne serait pas sage de poursuivre plus longtemps. A plus ou moins brève échéance, il en irait de l'avenir même de la revue. Votre fidélité est le signe de l'intérêt que vous portez à notre travail et, par-dessus tout, à ce pays de Fougères qui est le nôtre. Comprendre notre milieu de vie, c'est se comprendre un peu mieux soi-même. La revue s'est toujours voulue un moyen dans ce sens.

Pour nous permettre de poursuivre, il nous a semblé nécessaire d'augmenter nos tarifs. L'abonnement de base est désormais fixé à 60 F, mais nous comptons sur un nombre plus important d'abonnements de soutien (100 F) pour ceux qui le peuvent financièrement. Le numéro passera, lui, à 12 Francs.

Le pari ne sera pas gagné pour autant. Il faudrait élargir le nombre des acheteurs de la revue. Que chaque lecteur se sente concerné et fasse entrer d'autres participants à cette aventure commencée en 1975. La somme d'éléments accumulés sur le pays de Fougères constitue un dossier dont peu de pays disposent. Nous sommes loin d'en avoir fait tout l'inventaire d'autant plus que l'histoire continue. Pour que le pays de Fougères continue de disposer de cet élément de réflexion que constitue notre revue, nous comptons sur votre compréhension et sur votre enthousiasme... à partager bien évidemment.

Daniel Heudré

* Nous comptons marquer l'anniversaire de la Libération par un numéro spécial.

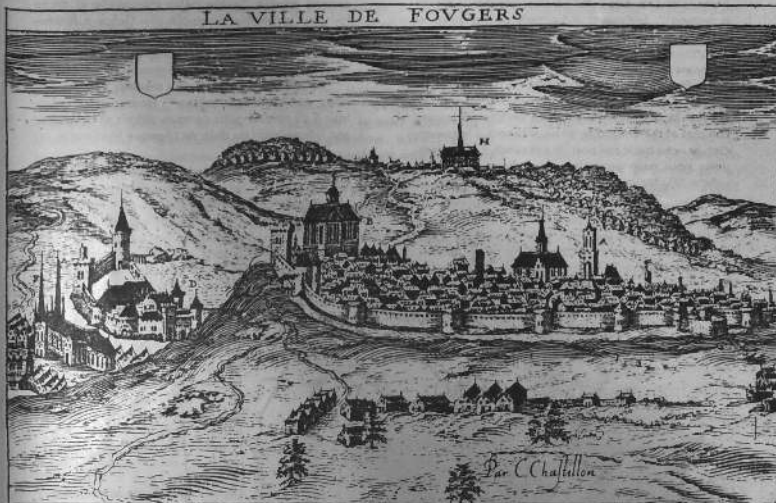
* Les articles s'engagent sur la responsabilité de leurs auteurs.

AU COEUR DE LA CITÉ MÉDIÉVALE

Une évocation de Fougères et de ses faubourgs

d'après le Rôle rentier de 1540

LA VILLE DE FOUGÈRES



Estampe de **Claude Chastillon** - topographe du Roi (1567-1616), représentant **Fougères vers 1610**. Publiée in André Rosset et Jean Vidal - Découvertes de la Bretagne - Ed. Hier et Demain 1972 (recueil de planches). A : le Belfroi dominant les maisons ; B : l'Église St-Sulpice ; C et D : le Château ; E : l'Église St-Sulpice avec deux clochers ; F : le dessin constitue peut être un mélange de St-Sulpice et de la Trinité (Georges Renault) ; H : Rillat. On localise également à droite, le **Tour carré du Papegaut**, la **Porte St-Léonard** avec Port Levis, au centre probablement la **Chapelle St-Nicolas**, et à gauche, en G, la **Porte Roger** avec son boulevard.

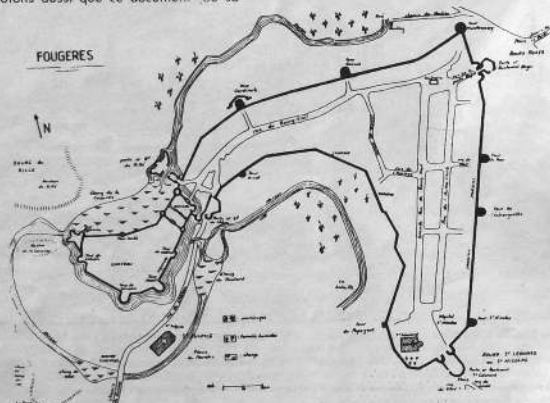
Fougères : Cité Médiévale ! Son vieux "château féodal", son beffroi, ses maisons anciennes à colombage dans le quartier du Gast, les remparts de la Ruelle des Vaux, les églises gothiques Saint-Sulpice et Saint-Léonard en constituent les éléments principaux du décor. Mais ce ne sont plus que vestiges majestueux préservés un peu par hasard de la démolition, témoins inertes d'un passé lointain et pétrifié qui s'est éteint avec les âges, brutalement, lentement, irrémédiablement... En réalité, c'est dans les archives que continue de battre le cœur du Moyen Âge. Et soudain la scène s'anime, "d'un monde que nous avons perdu" (1) : apparaissent les bourgeois, les gens de métiers et d'église, les nobles, les hommes de guerre, tout un univers bourdonnant dans la ville comme dans une ruche où les bruits familiers, les visages et les odeurs qui surgissent à notre imagination au fil du parchemin, expriment toutes les vicissitudes de cette époque troublée.

Le Rôle rentier du domaine de Fougères de 1540 nous semble à cet égard d'un intérêt tout à fait fondamental. Il s'agit d'un gros volume de plus de 200 folios, conservé aux Archives départementales de Loire-Atlantique, dans lequel sont recensés tous les habitants de la ville de Fougères soumis à la redevance en tant que sujets du Dauphin-Seigneur de Fougères à cause de leurs "héritages" situés dans les divers quartiers. Par exemple, parmi des centaines d'autres : "Dom Jullien Cardinal, prestre, confesse que sur et par cause d'un appentil de maison qui fait le coing de la rue du Bourgneuf et de la rue Derrière devant l'église Saint-Léonard joignant à maison Dom Pierre Lemoyne d'un cousté et d'un bout et cousté à ladite rue de Bourgneuf et rue Derrière, par cause de laquelle il confesse devoir 2 deniers de rante ou terme Saint-André, payable à la main du receveur, quelle maison fut autrefois à Bertranne Lecornu et Calin Loaysel. Pour recy : 2 deniers" (2). Avec cette formulation

1) pour reprendre une expression du grand historien PETER LASLET, cf aussi Art. EMILE GORTAIS : Fougères à l'école des temps modernes. Le Pays N° 21 et 22. On consultera avec intérêt l'album de M. GEORGES RENAULT : Fougères visages d'autrefois. Ed. Delta Expansion 1972.

maintes fois répétées, le Rôle rentier fournit à l'historien une foule de renseignements variés, souvent originaux, pouvant se prêter à une analyse sérieuse et quantitative : le nom des propriétaires, leurs familles et leur position sociale ; la nature des biens taxés, maisons, appentis, jardins, vergers, "places à maison", bâtiments industriels ou agricoles et leur situation ; les changements intervenus dans la répartition de la propriété ; le prix respectif des redevances et leurs termes pour s'en acquitter... **Jean-Pierre Leguay**, professeur à l'Université de Savoie et spécialiste de l'histoire des villes bretonnes au Moyen-Âge en a opéré un dépouillement complet et systématique, et nous tenons à le remercier de nous avoir fait part de ses conclusions principales pour nous permettre de rédiger de présent article (3). Notons aussi que ce document l'ou sa

copie conservée aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine (4)) fut autrefois l'objet de l'attention toute particulière du **Vicomte Le Bouteiller** qui sut en tirer l'essentiel pour son étude consacrée aux rues et aux quartiers anciens de Fougères, une somme érudite, restée hélas manuscrite et de ce fait peu accessible au public (5). Grâce à **Madeleine Corvaisier** un résumé de ce travail a été publié par la Société Archéologique de Fougères dans le cadre d'un long et intéressant article intitulé : "**Fougères au cours des siècles, ses vieilles rues, ses vieilles familles**". Nous invitons le lecteur à s'y référer pour certains détails et compléter son information au delà de l'époque Médiévale. (6)



Plan de Fougères au XV^e Siècle dressé par J.P. Leguay, extrait de sa thèse : **un réseau urbain au Moyen-Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e Siècles**. Ed. Maloine Paris 1981 (p. 190)

1- La Ville Close : Le Bourgviel et le Bourgneuf

Comme presque toutes les cités du Moyen Âge, Fougères se composait de deux parties bien distinctes : **La Ville Close**, enfermée dans ses murailles et s'ouvrant sur l'extérieur par quatre portes (7), et **les faubourgs**

situés à proximité de celles-ci, se présentant comme autant de bourgissements de la ville elle-même, en dehors des murs.

L'intérieur de l'enceinte urbaine constituait globalement "**la Ville Haute**" à cause de sa position dominante surplombant la vallée du Nançon dans les versants très escarpés dessinaient de formidables abrupts. Ici le schéma des

rues s'ordonnait très simplement en fonction de trois grands axes principaux. D'abord "**la Grant Rue du Bourgviel**" (aujourd'hui rue de la Pinterie) qui s'étirait le long d'une pente raide du château et de ses environs à l'Ouest, à la Porte Roger à l'Est. Elle était au centre du quartier du même nom et faisait partie intégrante de la paroisse de Saint-Sulpice. Puis

"**la Grant Rue du Bourgneuf**" (aujourd'hui rue Nationale) qui s'embranchait sur le carrefour du Bourgviel, actuelle place du Théâtre, et rejoignait l'église Saint-Léonard (8). Enfin, "**la Rue de l'Augmallerie**" qui était parallèle à la rue du Bourgneuf et dans laquelle se tenait le marché aux "

bestes d'ouaille" : bovins, porcs, chevaux (9)... Des "ruelles" ou "ruettes" plus étroites, et sinieuses se greffaient sur ces grandes artères et mettaient tout le réseau en communication, tandis que des petits "venelles" allaient mourir aux pieds des remparts, parmi les jardins et les arrière-cours des maisons. Parfois un mince passage entre deux constructions, voire une simple "planche" jetée au-dessus de la rivière venait compléter la ramification (10). Citons par exemple, "**la rue de la Barbacane**", qui au bas du Bourgviel, conduisait vers un bastion fortifié défendant l'entrée de la ville aux abords des portes de Rillé et de Chesné. Il en était de même pour "**la Venelle de la tour Desnos**" et "**la Rue Porte Roger**" percée en 1444 (11). "**La Rue Perdue**" quant à elle n'était qu'une impasse située au nord de la ville (12), et "**la venelle du Boyle ou du Baele**", au parcours tortueux rejoignait vers le sud "**la Rue de l'Horloge**". Enfin, entre la Rue du Bourgneuf et celle de l'Augmallerie, plusieurs venelles telles **la Rue de Saint-Lé** permettaient de transiter de l'une à l'autre (13). A côté de cela quantité d'autres petits sentiers dont il ne subsiste pratiquement plus aucune trace ni aucun souvenir ; ainsi "**la Venelle aux Pastours**" qui "

servait à conduire les animaux paître dans les prairies voisines de l'abbaye de la Trinité (14)... En fait, un plan qui ne s'est guère modifié depuis cette époque concernant cette partie de la ville.

Outre l'évocation des rues, le Rôle rentier permet aussi de concevoir une certaine idée du paysage à l'intérieur de la ville. Comme pour la plupart des autres

cités médiévales, il rend compte, au niveau de l'occupation de l'espace, **d'une interpénétration** de maisons, plus ou moins grandes, plus ou moins cossues, de boutiques et d'échoppes, de jardins et d'enclos cultivés, d'emplacements réservés aux besoins militaires, de places destinées aux bâtiments publics et religieux, ou simplement de terrains "gastes", "frostes", laissés à l'abandon ; **le tout consécutif à l'intégration effective et complémentaire des fonctions résidentielles, artisanales, marchandes, cultuelles et défensives**. Mais d'une manière générale, le tissu proprement urbain semblait assez dense. Beaucoup de désignations font état de maisons "s'entrejoignant" (15) ou "ensuyvantes la précédente" (16), tandis que "les jardins" situés derrière allaient

"**biter au gros mur de la cloison de la dicte ville**" (17). A côté de beaux hôtels particuliers appartenant aux nobles citadins ou à de riches bourgeois, se dressaient les bâtiments publics indispensables aux transactions commerciales qui faisaient de Fougères au Moyen Âge un grand centre économique et un lieu d'échange privilégié par sa position frontalière, en tant "qu'entrée et yssue du duché de Bretagne". En tout, trois "Halles" ou "Cohues", dont deux se situaient dans le quartier du Bourgviel : "**La Cohue à chair**" ou "**Halle aux bouchers**" occupait l'emplacement de l'actuel théâtre municipal (18), et malgré son nom elle servait aussi aux autres corporations, tels les drapiers, les tanneurs, les cordonniers... les boulangers qui y exposaient leurs marchandises à vendre (19).



Le quartier du Gost en St-Sulpice (Photo A. Simon)

3) J.P. LEGUAY est l'auteur de plusieurs ouvrages récents concernant l'histoire de Bretagne : - un réseau urbain au Moyen-Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e Siècles. Paris Ed. Maloine 1981. - la ville de Rennes au XV^e Siècle, à travers les comptes des maîtres. Paris 1968 - en collaboration avec Hervé Martin : Fautes et malheurs de la Bretagne duciale 1213 - 1532. Ed. Ouest-France 1982. 4) A DIV : 2 A 29 5) VICOMTE LE BOUTEILLER : Étude sur les rues et les maisons de Fougères et sur leurs habitants aux différents périodes de l'histoire. 3 vol. in 8° BM Faugères n° 42 6) Melle CORVAISIER : Bull. et Mem. de la Soc. Arch. et Hist. de l'arrondissement de Fougères Tome X 1966, Tome XI 1967, Tome XII 1968-1969, Tome XIV 1970. 7) Portes de Rillé, de Chesné, de St-Léonard, Porte Roger. En ce qui concerne les fortifications, l'ouvrage du COLONEL GILLOT reste fondamental : LES FORTIFICATIONS DE FOUGERES. Bull. de la Soc. Arch. de Fougères 1963 2 vol. 8) ADLA : B1395 : A partir du F° 7 9) ADLA : B1395 : A partir du F° 56 10) ADLA : B1395 : F° 75 11) ADLA : B1395 : F° 63 V°, 64, 75, 78 ; ADIV : 2 A 29 F° 13 12) ADLA : B1395 F° 13 V° 14) Melle CORVAISIER, Art. CHN T. XI 1967 15) par exemple : ADLA B 1395 F° 28 V°, F° 36 16) par exemple : ADLA B1395 F° 30 V° 17) ADLA B1395 F° 30 V° 18) ADLA B1395 F° 29 V°, 30 19) ADLA B1393 : 19 - ADIV 2 A 29 F° 14, 22 20) ADLA B879 N° 3 9 Avril 1337 21) ADLA B1395 F° 25 V° ; ADIV 2 A 29 F° 2 V°, 14, 22 22) VICOMTE LE BOUTEILLER : Notes sur l'histoire de la Ville et du pays de Fougères. T. III P. 134 23) ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON : T. IV P. 624 24) Melle CORVAISIER : Art. CHN T. XI 1967 P. 19

La vétusté, les intempéries, les négligences dues aux temps des guerres, mais aussi un certain sans-gêne malveillant de la part des voisins étaient les causes principales de sa dégradation. En 1557-1558, une commission d'enquête réunie à ce sujet, dressait un état des lieux plus qu'alarmant et particulièrement pessimiste : " or avons trouvé que à l'endroit des fenestres et croisées d'une maison appartenante à Thomas du Rocher au bout de ladite Halle et Cahue ; ce qui est cause de la ruine desdites Halles, car à faulte de mettre un baul de sablière au autre pièce de bois pour soutenir lesdits chevrons, la couverture est obaissée et corrompue et grandement endommagée. Et en une autre maison joignant celle cy devant nommée appartenante à ung nommé Roger Bullot en laquelle y a une croisée ouverte sur la couverture de ladite Halle, les demourants gectent leurs eaux et imundicitéz sur la couverture et gouttières de ladite Halle, lesquelles gouttières portent sur la couverture..." (20).

La troisième cohue était " la Halle aux blés ". Elle s'élevait à l'angle de la rue du Boyle et de la Grant rue du Bourgneuf, à proximité du Beffroi, lui-même partiellement reconstruit entre 1492 et 1508 (21).

Parmi les autres bâtiments publics dignes d'intérêt, mentionnons l'existence d'une **Maison commune**, située près de l'église Saint-Léonard, ancêtre de l'Hôtel de Ville, probablement édifiée dès la fin du XIV^e Siècle, et restaurée au XVI^e Siècle (22).

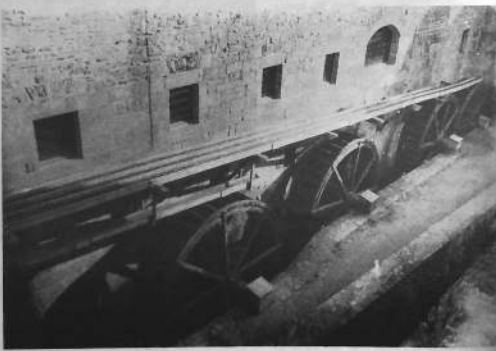
Notre évocation du paysage ne serait pas complète sans faire allusion aux édifices religieux. Notons principalement la petite **chapelle Saint-Yves** dans la rue du Bourgneuf, l'**église Saint-Léonard** et l'**hôpital Saint-Nicolas**.

La **chapelle Saint-Yves**, toujours existante fut bâtie par les habitants du Bourgneuf qui dépendaient de la paroisse Saint-Sulpice. Elle se présentait sous la forme d'un petit oratoire et leur permettait d'assister aux offices sur place, sans sortir de la ville close.

La fermeture des portes dès la tombée de la nuit, l'éventualité d'un siège en cas de conflit étaient autant de bonnes raisons pour justifier cette construction. L'édifice fut élevé vers 1431 sur un terrain de 50 pieds de long et de 26 pieds de large, don de Jeanne Garnier, épouse d'un nommé Robin Martin. Le duc ne fit aucune difficulté pour donner son accord, et renonça même à une rente de 2 sous qu'il percevait auparavant sur cet emplacement... Par contre, le prieur de la Trinité se montra plus réticent, s'érigeant en défenseur des intérêts de l'abbaye de Mar-moutiers, maîtresse de Saint-Sulpice. Il ne donna son approbation que moyennant plusieurs restrictions : la chapelle devait être de dimensions modestes et sans fonts baptismaux, privée de droit de sépulture et de sonneries de cloches, à l'exception " d'une petite campane ". Aucun sacrement n'y devait être administré, le service se réduisant à la célébration de messes basses. (23). En réalité, la chapelle Saint-

Yves " ne semble pas avoir servi longtemps à sa destination primitive. En 1514, on y ramassait les canons. En 1560, elle était en ruines. Elle fut rebâtie et restaurée par Vincent De Bréglot sire de la Guidais, qui y établit un collège en 1580" (24).

L'**église Saint-Léonard** était certainement l'édifice le plus important. Son origine remontait à la fin du XI^e Siècle, mais elle fut reconstruite à partir de 1380 et les travaux se poursuivirent aux cours des XV^e et XVI^e Siècles... sans parler des importants remaniements partiels beaucoup plus tard dans les années 1860 à 1880, qui opérèrent un " retournement " de l'édifice, " mettant la porte là où l'était le chœur ", au risque d'enlever tout pouvoir d'évocation à un édifice qui cependant, par sa silhouette même inspira les maîtres maçons du Fougerais " (25). A la fin du Moyen Age, Saint-Léonard se présentait comme une nef à six travées doublées de chapelles latérales, avec un transept peu saillant et un chœur à chevet plat (26).



Les Moulins du château, appelés au Moyen-Age " les Moulins de la Tranchée " (Photo A. Simon)

Située au sommet du Bourgneuf son profil original dominait le panorama et se dessinait partout à l'horizon, symbole d'une espèce " d'orgueil urbain " qui commençait nettement à s'affirmer ici.

Enfin, l'**hôpital Saint-Nicolas**, il datait en partie de l'époque de Raoul II (XII^e Siècle) et occupait approximativement l'endroit de l'actuelle caserne des Pompiers. Faisant office d'aumônerie ou Maison Dieu, il servait à recueillir les malades et les pauvres, mais aussi à loger les pèlerins et les voyageurs de passage. Plusieurs fois détruit, il subit au cours des siècles d'importantes transformations, notamment lors de sa réorganisation en 1347, grâce à la générosité des plus riches bourgeois de la ville (27). Il devait s'agir d'une bâtisse très disparate au point de vue de son architecture. De l'époque romane, il subsistait encore la façade d'une petite chapelle qui lui était affectée, et un impressionnant " chauffoir " dont le vicomte Le Bouteiller nous donne une hallucinante description : " qu'on se figure un immense entonnoir renversé, terminé à sa partie inférieure par une large voute, dont les retombées reposaient sur quatre piliers massifs en granit. Ces quatre piliers entouraient un espace quadrangulaire qui pouvait mesurer trois ou quatre mètres de côté. Les voutes étaient supportées par de larges arcades de granit à plein cintre. Entre ces quatre piliers était l'immense foyer où brûlaient des arbres entiers et qui devait ressembler à celui d'un vaste incendie... C'était pour son entretien que les seigneurs de Fougeres avaient donné à l'hôpital le droit de prendre cinquante charretées de bois chaque année dans leur forêt " (28). Plusieurs autres petites chapelles s'agglutinaient au voisinage de l'hôpital, comme celle de **Notre Dame du Bois-garnier**, construite en 1419 et réservée à un usage privé. Une autre dédiée à Saint-Benoit était la propriété des Seigneurs de

Bonabriv (29). Un peu plus loin, près du cimetière Saint-Nicolas, situé au bas de la rue de l'Aumail-lerie, " dans un cul de sac qui s'y remarque encore aujourd'hui ", s'élevait la chapelle du **Petit Saint-Nicolas** ou de **Saint-Thébaut**, dont la construction était attribuée aux frères Hospitaliers (30).

2- Les Faubourgs... " La ville Hors les murs " et le paysage péri-urbain

Une fois franchies les portes vers l'extérieur, la ville s'ouvrait subitement sur la campagne. Dans les faubourgs, les maisons s'entassaient de manière plus irrégulière, au milieu d'un paysage assez désordonné et resté longtemps champêtre.

Au pied du château, entre l'étang de la Courarde et les hauteurs du Gast, dans un environnement gagné peu à peu sur l'humidité et l'insalubrité des marécages, s'étendait le **quartier de Saint-Sulpice** qui incluait le **Bourg du Gast** et le **Bourg Chevrel**. A l'origine il ne s'agissait pas à proprement parler d'un " fors-bourg ", mais plutôt du **noyau urbain initial**, apparu au pied d'un donjon primitif, à partir duquel allaient croître la paroisse, le château et la ville. Mais par la suite, il se trouva exclu de l'enceinte fortifiée, à la sortie du boulevard et de la porte de Chesné (ou porte Notre-Dame).

D'après le Rôle rentier et divers autres sources, comme les comptes de Fabrique de Saint-Sulpice, on peut constater qu'il existait ici un grouillement d'activités. La présence du Nançon était

une véritable aubaine pour tous ces artisans qui se répartissaient dans " la Rue du Bourg Chevrel, du costé devers l'église Saint-Sulpice " (31), elle même prolongée par " la Rue dessus la Douve " (32) et " la Rue dessous le Chateau, à commencer à la maison Jehan Lemayne ", avant de déboucher sur le " **chemin de Rennes** " (33). Par une petite venelle, on gagnait la **place du Marchix**, ainsi désignée à cause du plus ancien marché de Fougeres qui s'y tenait chaque samedi, et dont le produit des cotûmes était versé au prieur de la Trinité (34).

Quatre industries principales contribuaient à l'animation du faubourg : la **draperie** qui se développa surtout après 1420 avec l'arrivée d'immigrants de Normandie chassés de leur pays par les malheurs de la Guerre de Cent Ans. La **teinturerie** associée à l'activité précédente et qui faisait la réputation des étoffes colorées de Fougeres jusqu'en Espagne. Le **travail du cuir** et des **peaux** sous toutes ses formes, **tannerie**, **cordannerie**, **pelletterie**, **bourserie**, **parcheminerie**... et enfin la **pinturerie**, ou fabrication d'objets en étain, indissociable de la famille Champion originaire de Rennes. Des tisserands de soie seraient même venus de Florence pour s'installer ici, à la demande " spéciale " du duc François II à partir de 1475 (35). Quant au Rôle rentier, il mentionne spécifiquement l'existence de " **teinturiers** ", " **orfèvres** ", de " **costuriers** " et de " **cordonniers** " (36). Il y a jusqu'au noms des habitants de ce faubourg qui semblent encore suggérer l'infinie diversité des petits métiers manuels que l'on y pratiquait : Pierre Pellisson, Guillaume Perrière, Guillaume Le Tavernier, Jean Le Vannier, Raoullet Mourdier et un certain Guillaume Marignier pour ne citer que quelques exemples (37). Ils étaient voisins, appartenant à la même catégorie sociale, et somme toute, jouaient le même rôle dans la cité.

27) VICOMTE LE BOUTEILLER : op. cit. P.265-274 28) -id. P. 269 29) -id. P. 277 30) -id. P. 273 31) ADLA : 81295 / P° 140 V°
32) ADLA : 81295 / P° 142 V° 33) ADLA : 81295 / P° 142 V° 34) QUILLONIN DE CONSON : op. cit. P. 188 P. 387 35) VICOMTE LE BOUTEILLER : op. cit. P. 230
36) ADLA : 81295 / P° 131 V° / 144 V° / 145 / MACC COQUET, TEXIER : 146 37) ADLA : 81295 / 128 V° / 129 V° / 130 / 134 V°

Toutes ces activités avaient contribué aussi, avec le temps, à mettre en place les éléments du paysage : d'abord des ateliers en forme "d'appentis" en encorbèlement sur l'eau, comme "cette maison à l'architecture sise en partie sur ladite rivière descendante de la Couarde" (38) ; des enclos réservés aux "pelains" sur lesquels on tendait les peaux fraîchement tannées pour les faire sécher (39) ; et des moulins édifiés sur les bords du Nançon, à foulter, à tan et même à papier, sans que l'on puisse en préciser le nombre exact : ceux de la Porte Chesné étaient affermés 35 livres par an en 1429. Celui de la Bataille situé à proximité d'un pré ainsi dénommé perpétuant le souvenir d'anciens tournois rapportait 16 livres à la même date. Les documents évoquent également les moulins de la Roche et des Planches ou des Plances (40). Mais au début du XVII^e Siècle, certains de ces ouvrages devaient être en assez mauvais état, ayant eu à subir les effets destructeurs des "derraines guerres". Ainsi, en 1477 le duc de Bretagne ordonna la démolition de plusieurs moulins à foulons voisins de la Porte Chesné pour permettre les travaux de fortification à cet endroit particulièrement stratégique (41). Quant à celui de la Bataille, il n'était plus qu'une ruine en 1540 (42). Dans ce quartier particulièrement animé, des emplacements spacieux étaient laissés en réserve pour faciliter le travail des gens de métiers : "Entre les jardins et les douves y a une place de maison contenant de longueur 50 piéds ou environ, et de travers environ 30 piéds; avons advisé qu'il n'en serait fait pour le présent baillée, pour ce que ladite place est propre et utile à décharger et charpenter les boays et pierres servans pour la réparation qui est requise faire ordinairement ausdits moulins et ports de ladite porte duchène" (43).



Moine de la Trinité au de Rillé ? Figurine extraite du rôle rentier de 1540. Copie des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (ADIV 2 A 29) Photo Arch. 1 et V.

A côté de l'artisanat, les activités proprement rurales et agricoles demeuraient ici toujours très importantes, comme dans les autres faubourgs. Le rôle rentier fait souvent allusion aux parcelles cultivées qui s'élevaient jusqu'aux abords du château comme "les prés", "les clouères", "les vergers" et même "les vignes" tapissant les hauteurs du Gast (44). Le tout formait un paysage très humanisé encore activé au rythme des roulements perpétuels de plusieurs moulins "bladerez" tournant en même temps que "les foulerez" (45). Pas très loin de là, contre la paroi entamée du Gast, on pouvait voir et entendre les manouvriers "des parrières" s'affairer pour extraire les matériaux indispensables aux constructions environnantes (46).

Toute cette vie intense se cristallisait autour du château et de l'église paroissiale de Saint-

Sulpice. L'imposante forteresse gardienne des Marches a déjà fait l'objet d'un précédent article dans notre revue. C'est pourquoi nous n'y reviendrons pas aujourd'hui (47). Quant à l'église, construite par les paroissiens eux-mêmes, elle matérialisait leur foi et traduisait leurs croyances en les vertus de la Dame des Marais. Elle exprimait aussi leurs espérances en ce monde et en celui de l'au delà après la mort inéluctable. Il ne reste plus rien d'un premier édifice datant du XI^e Siècle qui occupait l'emplacement du chœur actuel. L'église fut totalement reconstruite à partir du XIV^e Siècle. Les travaux durèrent très longtemps, entrecoupés de périodes d'interruption, à tel point que la nef et le transept ne furent terminés qu'au cours du XVI^e Siècle. Le Chœur entrepris vers 1545, "selon des influences normandes" (48)... ne fut parachévé qu'au

XVIII^e Siècle. L'édifice constitue en fin de compte un très bel exemple de construction de style gothique flamboyant tardif qui réussit à conserver une assez grande homogénéité due à l'emploi de matériaux identiques, bien appareillés, et au maintien des mêmes motifs décoratifs à "choux frisés". Son plan dévoile une nef courte doublée de chapelles latérales et achevée par un chœur élevé à pans coupés. La façade occidentale est du XV^e Siècle. Elle se compose de deux pignons et d'une tour commencée vers 1469, mais qui subit d'importantes modifications ultérieures, comme l'addition de cette flèche charpentée pointant vers le ciel. Tout autour de l'édifice, une couronne de pinacles élancés forme à la hauteur des toits une fine dentelure, tandis que saillent des contreforts d'inférieures gargouilles grimaçantes et fantastiques. A l'intérieur, les petites chapelles latérales construites au XV^e siècle servent de bas-côtés. Elles s'ouvrent sur la nef par des arcades en arc brisé ornées de voussures et reposent sur des piles irrégulières qui témoignent de l'évolution de la construction au coup par coup. Au nord, en partant du chœur une première chapelle fondée par la riche confrérie Notre-Dame de la Mi-Août et dédiée à la Vierge (49) ; Puis une seconde offerte à l'église par Maître Colin Paël pour y être inhumé (50). Sui vent deux autres, la petite chapelle Notre-Dame et celle de Saint-Domyn, datant de 1530. En face, on contemple surtout la chapelle des Tanneurs ou très beau retable de granit fondée par la puissante confrérie Saint-Philippe et Saint-Jacques et qui continue de rendre compte de la prospérité de cette corporation (51).

Un autre établissement religieux se trouvait également dans le quartier de Saint-Sulpice : le prieuré de la Trinité, aujourd'hui disparu. Il remontait lui aussi au XI^e Siècle, lorsqu'Adé-

laïde, veuve du seigneur de Fougères Meen II fit un jour le voeu de construire une église de la Sainte Trinité en échange de la guérison de son fils, Raoul I^{er} gravement malade. Sa prière fut exaucée, et elle fit aussitôt construire une église qu'elle confia à l'abbaye de Marmoutiers pour en faire un prieuré bénédictin.

Celui-ci fut vraisemblablement terminé entre 1064 et 1076. L'acte de fondation témoigne des importantes libéralités dont bénéficièrent les moines de la part de la Dame de Fougères. Celles-ci ne cessèrent d'ailleurs de s'accroître avec les années, notamment sous la forme de terres concédées aux religieux, situées à Fougères, Vieuvy, la Basouge, Sens, Romagné, Amanlis, et Louvigné. Vers le milieu du XII^e Siècle le prieuré de la Trinité était en pleine prospérité et devait gérer une fortune immense. Forts de leur richesse et de leur importance, les religieux essayèrent même à cette époque de détourner les habitants de Saint-Sulpice de leur église paroissiale considérée comme trop petite. Mais rien n'y fit ; ces derniers préférèrent bâtir un autre édifice plutôt que de se rendre aux offices dans la belle abbaye du prieuré. Ce fut là l'origine d'une longue querelle entre les moines d'un côté, soutenus par l'évêque de Rennes, et les paroissiens du curé de Saint-Sulpice de l'autre, attachés à leurs habitudes, à leurs rites... et plus encore à leur église construite de leurs propres mains. A partir du XIII^e Siècle, le prieuré de la Trinité entama son irrémédiable déclin, et à la fin du Moyen Age il n'y demeura plus que quelques moines. Un aveu du XVI^e Siècle énumère cependant les biens qu'il continuait de posséder : plusieurs maisons avec cours et courtils, un verger, un vivier, un four à ban, un moulin à tan, le tout enclos et situé en Saint-Sulpice. A l'époque moderne, tous ces bâtiments étaient à l'abandon et l'église menaçait de s'écrouler. Le chœur fut donc démolé en 1760 et ce qui restait de l'édifice complé-

tement rosé en 1786. Heureusement un ancien plan, établi au XVIII^e Siècle, nous permet de reconstituer dans son ensemble cet édifice d'époque romane. Il s'agissait d'une des plus grandes constructions abbatiales de Bretagne, longue de plus de 50 mètres. Elle se présentait sous la forme d'une nef à six travées, non voûtée, doublée de collatéraux et terminée par un chœur imposant. Celui-ci s'achevait par un chevet à trois chapelles rayonnantes en hémicycle ouvert sur un déambulatoire semi-circulaire. Un clocher dominait ce grand vaisseau roman et reposait à l'intérieur sur quatre gros piliers cruciformes à la croisée du transept. (52).

3- Les autres faubourgs

Les autres faubourgs coïncidaient avec "le Bourg de Rillé" et celui de "l'Echange", à commencer au Portail Marie" (53) qui occupait la colline dominant le château et l'étang de la Couarde au nord "le Bourg Roger" au nord-est de la ville qui commençait au sortir de la Porte du même nom, et "le Bourg Saint-Nicollas", alias Saint-Léonard" situé au sud-est, le long de la route de Laval (54).

Le faubourg de Rillé se caractérisait fondamentalement par la présence de l'abbaye. Elle fut fondée au XII^e Siècle par les chanoines de la chapelle Sainte-Marie, désireux d'observer la règle de Saint-Augustin : le 29 juin 1143, l'abbatiale était dédiée solennellement à Saint-Pierre. "La grande chartre de Raoul II", datée de 1163, constitue un document de premier ordre énumérant les possessions et les droits de Rillé : "tout le bourg de Rillé avec ses droits seigneuriaux, ses revenus et ses dépendances ; les moulins voisins ; des droits sur les pelleteries, le fournage, les laires et marchés ; le droit de prendre du bois dans la forêt pour la construction

38) ADLA B1395 f° 138 39) ADLA B1395 f° 134 v° mention de "PLACES A PELAINS"
40) ADIV IF1112, ADLA B7 f° 22 v°, ADLA E1319 f° 59. EMILE PAUTREL Notions d'histoire et d'Archéologie pour la région de Fougères. P. 349-351 : "Mouline et Tours"
41) VICOMTE LE BOUTEILLER Op. cit. T. III P. 230-231.
42) ADLA B1395 f° 149 v° 43) ADLA B1395 f° 150
44) ADLA B1395 f° 121, 121 v°, 160 etc... Les clouères du Gast, les vergers de la Couarde...
45) ADIV IF 1112 1429 "Moulin de la Tranchée" près du château. Selon E. Pavruel, op. cit. P. 350 il y en aurait eu quatre ou cinq.
46) ADIV 2 A 29 f° 42 v°, 43 v° : "Les parrières du Gast" 47) RENÉ CINTRÉ : Le château de Fougères. Le Pays N° 25 - 1979
48) ANDRÉ MUSSAT : op. cit. P. 104

49) VICOMTE LE BOUTEILLER : op. cit. P. 128-129 50) VICOMTE LE BOUTEILLER : op. cit. P. 103
51) VICOMTE LE BOUTEILLER : op. cit. P. 104 (sur l'église de St-Sulpice, voir : Chemaine Turmet Bull. et man. Soc. Arch. de Fougères T. II)
52) H. BOURDE DE LA ROGERIE : L'ancienne église du prieuré de la Trinité de Fougères, in Bull. et man. Soc. Arch. Ille-et-Vilaine T.49 1923, P. 293-308
R. GRAND : L'Art roman en Bretagne éd. Picard Paris 1938
et aussi A. DE LA BORDIERE ET P. DE LA VIGNE-VILLENEUVE : Chartes du Prieuré de la Sainte Trinité de Fougères. Bull. Ass. Brev. III 1851 P. 178-179, 228-230
GUILLOTIN DE CORSON : Pavill. T. II P. 389
53) ADLA B1395 f° 95 v°, f° 108 54) ADLA B1395 f° 87, f° 109

« le chauffage : en fin de nombreuses âmes sur les paroisses desservies » (55). A la fin du Moyen-Âge, l'abbaye de Rillé exerçait encore une véritable domination de type féodal sur les habitants du quartier. Ces derniers devaient non seulement prêter un serment de fidélité à l'abbé commendataire, mais encore s'acquitter envers les religieux de rentes ou " cens payables " à caractère reconnaissant, à cause de leurs maisons, jardins, prés et terres labourables... en tout pour une somme de 6 livres 12 sous 2 deniers en 1540 (56). Ils devaient en outre porter leurs bêtes à moulin et éventuellement leurs draps à tanner ou leurs cuirs à tanner aux moulins banaux du Gué Landry, situés dans le Bourg Roger et dont les moines étaient les propriétaires (57). De même, les sujets du quartier dépendant de l'Abbaye, furent pendant longtemps astreints à aller faire cuire leur pain au four banal situé dans le haut de la rue de Rillé... baptisé peut-être par réalisme, ou par dérision " Le Four d'Enfer " (58).

Il ne reste rien aujourd'hui des bâtiments primitifs des XII^e et XIII^e siècles. Après avoir été détruits à la fin du XVI^e siècle, au moment de " la guerre de la Ligue ", ils furent remplacés par des constructions modernes du XVIII^e siècle. " Le Bourg de l'Eschange " était directement accolé à celui de Rillé et se terminait au niveau de la route de Saint-Malo. Ici, tout comme dans les bourgs Roger et Saint-Léonard, le paysage urbain s'estompait au profit de la campagne. Dans cette partie des jardins, les labours et les prés s'avancèrent jusqu'au bord des habitations et des rues. Le Rôle rentier nous fournit d'ailleurs à cet égard beaucoup d'éléments rendant compte d'une intense activité liée aux travaux des champs, comme l'existence de plusieurs pressoirs, dont l'un appartenait au seigneur de la Fontaine la Chêze et donnait son nom à une " Rue du Pressouer " dans le

Bourg Roger. La deuxième activité principale consistait en l'élevage des bestiaux... En tout cas il devait faire la fortune des riches familles de bouchers qui possédaient la plupart des terres et maisons du côté gauche de la rue des Prés " puisque certaines caves possèdent encore les anneaux où l'on devait attacher les bêtes pour les tuer. Ce quartier fut en somme le premier quartier des abattoirs " (59). Cette idée semble encore confirmée par la présence tout à fait suggestive dans les parages " d'une rue aux Mouches " (60). De même, parmi les gens les plus en vue de la rue des Prés, le registre fournit les noms des familles " Le Limonnier " " Fouet " ou " Cheval " ... ayant pratiqué des métiers forcément en rapport avec les animaux (61).

Dans ce quartier, " la Rue des Prés " laissait figure d'artère principale, au cœur d'un paysage resté plus rural qu'urbain. Les petites exploitations voisinaient avec les grandes métairies ou les vergers isolés. Dans " Le Bourg de l'Eschange ", le gros domaine de Folleville comprenait plus de 70 journaux de terre et appartenait à l'Abbaye de Rillé (62). Dans le Bourg Roger une grande partie des terres était possédée par de riches familles bourgeoises enrichies par leurs activités artisanales ou marchandes, parfois anoblies de fraîche date. C'était probablement le cas des Fauvel, seigneurs de la Fontaine la Chêze, élevés au rang de la noblesse au cours du XV^e siècle et qui exploitaient la belle métairie des Noyers (63). La ferme de Bonabry " relevait des Guillou, seigneurs de la Motte Auger. On y trouvait également les biens de plusieurs vieilles lignées comme les Morel de la Villegontier, les Poitrines et les Dorange. Ces derniers possédaient dans le faubourg Saint-Léonard, outre les terres de la Dorangerie, celles des Buffards et du Clos-Morel pendant quelque temps (64). A proximité de la Route de Beaucé se

dressaient plusieurs manoirs qui complétaient l'environnement : la Landronnière avec plus de 30 journaux de terre, les Orières propriété des Poitrines et le château de la Chesnardière acquis par les Champion dès 1474 (65).

Un réseau de petites ruelles permettait de communiquer entre les parcelles et de rejoindre les hameaux situés non loin de la ville. Dans le Bourg de Rillé, la Rue du Parc desservait un vaste champ qui se trouvait derrière le monastère, tandis qu'un autre petit sentier conduisait à la Fontaine du Boismauche (66). Ailleurs, plusieurs " chemins " menaient aux villages " de la Haulte et Basse Faurairie " ou " des Foulteries " sis dans le prolongement de la Rue des Prés. Par " le chemin du Meilleu " on gagnait " la forest " toute proche et si nécessaire aux besoins de la cité (67).

Cependant, le plus gros de la circulation, dans le Bourg Roger, devait se pratiquer par le chemin qui menait aux " moulins du Gué Landry " et qui revêtait de ce fait une réelle importance. Les textes évoquent aussi " le chemin de Fougères à Beaucé " dit aussi " chemin de la Tempierie vers le royaume de France " (68), un autre petit passage existait, reliant les Orières à Groslay en passant par l'Iné : " Il fut longtemps appelé le chemin de la peste. Il était suivi, dit on, au XVI^e siècle, par les malades atteints de cette maladie, arrivant de Normandie et de Mayenne pour gagner le Lazaret d'Iné, sans traverser la ville " (69).

La pratique consistait en effet à éloigner des cités les pauvres ladres atteints de peste afin d'éviter les risques de contagion et de mortalité. A environ un kilomètre de la ville, près de la route d'Iné se trouvait " la maladrerie de la Madeleine ", datant elle aussi du XII^e siècle. En 1540 les bâtiments qui la composaient prenaient une chapelle, une maison pour les lépreux, des étables, des jardins, des vergers, des prés

et des labours, en tout 43 journaux de terres. L'Hospice tirait également profit de vieux privilèges remontant au temps des premiers seigneurs de Fougères. Il percevait une part des coutumes sur les marchandises vendues à la foire de la Madeleine, une taxe d'un denier sur les achats effectués par les bourgeois à la foire de la Pentecôte, ainsi que le résidu des foins laissés après la fenaison dans les prairies duciales ; plus les droits d'usage dans la forêt et l'équivalent de 10 mines de froment prélevées sur la recette de Fougères. En contre partie l'aumônier était tenu de célébrer trois messes hebdomadaires pour le repos des âmes des barons de Fougères et de fournir le meilleur endroit pour la tenue de la foire de la Madeleine (70).

Enfin un dernier établissement religieux mérite encore de retenir notre attention. Il s'agit de la petite chapelle Saint-Gergon située dans le Bourg Roger. On y venait parait-il de partout et en assez grand nombre invoquer les bienfaits de ce saint guérisseur, spécialisé dans la maladie de la goutte ! (71)

4 Les fortunes... et les guerres

Il n'est pas simple d'estimer les fortunes des hommes du Moyen Âge, car beaucoup d'éléments nous échappent. Le Rôle rentier constitue cependant une source de premier plan qui permet d'apprécier certains critères : le nombre des maisons possédées, l'importance de celles-ci, la taille des parcelles et des jardins mis en valeur, sans oublier les très nombreuses allusions à des biens détenus à la campagne... Mais ce n'est là qu'un aspect du problème qui mérite d'être complété par d'autres documents, comme les aveux, les testaments ou les inventaires particuliers après décès. A côté d'une multitude de petits et moyens propriétaires détenteurs d'une ou deux maisons, souvent avec " jardin derrière ". Le Rôle rentier de 1540 révèle l'existence d'une poi-

gnée de possédants fortunés. D'une manière assez frappante, et sans en exclure les exceptions bien entendu, les quartiers du Bourgneuf et du Bourgvieil étaient fréquentés par les gens les plus riches de la ville. Par les temps qui couraient à la guerre était devenue un phénomène chronique à la fin du XV^e siècle, cette partie de la cité présentait à leurs yeux plus de sécurité que n'importe où ailleurs. Derrière les épaisses murailles rassurantes s'abritaient les belles fortunes de tout un monde enrichi par les affaires, les charges ou l'exploitation de seigneuries rurales, sans cesse acquéreur de biens fonciers et immobiliers en guise de bons placements. Les nobles, en particulier les nouveaux, arrivaient certainement en tête de la hiérarchie sociale. Dans la Rue du Bourgneuf s'alignaient ainsi les biens de messire Jehan Lasne, seigneur du Troussay, de Maître Thomas Feluet, seigneur des Orières et receveur du domaine de Fougères... Rue de l'Aumellerie ceux de maître Jehan du Chastellier, seigneur de Fléje et de la Villécourte, de Gilles de Parcan, seigneur de Mantours. Dans le Bourgvieil une des plus belles maisons appartenait à messire Gilles du Tiercent " escuyer, seigneur du Tiercent ", appelée la maison des piliers dudit Bourgvieil " (72).

L'ensemble des biens de la famille Champion devait former un patrimoine exceptionnel réparti dans tous les quartiers de la ville. Au hasard de notre promenade citons, " du cousté du Bourgneuf vers la Trinité " une place et jardin assujettis à 19 deniers de cens payable, plus une maison avec appenti à 15 deniers. Le tout appartenait à maître Yves Champion, " seigneur de la Chesnardière " et " contrôleur des eaux et forêts ". A cela s'ajoutait les propriétés assez considérables d'une parente Thomasse Champion, " épouse de Jehan Philippes, héritière de Jehanne Champion sa sœur " qui possédait ici trois maisons s'entrejoignant et une place de jardin sise en la Rue Perdue... (73).

Arrivaient ensuite " les Merciers " et " les Drapiers ". Il ne s'agissait pas de ces artisans populaires et besogneux que nous avons rencontrés dans le quartier du Gast, mais plutôt de ces riches marchands qui tiraient le meilleur profit d'un commerce à grande échelle d'étoffes et de tous autres produits en provenance de lointaines régions (74). Puis les notables, comme les membres de la famille Le Corvaisier, de toute évidence versés dans le droit : " maître Jehan Le Corvaisier, licencié es Loix ", " maître Michel Le Corvaisier, administrateur de la Maison Dieu Saint-Nicollas "... et c'était encore un Le Corvaisier qui exerçait la charge de procureur de Fougères (75). Evoquons aussi le cas d'un nommé Guillaume Gellelot propriétaire d'au moins six maisons assujetties à 6 sous 11 deniers de rentes, sans compter moult " quantité de terre " dans les faubourgs et à la campagne (76).



Difficile de mettre un nom sur ce visage cabossé ! René Delaunay " apoticaire " demeurant dans la rue du Bourgneuf ? ou Maître Raoul Garcol " Notaire " dans la rue desur la Douille ?... ou encore Pierre le Coullu, modeste propriétaire. - Figures extraites du Rôle rentier de 1540. Copie des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (ADIV 2 A 29). Photo : Arch. L.-et-V.

55) cf. Art. de Joseph Cherdronnet sur Rillé, in les Abbayes bretonnes, ouvrage collectif 1982 - 56) cf. ADLA B1395
57) ADLA B1395 f° 108 v° - 58) ADLA B1395 f° 106 - 59) Melle CORVAISSIER : Art. cit. T. X 1966 P. 35
60) ADLA B1347 N° 6 : Avenu de Yves Champion, Sgr de la Chesnardière. 17 Juin 1541 - 61) ADLA B1295 f° 101, 120, 120 v°
62) ADLA B111 f° 10 v°, B1295 f° 123 v°, ADIV 2 A 29 f° 48 - 63) ADLA B1395 f° 122 v°, PAUTREL op. cit. P. 791
64) PAUL DEZANGÉ : Bouville Dorange et la Dorangerie à Fougères au XV^e siècle in Bull. Mon. Soc. Arch. et Hist. de Fougères T.V. 1961 - P. 11-18
65) ADLA B1347 N° 6 : Avenu de Yves Champion, 17 Juin 1541 - 66) ADLA B1395 f° 99, 101, 102 v° - 67) ADLA B1395 f° 114
68) ADLA B1395 f° 122, B11 f° 5-8 - 69) Melle CORVAISSIER : Art. cit. T. X 1966 P. 36

70) VICOMTE LE BOUTILLIER : Op. cit. T. II P. 275
71) Melle CORVAISSIER : Art. cit. T. X 1966 P. 38 - ADLA B1395 f° 114
72) ADLA B1395 : f° 24 v°, f° 25, f° 26 v°, f° 27 - 27 v°, f° 40, f° 21 - 21 v° etc...
73) ADLA B1395 : f° 21 v°, 22, 21 v°, 24, 24, etc... - 74) ADLA B1395 : f° 18 v°, 19, 20 v° ; B1397 f° 24 v°
75) ADLA B1395 : f° 10 - 10 v°, 56, 57, 165 v° - 76) ADLA B1395 : f° 9 v°, 11 v°, 13 v°, 18...

En réalité, les différences de paysage entre la ville close et les faubourgs se doublent donc d'un certain contraste humain et sociologique. Les plus belles maisons, expression matérielle d'un bon niveau de richesse, s'identifiaient particulièrement. Certaines portaient un nom, comme "la Bretesche d'Orange" et "la Petite Bretesche" appartenant à des familles nobles dans la rue de l'Aumallerie (77). En raison de son enseigne, l'habitation de la famille Du Pont, rue de la Porte Roger, s'appelait "la maison de l'ymalge Saint-Jacques" (78). D'autres avaient "un écusson" ou "une tourelle", comme l'Hôtel du Châtelier bâti en 1506 par Olivier le Corvaisier... signe distinctif d'une franche aspiration à la noblesse (79).

Toujours d'après notre registre, les maisons les plus cossues étaient de grande dimension et à plusieurs étages. Elles comprenaient une cave, une ou plusieurs salles basses, un rez-de-chaussée avec cuisine et une ou deux pièces adjacentes dont une boutique quelquefois... Ce premier niveau était souvent assombri par la présence d'un porche, interceptant la lumière. Aux étages supérieurs, on trouvait les chambres et souvent une grande salle bien éclairée. L'aisance particulière se remarquait aussi à la présence d'un puits et de plusieurs bâtiments à caractère utilitaire comme "des étables" ou "un pressoir". Les habitations artisanales ou commerciales possédaient des "ouvriers" et des "apprentis" situés au rez-de-chaussée. On trouve également mention de "Forges" (80).

Il faut pourtant avouer que le Rôle est avare de détails. Rares sont les indications de matériaux utilisés, concernant notamment les couvertures, en "tuiles", en "ardoises" ou en "paille". Il en est de même pour les dimensions : juste quelques allusions sommaires du type "grant maison" taxée à 20 deniers ou "petite maison" à 8 deniers, ou encore "moitié de maison" à 2 deniers seulement (81).

Un autre aspect de la richesse locale se déterminait par les propriétés non bâties, essentiellement les jardins ou courtils et les pièces de terre. Ces jardins occupaient les places vides laissées entre les maisons, mais d'une manière évidente leur importance s'accroît ainsi que leur superficie au fur et à mesure que l'on s'écarte des murailles et que l'on pénètre dans cette partie semi-rurale qui caractérisait les faubourgs de Fougères. A la fin du Moyen Âge, la tendance était à l'augmentation du nombre de jardins. D'une part avec la remise en valeur sous cette forme de terrains abandonnés dont les maisons étaient tombées en ruines à cause des guerres ; ensuite par la conquête des zones inondables à proximité du Nançon dans le quartier de Saint-Sulpice ; enfin à la suite d'usurpations et d'occupations de places sans titre par plusieurs des bourgeois et habitants dudit Fougères, près et autour des murailles et clôture de ladite ville... esquelles places ilz ont fait et dressé jardins et planté plusieurs arbres, fouetaux" (82).

La Réformation du Rôle rentier de 1540 avait aussi pour but de régulariser cette situation et d'obliger les faulifs à s'acquitter de la redevance obligatoire, "à condition toutefois que monseigneur le Dauphin Duc de ce pays de Bretagne ou ses successeurs dudit Fougères pourront remectre en leurs mains lesdictes terres et jardins qu'ont les rentes à quoy ilz seront baillez sans que, lorsqu'il luy plaira leur laire, les teneurs desdicts jardins présents et advenir le puyssent débater et sans prétendre aucune recompance pour les plantacions, clustures et amiorations ja faictes et qu'ilz y feront cy après... et aussi à la condition que chacun en son endroit et regard sera tenu curer et entretenir nette la ripvière tellement que le cours d'icelle servante pour les moulins dudit seigneur ne soit empesché ou retardé... et outre que lesdits habitans ne l'un d'eulx ne pourront édifier maisons sur et en l'endroit des-

dicts jardins" (82). Le sergent, Robert le Faulchoux était chargé de veiller à ce que tout rentre dans l'ordre. Plus de 70 jardins avaient été ainsi illégalement occupés, pour une superficie de 592 "perches" de terres cultivables, principalement entre la Tour carrée et le boulevard de la Porte Chesnay. Le potager moyen couvrait environ 8 perches, mais les écarts oscillaient entre 1/3 et 60 perches... ce qui nous donne une idée de la surface de ces fameux petits jardins indispensables au ravitaillement de la ville et à la survie des habitants les plus pauvres. (83).

Les autres biens fonciers des riches familles étaient possédés à la campagne, dans les paroisses de "la Bazoché", "Louvigné", "Lescousse", "Parigné"... Ils pouvaient coïncider à des seigneuries ou à des "fiefs" entiers. Dans tous les cas, ils étaient source de revenus considérables pour les Carcaïn, les Guyon, les Martin, les Julicart, les Chauvyn, les Desrués... et bien entendu les Champion (84). En 1545, un certain Jehan De Lestang "drappier", demeurant Rue du Bourgneuf confessait "tenir et à luy appartenir



Comment ne pas reconnaître Thémisse Champion ?... Peut-être la femme la plus riche de la ville - Figure extraite du Rôle rentier de 1540. Copie des Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine (ADIV 2 A 29) Photo Arch. I-et-V.

certaine quantité de marays contenant demy journal de terre ou environ s'is entre pré à Guillaume de la Fontaine, seigneur dudit lieu et joignant d'un costé à la ripvière de Nançon". Pour cela il payait 7 sous 6 deniers de rente (85). Un autre, Jehan Guenoaz, escuyer, seigneur de la Touche, ne possédait pas moins de seize "pièces de terre" près du Pont aux Anes et de la Basse Fourrière, ainsi que deux maisons "l'une couverte de paille et l'autre de tuille, tenues avec Nicolas le Lyonnier" (86)...

Tous ces biens, maisons, jardins, pièces de terres... faisaient l'objet d'une redevance : "la rente" ou "cens payable" généralement versé en argent. Les termes du paiement correspondaient aux grandes fêtes religieuses, comme la Saint-André, ou la Saint-Jean Baptiste, ou encore "la Nouel, entre la messe de mynuet et la messe du point du jour". Dans la rue du Bourgneuf, le cens variait entre 6 et 12 deniers pour une maison, parfois un peu moins, parfois un peu plus. Sur 361 maisons assujetties à la recette ducale en 1540, 162 payaient moins de 1 sou (45 %), 185 payaient entre 1 et 5 sous (51 %), 14 payaient entre 5 et 10 sous (4 %) (87).

Exceptionnellement le cens se payait en nature, donnant lieu quelquefois à des redevances plutôt originales : citons par exemple "un pied de Héron", "une paire d'éperons dorés" appréciée 20 sous, "une paire de gants blancs" estimée 5 sous, "une aie", "un boisseau de froment" ou "six chappons" du prix de 20 deniers chacun. Pour leurs terres sises à la campagne, certains propriétaires devaient acquitter un impôt spécial appelé "Bran à Chiens" équivalant à "douze bouxeaux d'avoyrie menue", ou payer le pris de ladite avoyne selon le taux fait en Karesme" (88). Enfin, évouons ce dernier cas, particulièrement savoureux, concernant Michel Macé et François Fouet, sa femme modestes propriétaires d'une maison et d'une place à maison avec jardin "par raison de

quoy lesdicts Macé et sa femme contessent devoir et qu'ils sont tenus loger les chiens du seigneur baron de Fougères pour la première nyct" (89).

Evidemment il y avait les grincheux, les mauvais payeurs et les chicaniers. L'Abbé de Savigny pour une maison située dans la rue du Bourgneuf, taxée à 8 deniers, refusa de payer, et pour cela présenta "une lecture en forme de chartre de Raoul de Fougères, seigneur dudit lieu de Fougères en dable de l'an 1163..." En 1540, presque quatre siècles après, l'exonération était toujours valable, et le receveur dut s'incliner devant l'évidence du fait ! Un bourgeois quant à lui, prétendait la submersion de son pré par les eaux pour justifier son refus de paiement ; un autre, parcequ sa place était emparassée de matériaux de construction et servait de dépôt public (90).

Mais la cause principale, et la plus légitime, du refus ou de l'impossibilité de payer, était en raison des séquelles des "déroines guerres". En 1540, les traces de la guerre de 1488 étaient encore bien visibles. Beaucoup de ruines occasionnées par les événements n'étaient toujours pas relevées ; des places restaient à l'abandon, des maisons inhabitées, des quartiers dévastés. A deux reprises, en 1516 et 1540, les autorités firent procéder à des enquêtes pour "s'informer des maisons, terres et places cheues en cadit" ainsi que "des rentes caduques", afin de remettre à jour le "Rôle censif" (91). Dans de nombreux cas, les commissaires conclurent avec cette formule : "Il a été informé et assuré que lad place est en cadit des temps des derroines guerres de Bretagne". Certaines ruines remontoient à beaucoup plus loin, jusqu'au temps de la Guerre de Cent Ans : "Le jardin qui fut à la veuffe Carnon... est vaque et délaissé en cadit des temps des Angloys" (92).

Incontestablement ce furent les faubourgs qui subirent le plus de dégâts. A propos du Bourg Roger, les registres de 1516 et 1540 font état de "la Rue du Pressouer, hors la porte Roger,

laquelle rue est en cadit, démolle de longtemp par les guerres". Aux destructions directement consécutives aux malheurs de la guerre s'ajoutait l'abattage volontaire et systématique d'immeubles pour l'amélioration des défenses de la ville. Dans ce cas les textes parlent de "maison convertye et employée ou boulevard et douffes pour la croysance d'icelles ; de place qu'est à présent en la douffes sous le chasteau... et de longtemp fondue en fortification" (93).

Enfin, il faut imaginer les importantes pertes au point de vue démographique. Mais sur ce point les documents ne fournissent que des renseignements vagues et approximatifs. A propos du Bout de l'Eschange on trouve cette phrase significative : "Lorsque icelluy bourc estoit plus habité et peuplé qu'il n'a esté longtemp" (94).

Le registre de la réformation du Rôle rentier de 1516 comptabilise plus de 120 places à maison et jardin ainsi tombées en désuétude et de "nulle valeur", dont 77 dans les faubourgs (soit environ 64 %) et une cinquantaine à l'intérieur de la ville Close (soit environ 36 %). Le Faubourg de l'Eschange qui apparaissait le plus touché comptait à lui seul pas moins de 53 places "frostes, gastes et inhabitées", soit 44 % du total des destructions et presque 70 % des dommages constatés dans les faubourgs. Et ce ne sont là que des chiffres minimum, concernant des cas clairement établis et sans conteste. Mais pour une ville comme Fougères qui pouvait comprendre 4 000 habitants, ce bilan négatif était relativement considérable... Il correspondait au prix à payer par la cité-forteresse dont le rôle vital jusqu'à cette date avait consisté à monter la garde aux portes du Duché.

La réunion définitive de la Bretagne à la France, déjà entrée en vigueur en 1540, allait être plus lourde encore de conséquences à tous les points de vue pour la vieille capitale historique des Marches de Bretagne I...

RENÉ CINTRE

77) ADIA B1395 f° 56 V° - f° 108. Dans la Rue de Rillé : "Maison nommée Les Galtees". 78) ADIV 3 A 29 f° 45 V°
79) GODEFROIS RENAULT : Fougères, "Vieilles d'autrefois". Ed. Delta Expansion 1978 P. 40. (aujourd'hui : caserne des pompiers)
80) ADIA B1395 f° 30 V°, 21 V°, 24 V°, 72 etc... 81) ADIA B1395 f° 30 V°. 82) ADIA B1395 f° 149, 146 V°
83) Comptabilité effectuée par J.P. Leguay à partir des données fournies par ADIA B1395 f° 169 V°. 178 (LA PIERRE COMMUNE : 400 pieds carrés, soit 42 m² 21)
84) et ADIA B1395 f° 28 V° = 54 85) ADIA B1397 f° 24 V° - 1545 86) ADIA B1397 f° 7 V° - 8 1545 87) Calculs effectués par J.P. Leguay

88) ADIA B1395 f° 38 V°, 61, 64, 71, 106, 144, 162 V° 89) ADIA B1395 f° 134 - 134 V° 90) ADIA B1395 f° 22 V° - ADIV 3 A 20 f° 5, 2 A 20 f° 4 V°
91) ADIA B1393 Rôle rentier de Fougères 1516 f° 75. 92) ADIA B1393 f° 75. 93) ADIA B1392 f° 75 V°, 76, 77, 77 V° etc... B1392 f° 18...
94) ADIA B1395 f° 166

L'église de CHAMPEAUX

ou une vision humaniste de la MORT

L'église de Champeaux constitue l'un des plus beaux édifices religieux du département. Construite aux XV^e et XVI^e siècles, elle témoigne de la magnificence des seigneurs d'Espinau. Cette famille est l'une des plus importantes de Bretagne : elle se rattache à François I^{er} par un lien de cousinage, grâce à une alliance contractée avec la maison des VISCONTI, à l'époque des guerres d'Italie. Aussi, l'église est-elle marquée du sceau de la Renaissance. Et en même temps, par les différentes sculptures qu'elle possède, elle invite à une méditation sur la MORT, omniprésente en Europe, lors de ces siècles troublés.

À l'origine, un cimetière entoure l'église primitive et contient la chapelle de la Madeleine, lieu de sépulture de la famille d'ESPINAU. Ainsi la mort est-elle au cœur même de l'existence de la population paroissiale. En 1430, Robert I^{er} d'ESPINAU reconstruit la chapelle qui devient à la fois collégiale et paroissiale. Un collège de chanoines s'établit à Champeaux et habite les maisons anciennes qui bordent la place actuelle avec son vieux puits. L'ensemble constitue un véritable cloître muré où le chanoine peut disposer d'une maison et d'un jardin, et rappelle les béguinages ou couvents de religieuses, de Belgique et des Pays-Bas. La différence est qu'il s'agit de chanoines et qu'à la tombée de la nuit, les portes se ferment. Une partie du cloître existe encore au nord de l'église.

L'extérieur

Ce qui frappe d'abord l'attention du visiteur, c'est le clocher du 18^e siècle, composé d'une tour carrée que surmonte un clocheton octogonal en ardoises, sommé d'un campanile. La façade sud est la plus intéressante, car elle évoque le style des églises du pays de Fougères, notamment St-Sulpice. Deux chapelles jouxtent cette façade, prennent appui sur deux contreforts d'angles à pinacles et présentent, chacune, un gâble ou pignon décoratif. Une fenêtre en arc brisé sans meneaux perce les deux chapelles. La seconde, de 1594, porte l'empreinte de ses propriétaires : des amorces effaçées ornent l'extérieur de la fenêtre.



L'église de Champeaux. L'extérieur.

Entre ces deux chapelles, se situe la salle capitulaire, où se réunissent les chanoines pour débattre des problèmes communautaires. Elle date de 1604 et présente un gâble et un contrefort, analogues à ceux des deux chapelles.

L'intérieur

Le chœur est à chevet droit et de dimensions plus hautes et plus larges que la nef. L'un et l'autre sont voûtés en lambris.

Le chœur (1522-1550) est remarquable par sa décoration : le tombeau, les stalles et la verrière, classés monuments historiques.

Le mausolée est érigé en l'honneur de Guy d'Espinau, mort en 1551 et de sa femme Louise de Goulaine, morte en 1567. Ce monument aurait été édifié par Louise de Goulaine en l'honneur

de son mari, quatorze ans avant son propre décès. Il serait l'œuvre d'un artiste florentin, Jean II Juste. Celui-ci était le fils de l'auteur du monument de l'évêque Thomas James dans la cathédrale de Dol. Impressionnant par ses dimensions (6 m 70 de hauteur et 3 m 30 dans sa plus grande largeur), il est en pierre blanche et rehaussé de sculptures caractéristiques de la Renaissance : des incrustations de marbres de diverses couleurs embellissent le tombeau. Il se compose de deux enfeus superposés. Le premier, bas et sombre, est accosté de deux dées (1), sculptés d'un trophée d'armes suspendu à une tête de griffon (2). Un petit pilier sculpté supporte le milieu de son architrave (3). À l'intérieur, repose la statue de Guy III. Le second, qui surmonte le premier, est couronné d'un arc en plein cintre, terminé par une frise à triglyphes (4), sculptée de trophées d'armes.



L'intérieur.

Des arabesques décorent le fond et le ciel, avec un écusson de 1553. Au centre, un petit cartouche (5) ou petit tableau avec enroulements porte l'inscription suivante : « Fama mortalibus una superstes », la renommée est l'unique chose qui survit aux mortels. La statue de Louise de Goulaine repose à l'intérieur. Le plafond présente également deux cartouches gravés des lettres G et L, initiales des prénoms Guy et Louise. Au-dessus de la frise s'élève un fronton en plein cintre bordé d'une grecque (6) et décoré d'un grand cartouche qui supporte un squelette humain. Deux colonnes de marbre rose soutiennent le monument. Les statues couchées des deux défunts dépourvus de tout vêtement et le squelette humain évoquent le réalisme de la mort et contrastent, par leur sobriété, avec la richesse du tombeau.

Les stalles du 16^e siècle en chêne sculpté constituent un mobilier d'une grande richesse. Cet ensemble important de 52 stalles à baldaquin est d'une très grande finesse. En effet, de chaque côté du chœur, s'allonge une double rangée de sièges, la seconde plus élevée que la première et surmontée de riches dossiers en d'un dais continu sculpté. Une boisserie très fouillée et percée d'une petite ouverture rectangulaire que remplit un élégant fuselage de fines colonnettes clôt l'extrémité des stalles supérieures. Des accoudoirs séparent les sièges qui, une fois rabattus, découvrent des petites consoles placées sous l'abattant. Chaque mise-récorder représente un animal fabuleux ou un ornement végétal.

À proximité des stalles, côté sud, une belle porte en pierre blanche, de style Renaissance, donne accès à la chapelle des d'ESPINAU et à la salle capitulaire, désormais la sacristie. Cette porte en plein cintre avec des écoinçons (7) sculptés est flanquée de deux

colonnes doriques ornées de végétaux en spirale qui surmontent une frise et une corniche moulurée. Au-dessus, un entablement renforcé de deux pilastres ioniques cannelés contient un écusson en losange posé sur un cartouche à enroulements. Cet écusson est timbré d'une couronne et entouré d'une cordelière. Au sommet, une autre frise à tête d'anges est sommée d'un fronton triangulaire avec un écusson en accolade, surmonté d'une couronne et entouré du collier de St-Michel. La porte est signée : Ricand me fecit. 1594.

Troisième élément de décoration : la verrière. Le vitrail flamboyant à meneaux (XVI^e s.) domine le chœur et représente la Crucifixion. Le tympan figure le Père Éternel qui tient son fils mort sur ses genoux, entouré de trois



Le mausolée.



Les stalles du 16^e siècle.

rangs de petits anges. La scène principale de la Crucifixion est très symbolique : de part et d'autre du Crucifié s'élèvent les croix des deux autres condamnés. Au-dessus de l'un, un ange emporte l'âme du Bon Larron ; au-dessus de l'autre, un diable emporte celle du Mauvais Larron. À cette époque, grande est la peur du Jugement Dernier. La partie inférieure représente la mort de Sainte Madeleine.

La chapelle Sainte-Barbe

Une grande arcade entre les deux stalles et le tombeau communique avec la chapelle Ste-Barbe, située au Nord-Est. Au-dessus de l'autel, une belle verrière du 16^e siècle, également monument historique, se compose de quatre panneaux figurant le martyre de Sainte Claude. Dans le premier panneau supérieur, Claude, une palme à la main, s'avance vers le martyre. Dans le second, le bourreau s'appuie à couper les seins de Claude, nue jusqu'à la ceinture et attachée à un poteau. Dans



La porte de style Renaissance.

le troisième, Claude est agenouillée, la tête profondément inclinée. Enfin dans le quatrième panneau, des diables fourchus embrochent le bourreau. La peur de l'Enfer est très ancrée dans l'imaginaire collectif de l'époque.



La chapelle Sainte-Barbe

Cette chapelle contient également un petit mausolée, classé monument historique. Elevé à la mémoire de Claude d'Espinau, fille de Guy III, il se compose de deux parties : une cheminée de marbre, surmontée d'une corniche à godrons (8) et d'un cartouche ; au-dessus, une pyramide tronquée, soutenue par deux lions couchés et chargée d'un miroir ovale qu'entoure une guirlande et que somme un génie portant un flambeau et une branche de laurier. Ce mausolée est attribué à Jean II Juste, l'auteur du grand mausolée.



La chapelle sud de la nef
Le retable
en bois polychrome
du XVII^e siècle



Le petit mausolée
de Claude d'Espinau



Détail du retable

Au-dessus du tabernacle, s'élève le Christ en Croix, entouré de Marie et Jean. Au pied du calvaire, le crâne d'Adam symbolise l'humanité déchue de l'Ancien Testament rachetée par la mort du Christ. Enfin, un beau vitrail, daté de 1520 et 1540, représente la Descente du Saint-Esprit.

Ainsi l'église de CHAMPEAUX exprime bien le contraste entre le style plus dépouillé et plus austère du gothique et celui plus élaboré et plus fouillé de la Renaissance. Par les différents monuments, les sculpteurs de la Renaissance cherchent plutôt à exprimer l'immortalité de l'homme que la foi en la RÉSURRECTION.

Daniel Heudré

Lexique architectural

- (1) de : partie cubique d'un piédestal.
- (2) griffon : animal fabuleux ; également oiseau de proie semblable à l'aigle.
- (3) architrave : partie de l'entablement qui porte sur les colonnes, dans l'architecture antique et les styles qui s'en inspirent.
- (4) triglyphe : ornement de la frise dorique, à rainures verticales.
- (5) cartouche : ornement de sculpture en forme de table avec des enroulements, sur lequel on met des inscriptions.
- (6) grecque : ornement.

- (7) écoinçon : pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une croisée — surface triangulaire, pointe en bas — comprise entre deux axes ou entre l'arc et son encadrement octogonal.
- (8) godron : ornement.

Sources bibliographiques

- Guillotin de Carson : Le Pouillé Historique.
- Paul Baniat : Le Département d'Ille-et-Vilaine.

YVES BOUREL
REGARDS
SUR LES
FÊTES DE CAMPAGNE

Nous avons choisi quelques images pour présenter aux lecteurs du "Pays" le récent ouvrage photographique d'Yves BOUREL. En effet, les mots ne peuvent restituer avec autant de force les situations et ce n'est qu'en se laissant charmer par la puissance des compositions, la tendresse ou l'ironie qui s'en dégagent que l'on appréciera pleinement ces photographies.

Ces "Regards sur les fêtes de campagne" intéresseront tous ceux pour qui l'essentiel, c'est l'humain.

Vincent LOLET



Auto édition

Avec Jean Marais La dernière bataille des Chouans ?

1947

Après un coup de trompette, Prosper, le champêtre de St-Brice, annonce aux quatre coins du bourg qu'on demande des acteurs pour jouer dans un film avec Jean Marais. Se rendre à la mairie.



Les "chouans" se nommaient L'Honoré, Alison, Porée, Lair, Lecreocq etc... Ils étaient de St-Brice, de Cogles et des environs. Pour 1 500 F. par jour, ils étaient là dès le matin (1 paquet de cigarettes valait 120 F).

Jean Marais, beau "jeune premier". Copuluche des filles, sympathique et bon vivant. Il y avait plaisir à jouer avec lui.



Conciliabule devant le Rocher-Portrait avec Madeleine Robinson et Madeleine Lebeau.



Derniers conseils avant une poursuite ou une prise de son.

Pour la bande-son, Jean Marais effectuait lui-même tous les bruitages, galops. Il ne se faisait jamais doubler.



Ce film "Les chouans" tourné à St-Brice et les environs de Fougeres, diffusé plusieurs fois à la télé n'a nullement marqué son époque. Mais dans le pays son tournage a laissé bien des souvenirs chez ceux qui l'ont vécu et dans la population. Pour preuve le grand nombre de chiens nommés "Moulouck" dans la région après le tournage.



Jean Marais, Moulouck et la bouteille de calva.

J. POMMEREUL

ODILE GAUTRY

**Une enseignante,
Une résistante.**

Lors d'une récente réunion, le Conseil Municipal de Fougères a décidé de donner le nom d' "ODILE GAUTRY" à la nouvelle école communale aménagée dans l'ancien collège de la place Lariboisière, à la suite de l'affectation des locaux de l'école publique St-Léonard, aux services administratifs de la Ville.

Le PAYS a rencontré une fougéroise, Madame Lucienne ANGEBAUD, qui se souvient d'Odile Gautry.

" En temps qu'ancienne élève de l'E.P.S. (1), j'ai bien connu Madame GAUTRY qui dirigeait cet établissement de 1919 à 1940. Marie-Thérèse, Albertine LEMIANE était née en 1879 à Cercottes près d'Orléans.

Ayant perdu très jeune ses parents, elle fut élevée par ses grands-parents qui lui firent faire de brillantes études. Pourtant, très vite, elle prit un poste d'institutrice de classes maternelles afin de ne pas être une charge pour eux. Elle n'en poursuivait pas moins ses études, jusqu'aux licences de lettres et de sciences. Par la suite, elle devint, notamment à Fougères professeur de Philosophie - c'était une admiratrice de Voltaire -



Odile GAUTRY



Madame GAUTRY au milieu de ses élèves (1922)
(Madame Gautry est assise dans le fauteuil au centre de la photo)

Entre-temps, elle avait épousé Monsieur GAUTRY, lui aussi professeur, qui devait disparaître vers 1920.

A Fougères, elle enseignait le français et l'écouter était un véritable enchantement. C'était une femme remarquable, très cultivée et d'une intelligence rare. Elle faisait régulièrement appel à des professeurs de l'extérieur afin d'animer des conférences scientifiques... La plupart de ses anciennes élèves comme moi-même, ont gardé de ces années passées dans son école un souvenir inoubliable.

L'E.P.S. fut réquisitionnée à l'arrivée des allemands en 1940, et dut s'installer rue Louis Bourdon. Madame GAUTRY prit à ce moment-là sa retraite. A la fin de 1942, elle rencontra Thérèse PIERRE (2), responsable locale du réseau de résistance " FRONT NATIONAL " (3) et s'engagea à ses côtés dans la lutte clandestine.

Afin de faciliter et rendre plus discrets les contacts et rendez-vous entre les membres du réseau, Madame GAUTRY installa un magasin rue Nationale, " Au joli marmot " en confiant la responsabilité aux petites-filles de son mari. Plus tard, ce magasin fut transféré à l'angle des rues Nationale et Rollier, à deux pas du siège local de la L.V.F. (4).

Madame GAUTRY habitait alors à la gare de la Selle-en-Luitré, sans doute en souvenir de son grand-père qui avait été chef de gare et lui avait donné le goût des chemins de fer - elle avait même acheté un wagon - A côté de la gare, elle louait une petite ferme, " l'Hirondelle " où elle entreposait un poste émetteur et du matériel de propagande. C'est là qu'elle fut arrêtée, une nuit d'octobre 1943, sans doute à la suite d'une dénonciation. Bien plus tard, nous apprîmes qu'elle avait été emprisonnée à Rennes, à Nantes puis à Longueix où le convoi dans lequel elle se trouvait, fut pris sous un bombardement intensif. Enfermée à la prison de Belfort, elle échappa au transfert dans un camp de concentration en Allemagne, faute de convoi, la débacle ayant déjà commencée pour les Allemands. Elle n'échappa pas pour autant aux tortures : j'ai moi-même vu son corps marqué de brûlures et de cicatrices laissées par les coups de nerf de bœuf. Madame GAUTRY fut libérée fin 1944.

NOTES

- (1) Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles. Quoique dépendant de l'enseignement primaire, cette école préparait les jeunes filles au Brevet Élémentaire et au Brevet Supérieur.
- (2) Lire au sujet de Thérèse PIERRE, l'article de Germaine DULONG-GUENÉE (Le PAYS de Fougères N° 22 - 1979) ce numéro est toujours disponible.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 Le Directeur de l'Éducation Nationale
 110, rue de Valenciennes
 75013 PARIS

En l'honneur de la République
 Sur la proposition de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
 Vu l'ordonnance n° 41 du 9 février 1947 instituant une Médaille de la Résistance Française
 Vu l'arrêté du 7 janvier 1947 relatif à l'attribution de la Médaille de la Résistance Française
 Vu l'avis de la commission de l'attribution de la Résistance Française du 14 mars 1947

F. C. I. E. P. S.

La Médaille de la Résistance Française est décernée à :

Madame GAUTRY, née Thérèse, ex-Institutrice de l'École Primaire Supérieure de Fougères (Ille et Vilaine)

Paris le 14 Mars 1947

Vice-président

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président du Conseil des Ministres

Paul EMILIE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Lucienne ANGEBAUD

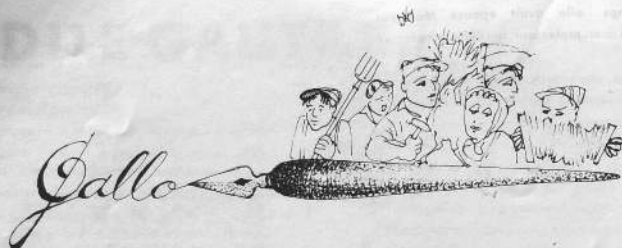
Décret attribuant la médaille de la Résistance à Odile GAUTRY.

Le 31 mars 1947, elle reçut la médaille de la Résistance Française. Madame GAUTRY devait s'éteindre en Janvier 1948 à l'âge de 69 ans.

Je suis heureuse qu'on ait donné son nom à l'école qui abrita l'E.P.S. pendant des dizaines d'années. L'E.P.S. que Madame GAUTRY dirigeait pendant plus de vingt ans. Quant au prénom d'Odile, c'était le nom qu'elle s'était choisi pour se battre et " résister " dans les jours sombres de l'occupation.

LUCIENNE ANGEBAUD

- (3) Le FRONT NATIONAL était un réseau de résistance proche et généralement dirigé par le parti communiste français. Rien à voir évidemment avec le parti politique d'extrême droite qui a pris, depuis, ce nom.
- (4) Légion des Volontaires Français. La L.V.F. recrutait des jeunes français pour les envoyer combattre sur le front russe aux côtés des troupes allemandes. Les " Légionnaires Français " étaient incorporés dans la " Waffen SS "



A l'occasion du 50^e Anniversaire de la mort d'Amand Dagñet " Bretaenhe galaese" lex - " Les Amis du Parler Gallo " envisage l'attribution d'un prix portant son nom et qui récompensera une oeuvre littéraire en gallo. Ce prix annuel entend favoriser les créations originales (recueil de poèmes ou de nouvelles, romans, pièces de théâtre...) faisant preuve de certaines qualités linguistiques et susceptibles de contribuer à un renouveau de la langue. Ce prix pourra éventuellement être attribué à une traduction d'une oeuvre en langue étrangère. " Bretaenhe galaese " après attribution du prix prendra en charge la publication de l'oeuvre choisie dans la graphie de l'auteur et en graphie unifiée.

.....
 Vailla c'incante àns q'Amând Dagñet s'a môru. Pôr alôser l'escrivour " Bretaenhe galaese " sonje a doner tós les àns un pres q'ara son nom a ûne ôvraije letraere en galó. Le pres-la cõndera ès creyacions (agroey de poeteriys ó d'issoères cõrtès. rómãns, teyatr...) escrites en galó ben orine e en le cas d'afier le regaen de la lenghe. Le pres-la póra ventéers estre dónei a ûne ôvraije tôrney d'ûne aùtre lenghe. " Bretaenhe galaese " banira l'ôvraije elótey o la grafij de l'escrivour e en grafij unifiéy.

ENVOYEZ VOS MANUSCRITS AVANT LE 31 MARS 1984 A :

Jean-Yves BAUGE

" La Blanche Hermine " 15, Rue des Bruyères
 35133 PARIGNE

ART ET DÉCORATION

GALERIE D'ART Gravures anciennes
ENCADREMENTS Tableaux anciens

7, bd Leclerc - 35300 FOUGÈRES - Tél. (99) 99 30 98

A FOUGÈRES
L'ATELIER PHOTO

Jean-Luc Barbelette
 8, BD MARI CHAL LUCI ER

MARIAGE - PORTRAIT - REPORTAGE

Laiterie NAZART

Année 1982



Collecte du lait : 93 735 000 l.
 Nombre de producteurs: 1 450

Productions :

Beurre : 4 373 tonnes
 Camemberts : 2 604 000 pièces
 Cheddar : 52 000 kilos
 Yaourts : 699 000 pots
 Caséine : 2 723 tonnes
 Spécialité « Vieux Robin » : 3 600 kilos

GRANITS

Emile Rébillon

Le granit dans toutes ses applications

Funéraires - Décoration
 « Cheminées » - Bâtiments

Le granit à la portée de tous

Le granit moins cher que certains matériaux éphémères

Le granit existe partout en Bretagne

Nombreuses sont les carrières aux riches coloris : gris bleuté, bleu foncé, rose-jaune

Le granit est le seul matériau qui défie les siècles

Le granit, c'est pour vous la tranquillité, un placement sûr

BAILLÉ - 35460 St-Brice-en-Coglès
 Tél. (99) 98.64.05
 Télex : REGRANI 950184 F

Exportation de carrières : Lanhélin : bleu foncé - Vire : bleu perle - Le Gast - Perros-Guirec : rose clarté - Pleumeur-Bodou : jaune de Kerenc

AU CRÉDIT AGRICOLE

LE BON SENS
 PRES DE CHEZ VOUS

banque de bretagne

10, rue du Tribunal - FOUGÈRES

ACCUEIL

CONSEILS

SERVICES

DEPANNAGES

René BÉNÉNATI



AGENT TECHNIQUE

TELEVISION

TOUTES MARQUES

Agent RADIOLA

INSTALLATIONS D'ANTENNES

ATELIER : Tél. 99.36.46 avec répondeur autom. en cas d'absence

Atelier :
 90, avenue de la Verrerie
 (au fond de la cour)

35300 FOUGERES

Tél. 99.39.06

le matin de 8 h à 9 h 30

Librairie - Papeterie

MARY

2 magasins à votre service :

— **10, av. du Général-de-Gaulle**

- Livres et fournitures scolaires
- Exposition des dernières nouveautés littéraires B.D.
- Fournitures de bureau
- Calculatrices et micro-ordinateurs
- Livres et jeux éducatifs pour enfants

— **12, boulevard Jean-Jaurès**

- Travaux manuels (macramé, peinture sur soie, etc...)
- Livres pour enfants et pédagogie
- Livres et fournitures scolaires (vente aux écoles)

MARY — FOUGERES - ☎ 99 75 40

**pinto
et fils**
2 services

l'entreprise

**et... "le coup
de main"**

ZAC GUENAUDIERE 99 23 74 - 99 04 24 FOUGERES



j.b. plantade
OPTICIEN

Nettoyer aux ultra-sons
vos lunettes

- les ajuster
- vérifier votre acuité
visuelle

CE SONT DES
SERVICES GRATUITS

**OPTIQUE
PLANTADE**

FOUGERES

Bientôt Noël, offrez des LIVRES, pour les passionnés d'Histoire, le Moyen-Age est toujours présent : L'Art Gothique, Ed. Mazenod - L'Art Roman, Ed. Mazenod

- *Le Moyen-Age raconté à mes neveux, Régine Pernoud - Ed. Stock*
- *Le Tour de France Médiéval, Georges et Régine Pernoud - Ed. Stock*
- *La France Médiévale - Jean Favier - Ed. Fayard*
- *Fastes et Malheurs de la Bretagne Ducale - Leguay - Ed. Ouest-France*
- *Le Moyen-Age, histoire illustrée de la vie quotidienne - Delort - Ed. Le Seuil*
- *Le Moyen-Age et la Renaissance - Ed. Nathan*
- *Poètes et Romanciers du Moyen-Age - Bibliothèque de la Pléiade*
- *La Cuisine Médiévale pour table d'aujourd'hui - Jeanne Bourin - Ed. Flammarion*

MAISON DE LA PRESSE

10, bd Maréchal Leclerc, FOUGERES — Tél. 99.38.81

RELAIS FRANCE LOISIRS